This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

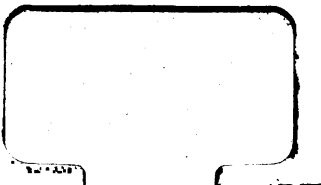

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

ANNÉE M. DCC. LXXXIX.

Parcere personis, dicere de vitiis. MART.

TOME SEPTIEME.

A PARIS,

Chez J.-G. MÉRIGOT, le jeune, Libraire,
Quai des Augustins, au coin de la rue Pavée.

M. DCC. LXXXIX.

BR 331.1

HARVARD COLLEGE LIBRARY
INGRAHAM FUND
JAN 28 1940

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE PREMIERE.

Année littéraire. tome IV 1789.

NATIONALE.

biens Ecclésias-
ies.

t se donner le spec-
umaines. Ce corps
religion et des loix
florissant dans les
ps avant la conquête de Clovis, et dont des barbares idolâtres et vainqueurs ont respecté les personnes et les possessions; ce corps, que les loix du Royaume n'ont pas admis dans la société, mais qu'elles y ont trouvé; ce corps, le seul éclairé dans des temps de ténèbres, qui a conservé le dépôt des sciences, adouci les mœurs féroces que la nation avoit apportées des forêts de la Germanie, qui a fait fleurir l'agriculture au mi-

lieu du sang et du carnage, et défriché nos champs comme notre littérature; ce corps, enfin, constamment honoré en France depuis dix-huit cents ans comme le premier ordre de l'Etat, qui a produit tant de Ministres célèbres, de savans Ecrivains, de grands Orateurs, de Saints personnages, qui a rendu à la société, à l'humanité, les plus grands services, est aujourd'hui poursuivi par les huées de la populace, menacé par le fer des assassins, et dans un siècle de lumière, il est traité par un peuple doux, humain, généreux, par un peuple de Chrétiens, comme autrefois les Chrétiens grossiers et fanatiques traitoient les Juifs, ennemis de leur religion. Je respecte le décret qui donne à la nation la propriété des biens du Clergé; mais je ne dois pas le même sentiment à un Evêque qui propose de faire passer ces biens entre les mains de la classe d'hommes la plus méprisable et la plus nuisible à la société. Si la sagesse de l'Assemblée nationale n'eût pas rejetté ce projet odieux, ont eût donc vu les dons sacrés de la

piété, les dépouilles du sanctuaire devenir la proie d'une troupe d'agioteurs et d'étrangers ; les Ministres des autels auroient pu s'écrier avec le *Mœris* de *Virgile* :

O Lycida ! vivi pervenimus, advena nostri,
Quod nunquàm veriti sumus, ut possessor agelli
Diceret hæc mea sunt, veteres migrate coloni.

C'est-à-dire,

« O Lycidas ! nous avons été témoins avant de mourir, d'un malheur auquel nous ne pouvions pas nous attendre ; un étranger est venu nous dire, ces terres m'appartiennent ; anciens cultivateurs, faites-moi place. *Virgil. Eglog.* 9e. »

A l'aspect d'une pareille révolution, il faut tâcher de se contenir dans cette indifférence stoïque, qu'Horace nous recommande.

Le philosophe doit être bien moins

Nil admirari propè res est una,....
Quæ nos possit facere et servare beatos. *

* C'est-à-dire, n'être étonné de rien, c'est peut-être la seule chose qui puisse nous procurer et nous conserver le bonheur.

étonné que les autres des évènemens les plus extraordinaires, parce qu'il apperçoit l'enchaînement des causes morales qui les a produits : chez les différens peuples du monde, tout s'opère par l'esprit national, et l'esprit national est le résultat des mœurs; les mœurs sont donc la clef de l'histoire; c'est par les mœurs que tout s'explique, et cette science des mœurs est la base de toute philosophie et de toute politique.

Le Gouvernement féodal, l'esprit de la Chevalerie, l'ignorance, la superstition, le défaut de communication et de commerce avoient long-temps conservé les mœurs de la nation Françoise. Le luxe qui s'introduisit tout-à-coup sous Louis XIV, commença à les corrompre, mais d'une manière assez lente. Une éducation mâle et sévère, de grands principes de religion, respectés même au milieu des désordres de la Cour, et qui étoient alors d'un très-bon ton; une foule d'excellens ouvrages composés par des hommes aussi éclairés que vertueux, luttèrent long-temps contre les effets du luxe; mais la corruption,

qui dans la vieillesse de Louis XIV s'étoit cachée sous le masque de l'hypocrisie éclata pendant la Régence, sous un Prince peu scrupuleux lui-même sur l'article des mœurs. Le ministère du Cardinal de Fleuri maintint cependant encore quelque temps la religion ; et la rivalité des Jansénistes et des Molinistes, retarda la décadence totale des mœurs et de l'éducation ; mais lorsqu'on eut détruit les Jésuites, qui presque dans toutes les Villes du Royaume formoient les jeunes gens à la piété et aux lettres, et par le moyen de leurs *congrégations*, exerçoient les Bourgeois et le Peuple à la pratique des vertus chrétiennes, *alors l'éducation* fut anéantie, tous les principes furent oubliés, des livres corrupteurs circulèrent entre les mains des jeunes gens qui n'étoient pas prémunis contre ce poison, des railleries contre les Prêtres et contre la Religion, d'éternelles déclamations contre le fanatisme religieux, amenèrent un fanatisme d'un autre genre: les grands, les riches accueillirent avec distinction des hommes qui les

débarrassoient du joug très-incommode de l'évangile ; ils les honorèrent comme de grands Philosophes : des Prélats, des Abbés opulens soupoient avec eux, sans se douter qu'ils étoient leurs plus grands ennemis, tandis qu'ils dédaignoient les utiles et laborieux Auteurs qui défendoient la religion. Un esprit de vertige et d'indépendance s'empara de la jeunesse qui ne faisoit plus ses études que dans les livres de JJ. Rousseau et de l'Abbé Raynal ; le peuple pour qui seulement on croyoit la religion faite a fini par croire qu'elle n'étoit pas même faite pour lui. A force d'entendre les *gens comme il faut* se mocquer des Prêtres et des Moines, il a conçu pour cette classe de citoyens un mépris et une haine aveugle ; il en est venu au point de les regarder comme les ministres et les agens d'une fourberie politique, dont les gens d'esprit ne sont plus la dupe.

Du moment qu'il a su qu'il étoit Souverain, le premier acte de souveraineté qu'il a fait a été de baffouer les Ecclésiastiques, et de se porter aux plus coupables violences contre

des Prélats respectables. Il attendoit avec impatience le moment où ils seroient dépouillés, et si son espérance eût été trompée, il paroissoit disposé à faire éclater son mécontentement, sans examiner s'il gagne ou s'il perd à cette opération.

Si autrefois la piété ou même la superstition ont accumulé les honneurs et les richesses sur le Clergé, aujourd'hui la première et la principale cause de sa disgrace, est la haine générale que la Nation a conçue contre les abus de la religion, et les maux qu'on lui attribue. La sentence portée contre les prêtres a été égayée par des railleries barbares; on les a rappelés aux maximes de l'Evangile, dont tout le monde se mocque, et à la pauvreté de leur chef, regardée aujourd'hui comme un opprobre: l'homme n'est pas assez parfait pour pratiquer des vertus méprisées. Faites renaître l'estime, le respect pour les vertus chrétiennes, vous aurez encore des Pénitens, des Solitaires, et des Saints.

La Nation a jugé elle-même que

tous les biens du Clergé appartenoient à la Nation ; je ne me permettrai aucune réflexion sur ce décret, mais je crois pouvoir discuter quelques principes de M. Thouret, dont la motion imprimée rentre dans la classe des ouvrages ordinaires.

Selon lui, *les individus existent indépendamment de la loi, et antérieurement à elle ; ils ont des droits résultans de leur nature et de leurs facultés propres, que la loi ne peut pas plus détruire que les individus eux-mêmes ; mais les corps n'existent que par la loi ; elle a sur tout ce qui les concerne, et jusques sur leur existence même, une autorité illimitée ; ainsi la loi, après avoir créé les corps, peut les supprimer.* C'est la loi, sans doute, qui donne l'existence aux corps ; mais quand cette existence est revêtue de toutes les formes légales, la loi ne peut les supprimer que par un jugement qui les déclare coupables et nuisibles à l'état. On a fait le procès aux Templiers ; les Jésuites n'avoient point d'existence légale ; leur établissement en France n'étoit point con-

firmé par des lettres patentes, enregistrées en parlement.

Les corps sont composés d'individus, de citoyens, qui ont les mêmes droits que les autres. Leur état et leur fortune sont presque toujours attachés aux corporations auxquelles ils se sont aggrégés sous la protection de la loi, qui leur en garantissoit la stabilité. Ils pouvoient, dans la société, choisir un autre moyen d'existence; ils ont pris celui-là sur la foi des lois. Les lois peuvent-elles donc tromper les citoyens, se jouer de leur bonheur ou de leur malheur? il n'y a que les despotes, dont le caprice décide légèrement du sort et de la destinée de leurs esclaves. Rien n'est plus contraire aux principes d'une bonne administration et au bien général de la société, que cette facilité de changer, de réformer, de détruire, d'abolir les lois, d'en établir de nouvelles, de déplacer, de ruiner des citoyens; alors l'état n'a jamais de consistance; l'incertitude, la défiance, découragent tous les esprits; le commerce, les arts et l'industrie languis-

sent ; on n'ose rien entreprendre, parce qu'on ne peut compter sur rien, et que personne ne se fie au gouvernement.

La loi qui pouvoit ne pas accorder aux corps la faculté de posséder des propriétés foncières, a pu, lorsqu'elle l'a trouvé nécessaire, leur défendre d'en acquérir. Il faut prendre acte de cet aveu de M. Thouret, qui convient que la loi avoit *accordé aux corps la faculté de posséder des propriétés foncières.* Ils possédoient donc des propriétés en vertu de la loi ; ils étoient donc propriétaires. L'édit de 1749 ne leur a point ôté leur propriété ; il l'a seulement limitée par des vues politiques fort sages. Il est bien différent d'enlever à quelqu'un ce qu'il possède, ou de l'empêcher d'augmenter ses possessions : l'un détruit absolument la propriété ; l'autre la modifie. Ainsi la logique de M. Thouret me paroît en défaut, lorsqu'il affirme que *l'autorité qui a pu déclarer l'incapacité d'acquérir, peut, au même titre, déclarer l'inaptitude à posséder.* Pour prouver que *ce droit n'est pas*

douteux, M. Thouret se contente de dire que *l'état a une puissance absolue sur les corps*. C'est comme s'il disoit, que l'état a droit d'ôter aux corps la faculté de posséder, parce qu'il en a le droit ; l'état n'a jamais la puissance de faire une injustice, et c'en est une, dans tous les cas, d'ôter à quelqu'un ce qu'il possède en vertu de la loi. La révocation de la faculté accordée aux corps, de posséder des fonds de terre, seroit donc une véritable *spoliation*, si on ne laissoit pas aux possesseurs actuels la valeur de leurs possessions.

M. Thouret devoit donc distinguer *le présent* d'avec l'avenir. La loi peut ordonner qu'à l'avenir les membres de tel ou tel corps n'auront plus la faculté de posséder des biens fonds en vertu de leur corporation ; mais les possesseurs actuels sont des propriétaires sacrés, à qui la loi ne peut enlever ce qu'ils possèdent suivant la loi, par le principe, qu'aucune loi ne peut avoir d'effet rétroactif, et qu'un propriétaire, reconnu pour tel, ne peut jamais être dépouillé, sous quelque prétexte que ce soit, à moins

qu'il n'ait mérité que la société le rejette de son sein.

M. Thouret prétend qu'il est utile d'ôter aux corps leurs biens fonds, pour les rendre aux familles et aux individus, et les remettre dans le commerce. Est-ce que les membres des corps qui possèdent ces biens fonds, ne sont pas des individus et des citoyens? Qu'importe à l'état par quels individus, par quels citoyens ces biens sont possédés, pourvu qu'ils soient bien cultivés, bien entretenus, et qu'ils paient à l'état les contributions légales? Il est prouvé que les propriétaires ecclésiastiques n'épuisent pas leurs terres, que leurs fermiers ont le moyen de faire les avances nécessaires, que leurs biens sont en bon état; et ce qui est un très-grand avantage, que la plupart consomment les productions de leur sol sur le lieu même, et rendent au pays ce qu'ils en tirent. Les corps, à la vérité, sont des *propriétaires fictifs;* mais les membres de ces corps sont des *propriétaires réels,* qui ont *l'attachement et le zèle de la propriété,* autant que les individus,

et qui ont un aussi grand intérêt à faire valoir leurs propriétés.

Les ecclésiastiques, selon M. Thouret, seront plus utiles quand ils seront moins riches; c'est une autre question. Il est certain que la répartition trop inégale des biens du clergé, offroit des abus; mais le plus grand de tous les abus, est de violer les propriétés. Si les biens du clergé étoient distribués d'une manière plus équitable, accordés au mérite et à la vertu; si les abbayes en-commende et tous les bénéfices sans fonctions étoient donnés comme des récompenses et des retraites honorables à des hommes qui auroient rendu de grands services à l'état et à la religion, à des instituteurs, à d'anciens curés qui succombent sous le poids de leurs fonctions, il en résulteroit, sans doute, une grande utilité pour la nation, de grands motifs d'émulation pour les individus, et l'on réuniroit ainsi la justice à l'intérêt commun.

M. Thouret prétend encore, que les individus ecclésiastiques, actuellement titulaires des bénéfices, n'ont pas *droit à la jouissance de leur*

revenu total; et il ne le prouve point; il paroît même avoir oublié, qu'il a reconnu que ces ecclésiastiques possédoient en vertu de la loi, des propriétés foncières; il est démontré que la loi ne peut leur ôter justement la plus légère partie de ce qu'ils possédoient sous la protection et la garantie de la loi; ils ont donc droit à la jouissance de leur revenu total, sinon leur propriété seroit violée. Ce sont eux spécialement qui ont été chargés par les donateurs, du soulagement des pauvres; peut-être pourroit-on contester à l'état le droit *de s'en charger directement*, d'appliquer à des établissemens utiles d'une autre espèce ce qui a été donné à telle ou telle maison, pour certaines fonctions déterminées.

On s'est épuisé sur la propriété des biens ecclésiastiques, et en raisonnemens très-subtils, et d'une métaphysique beaucoup trop rigoureuse. La propriété, a-t-on dit, est le droit d'user et d'abuser. Les ecclésiastiques n'ont pas le droit d'abuser, donc ils ne sont pas propriétaires : le principe pèche par son universalité. Le droit d'abuser

appartient à la propriété dans le sens le plus général et le plus étendu, mais il n'en constitue pas l'essence: il y a des propriétés sans le droit d'abuser; les mineurs sont propriétaires, et ils ne peuvent abuser; les personnes dont le bien est substitué sont propriétaires, et elles ne peuvent abuser; les personnes à qui la loi à interdit l'administration de leur bien, sont propriétaires, et ne peuvent abuser: la loi, pour leur propre avantage, a cru devoir borner leur propriété, mais elle ne l'a point détruite: c'est ainsi qu'en limitant la liberté et l'autorité, on n'est point censé les détruire. Quelle est la *première idée*, l'idée principale, et *essentielle*, que présente le mot *propriété*, à ceux qui l'examinent de bonne-foi et sans partialité? Est-ce l'idée d'aliénation? n'est-ce pas plutôt celle d'un bien qui nous appartient tellement qu'on ne peut légitimement nous l'ôter? Toute propriété est nécessairement anéantie, si vous en tranchez le droit de jouir et de posséder; au lieu qu'il existe une sorte de propriété sans le droit de vendre et d'aliéner. La plupart des hom-

donnés aux églises, aux communautés, ne sont point un salaire attaché à quelques fonctions; c'est un hommage sacré, rendu à Dieu et à la religion; ce sont des offrandes de la piété; c'est un tribut solemnel, payé à la vertu et à la sainteté des hommes qui faisoient alors l'ornement de ces églises et de ces communautés; si leurs descendans ont dégénéré, ils n'en sont pas moins leurs héritiers, de même que des enfans indignes de leur père, n'en possèdent pas moins légitimement les richesses que ce père avoit acquises par son mérite. La plupart des moines ont sur leurs possessions, le droit de propriété le plus sacré, celui de la peine et du travail; on leur a donné des landes et des marais; ils les ont changés en riantes prairies, en fertiles campagnes; ils sont les créateurs de ces belles terres qui excitent l'envie, et la nation n'a aucun droit sur l'ouvrage de leurs mains et le produit de leurs sueurs. Ces moines sont inutiles; mais en nourrissant les pauvres de leurs terres, en consommant leurs denrées sur le

lieu, ils sont beaucoup plus utiles à l'état, qu'un grand nombre de riches propriétaires, dont les vices de la capitale engloutissent les immenses revenus. Les moines sont des hommes et des citoyens; ce sont, aux yeux du législateur, des propriétaires utiles, par cela même qu'ils consomment beaucoup. Ce n'est pas parce que les moines sont devenus inutiles, qu'on les méprise; c'est parce qu'on les méprise, qu'ils sont devenus inutiles: donnez à leur état de la considération, ils deviendront ce qu'ils étoient autrefois. L'habit, aux yeux du philosophe, ne dégrade point l'homme; et l'oisiveté des moines ne doit pas lui paroître plus choquante que celle des rentiers. Ils ne se marient pas, il est vrai; ils ne donnent pas à l'état, des citoyens, mais leurs abondantes aumônes en font subsister un très-grand nombre, et donnent la vie à tout un canton. Que le luxe cesse d'entasser dans les villes une populace inutile et dangereuse, et les campagnes ne seront pas désertes. Sous notre ancien gouvernement féodal, et du temps de la

plus grande prospérité des moines, la France étoit plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Enfin, il y a six mois, il n'y avoit pas dans le royaume, de propriété plus ancienne, plus solemnelle, plus universellement reconnue que celle du clergé. L'autorité royale, celle des corps dépositaires de la Justice et des lois, la bonne foi publique, le consentement tacite de la société, tout garantissoit à chaque bénéficier, la jouissance paisible de son bénéfice pendant toute sa vie. Sa possession étoit revêtue des formes les plus authentiques et les plus légales. La nation peut établir pour l'avenir, un nouvel ordre de choses, mais elle ne peut revenir sur le passé; elle ne pourroit, sans un acte de tyrannie, troubler la jouissance des possesseurs actuels; et il ne seroit ni honorable, ni avantageux à la nation, d'imiter elle-même le despotisme auquel elle vient de se dérober, et de commencer l'exercice de son pouvoir législatif par une violation manifeste de la plus sacrée de toutes les lois.

M. Thouret est, sur cet objet, un

raisonneur subtil, quelquefois sophistique et toujours aride. M. l'Abbé Mauri est un orateur véhément : quoiqu'il abonde en preuves solides et convaincantes, par-tout l'austérité et la sécheresse du raisonnement sont égayées par les plus vives couleurs de l'éloquence. Sans s'assujettir à un ordre didactique, il jette çà et là avec prodigalité de grandes masses d'idées, de grandes vues morales et politiques ; il sent plus qu'il n'argumente ; il parle plutôt à l'ame qu'à l'esprit, et donne bien plus aux mœurs qu'à la dialectique. Son opinion, sur les biens du Clergé, est *assurément* un des plus beaux discours qui soit sorti d'une plume très-exercée et très-féconde en ce genre. Vous lirez avec plaisir ce morceau sur la bourse et les agioteurs.

« Là se rassemble de toutes les extrémités du royaume, de toutes les contrées de l'Europe, une armée de prêteurs, de spéculateurs, d'intrigans en finances, toujours en activité entre le trésor royal et la nation, pour arrêter la circulation du

numéraire par l'extension illimitée des effets publics. Là, un commerce fondé sur l'usure, décourage et appauvrit le vrai commerce national, l'industrie productive du royaume, et condamne l'administration à l'inertie, tantôt en l'affaissant sous le poids du besoin, tantôt en déplaçant son activité. Ecoutez ces marchands de crédit qui trafiquent du destin de l'Etat *à la hausse* ou *à la baisse* ; ils ne demandent pas si la récolte est abondante, si le pauvre peuple peut élever le salaire de ses travaux à la hauteur du prix commun du pain, si les propriétaires dispersés dans les provinces les vivifient par leurs dépenses ou par leurs libéralités. Non, ce n'est point là ce qui les intéresse. Ils s'informent uniquement de l'état de la bourse, et de la valeur des effets publics. Voilà pour eux l'unique thermomètre de la prospérité générale. Il ne savent pas que l'opulence de la capitale se mesure toujours sur la misère des provinces, et que ce n'est point dans des porte-feuilles arides que consiste la

richesse nationale, mais que c'est dans les sillons arrosés de ses sueurs, que le laboureur fait germer la grandeur de l'état. »

Rien de plus frappant que le contraste qu'établit le même orateur entre la conduite des propriétaires et celle des capitalistes dans ce moment de détresse.

« Les propriétaires ont fait les plus grands sacrifices aux besoins de l'état, et ils en ont annoncé de plus généreux encore. Ils ont sanctionné d'abord la dette publique sans la connoître; ils n'ont écouté que la voix de l'honneur, qui ne s'informe pas du *montant* de ses créances pour *les ratifier*. Ils ont signalé et immortalisé leur patriotisme, par la générosité inattendue des arrêtés du 4 du mois d'août dernier. Ils ont donné un effet rétroactif à l'abandon de leurs privilèges pécuniaires. Ils ont sacrifié sans hésiter leur vaisselle d'argent, l'argenterie des églises, le quart manifeste de leur revenu. Qu'ont fait pour l'état les dépositaires connus de tout le numéraire

du royaume? Ce qu'ils ont fait? Hélas! rien, Messieurs, absolument rien. Pour consolider la fortune publique, ils avoient d'abord annoncé une souscription volontaire de deux cents Financiers; mais, dès qu'ils ont vu que nous nous occupions de leur sort, ce projet patriotique, présenté par M. le Duc d'Aiguillon, a été mis à l'écart et n'a plus reparu. Nous avons voté et ouvert un emprunt qu'il étoit de leur intérêt de remplir. Au lieu de seconder nos efforts, ils ont fermé leurs coffres. Deux tentatives inutiles, malgré la garantie nationale, nous ont obligés de renoncer à la ressource des emprunts. On avoit vu, après la bataille de Culloden, les républiques de Suisse et de Hollande, régénérer, par leurs fonds, la banque d'Angleterre, pour prévenir une banqueroute qui eût englouti leur fortune. Mais ni le patriotisme, ni les calculs de nos opulens marchands d'argent, n'ont pu les amener à de si sages sacrifices; et ils ont intercepté, sans effroi, la circulation du numéraire dans tout

tout le royaume. La conduite des agioteurs nous paroissoit inexplicable, quand la motion de M. l'Evêque d'Autun nous a tout-à-coup dévoilé leur dessein. La ruine du clergé étoit leur grande spéculation ; ils attendoient cette riche proie qu'on leur préparoit en silence. Déjà ils dévoroient en idée nos propriétés qu'ils se partagoient dans leurs projets de conquête : ils attendoient que la vente des biens de l'Eglise fît monter au pair tous les effets publics, et augmentât subitement leur fortune d'un quart, tandis que nous offrions tous un quart de nos revenus. Cette régénération du papier au profit des agioteurs et des étrangers, ce scandaleux triomphe de l'agiotage étoit le bienfait qu'ils briguoient auprès de la Nation. Les Juifs venoient à leur suite, avec leurs trésors, pour les échanger contre des acquisitions territoriales. Ils achèvent de démasquer la conspiration, en nous demandant, Messieurs, dans ce moment même, un état civil, afin de conquérir à-la-fois le titre de citoyen et les propriété-

tés de l'Eglise. Nous n'étions occupés que du soin de consolider la fortune des propriétaires de papier, tandis qu'ils méditoient secrètement notre ruine. Ce grand complot a enfin éclaté, et je ne fais ici qu'en rappeller la marche ténébreuse. Secondez, Messieurs, une conjuration si patriotique. Livrez les Ministres du culte, vos pasteurs, vos parens, vos compatriotes, à cette horde d'agioteurs et d'étrangers. Bannissez de vos campagnes les bénéficiers, les religieux qui y consomment leurs revenus, ou plutôt qui le partagent généreusement avec les pauvres. Concentrez à jamais dans la Capitale toutes les propriétés de l'église, et retournez ensuite dans vos provinces pour y recueillir les bénédictions de vos concitoyens. »

La motion la plus singulière sur cette grande question, est celle de M. Barrere de Vieuzac. Il pense qu'on a eu grand tort de disputer si longtemps pour savoir si le Clergé étoit propriétaire de ses biens; c'est du raisonnement et de l'éloquence per-

due, puisqu'en supposant le Clergé propriétaire de ses domaines, il n'en est pas moins obligé d'en faire le sacrifice à la nation ; et il apporte en preuve cet article de la déclaration des droits de l'homme. *Les propriétés étant un droit inviolable et sacrée, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.*

Il ajoute qu'il n'y a pas *de nécessité publique plus évidente et plus impérieuse que l'énorme dette qui accable l'état.* Il s'en faut bien cependant qu'il soit légalement constaté, qu'on ne peut absolument acquitter la dette publique sans s'emparer des biens du Clergé. M. Vieuzac a la bonne foi de convenir que la nation ne peut s'approprier les biens du Clergé sans s'obliger à lui payer tous les ans la valeur du produit net de ses fonds de terre et de ses contrats : mais ce qui détruit tout son sytême, et ce qu'il

est impossible de prouver, c'est que la vente des biens ecclésastiques puisse être avantageuse à la nation quand elle se trouvera chargée de tous les frais du culte et de la dotation des ministres; puisque les revenus annuels des biens du Clergé ne se montent qu'à quatre-vingt millions; et que pour doter seulement les curés à douze cents livres et les vicaires à six cents livres, il faudroit par an 60 millions.

Je suis, etc.

LETTRE II.

Correspondance particulière et historique du Maréchal Duc de Richelieu, en 1756, 1757 et 1758, *avec M. Paris du Verney, Conseiller d'État, suivie de Mémoires relatifs à l'expédition de Minorque, en* 1756, *et précédée d'une notice historique sur la vie du Maréchal.* A Londres, et se trouve à Paris, chez *Buisson*, Libraire, rue Hautefeuille, hôtel de Coëtlosquet, n° 20, 1789. 2 vol. *in*-8° de 151 et 338 pages; *prix*, 6 liv. 12 s. *brochés, et* 7 liv. 12 s. *francs de port par la poste.*

N'ALLEZ pas croire, Monsieur, qu'il faille placer ces deux volumes sur la même ligne que les Mémoires *de S. Simon*, ou la correspondance du Roi de Prusse; ils s'en faut de beau-

coup qu'ils aient pour tous les lecteurs un égal dégré d'intérêt. Comme monument historique, ils sont précieux par les développemens qu'ils nous présentent sur une époque importante par des détails qui nous mettent à portée d'apprécier plus exactement les talens et le caractère d'un homme qui a joué un grand rôle, et la marche des évènemens politiques qui se sont succédés, lorsqu'il étoit à la tête des nos armées. Comme livre d'agrément, cette correspondance ne mérite pas un succès brillant. Le style n'a rien de saillant, les évènemens qu'on y raconte, souvent fort en détail, sont la plupart indifférens; on les retrouve quelquefois sous plusieurs formes; et des ordres ou des projets qui pouvoient avoir un grand intérêt en 1756, n'en ont qu'un bien médiocre aujourd'hui.

Cependant, Monsieur, il faut convenir qu'on a très-bien fait de publier ces deux volumes, et qu'ils ne seront point déplacés dans une bibliothèque où l'on accueille tous les Mémoires historiques particuliers. Voici

ce qu'on nous en dit dans l'avertissement. « Un étranger, Officier-Général au service de France, forma, vers 1765, le projet d'écrire l'histoire de la guerre commencée sur mer et en Allemagne en 1756, en rassembla des matériaux. M. *Paris du Verney*, qui avoit eu la plus grande influence pendant les quatre ou cinq premières années de cette guerre, et qui avoit entretenu des correspondances particulières avec les Ministres et les Généraux, les remit à cet Officier-Général, à condition qu'il n'en feroit aucun usage de son vivant. La mort enleva M. *du Verney en 1770, et* peu de temps après le *militaire en* question, avant qu'il eût pu employer les Mémoires dont nous parlons. Le hasard nous ayant fait tomber entre les mains ces papiers, nous les avons élagués et mis en ordre, avec le projet de les donner successivement au public.... Si on ne peut les considérer (les lettres du Maréchal *de Richelieu*) comme des modèles de diction, on ne leur contestera pas du moins d'être d'excel-

lens matériaux pour l'histoire, en ce qu'elle font connoître l'origine et les véritables causes de nos désastres en Allemagne pendant la guerre de 1756. M. *du Verney* est lui-même trop recommandable et trop célèbre pour que les pièces qui viennent de lui, ne méritent pas d'être recueillies... On a ajouté, à la fin du second volume, la collection la plus complette et la plus instructive qui ait encore paru, sur la conquête de l'île de Minorque, en 1756 : expédition aussi glorieuse pour la nation Françoise en général, que pour le Maréchal *de Richelieu*, en particulier.»

Tout ce qu'on dit là, est très-vrai et très-exact : mais, avec tout cela, il seroit difficile de vous offrir un extrait un peu piquant des des lettres qui composent cette correspondance. Je me contenterai de vous en rapporter deux qui m'ont frappé, et qui sont peut-être celles de la collection qui plairont le plus à tout le monde.

Lettre du Roi de Prusse au Maréchal de Richelieu. A Rothe, le 6

Septembre 1757. « Je sens, M. le « Duc, que l'on ne vous a pas mis « dans le poste où vous êtes, pour « négocier. Je suis cependant per- » suadé que le neveu du grand Car- « dinal *de Richelieu* est fait pour « signer des traités, comme pour ga- « gner des batailles. Je m'adresse à « vous par un effet de l'estime que « vous inspirez à ceux qui ne vous « connoissent pas même particulière- « ment. Il s'agit d'une bagatelle, M^r^, » de faire la paix, si on le veut bien. « gnore qu'elles sont vos instruc- » tions; mais dans la supposition « qu'assuré de la rapidité du vos pro- « grès, *le* Roi, votre maître, vous « *aura* mis en état de travailler à la » pacification de l'Allemagne, je « vous adresse M. *d'Elchetet*, dans « lequel vous pouvez prendre une « confiance entière. Quoique les évè- « nemens de cette année ne devroient « pas me faire espérer, que votre « Cour conserve encore quelques dis- « positions favorables pour nos in- « térêts, je ne puis cependant me « persuader qu'une liaison qui a duré

« seize années, n'ait pas laissé quel-
« ques traces dans les esprits : peut-
« être que je juge des autres par moi-
« même. Quoiqu'il en soit enfin,
« je préfère de confier mes intérêts
« au Roi votre maître, plutôt qu'à
« tout autre. Si vous n'avez, Mon-
« sieur, aucune instruction relative
« aux propositions que je vous fais,
« je vous prie d'en demander et de
« m'informer de leur teneur. Celui
« qui a mérité des statues à Gênes,
« celui qui a conquis l'île de Minor-
« que, malgré des obstacles immen-
« ses ; celui qui est sur le point de
» subjuguer la Basse-Saxe, ne peut
« rien faire de plus glorieux, que de
« travailler à rendre la paix à l'Eu-
« rope : ce sera, sans contredit, le
» plus beau de vos lauriers. Travail-
« lez y, Monsieur, avec cette acti-
« vité qui vous fait faire des progrès
« si rapides, et soyez persuadé que
« personne ne vous en aura plus de
« reconnoissance, que, M. le Duc,
« votre fidèle ami, FRÉDÉRIC.

Réponse du Maréchal de Riche-

lieu. « Sire, quelque supériorité que « V. M. ait en tout genre, il y au- « roit peut-être beaucoup à gagner « pour moi de négocier, plutôt qu'à « combattre vis-à-vis un Héros tel « que V. M. Je crois que je servirois « le Roi, mon maître, d'une façon « qu'il préféreroit à des victoires, si « je pouvois contribuer au bien d'une « paix générale : mais j'assure V. M. « que je n'ai ni instructions, ni no- « tions sur les moyens d'y pouvoir « parvenir. Je vais envoyer un cou- « rier pour rendre compte des ouver- » tures que V. M. veut bien me faire, « et j'aurai l'honneur de lui rendre la « réponse de la façon dont je suis « convenu avec M. *d'Elchetet.* Je « sens, comme je dois, tout le prix « des choses flatteuses que je reçois « d'un Prince qui fait l'admiration de « l'Europe, et qui, si j'ose le dire, « a fait encore plus la mienne parti- « culière. Je voudrois bien au moins « pouvoir mériter ses bontés, en ser- « vant V. M. dans le grand ouvrage « qu'elle paroît désirer, et auquel elle « croit que je puis contribuer. Je vou-

« drois sur-tout pouvoir lui donner « des preuves du profond respect avec « lequel je suis, etc. »

La notice historique sur le Maréchal *de Richelieu*, que vous trouverez à la tête de cette correspondance, est sûrement l'ouvrage d'un homme d'esprit. Son style est net et rapide, mais vise quelquefois un peu trop à l'épigramme. Le Maréchal *de Richelieu* naquit, le 13 mars 1696, foible et délicat. A peine sorti de l'enfance, il parut à la Cour. Madame *de Maintenon* lui donna le surnom de *Pompée* et de *Bijou*, et *Louis XIV* lui témoigna mille bontés. En 1711, il épousa Mademoiselle *de Noailles*, et ne tarda pas à commettre des étourderies, dont une à l'égard de la Duchesse *de Bourgogne*. Elle fut si forte que son père crut devoir supplier *Louis XIV* de le faire mettre à la Bastille, et il l'y conduisit lui-même. Elargi peu après par la protection de Madame *de Maintenon*, on l'envoya à l'armée du Maréchal *de Villars*, qui se l'at-

tacha en qualité de d'aide-de camp. Il fut blessé au siège de Fribourg. Le 15 Mars 1718, il fut nommé Colonel d'un régiment qui portoit son nom. La même année, il retourna à la Bastille, soupçonné par le Régent de s'être mêlé de la conspiration du Prince *de Cellamare*. En Décembre 1720, il remplaça le Marquis *Dangeau* à l'Académie Françoise; en 1722, il obtint le gouvernement de Coignac, et, en 1724, l'Ambassade de Vienne. « Le Duc de « Richelieu étoit trop aimable, dit « son Historien, pour ne pas plaire « aux femmes de Vienne et déplaire « à leurs maris. On attribue à la « vengeance de ceux-ci un désagré- « ment qu'il éprouva. Il donna de « nuit, dans un jardin, une espèce « de fête qu'on représenta, dit-on, « à l'Empereur *Charles VI*, Prince « dévot et crédule, comme une as- « semblée criminelle très-dange- « reuse, qui avoit pour objet d'of- « frir un sacrifice à la lune, et même « de faire un pacte avec le diable. « Il est vraisemblable que ce n'étoit

« qu'une orgie dans laquelle on sa-
« crifia certainement à Bacchus, peut-
« être à Vénus, mais où la lune et
« sur-tout le diable furent probable-
« ment oubliés. » Quoiqu'il en soit, l'Empereur se plaignit; et le Duc crut devoir abdiquer l'ambassade. Il fut nommé Chev. des Ordres, le 1er Janvier 1728. Il fit avec son régiment la campagne de 1733, et assista au siège et à la prise du fort de Kehl. Il étoit veuf depuis 1716; *Voltaire* lui proposa d'épouser la Princesse *Elizabeth-Sophie de Guise-Lorraine*; et négocia le mariage qui se fit au commencement de 1734. Immédiatement après son mariage, le Duc de Richelieu rejoignit l'armée françoise qui attaqua Philipsbourg. Il fut nommé Brigadier des Armées le 20 Septembre de cette année. L'année suivante, il servit encore sur le Rhin; et, la paix étant faite, il fut élevé au grade de Maréchal-de-Camp, le 1er Mars 1738. Peu de jours après, on lui donna la Lieutenance-Générale au Gouvernement de Languedoc, et le commandement de cette

Province. La guerre ayant recommencé en 1741, il servit dans son grade, et obtint, le 14 Février 1744, la charge de premier Gentilhomme de la chambre du Roi. Le 2 Mai de la même année, il fut nommé Lieutenant-Général, suivit le Roi en Flandre et sur le Rhin, en qualité d'aide-de-camp. En 1745, il l'accompagna encore dans les Pays-bas, et se trouva à la bataille de Fontenoi, au gain de laquelle il contribua. Au mois de décembre 1746, il fut envoyé à Dresde, avec le caractère d'Ambassadeur extraordinaire pour le mariage du Dauphin avec la fille d'*Auguste III*. Il succéda l'année suivante, au Duc *de Boufflers*, à Gênes, qu'il conserva jusqu'au 30 Avril 1748, date de la signature des préliminaires de la paix. Le 11 Octobre, il fut élevé à la dignité de Maréchal de France; il se démit en Juin 1750 du Gouvernement de Coignac; et en 1755, de la Lieutenance-générale et du commandement de Languedoc. On lui donna en échange le gouvernement et le commandement de la Guyenne

et de la Gascogne. Il fut chargé ensuite de la conquête de l'île de Minorque; et, en 1757, il succéda en Allemagne au Maréchal *d'Estrées* qui venoit de gagner la bataille d'Hasteimbeck. En Janvier 1758, il fut remplacé, à son tour, par le Comte *de Clermont*, Prince du sang. Ce fut le terme de la carrière militaire du Maréchal. Il revint en France où il partagea son temps entre Paris, son Commandement de Guyenne et la Cour. Veuf depuis 1740, il épousa, en 1780, en troisième nôces, la veuve de M. *de Rothe*, née *Lavaux de Sommecourt*, et d'une ancienne famille noble de Lorraine. Il mourut le 8 d'Août 1788. Il est rare de trouver dans l'histoire un homme dont la carrière ait été aussi longue et aussi active.

« Le Maréchal *de Richelieu*, dit « l'auteur de sa notice, long-temps « célèbre par les agrémens de sa fi« gure et de son esprit, ses galante« ries et son aptitude au métier de « courtisan, fut surnommé, par *Vol« taire*, l'*Alcibiade François*. Ces

« qualités et les actions éclatantes « qu'il a faites, le rangent dans la « classe des hommes célèbres de son « siècle. On ne le comprend pas dans « celle des grands Généraux; mais « ses contemporains l'ont toujours « regardé comme l'homme le plus « propre à réussir dans les entre- « prises qui exigent autant d'activité « que de résolution et de courage. « Il avoit effectivement un de ces « caractères ardens, qui franchis- « sent les plus grands obstacles, sans « s'y arrêter, et même sans y faire « attention. »

Je suis, etc.

VARIÉTÉS.

PLAN de Paris, distribué en six Divisions militaires, composées de dix Bataillons, et comprenant dix Districts chacun; présenté à M. le marquis de la Fayette, *Commandant-Général de la Garde-Nationale-Parisienne*, par le sieur Desnos.

CE plan, de cinq pieds et demi de largeur et d'une hauteur proportionnée, peut être placé dans toutes les salles des districts; il sera enluminé d'une manière assez distincte, pour appercevoir, du premier coup-d'œil, l'étendue et les limites de chaque district, lesquels seront distingués par des couleurs qui leur seront propres; ce qui réunira l'utile à l'agréable.

Ce même plan peut aussi être placé

dans les bibliothèques, salles de comité et d'assemblées, et dans tous les corps-de-garde nationaux, pour faciliter la marche que chaque patrouille doit suivre.

On en trouvera de différentes grandeurs, enluminés, et de divers prix, depuis 6 livres jusqu'à 36 livres. Chaque division composée de dix bataillons, comprenant dix districts, grande carte, ... 9 liv.

La carte générale des soixante districts, enluminée, avec l'instruction de l'exercice et les manœuvres de l'infanterie nationale parisienne; broché, 4 liv. 4 s. La carte se vend *séparément*..... 3 liv.

A Paris, chez le sieur Desnos, ingénieur-géographe et libraire de Sa Majesté le Roi de Dannemark, rue Saint-Jacques, *au Globe*, n°. 254.

MM. de l'état-major, qui desireroient avoir les cartes de leur division militaire, le sieur Desnos en a formé six almanachs, avec tablettes économiques, qui se vendent séparément 4 liv. 10 s.; et avec les six

divisions complètes, reliés en maroquin, ... 6 liv.

Le sieur Desnos prie MM. de l'état-major de chaque district, de lui faire passer promptement leurs noms et demeures, pour être gravés, en marge, sur chacune des cartes de l'Atlas militaire qui doit être adopté à l'état militaire national de la ville de Paris, qui paroîtra dans peu.

Le catalogue général du sieur Desnos, contenant plus de mille articles en géographie, Atlas de toutes les grandeurs, almanachs en tous genres, se distribue gratuitement.

Lettre écrite à M. le Président de l'Assemblée nationale, par MM. les Gardes-du-Corps.

M. LE PRÉSIDENT.

Nous ne venons point pour vous parler de notre position, ni de nos pertes, pas même de celle de nos camarades, victimes malheureuses, que nous pleurons. Notre dévouement à la Patrie, notre

amour pour le Roi, nous a toujours rendus indifférens à nos malheurs particuliers. Nous ne sommes sensibles qu'à l'honneur. On ose douter de nos sentimens de citoyens. On ose inculper notre respect pour la Nation et pour ses Représentans. On ose enfin nous attribuer des propos que nous désavouons comme des blasphêmes. Nous les rejettons avec horreur. Nous ne sommes point coupables, et nous ne le serons jamais envers la Nation. Nous sommes prêts à sacrifier notre vie pour la tranquillité publique, pour le maintien des Loix et pour le respect dû au Roi. Nous ne demandons à l'Assemblée Nationale, par votre organe, M. le Président, que de faire taire la calomnie qui nous poursuit, et que nous n'avons point méritée. Nous jurons, par notre honneur, et tout vrai François y croira, *que le Corps n'a* provoqué personne; qu'il *a eu, nous ne* disons pas le courage, mais *la vertu* d'être insulté, d'être fusillé, d'être assailli à coups de pierres, sans se permettre le moindre acte d'hostilité. Nous vous prions, Mousieur le Président, de vouloir bien être, auprès de l'Assemblée Nationale, l'interprète de nos sentimens.

*STANCES à M. RETZ, Médecin du Roi, par Madame **, qu'il a guérie d'une maladie chronique, très-compliquée, qui duroit depuis cinq ans.*

PHILOMÈLE sous la verdure
Avoit cinq fois chanté l'amour,
Des champs la naissante parure,
Et de Progné l'heureux retour.

Et ce retour, si plein de charmes,
Me retrouvoit depuis cinq ans
Souffrante, abandonnée aux larmes;....
Je fuyois jusqu'à mes enfants.

Solitaire et préoccupée,
Je croyois voir dans mon effroi
Sans cesse une tranchante épée
Qu'un seul fil suspendoit sur moi.

En proie à cette crainte horrible,
La stupeur étoit mon repos,
Et toujours Morphée insensible
Me refusoit ses doux pavots.

Pour cette affreuse maladie
Tout secours étoit sans pouvoir;
La mort, de mon ame flétrie,
La mort étoit le seul espoir.

Mais comme l'Aurore brillante
De la nuit chasse les horreurs,
De même ta main consolante,
Retz, a dissipé mes douleurs.

A présent d'épouse et de mère
Les noms font tressaillir mon cœur,
La vie à ce prix devient chère
Quand on recouvre le bonheur.

De mes enfans chaque caresse
Sera toujours nouvelle voix
Qui me rappellera sans cesse
Tous les plaisirs que je te dois.

Ah! dans nos yeux la gaîté brille
Lorsque tu parois parmi nous;
Sois désormais d'une famille
Qui te doit ses biens les plus doux.

Oui, sa plus chère jouissance
Est de célébrer tes bienfaits;
Mais que t'offrir en récompense?
De voir les heureux que tu fais.

Toujours d'un air sombre et farouche
Nos Docteurs dictent leurs arrêts;
Mais, le sourire sur la bouche,
L'Espérance arrive avec Retz.

AVIS.

On trouve chez MÉQUIGNON l'ainé, Libraire, rue des Cordeliers,

LES nouvelles Annales de Médecine, Chirurgie et Pharmacie, ou recueil de tout ce qu'il importe d'apprendre pour être au courant des connoissances et à l'abri des erreurs relatives à l'art de guérir. Tome 5, 1 vol. in-18; prix, 3 liv.

Des maladies de la peau et de celles de l'esprit qui procèdent des affections du foie; leur origine, la description de celles qui sont le moins connues, les traitemens qui conviennent aux uns et aux autres, un vol. in-18, 3 liv., broché, par le Docteur Retz, l'un des Médecins ordinaires du Roi.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

LETTRE III.

Le Royaume n'offre plus, Mr. qu'un amas de ruines; il est temps enfin de jeter les fondemens d'un nouvel édifice. Les premiers décrets de l'Assemblée nationale, sur l'organisation des municipalités, viennent d'ouvrir à la joie et *à l'espérance*, les cœurs de tous les *bons* François, plongés depuis six *mois* dans une profonde tristesse; ils voient enfin briller une foible aurore de la paix *et* de la tranquillité que promet à la Nation un gouvernement équitable et fondé sur de bonnes lois. Les conditions pour être électeur, et *sur-tout éligible*, dans les assemblées provinciales, ont beaucoup occupé les Représentants de la Nation; c'est en effet de ces premières bases que

dépend la solidité de la constitution qu'ils veulent établir.

La pauvreté sans doute n'a rien par elle-même de honteux pour l'homme, et ne doit lui faire perdre aucun de ses droits naturels. Elle est quelquefois l'effet d'un hasard aveugle, quelquefois le résultat de la fierté et du courage d'une ame noble, alors elle est vraiment honorable; et c'est un témoignage de vertu qui n'est pas suspect. Mais si, mettant à part les abstractions philosophiques et les cas extraordinaires, nous considérons la société telle qu'elle est, nous verrons, que parmi les pauvres, la plus part privés de toute éducation et de toute culture, abrutis en quelque sorte, par un travail continuel et pénible, bornés dans l'exercice de leurs facultés intellectuelles, au soin de pourvoir à leur nourriture, sont absolument incapables d'avoir une idée et une opinion, et se trouvent dans l'impossibilité de remplir avec discernement, même les fonctions d'électeur dans les assemblées primaires; plusieurs sont restés ou sont tombés dans l'indigence par

défaut de conduite, et la pauvreté est en quelque sorte pour eux un certificat de mauvaises mœurs : les pauvres de cette espèce ne sont pas inepte*s*, mais ils sont dangereux ; c'est ce qui a déterminé l'Assemblée à prononcer que pour concourir aux élections, *il faudroit être domicilié dans l'arrondissement de l'assemblée primaire*, et qu'il seroit nécessaire de *payer une contribution directe de la valeur de trois journées de travail*, et que ceux qui seront *dans l'état de domesticité et de serviteur à gages seront exclus.*

Le plus grand secret de l'administration, consiste dans l'union de la morale et de la politique. Les bonnes lois sont celles qui influent sur les mœurs, qui inspirent de l'estime pour la vertu, du mépris pour le vice, et placent les citoyens dans l'alternative d'être honnêtes ou déshonorés. Le plus affreux de tous les gouvernemens est celui où la considération publique s'allie avec les crimes les plus honteux, et le dernier degré de la corruption est de ne pas rougir des

mauvaises mœurs. En conséquence, il a été déclaré qu'aucun failli, banqueroutier ou débiteur insolvable, ne pourroit être ni électeur, ni éligible; qu'il ne pourroit devenir ni rester membre d'aucun conseil ou comité municipal, non plus que des assemblées provinciales, ni exercer aucune charge publique et municipale, ou de l'Assemblée Nationale. On a aussi donné l'exclusion à ceux qui n'auroient pas acquitté leur portion virile des dettes de leur père mort insolvable, à moins qu'ils n'eussent pas été dotés avant la faillite de leur père, ou qu'ils n'eussent recueilli aucune portion de son héritage.

C'est aussi une loi belle et utile, que celle qui ordonne de former dans les assemblées primaires, un tableau des citoyens, et d'inscrire chaque année tous les jeunes gens qui auront atteint l'âge de vingt-un-ans : on n'y admettra que ceux qui, par leurs mœurs et par leur conduite, paroîtront dignes d'être élevés au rang de citoyens, et on leur fera prêter serment de fi-

délité à la Nation, au Roi et aux Lois.

Quand on considère que le sort de la France, et le bonheur de toute la Nation, sont attachés à la probité et à la sagesse de ceux qui seront élus pour former l'Assemblée Nationale, on doit sentir de quelle importance sont les lois qui fixent les qualités que doivent avoir les électeurs et les éligibles. Le vice radical du gouvernement Anglois est dans ces élections, où les suffrages sont presque toujours vendus. Il est évident que les citoyens sans fortune sont plus aisés à corrompre que les autres, qu'ils tiennent bien moins à la chose publique. Il a donc été décrété que pour être éligible à l'assemblée intermédiaire, ainsi qu'à celle de département, il faudra réunir aux conditions d'électeur, c'est-à-dire de citoyen actif, celle de payer une contribution directe, au moins de la valeur locale de dix journées de travail.

Lorsqu'il a été question de fixer les conditions nécessaires pour êt

éligible à l'Assemblée Nationale, la dispute s'est échauffée en raison de l'importance de l'objet. L'avis du comité étoit que pour être député à l'Assemblée Nationale, il falloit payer une contribution directe, équivalente à la valeur d'un marc d'argent: outre cette contribution fixée par le comité, plusieurs membres exigeoient encore une propriété foncière, et l'un d'eux vouloit que cette propriété fût de douze cents livres de revenu. Il s'est élevé à ce sujet un des plus violens orages qui jamais aient agité l'assemblée. Les hommes les plus éclairés et les plus vertueux ont bien de la peine à se défendre de certains préjugés, de certaines passions dont l'origine est assurément très-estimable, mais qui n'en égarent pas moins ceux qui s'y livrent: telles sont l'indignation causée par l'abus que plusieurs citoyens nobles et riches, ont fait de leur pouvoir et de leur opulence; un sentiment d'intérêt très-vif en faveur des pauvres si long-temps opprimés; le principe de l'égalité, si beau, si généreux, dans la

théorie, mais si faux, si dangereux dans la pratique. Tout citoyen, s'écrioient plusieurs honorables membres, pleins d'enthousiasme pour les droits attachés à ce glorieux titre, tout citoyen doit participer aux affaires publiques. Le choix des électeurs ne doit pas être gêné; c'est à la confiance seule à le diriger : un homme sans fortune ne peut pas corrompre les suffrages; il n'en sera redevable qu'à son mérite et à la considération publique. Les riches sont souvent les plus susceptibles de corruption. Faut-il donc exclure de l'Assemblée Nationale, les artistes, les gens de lettres, les personnes vouées à l'institution, les agriculteurs? On ne verra donc dans l'Assemblée Nationale que des nobles et des riches, aristocrates par état, etc. D'autres moins éloquens peut être, moins brillans, moins pathétiques, mais plus solides et plus réfléchis, disoient que l'Assemblée Nationale devoit être composée de propriétaires liés au sort de la nation et dans l'impossibilité de transporter ailleurs leur fortune; que les propri

taires du Royaume n'auroient point de confiance dans une assemblée où il n'y auroit point de propriétaires. Ils citoient l'exemple de l'Angleterre, où l'on exige sept mille livres de rente en fonds de terre pour être admis dans la chambre des Communes. On doit se rappeler qu'il y a quelque temps, un des membres de l'Assemblée, les plus distingués par sa modération et par ses lumières, avoit dit hautement que pour terminer les querelles qui troubloient la législature actuelle, il falloit procéder incessamment à une nouvelle élection, où il y auroit plus *de propriétaires que d'orateurs, plus de citoyens que de philosophes.* Ce mot très-profond, et qui renferme les vues les plus saines a été cité dans tous les Journaux, et a fait la plus grande sensation dans le public. On peut l'appliquer à la question présente : tous les citoyens ne doivent pas participer aux affaires publiques ; leur droit suppose toujours le mérite et la capacité nécessaire : non-seulement les sots, les ignorans, les débauchés, doivent en

être exclus, mais beaucoup plus encore, j'ose le dire, tous ceux qui n'ont que de l'esprit et de l'éloquence. Rien n'est peut-être plus dangereux dans les assemblées législatives, que ce funeste talent d'embellir l'erreur, de colorer des sophismes, de faire valoir de faux principes et des paradoxes nuisibles. Que le ciel préserve la Nation de ces hommes dont la merveilleuse subtilité soutient également bien le pour et le contre, imagine des raisons spécieuses pour prouver tout, et dont le génie très-immoral ne connoît d'argument sans réplique, que celui de leur interêt! Voilà cependant l'espéce de talent qui *fait* fortune dans les assemblées, qui *séduit* les électeurs, qui entraîne les suffrages: or ce talent là se trouve plus communément dans des hommes sans fortune, qui cherchent à se produire et à s'avancer par leur esprit; qui font métier de la parole et trafiquent de l'éloquence; qui cherchent moins à instruire, à éclairer leurs concitoyens, qu'à les éblouir par des idées fausses mais neuves, et

originales, par des systêmes extravagans, mais hardis; qui se concilient les auditeurs en flattant toutes leurs passions; qui, par de grands mots, et un vain étalage de sentences, abusent de leur simplicité et de leur ignorance, obtiennent enfin leur admiration et leur confiance par l'endroit même qui devroit les rendre suspects. La déclamation, le *pathos*, les mouvemens et tous les prestiges de l'art oratoire, devroient être bannis des assemblées, où l'on décide du sort des citoyens, comme ils l'étoient autrefois de l'aréopage d'Athènes. Quels maux n'ont pas produit à Rome les harangues séditieuses des tribuns? Les propriétaires ne sont pas ordinairement de si beaux parleurs, des orateurs aussi brillans; ils n'ont pas besoin de tromper et de séduire pour faire fortune; mais ils ont communément plus de sens et de jugement, plus de connoissance du monde et de la société; ils sont plus circonspects, plus modérés, plus réfléchis; ils ont tout à perdre dans les troubles, rien à gagner. C'est dans la classe des

non propriétaires que se trouvent, les aventuriers, les intrigans, les cabaleurs, les novateurs, les factieux; ils ont tout à gagner en bouleversant l'état, et rien à perdre.

J'ai vu avec surprise, dans un journal très-répandu et très-estimé (1), une déclamation très-vive en faveur des non-propriétaires; j'ai cru y remarquer un grand abus de l'éloquence, si cependant il peut y avoir de l'éloquence, sans un fonds de raison et de vérité!

Nous dirons, dit l'auteur, *au nom de cette raison* (la raison humaine), *seule loi véritable des êtres raisonnables, que nulle autorité, sur la terre, n'a le droit d'exclure des hommes de l'exercice des droits qu'ils ont reçus de la nature.* J'avouerai que la raison est *la seule loi véritable des êtres raisonnables;* mais combien peu d'hommes sont *des êtres raisonnables!* Aucune société ne pourroit subsister si les hom-

(1) Journal de Paris du Mercredi 4 Nov., article de l'Assemblée nationale.

mes y jouissoient de l'exercice de tous les droits que leur a donné la nature ; ce n'est que dans les bois que les hommes peuvent avoir cette jouissance. *Leurs droits tiennent à leur qualité d'hommes, et non pas à des marcs d'argent.* Leurs droits ne tiennent ni à l'un ni à l'autre ; ils tiennent à leur mérite et à leur capacité : aucun homme inepte et incapable n'a droit de se mêler du gouvernement, parce qu'aucun homme n'a droit de nuire aux autres ; si l'espèce de mérite et de capacité nécessaire pour une sage administration, se trouve plus ordinairement réunie à des *marcs d'argent*, la raison dit qu'il faut leur donner la préférence. *Si les propriétaires prononcent en faveur des propriétaires, l'humanité prononce en faveur de l'humanité.* Je ne trouve point de sens dans cette phrase brillante et compassée. Ce ne sont pas les *propriétaires*, c'est le bon sens, c'est l'expérience, c'est l'amour du bien public, qui *prononcent en faveur des propriétaires ;* c'est aussi *l'humanité*, car il y a une

grande *inhumanité* à livrer le sort des hommes et des citoyens, à des aventuriers, à des intrigans, à des brouillons, à de beaux parleurs, qui viendroient dans l'assemblée comme sur un théâtre, pour faire assaut d'esprit et d'éloquence, et qui sacrifieroient le bonheur de toute une nation, à des épigrammes et à de vaines phrases. *On ne comprendra jamais quel rapport il peut y avoir entre des lopins de terre, et le génie et la vertu des législateurs d'un grand empire :* assurément des *lopins de terre* n'ont en eux-mêmes aucun rapport avec le génie et la vertu; mais s'il est démontré que le génie *et la vertu*, nécessaires pour établir de bonnes lois, sont ordinairement le partage de ceux qui possèdent ces *lopins de terre*, il est aisé de comprendre pourquoi on leur confie la législation, plutôt qu'à ceux qui ne possèdent rien.

Le journaliste eût, sans doute, regardé Solon comme un ennemi de l'humanité et des droits de l'homme; car ce législateur de la ville du monde

la plus jalouse de sa liberté, et la plus entêtée de la démocratie, établit cependant que les charges ne seroient possédées que par les riches. « Il fit, dit Plutarque (1), une estimation des biens de chaque particulier; ceux qui se trouvèrent avoir de revenu annuel, cinq cents mesures, tant en grains qu'en choses liquides, furent mis au premier rang, et appelés les *Pentacosio-médimnes*, c'est-à-dire, qui avoient cinq cents mesures de revenu. Le second ordre fut de ceux qui en avoient trois cents, et qui pouvoient nourrir un cheval de guerre; on les appela les *Chevaliers*; ceux qui n'en avoient que deux cens, firent le troisième, et on les nomma *Zeugites*. Tous les autres qui étoient au-dessous, furent compris sous le nom de *Thètes*, c'est-à-dire, de mercenaires, travaillant de leurs mains, auxquels Solon ne permit d'avoir aucune charge, etc.» Nous ne voyons pas que les philosophes d'Athènes se soient jamais avisés de crier contre cette distinction, qui

(1) Plutarque, vie de Solon, traduction de Dacier.

est la base de toute société ; et jamais ni Aristote, ni Platon, ne demandèrent quel rapport il pouvoit y avoir entre des mesures de grains, et les qualités nécessaires pour remplir une charge. Pour moi, je regarde la loi qui exige la contribution d'un marc d'argent, pour être éligible à l'assemblée nationale, comme le *Palladium* de la France.

On a représenté que les fils de famille seroient, la plupart, exclus, parce qu'ils ne jouiroient pas encore de leur propriété : l'assemblée n'a point eu d'égard à cette observation. Il est, en effet, bien plus important d'avoir pour représentans de la nation, des pères de famille, que des fils de famille. Les jeunes gens, quelque soit leur esprit et leur talent, n'ont point la maturité, la sagesse et l'expérience nécessaires pour faire des lois ; il seroit même à souhaiter qu'on n'admît point d'hommes au-dessous de quarante ans dans l'assemblée nationale. Les sénats des anciennes républiques, n'étoient ainsi appelés ; que parce qu'ils étoient composés de vieillards.

L'histoire nous offre, dit Cicéro plusieurs états très-florissans, ébranl par des jeunes gens, raffermis et so tenus par des vieillards. Dans une c médie de Nævius, un des acteurs d mande à un autre : *Dites-moi com ment vous avez ruiné une répu blique en si peu de temps, une répu blique si puissante?* Et on lui ré pond, entre autres choses : *Il nou arrivoit des orateurs nouveaux, in sensés, et fort jeunes.* La témérit est le partage de la jeunesse, et l prudence, le fruit d'un âge avancé

Maximas respublicas ab adolescentibus labefactatas, à senibus sustentatas ac restitutas, reperietis.

Cedo, quì vestram rempublicam tantam amisistis tam citò?

(Sic enim percontanti, ut est in Nævii poëtæ ludo, respondentur et alia, et hæc in primis):

Proveniebant oratores novi, stulti, adolescentuli.

Temeritas est, videlicet, florentis ætatis, prudentia senescentis.

CIC., de Senect., C. VI.

Je suis, etc.

LETTRE IM.

Ana, ou *collection de bons-mots, contes, pensées détachées, traits d'histoires, et anecdotes des hommes célèbres, depuis la naissance des lettres jusqu'à nos jours*, suivis d'un *choix de propos joyeux, mots plaisans, réparties fines et contes à rire, tirés de différens recueils. Première partie, contenant les* Ana, tome I et II. A Amsterdam, et se trouve à Paris, chez *Visse*, Libraire, rue de la Harpe, au coin de la rue Serpente 1789; in-8° de 472 et 468 pages.

Un savant qui ne connoîtroit que ses livres, s'isoleroit comme *Archimède* au milieu des évènemens pu-

blics les plus importans, et voudr
se mettre au courant des nouveau
littéraires, se plaindroit, avec raiso
de la disette affreuse, je ne dis p
seulement de bons ouvrages, ma
d'ouvrages nouveaux. Nous y somm
préparés depuis bien des années; d
puis bien des années, nos faiseurs d
livres fagotent bien ou mal des com
pilations qu'ils vendent aux libraires
que les libraires vendent au public
et où tout le monde trouve son comp
te, parce qu'aujourd'hui tout le monde
lit, tout le monde veut avoir des li-
vres, et qu'une compilation est en
général plus commode pour le com-
mun des lecteurs, par sa variété et
le peu d'attention qu'elle exige.

Mais il me semble, Monsieur, que
nous touchons à une époque mémo-
rable pour notre littérature, et où les
connoissances sérieuses et utiles, qui
n'appartenoient autrefois qu'à un petit
nombre de savans, vont l'emporter
sur les productions agréables, et de-
venir le partage de la multitude. Est-
ce un bien? est-ce un mal? Un poète
dira que tout est perdu; un philosophe,

que c'est le moment des lumières et du bonheur. Je ne prendrai pas sur moi de décider; il en sera temps après l'évènement. En attendant, nos écrivains et nos compilateurs nous accablent de pamphlets, de brochures, de libelles, qui font gagner les papetiers, les imprimeurs et les colporteurs, scandalisent ou ennuient les gens de goût, et ruinent le commerce de la librairie. Les libraires, accoutumés à publier des nouveautés, et ne se fiant pas au succès futur de celles qu'on leur présente manuscrites, r'habillent d'anciens ouvrages, rapprochent ceux du même genre, pour en former une collection *in*-8°, format devenu à la mode; et bientôt, si cela continue, toutes nos bibliothèques ne seront plus que des collections de cette espèce.

Celle que je vous annonce, Monsieur, peut avoir son mérite, si elle est faite avec goût, et si, au lieu de chercher à multiplier les volumes, on s'applique à en diminuer le nombre, en n'admettant que les choses piquantes et dignes d'être conservées.

Ces deux volumes donnent une i
assez favorable de l'entreprise.
contiennent le *Fureteriana*, le *F*
giana et le *Menagiana*. Cepend
je désirerois qu'on eût prodigieu
ment élagué les deux premiers, t
tout la collection de *Furetière*,
on trouve une foule de platitu
et d'anecdotes insignifiantes; je v
drois que l'éditeur eût corrigé a
plus de soin les fautes typographiqu
sur-tout dans les noms propres.
ai remarqué beaucoup dans le p
mier volume. Par exemple, page
Au seul village de *Sanredam*, p
d'Amsterdam, il y a huit cents fami
de charpentiers de navires, etc.
voit bien qu'il est ici question
Saardam, si célèbre par le séjour
Pierre le Grand.

Au reste, Monsieur, cette coll
tion, qui ne peut manquer d'avoir
succès dans un temps où les liv
amusans sont si rares, sera compo
de 12 à 14 volumes *in*-8°, dont
paroîtra deux volumes par mois
dater du premier octobre. Le p
de chaque volume est de 4 liv. 4

et 4 liv. 10 s. franc de port. On ne demande point d'argent d'avance, mais seulement de se faire inscrire.

Vous ne me pardonneriez pas de terminer cette lettre, sans vous citer quelques-uns des traits les moins connus de ces deux volumes.

« De toutes les définitions de la « folie, celle de M. *Bailly* ne me « paroît pas la moins belle. *La folie*, « dit-il, *n'est autre chose que la « tyrannie des objets sur l'imagi- « nation.* »

« Après que le roi eut fait l'édit des « duels, on parla dans le monde, « d'une autre déclaration, qui devoit « paroître au sujet des gentilshommes. « Un Gascon dit : *Que diable le roi « peut-il faire contre nous, après « nous avoir défendu les duels.* »

« Un jour que *le Dante* étoit ac- « coudé sur l'autel d'une église de « Florence, sans doute dans quelque « méditation poétique, un fâcheux » le vint interrompre. *Quelle est*, « lui dit le Dante, *la plus grosse de « toutes les bêtes? C'est l'éléphant*, » dit l'importun, *Hé bien! éléphant*,

« *retirez-vous, et ne troublez pas*
« *des méditations plus importan-*
« *tes que ce que vous avez à me*
» *dire.* »

« Le Dante avoit une femme dont « les galanteries faisoient beaucoup « d'éclat. Ses amis lui reprochant « souvent son indulgence et le peu « de soin qu'il avoit de sa réputation, « il querelloit sa femme : elle de « pleurer, de crier à la calomnie. « Les amis du Dante étant revenus « à la charge : *Dites-moi, je vous* « *prie, qui de vous ou de ma fem-* « *me, doit mieux savoir sa vie?* « *C'est elle*, répondit-on. *Hé bien,* « *elle soutient que vous en avez* « *tous menti; ne me rompez donc* « *plus la tête.* »

« Un prédicateur voulant faire en- « tendre à ses auditeurs, que, pour « juger de la conversion de quelqu'un, « il falloit regarder aux œuvres, et « non aux paroles et aux larmes, ra- « conta cette fable : *Un homme pre-* « *noit des oiseaux dans une vo-* « *lière, et les étrangloit avec ses* « *doigts. Il se blessa par quelque*

« *accident, et il pleuroit de dou-*
« *leur. Un des oiseaux, qui s'en*
« *apperçut, dit à ses camarades :*
« Prenons courage, il a pitié de nous.
« O, *dit le plus vieux et le plus*
« *expérimenté d'entre eux*, ô mes
« enfans, ne regardez pas à ses yeux,
« regardez à ses mains. »

« C'étoit une belle action, que
« celle de *Cædicius*, tribun dans
« l'armée des Romains, lors de la
« première guerre de Carthage. L'ar-
« mée romaine étoit enveloppée par
« la carthaginoise, dans un endroit
« où elle ne pouvoit éviter d'être
« taillée en pièces. Le tribun, pour
« la sauver, conseilla au consul de
« *détacher* quatre cents hommes,
« pour aller occuper une certaine
« colline qu'il lui montroit, afin que,
« pendant que l'ennemi s'amuseroit
« contre ce détachement, l'armée
« pût échapper. *Fort bien*, dit le
« consul, *mais qui est-ce qui vou-*
« *dra mener ces quatre cents hom-*
« *mes à la boucherie? C'est moi*,
« répondit le tribun, *je veux bien*
« *me sacrifier pour vous et pour*

« *la république. Allons, mes amis,*
« dit-il sur-le-champ aux soldats, *il*
« *est nécessaire d'aller là, et il*
« *n'est pas nécessaire d'en revenir.*
« Le stratagême réussit. Les ennemis
« donnèrent dans le piége, et les
« quatre cents hommes se défendi-
« rent assez long-temps, pour donner
« à l'armée romaine celui de se re-
« tirer. Il n'en échappa que le tribun,
« qui fut reconnu entre les blessés. »

Je suis, etc.

LETTRE

DELPHIRE,

OU

LA BIENFAISANCE,

CONTE PASTORAL.

Non ignara mali miseris succurrere disco.
VIRGILE.

LA science importante du droit des nations, et les affaires publiques excitent, à juste titre, l'attention d'un grand nombre de citoyens; nous croyons néanmoins que plusieurs de nos lecteurs s'éloignent avec plaisir quelquefois des sentiers épineux de la politique, pour entrer dans les routes fleuries de la Littérature : leurs regards, fatigués des scènes tumultueuses de la société, ont besoin de se reposer sur les tableaux touchans de la nature. C'est dans cette persuasion que nous leur présentons le morceau suivant.

L'aurore, au teint frais et vermeil, faisoit voler déjà son char brillant de pourpre dans les plaines du ciel. Delphire, en cet instant émue, impatiente, attendoit le jeune Mirtile dans un berceau tissu de jasmin auprès d'un ruisseau limpide qui faisoit sautiller ses flots sur des cailloux blanchâtres. La jeune bergère se repose d'abord sous le ceintre du berceau, se lève bientôt après, se place à l'entrée, regarde attentivement le boccage où doit passer son amant, et s'écrie une fois *Mirtile !* Après quelques instans, elle rentre dans le berceau, en disant plusieurs fois du ton de la pitié : *Pauvre Tircis ! pauvre Tircis !* Elle parcourt ensuite de ses regards la campagne, en appuyant legèrement sa tête sur un petit arbre qui soutenoit le berceau, et élève ainsi sa voix mélodieuse :

« Les rayons de l'aurore brillent « agréablement à travers les feuilles « de ces rosiers sauvages; ils dorent « le plumage de l'allouette, qui, « soutenue par les zéphirs, fait re-

« tentir les airs de ses chants variés.
« La douce rosée semble avoir ra-
« jeuni les plantes. La verdure des prés
« n'eut jamais plus de fraîcheur. Les
« oiseaux sur le sommet des arbres,
« les bergers dans les vallons, chan-
« tent, de concert, les attraits de la
« nature qui paroît s'éveiller d'un
» paisible sommeil ; cependant, ce
« ravissant spectacle ne fait dans mon
« cœur qu'une impression très-legère.
« Je me rendois autrefois dans ces
« lieux, dès que le matin étoit de
« retour. A la vue des campagnes or-
« nées par le printemps, je versois
« des larmes de joie ; je chantois,
» avec transport, les beautés renais-
« santes de la nature. Mon ame sem-
« bloit s'épanouir comme la rose qu'un
« doux zéphir caresse ; mais aujour-
« d'hui la langueur de la compas-
« sion éloigne de moi ces plaisirs....
« Non, non, je ne puis écouter avec
« joie les chansons de bonheur dont
« ces lieux retentissent, tandis que je
» sais que Tircis est malheureux, qu'il
» pleure, qu'il se désespère. Ah ! qu'il
« me tarde que Mirtile se rende auprès

« de moi ! Je lui ferai part de mon des-
« sein ; je lui dirai : *Tircis est dans*
« *l'indigence ; permets que je lui*
« *donne la cabane qui n'est pas loin*
« *de celle que j'habite. J'en ai deux ;*
« *une seule m'est nécessaire. Je lui*
« *présenterai aussi la moitié des*
« *fruits que je recueille.* Mais Mir-
« tile ! tu m'aimes ; tu est souvent
« jaloux ; tu croiras peut-être que
« c'est l'amour que j'ai pour ce jeune
« berger qui me porte à cette action
« de bienfaisance. Tircis est beau,
« me diras-tu, sans doute, tu l'aimes
« peut-être... Ah ! Mirtile, je n'ai-
« me que toi ; je t'aime plus que Zé-
« phire n'aime les fleurs, plus que
« l'abeille n'aime le printemps. Ce
« n'est point l'amour qui me rend
« compatissante ; Mirtile, c'est la
« vertu. *Les malheurs que j'ai quel-*
« *quefois éprouvés moi-même m'ont*
« *appris à soulager l'infortune* ».

Dans cet instant, Mirtile, pour trouver sa bergère, traversoit, en chantant, la forêt qui étoit devant le berceau. Delphire distingue les sons de cette voix ; une joie vive,

mêlée d'une tendre inquiétude, fait palpiter son cœur; un doux tressaillement la saisit. Le voilà, s'écrie-t-elle; il est dans la forêt. Tendres fleurs exhalez vos parfums vers l'amant que j'adore. Aurore gracieuse, éclairez-le de vos rayons. Doux zéphirs excitez sur son front une fraîcheur agréable, et vous buissons fleuris... ah! ne l'arrêtez pas. A ces mots, Delphire voit son amant sortant du milieu du feuillage; elle court aussi-tôt au devant de lui. Le berger s'avance de même de toutes ses forces. Ils se joignent au milieu de la prairie qui se trouve entre le berceau et la forêt, et s'embrassent avec transport. Mirtile est tout essoufflé. Delphire, avec son tablier, s'empresse d'essuyer le front de son amant, sillonné par des gouttes de sueur.

Il s'avancent vers le berceau, en entrelaçant leurs bras. Delphire, pour lors, disoit en elle-même: comment lui parlerai-je? Je ne sai par quoi commencer. Une tendre crainte agitoit son cœur, elle fit un effort:

écoute, Mirtile, tu chéris la vertu. Ton ame est sensible au malheur des hommes; nous avons dit mille fois que rien ne sauroit égaler la joie céleste que produit dans nos cœurs la douce bienfaisance; je dois donc espérer que tu saisiras avec empressement l'occasion de soulager un des pasteurs de ces campagnes... Tu n'as pas vu peut-être les ravages que l'orage dernier a fait dans la plaine. Le torrent qui roule près de cette montagne s'étoit extrêmement enflé. —Oui, on me l'a dit... C'étoit une chose terrible. Le torrent traînoit avec fracas des rochers, des arbres des cabanes. Il emporta les barrières d'un bercail, avec toutes les brebis; le vent souffloit; de brillants éclairs serpentoient continuellement sur le fond obscur des nuages; tous les bergers craignoient que.... Delphire l'interrompit.— Cela est vrai: mais écoute ce que je veux te dire: le torrent sortit donc de ses bords; il entraîna, dans son impétuosité, les arbres et la cabane du malheureux Tircis.... Il a couvert encore de sa-

ble son champ et sa prairie. L'infortuné berger n'a pour tout bien que quelques agneaux qui s'enfuirent dans la campagne à l'approche de l'orage, ou qu'il sauva de l'inondation.— Oh le pauvre Tircis! il faut le secourir, s'écrie Mirtile dans le premier mouvement de la compassion.— Bon! disoit alors Delphire en elle-même; *Mirtile*, je vais te dire le parti qu'il faudroit prendre. Cédons à Tircis la cabane qui est auprès de la mienne, celle que je reçus après que la mort eut enlevé mon frère. Nous lui donnerons une partie de nos fruits, et nous augmenterons son troupeau qu'il fera paître dans mes prairies. Mirtile *parut réfléchir*; il regardoit attentivement son amante. Delphire!... lui *dit-il*, d'un air embarrassé, et il garde le silence. Cette seule parole, et le regard qui l'accompagna, commença d'attrister la bergère.— Que veux-tu me dire?— Ah Delphire!... je crains... et il regarde la bergère avec une expression encore plus touchante. Delphire devinoit la cause de cette crainte; mais elle ne vou-

lut pas l'expliquer.— Que veux-tu craindre? Après une bonne action, notre ame n'est-elle pas la source des sentimens les plus délicieux? La joie que la vertu procure n'est-elle pas intraitable?. Mirtile!... mon ami... ce n'est que par la bienfaisance que les hommes sont semblables aux dieux.— Delphire! l'amour peut-être. —Mirtile, je pensois bien que tu le dirais; mais sois tranquille: j'atteste l'auteur de mon être que ce n'est pas l'amour qui me porte à cette action; c'est l'humanité. Peut-on voir d'un œil indifférent l'infortune de ce jeune berger. Il paroissoit jouir d'une félicité parfaite. Sa cabane se trouvoit agréablement située; ses prés, arrosés par des ruisseaux, conservoient toujours leur verdure; ses brebis lui fournissoient du lait en abondance, et une laine plus blanche que la neige. Les fruits de ces arbres étoient délicieux; les dieux le combloient de leurs faveurs; le voilà maintenant plongé dans la misère: elle lui paroît d'autant plus affreuse, qu'il ne l'avoit jamais ressentie. La douleur,

le chagrin, finiront d'abbattre son corps affoibli par la cruelle indigence. Sauvons cet infortuné, Mirtile; il est vertueux; il ne méritoit pas tous ces malheurs.— Que je souffre, ô Delphire! en osant m'opposer à tes desirs. ô moitié de moi-même! il n'y a que l'amour le plus violent qui puisse combattre en moi la douce bienfaisance. J'aime à croire que, dans cet instant, l'humanité seule te rend sensible aux revers de Tircis; mais écoute: Tircis est beau; il passe pour le plus joli berger de ces contrées; il danse avec une grace inexprimable; il parle avec beaucoup de douceur; toutes ses paroles sont séduisantes. Tu sais encore qu'il joue de la flûte aussi-bien que le dieu Pan; tu l'as entendu quelquefois, peut-être, lorsque l'écho répétoit ses chansons. Tircis enfin est rempli de talens; et moi, je n'ai pour tout bien qu'un cœur qui t'adore. Peux-tu te promettre que les agrémens de ce berger que tu verras si souvent, ne te feront jamais aucune impression? Verras-tu toujours

avec le même plaisir ma constance et ma fidélité ? Ne seroit-il pas possible de soulager Tircis sans lui céder la cabane ? Dans quelques jours, ô Delphire ! nous devons être unis par les nœuds de l'hymen. Pourquoi nous exposer à troubler notre amour ?— Mirtile, si les choses que je vais te raconter encore ne peuvent te persuader, je n'en parlerai plus. Au point du jour, en passant dans la grande allée, j'ai entendu de sourds gémissemens, et de profonds soupirs. Je m'approche, je me place derrière un buisson ; ... c'étoit lui-même, c'étoit Tircis qui ne pouvoit plus supporter le chagrin qui dévoroit son cœur. Il étoit étendu sur la terre, la tête appuyée sur le tronc d'un de ses arbres renversés par la tempête. Sa blonde chévelure n'étoit plus ornée d'une guirlande ; elle étoit négligée : quelques cheveux tomboient sur son front ; d'autres sur ses épaules. Les roses ne brilloient plus sur ses joues, il étoit pâle et défait ; ses yeux étoient baignés de larmes : il contemploit dans un stupide silence

son asile détruit. Sa tête paroissoit foible et languissante. Il l'appuyoit tantôt sur une de ses mains, tantôt sur le tronc de l'arbre. Quelques agneaux étoient couchés à ses côtés : ils élevoient leur tête vers lui, et sembloient vouloir lui demander la nourriture. Son chien rodoit à l'entour; il se conformoit à la situation de son maître. Lorsque Tircis gémissoit, cet animal fidèle vouloit le consoler; il l'accabloit de caresses; il lui léchoit les mains. J'entendis ensuite ces paroles que prononça le berger d'une voix douloureuse.

« Que vous avois-je fait grands dieux! pour mériter les malheurs qui m'accablent? Navois-je pas le soin de vous offrir des sacrifices? au retour du printemps, je vous présentois les premières fleurs. A l'entrée de l'automne, je réservois pour vous les prémices des fruits. J'ai souvent couronné vos statues de guirlandes; j'ai souvent arrosé de lait et de vin les autels où l'on vous adore. En quoi vous avois-je offensés? J'atteste la déesse de la sagesse. M'a-t-on vu ja-

mais fuir l'occasion de faire une action louable? Je me suis transporté plusieurs fois dans des réduits obscurs, pour secourir l'indigence plaintive. J'ai souvent fait mes efforts, pour faire renaître la concorde et l'amitié parmi des bergers ennemis; j'ai soutenu la foiblesse opprimée. Ma langue n'a jamais distillé le fiel de la calomnie. Mes chants retentissoient dans la plaine. Dans un saint ravissement, mon ame célébroit les bienfaits du grand Jupiter, l'auteur de la nature; elle exaltoit la beauté de ses ouvrages; l'harmonie qui règne de toutes parts. La sensibilité de l'air, les couleurs de l'aurore, l'émail des prairies, excitoient mon admiration. Mes intentions étoient pures; mes chants n'étoient jamais obscènes; cependant que reçois-je pour récompense? La misère, la honte qui la suit, le chagrin et la douleur. O justice suprême, sont-ce là tes décrets?.... L'orage a ravagé cette plaine; il a renversé mes arbres: je n'ai plus aucun bien; j'ai tout perdu. Je ne sais plus où me retirer. Plu-

sieurs connoissent mon infortune ; personne n'a daigné m'offrir un asile. Lorsque j'étois heureux, on recherchoit ma société, maintenant on m'abandonne. Je n'avois donc aucun ami !... Je suis abattu ;... je n'ai pas long-temps à vivre ;... je manque de fruits ;.... cependant la terre arrosée par mes sueurs devoit bien m'en fournir... Finirai-je par demander de la nourriture à des hommes barbares qui me la refusent, ou qui, en me l'accordant, m'accableront de leur mépris?... Non, je dois mourir. Je crains moins la mort que l'ignominie. » Tu m'attendris céleste Delphire ! s'écrie alors Mirtile. *Allons trouver* le pauvre Tircis ; le *tableau* de sa misère vient de frap*per* mon cœur. Chère amante, ton ame est aussi belle que tes attraits. Non, je ne méritois pas de devenir ton époux. Désormais je m'en rendrai digne, en cherchant à te surpasser, s'il est possible, par de belles actions. Je serai, comme toi, bienfaisant et généreux ; je ne cesserai jamais de chérir la vertu. Allons donc

trouver Tircis ; allons lui dire que nous partagerons avec lui ce que nous possédons. Allons, ma chère Delphire, nous l'emmenerons dans la cabane. — Mirtile, que tu es aimable, lorsque tu est vertueux ! L'alouette légère aime l'air du matin ; le papillon volage les rayons du beau jour, et moi, chèr Mirtile, je t'aime encore. A ces mots, le berger se jette dans ses bras en versant des larmes de joie ; et Delphire le presse avec ardeur contre sa poitrine. En cet instant, ils s'écrient tous deux dans un ravissement céleste : *Que de charmes l'amour reçoit de la vertu !...*

Après cette tendre scène, Delphire emporte une corbeille de fruits, et Mirtile prend un flacon rempli de lait, et un autre rempli de vin délicieux. Les deux amans s'avancent à pas précipités vers les lieux où gémissoit Tircis. Ils le trouvent endormi au même endroit où l'avoit apperçu Delphire. Ils s'avançent doucement vers lui, place sa corbeille à ses pieds ; et s'étant mis à ses côtés, ils le considèrent pendant quelques

instants. Malgré le chagrin qui déchiroit son cœur, une douceur touchante animoit tous ses traits : il étoit beau comme Adonis. La bergère éveilla Tircis. Celui-ci éleva d'abord ses regards vers le ciel, et sembloit implorer son assistance. Quelle fut sa surprise, lorsqu'il vit à ses côtés Mirtile et Delphire qui lui présentoient l'un des fruits, et l'autre une coupe pleine d'un vin aussi doux que le nectar ! S'il n'avoit jamais vu ces amants vertueux, il les auroit pris pour des génies bienfaisants que les Dieux envoyoient vers lui. Jeune Tircis, lui dit Mirtile, reçois ces présens des mains de l'amitié. Nous te prions de ne pas refuser notre asile, et de partager avec nous tout ce que nous possédons. Je t'en conjure, Tircis, ne me prive pas du plaisir de faire une belle action. Tu sais aussi-bien que moi que les biens des amis doivent être communs. Nous avons appris ton infortune, et nous avons couru vers toi, pour te prier de nous préférer à ceux qui t'offriront leurs bienfaits. Tircis, ne dédaigne point

les présens que t'offre l'amitié la plus pure. Ton malheur feroit le nôtre. Nous ne pourrions jouir d'aucun moment tranquille, lorsque nous saurions que le verrueux Tircis gémit dans la détresse.

Tircis ne peut répondre à tant de bonté, qu'en versant des larmes de plaisir; et en embrassant avec transport son bienfaiteur, la sensibilité oppressoit son ame. Il ne pouvoit proférer aucune parole. Ses yeux seuls exprimoient toute sa reconnoissance. Mirtile pressoit son cœur; il s'écrioit: Dieux qu'il me sera doux de passer ma vie avec toi, ô mon cher Tircis! Regardons-nous comme deux frères. Ah, Delphire, que je te remercie de m'avoir inspiré ce dessin!.... Ecoute, Tircis, sans elle, peut-être, je serais privé du plaisir que je goûte maintenant. A ces mots, Tircis se jette aux pieds de Delphire.— C'est donc vous, céleste Delphire, qui me rendez la vie; et il arrosoit de larmes d'attendrissement les mains de la bergère qui vouloit le relever.— Nous sommes confus, Tircis, des

marques de ta sensibilité. C'est nous qui devrions te remercier de nous avoir procuré une joie si pure.

Pour lors, Tircis exprime sa reconnoissance avec l'éloquence de la nature. Maintenant ses paroles se succèdent avec rapidité; son cœur se dilate; son ame épanouie lui fournit abondamment les expressions les plus touchantes et les plus énergiques. Il ne cesse de parler avec une affection inexprimable : mais les deux amans, en le conjurant de finir, le prennent par la main avec le regard d'une familiarité naïve, et l'engagent à se rafraîchir avec eux. Ils l'emmènent ensuite dans leur cabane. *Tircis ne* semble plus le même : son *front* n'est plus obscurci des nuages de la mélancolie : une douce sérénité brille sur son visage. Les roses de la santé ont succédé au lys de la tristesse. Son chien et ses agneaux semblent partager son plaisir. Pour célébrer l'arrivée de Tircis, Mirtile et Delphire invitent tous les pasteurs de la contrée : les jeux et les festins ne finirent qu'à l'entrée de la nuit.

Avant de se séparer, on fixa le jour du mariage de Mirtile avec Delphire.

L'aimable Corine qui possédoit de grands biens, et qui pour lors avoit conçu de la passion pour le jeune Tircis, lui fit offrir sa main. Le berger qui avoit surpris quelquefois les regards de Corine, et qui étoit épris à son tour des charmes de cette riche bergère, accepta cette faveur avec la plus grande joie. On choisit, pour ce nouvel hymen, le même jour qu'avoient fixé Mirtile et Delphire. L'alégresse fut commune. Ils furent unis, en même-temps, par les nœuds les plus doux; et leur bonheur fut toujours inaltérable.

LETTRE IV.

Sur le pain et la disette.

QUE n'a-t-on pas écrit sur le pain? Qeul est l'homme raisonnable et impartial qui puisse déterminer entièrement son opinion, après avoir lu ce qu'on dit pour et contre le commerce des grains? Dans un Royaume aussi vaste que la France, comment se fait-il qu'on ne récolte pas assez de bled pour en exporter sans inconvénient, tandis qu'en Angleterre, pays infiniment plus petit et moins fertile en général par la nature de son sol, cette exportation est, en proportion beaucoup plus étendue?

Mais, Monsieur, en matière d'administration, quand il s'agit d'exécuter, de former des dispositions, il ne faut pas se conduire d'après des raisonnemens, mais d'après des faits. Or il est de fait qu'excepté dans quelques années, l'exportation illimitée a eu les

plus grands inconvéniens, et qu'elle nous auroit exposé à des disettes multipliées, si l'on n'avoit eu recours à l'importation de grains étrangers. Défendez donc l'exportation, et ne la permettez avec les limites qui lui conviennent, que lorsqu'il vous sera démontré que, pendant tel espace de tems, elle ne s'auroit avoir d'inconvéniens, ce qui n'arrivera pas souvent; parce que dans l'état actuel des choses, et comme vous en jugerez vous-même par la suite de ma lettre, nous ne pouvons guères plus exporter de bled que ce ne soit, toute proportion gardée.

Quoiqu'il en soit, la chose publique une fois en sûreté parce régime prohibitif momentané, rien ne vous empêche de remonter aux principes qui peuvent vous fournir la solution d'un problême aussi extraordinaire et aussi important pour le bonheur public. Cette lettre est particulièrement destinée à vous découvrir la source du mal et les moyens d'y remédier : mais avant tout, il faut encore s'occuper des maux présens et chercher à les faire disparoître promptement, ce que la

prohibition de l'exportation ne peut pas seul opérer.

Il m'est tombé entre les mains. Je ne dirai pas une brochure, mais une demi-feuille, intitulée : *Les subsitances assurés dans tout le Royaume. Extrait d'un Mémoire et d'un modèle de correspondance Municipale hebdomadaire, présentés à M. le Président du commité des subsitances*, par M. *Matheron*, citoyen de Provins, et cette demi-feuille, plus utile que beaucoup de brochures, m'a paru renfermé tout ce qu'on peut proposer de plus simple et de plus raisonnable pour dissiper promptement nos craintes et nos inquiétudes. (On la trouve au *Palais Royal*, chez *Gattey*, libraire).

Après avoir rappelé que la récolte de cette année a été l'une des plus abondantes que nous puissions espérer, après avoir recherché quelles peuvent être les causes d'une disette aussi extraordinaire, voici les moyens que propose l'auteur.

« 1°. Je désirerois, dit-il, que l'As-

semblée Nationale décrétât un recensement général de tous les grains du Royaume. Convaincu par le résultat de cette opération, qu'on possède bien au-delà des besoins, le peuple cesseroit de s'inquiéter, la confiance renaîtroit, et avec elle la tranquillité. On trouveroit, à point nommé, les secours qui seroient nécessaires à tels ou tels cantons; et l'on pourroit déterminer enfin, d'une manière claire et précise, la quantité des grains que chaque fermier, décimateur, et autres seroient obligés, conformément à l'Arrêt du Conseil du 7 septembre dernier, de faire conduire, chaque semaine, au marché qu'ils auroient l'habitude de fréquenter. Cette espèce de contribution une fois établie, le cultivateur n'auroit plus à craindre la perte de ses pailles, perte vraiement irréparable, et qui auroit lieu nécessairement, si, faute de connoître suffisamment les produits des différents cantons, on le forçoit à battre sa récolte dans l'espace des trois ou quatre premiers mois. »

« Qu'on ne dise pas, poursuit M.

Matheron, que ce projet est un de ces projets chimériques, dont l'exécution est presqu'impossible et ne peut s'acorder avec les principes de la liberté. J'observerai d'abord que *tout ce qui est nécessaire au bien général, ne sauroit être contraire à la liberté publique*, et que conséquemment ce récensement, dont *l'utilité* sera démontrée à quiconque y réfléchira un moment, ne sauroit être arrêté par des idées de liberté particulière. J'ajouterai ensuite qu'on peut allier à ce récensement les principes de liberté particulière, en n'employant que des formes éloignées de toute rigueur et de toute inquisition *tyrannique*, en faisant cette opération par *petits* arrondissements, même par *villages*, bourgs, etc. en demandant seulement la déclaration de chaque *cultivateur* ou propriétaire de grains. On n'auroit point à craindre des déclarations infidèlles, parce que les cultivateurs se connoissent trop bien les uns les autres, parce qu'il s'établiroit entr'eux une surveillance ré-

ciproque, et peut-être même une sorte d'émulation patriotique, parce qu'enfin l'article suivant rémédiera en partie à ce qu'on pourroit craindre de cette inexactitude de déclarations. »

« 2°. Il faudroit que toutes les personnes de la ville et de la campagnes, chez lesquelles on auroit constaté l'existence de telle ou telle quantité de grains, fûssent astreintes à déclarer, chaque jour de marché, et dans des bureaux établis *ad hoc*, leurs noms, ceux de leurs paroisses, et ce qu'elles auroient amené pour l'approvisionnement dudit marché. Au moyen d'un règlement aussi simple, on connoîtroit exactement ceux qui chercheroient à se soustraire au vœu de la loi, soit en totalité, soit seulement en partie. »

« 3°. Pour empêcher les accaparemens et toutes les autres manœuvres du monopole, de ce monstre toujours odieux, et qui, plus particulièrement encore dans les temps de trouble et de détresse où nous nous

trouvons

trouvons, devient un véritable crime de Lèze-Nation, il faudroit que tout marchand de bled et farinier fût également obligé, de son côté, d'aller déclarer au bureau dont il a été question plus haut, ses achâts et ses ventes, et d'y rapporter des certificats de déchargemens, le tout dans les délais fixés par la loi ou le règlement que je désire. »

« 4°. Pour éviter l'influence fâcheuse de l'exportation, sur l'abondance intérieure, il seroit à souhaiter que, lorsque l'approvisionnement du Royaume exige une défense absolue d'exporter, les peines les plus sévères fussent prononcées contre ceux qui y contreviendroient, que le tiers de la capture fût accordé au dénonciateur et les deux autres tiers aux capteurs, à la charge par eux de faire conduire les grains aux magazins publics, où on leur en compteroit la valeur, au prix établi dans les marchés voisins. »

Ces moyens sont simples et si faciles à mettre en exécution, qu'ils doivent frapper tous les bons esprits, et je ne doute pas qu'il ne ramenâs-

sent l'abondance dans les marchés et ne fissent baisser le prix des grains, qui augmente tous les jours d'une manière effrayante. Mais, à mon avis, Monsieur, cela ne suffit point encore ; il faut déraciner le mal ; il faut adopter un système qui assure en même temps la prospérité de l'agriculture et de l'état, et c'est ce que j'espère pouvoir vous démontrer dans une autre lettre.

Je suis, etc.

LETTRE V.

Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille, dans une suite de plus de trois cens emprisonnemens, détaillés par des pièces, notes, lettres, rapports, procès-verbaux, trouvés dans cette forteresse, et rangés par époques depuis 1645 *jusqu'à nos jours, etc.* Second cahier. A Paris, chez *Buisson*, Libraire, rue Hautefeuille, n° 20.

DANS un moment où tout est exagéré par la défiance et la crédulité, où le mensonge emprunte si souvent la voix de la renommée, et la licence le masque du patriotisme, je crois, Monsieur, qu'on doit accueillir avec reconnoissance tout ce qui porte un

caractère d'authenticité. Tels sont ces mémoires sur la Bastille, ou plutôt ce recueil de notes et procès-verbaux sur les prisonniers qui y ont été détenus. Ils se distribuent par cahiers de 7 à 8 feuilles, et forment à la fin 3 volumes *in*-8°, de 430 pages chacun. Ce second cahier va jusqu'au 25 juin 1689, et renferme quelques détails curieux : mais nous nous intéresserons sûrement davantage à ceux des temps plus rapprochés de nous, parce que nous connoîtrons un plus grand nombre des personnages inscrits sur les registres de cette prison d'état.

L'historien pourra glaner dans ce recueil quelques faits importans; il y trouvera peut-être quelques moyens de plus de comparer l'opinion dominante dans chaque siècle, d'apprécier le caractère et l'autorité des rois et des ministres; mais le résultat sera toujours le même pour l'observateur impartial. Il verra constamment que, dans tous les temps et sous tous les règnes, le pouvoir arbitraire a abusé de ce moyen de punition; qu'il a presque toujours été employé par

l'intolérance, la crédulité, la vengeance ou l'intrigue ; et que rarement ces emprisonnemens arbitraires ont été substitués à des punitions déshonorantes pour les familles. Cependant il faut être juste, et remarquer qu'il y a nécessairement beaucoup de lacunes dans ce recueil, et que d'ailleurs la Bastille étoit une prison à part, fort différente de celles où l'autorité arbitraire confinoit si souvent les victimes qu'elle vouloit soustraire au glaive de la Justice.

Je n'ai rien à ajouter, Monsieur, à ces réflexions ; et je crois qu'il me suffit à présent de vous faire quelques citations du cahier que j'ai sous les yeux, et dont les morceaux les plus étendus sont la fin du procès de M. de *Rohan*, l'affaire des prisons de 1677 et l'emprisonnement du président *du Guay*. J'ai cherché inutilement quelques détails relatifs à la *Brinvilliers* ; l'éditeur ne nous donne rien là-dessus que nous ne sachions déja, et qui n'ait été répété mille fois.

Arrêtons-nous quelques instans au président *du Guay*. Il étoit premier

président de la chambre-des-comptes de Bourgogne, et fut arrêté à Dijon, par ordre du roi, le 24 août 1684. Il étoit question de malversations, faussetés, abus et divertissemens dans l'exploitation des bois et autres fournitures pour la marine, dans le département de Bourgogne et Bresse, et dans l'administration des fonds et deniers, ordonnés pour les dépenses de la marine dans ledit département. *Du Guay* subit quatre-vingt-dix-huit interrogatoires, tant au château de Dijon qu'à la Bastille. Il paroît qu'il mourut dans la prison, après l'instruction de son procès, mais avant le jugement. La note suivante est assez curieuse.

« Ce qui s'est passé aujourd'hui 2 septembre 1688, à la Bastille, y est-il dit, mérite attention, parce que le cas est tout à fait extraordinaire et nouveau; et pouvant être par-tout d'une pernicieuse conséquence, il le pourroit être du moins autant à la Bastille. M. *du Guay* ayant eu quelques accès de fièvre,

et les médecins ayant jugé à propos de lui faire prendre du quinquina, on prétend que le quinquina a rendu la fièvre continue. Quoi qu'il en soit, M. *du Guay* a voulu recevoir le saint-viatique, qui lui a été porté de Saint-Paul, avec quatre prêtres. Les enfans de M. *du Guay*, les prisonniers qui ont la liberté de la cour, M. *de la Noux* et quelques autres personnes de la Bastille, sont entrés dans sa chambre, et devant tout ce monde, M. *du Guay*, après avoir fait un discours qui n'est pas ordinaire, sur son innocence et sa bonne conduite, a requis le prêtre, qui lui devoit administrer le viatique, de recevoir sa *déclaration*. Cet ecclésiastique se trouvant surpris, et ne jugeant pas qu'il dût rien écrire, du moins sans la permission de M. le gouverneur, on l'a, sur-le-champ, envoyé demander; et cette permission étant venue, M. *du Guay* a dicté à haute voix, et le prêtre a écrit, en présence du saint-Sacrement, des quatre autres ecclésiastiques assistants et de toutes les autres personnes, la recomman-

dation que M. *du Guay* a faite au roi, de ses enfans, et la déclaration de son innocence; après quoi M. *du Guay* a encore requis le prêtre qui avoit écrit, de signer ce qu'il venoit d'écrire : à quoi il a fait difficulté; et sur ce qu'on lui a dit qu'on en alloit demander la permission à M. le gouverneur, on l'a attendue quelque temps inutilement, parce que M. *de Bezemaux* étant averti en même temps par quelqu'un des siens, de ce qui se passoit, est sorti de la Bastille, et les choses sont restées en cet état; les demoiselles *du Guay* s'en prenant à qui elles pouvoient, de ce que cette dernière solemnité de la signature du prêtre qui a administré le viatique, manquoit à cet écrit. Je souhaite que M. *du Guay* se puisse justifier, s'il est innocent, et que tout y puisse concourir; mais s'il m'étoit permis de porter quelque jugement sur ce dernier procédé, je dirois, quelque évènement qu'ait sa maladie, que c'est l'homme du monde qui a de plus longues vues et de plus profondes méditations sur certaines conduites

(sans doute de la cour et des ministres). »

« *Lancessière*, clerc du diocèse de Coutances, fut mis à la Bastille, le 7 avril 1686. Il fut arrêté pour avoir tenu des discours imprudens sur les dispositions de l'appartement du roi, et du peu de sureté qu'il y trouvoit, aussi bien qu'en la garde ordinaire de Sa Majesté. On prit soin de s'informer des mœurs et de la conduite de cet homme; et sur le bon témoignage qu'en rendirent tous ceux qui le connoissoient, il fut mis en liberté, en le faisant conduire néanmoins, pour plus grande précaution, jusqu'en son pays, avec défenses d'en sortir jusqu'à nouvel ordre. »

« Le sieur *Francton*, capitaine anglois, âgé de 70 ans environ, fut arrêté à Paris, dans l'auberge où il étoit logé, et mis à la Bastille, le 31 mai 1689. Il étoit venu en France, pour ramener en Angleterre, les deux frères du comte de *Salisbury*, qui étoit prisonnier à la Tour de Londres. La comtesse de *Borlinton*, zélée protestante, amie de l'évêque de

Londres, avoit pris soin de faire élever dans la religion-anglicane, les deux jeunes-hommes, frères du comte de *Salisbury*; et on présumoit que c'étoit elle qui les vouloit rappeler, d'autant qu'elle avoit chargé le comte de *Salisbury* de les faire passer en France. Il se trouva en effet, parmi les papiers de *Francton*, une lettre du comte de *Salisbury*, écrite de la Tour, en anglois, par laquelle, suivant l'explication que M. *de la Reynie* s'en fit donner, il exhortoit ses frères à revenir en Angleterre, pour rendre témoignage sur plusieurs choses dont on le chargeoit, et qu'il ne désiroit pas néanmoins qu'ils fissent rien contre leur conscience. Cette lettre avoit été donnée, sans être cachetée, à celui qui en étoit le porteur, comme une lettre de créance. Il y avoit grande apparence que le comte de *Salisbury* ne l'avoit pas écrite librement, et qu'il n'avoit pas eu non plus intention de faire repasser ses frères en Angleterre; mais qu'en l'état où il étoit, il n'avoit pu se dispenser de l'écrire. Par une autre pièce, trouvée

sur le sieur *Francton*, qui étoit une copie en anglois d'une ordonnance du parlement ou convention d'Angleterre, il paroissoit qu'il avoit été ordonné au comte de *Salisbury*, de faire revenir ses deux frères en Angleterre. »

Ces faits suffisent sans doute, pour fournir au lecteur les réflexions à faire sur la conduite du pouvoir arbitraire. L'éditeur en a jugé autrement, et au lieu de commentaires propres à éclaircir le texte, qui souvent en auroit besoin, il nous donne ses propres réflexions, auxquelles on pourroit quelquefois reprocher le ton de la déclamation, devenu si à la mode aujourd'hui. J'en citerai, par exemple, l'observation qui est à la suite de l'article de *Lancessière*, parce qu'elle est plus courte que celle de *Francton*. « Les discours du sieur *Lancessière*, dit-il, étoient *vraisemblablement* très-innocens, et marquoient plutôt un grand intérêt pour la personne du roi, qu'aucune intention mal-veillante; mais il convenoit bien à un atôme, de parler du soleil ni en bien

ni en mal! Ce pauvre homme ne savoit pas que l'orgueil des rois regarde avec mépris, et souvent avec colère, ceux qui témoignent de l'inquiétude en leur faveur, sur-tout si ces personnes sont d'un rang inférieur. »

On s'abonne pour cette collection, dont il paroîtra tous les cinq à six jours, un cahier, jusqu'au 25 novembre, pour le prix de 15 liv., et l'ouvrage est rendu, franc de port, dans tout le royaume.

Je suis, etc.

LETTRE VI.

Lettre à l'Auteur de ces feuilles.

Paris, 12 Novembre 1789.

DANS un des journaux qui se sont établis à Paris depuis six mois, Monsieur, je lis avec une extrême surprise, la phrase que voici, à propos des *Mémoires sur la Bastille*, qui viennent de paroître chez Buisson : « Les précautions prises par un gouvernement despotique, pour asservir les peuples, sont appelées, dans le langage des Ministres, des moyens d'ordre et de tranquillité. *C'est d'après ce principe*, suivant la remarque *judicieuse* de l'auteur de ces mémoires, que le TYRAN Charles V fut surnommé LE SAGE, POUR AVOIR trouvé le moyen de contenir la ville de Paris, en élevant les tours de la Bastille. Aubriot, *Prévôt des marchands*, s'étoit chargé de faire construire les cachots de cette nouvelle forteresse. Première victime de sa *barbare in-*

vention, il périt *de rage et de désespoir.* » Charles V un *tyran!* Voilà une idée étrangement nouvelle! et l'académie françoise, proposant, en 1766, l'éloge de ce prince, pour le sujet d'un prix que remporta M. de la Harpe, ne se doutoit pas qu'elle proposât l'éloge d'un *tyran.* Elle croyoit, cette compagnie, avec tous ceux qui connoissent notre histoire, que Charles V fit construire la Bastille, moins pour y enfermer des prisonniers, que pour servir de boulevard à la ville de Paris, contre les ennemis de l'état; ainsi que l'attestent les historiens du temps. A l'égard du surnom de *Sage*, Charles V le mérita par sa prudence, par la sagesse des ordonnances qu'il fit contre les duels, contre les jeux de hasard, etc.; par son amour pour les lettres; par les traductions qu'il fit faire, en notre langue, de plusieurs auteurs anciens; enfin, par un règne qui est une époque mémorable dans l'histoire de notre littérature; ne fût-ce que par l'établissement de la bibliothèque du roi. Voilà les titres qui méritèrent à Charles V le surnom de

Sage ; et si l'on pouvoit en douter, il suffiroit de jetter les yeux sur les biographes de ce prince. Ouvrez, par exemple, sa vie, écrite vingt-quatre ans après sa mort, par Christine de Pisan, qui avoit été bien à portée de s'instruire des faits; vous y lirez ce qui suit, au chapitre X de la seconde partie : « Plus doit être louée chevalerie menée à cause de sens, que « celle qui est conduite par effect « d'armes..... Semblablement le fit « nostre roy, lequel plus conquesta, « enrichit, fit alliances, plus grans « armées, mieulx gens d'armes payés, « et toute gent, plus fit bastir édifices, « donna grans dons, tint plus mani- « *ficent estat*, et plus grant despense, « *moins fit de grief au peuple*, et « *plus sagement* se gouverna *en* « *toute pollicie*, et plus largement « fut fornie toute despense, que n'a- « voit faict roy de France, selon le « rapport des escritures, je l'ose dire, « depuis le temps de Charlemainne, « qui, pour la hauteur de sa prouesse, « fut appelez Charles le Grant; ainsi « POUR LA VERTU *et sagesse de ces-*

« *tui, lui doit bien perpétuellement* « demourer *le nom de Charles le* « *Sage.* »

Le juste ressentiment des injustices multipliées, faites depuis trop long-temps à la Bastille, devoit-il rejaillir sur un prince qui, dans le principe, fit élever cette forteresse contre les Anglois? Devoit-il même rejaillir sur Hugues *Aubriot*, intendant des finances et prévôt de Paris (1), qui en jeta les fondemens, s'il est vrai que le but de ce sage administrateur fut de mettre la capitale à l'abri des incursions de l'ennemi? s'il est vrai que ce même Aubriot décora Paris de plusieurs autres édifices utiles et agréables; qu'il fit entourer cette ville de murs; qu'il y bâtit le pont Saint-Michel, le petit Châtelet, etc. Aubriot fut victime de son zèle pour le bien

(1) C'est mal-à-propos qu'on le qualifie Prévôt des Marchands; il fut *Prévôt de Paris*, Place fort différente. Sous le règne de Charles V, c'est-à-dire depuis 1364 jusqu'à 1380, les Prévôts des Marchands à Paris furent Jean *Fleury* et Audouin de *Chauveron*.

public; et pour avoir fait arrêter quelques écoliers mutins, l'université s'enflamma contre lui; et, appuyée du crédit du duc de Berry, elle lui intenta un procès, à la suite duquel il fut condamné à une prison perpétuelle. La preuve qu'il n'étoit pas l'ennemi de la patrie, quoique maltraité par elle, c'est que, tiré de sa prison par des rebelles (*les Maillotins*) qui vouloient le mettre à leur tête, il les quitta le jour même, et s'enfuit dans sa patrie, loin des cabales et des injustices, où il ne périt ni *de rage et de désespoir*, ni *victime de sa barbare invention*. La Bastille a été l'instrument odieux du despotisme, je le sais; et la destruction de cette forteresse m'a comblé de joie avec tous les citoyens. Mais, parce qu'Aubriot la fit construire sous le règne de Charles V, est-ce une raison pour donner à un prince tel que celui-là, le nom odieux de *tyran*, et pour invectiver un administrateur aussi sage qu'Aubriot?

J'ai l'honneur d'être, etc.

L'abbé de *S. L...*

LETTRE VII.

Tableau général du commerce des Marchands, Négocians, Armateurs, etc. de la France, de l'Europe et des autres parties du monde, connu ci-devant sous le nom d'Almanach général du Commerce, etc.; par M. *Gournay*, Avocat. Années 1789 et 1790. A Paris, chez l'Auteur, rue S. Jacques, n° 27; chez *Belin*, Libraire, même rue et même n°. et chez *Onfroy*, rue S. Victor, grand *in*-8° de 917 pages; *prix*, 8 liv, *broché*, *et* 9 liv. *rel.*, *franc par la poste.*

CET Ouvrage, Monsieur, peut être, considéré comme un tableau très-bien fait et très-utile des productions et

de l'industrie commerciales de la France et de ses liaisons avec les Nations étrangères. Il contient, par ordre alphabétique, un état des villes et bourgs, et autres lieux qui intéressent le commerce; le détail des manufactures et des fabriques qui y sont établies, celui des foires et marchés intéressants à connoître : il indique les objets, soit de production, soit d'industrie, que chaque endroit fournit au commerce, la nature et la qualité de ces objets, leur destination et la manière dont ils se répandent dans le commerce; les pois et mesures qui y sont en usage, et leur rapport avec ceux de Paris, les usances pour les effets de commerce, les monnoies courantes, de compte et de change, et leur réduction au taux des espèces de France; le cours des changes avec les places étrangères; les noms des maisons de commerce, de banque ou de fabrique qui y sont établies; etc. enfin il contient les lois nouvelles qui paroissent annuellement sur le commerce.

En parcourant cet ouvrage, Mon-

sieur, vous admirerez les soins que s'est donné M. *Gournay* pour le perfectionner : et si vous le comparez à ce qu'il étoit dans son origine, vous jugerez que c'est moins une nouvelle édition qu'un nouveau livre. Excepté quelques articles que l'auteur avoit revus avec soin, l'année passée, et qu'il a laissés tels qu'ils étoient, et quelques autres sur lesquels il n'a pu se procurer de renseignemens, tout l'ouvrage est établi sur une correspondance nouvelle, et augmenté de près de 200 pages. La table, autrefois embarrassante, est devenue plus commode et plus utile; chaque mot des matières étant astreint à l'ordre alphabétique, et suivi des noms des articles où il en est question, elle forme ainsi un dictionnaire abrégé des matières de commerce. Une correspondance entre tous les articles qui ont quelque connexion, présente une espèce de traité de commerce que l'on peut lire de suite. L'auteur a l'attention de prévenir le lecteur, des articles sur lesquels il n'a pas pu avoir de renseignemens.

Cette notice, qui est de la plus grande exactitude, vous prouve, Monsieur, que l'ouvrage de M. *Gournay* est indispensable pour tous les négocians et commerçans, et qu'il doit être principalement recherché dans les circonstances actuelles où l'on s'occupe avec tant d'intérêt de la régénération du commerce et de l'agriculture, sources intarissables des richesses et de la prospérité de la Nation Françoise. J'ajouterois que ce tableau sera consulté avec fruit par toutes les personnes qui voudront s'instruire sur différentes branches de commerce en particulier. Je vous invite à lire l'article *Paris*; et quoique vous connoissiez bien cette immense Capital, je suis sûr que cet article vous apprendra des choses entièrement nouvelles pour vous, et qui sont ignorées de la plupart de ceux qui l'habitent.

Je suis, etc.

AVIS.

La veuve EDME, *Libraire, rue S.-Jean-de-Beauvais*, n° 36, *connue depuis plus de vingt ans, pour la collection de journaux, en tout genre, et autres ouvrages par collections, complette aussi à un prix très-avantageux, les personnes qui n'ont pas les collections entières.*

Note des principales collections, et de quelques livres, le tout au meilleur marché possible.

Le Journal des Savans, in-4°, depuis son origine 1665, jusqu'à présent; — le même, in-12; tables dudit, séparément, 10 vol. in-4. — Journal de Trévoux, depuis son origine, en 1701. — Journal Économique; — d'Agriculture, Commerce et Finance; — de Médecine; — de Physique, par M. l'abbé Rosier; — d'Histoire Naturelle; — Etranger; — Encyclopédique — de Verdun — de Bouillon — de Genêve — Ecclésiastique — Chrétien de Monsieur, par M. l'Abbé Royou; — d'Education — Littéraire — de Littérature — Général de France — de Paris — de Nancy — de Librairie — Britannique — Anglois, etc. Le Mercure François — le

Mercure Galant, depuis son origine, en 1672, continué sous le titre de Mercure de France—L'Année Littéraire, par Fréron —Les Causes célèbres — l'Esprit des Journaux — Gazette des Tribunaux de France — d'Utrecht — d'Amsterdam— de Hollande — Salutaire, etc. — Le Courrier de l'Europe — L'Avant-coureur — Le Censeur universel — choix de Mercures, 108 vol. Ephémerides du Citoyen — Annales de Linguet — Annonces et Affiches — Affaires d'Angleterre et d'Amérique — Collection des Arrêts de M. Simon — des Mémoires particuliers sur l'Histoire de France — des Annales Poétiques — de l'Almanach des Muses— des Etrennes du Parnasse — de l'Etat militaire, etc. — Le Conservateur, ou choix de morceaux rares — Le Pour et le Contre, par Monsieur l'abbé Prévôt — Ouvrages des Savans — Lettre sur quelques écrits de ce temps — Observations sur la Littérature — sur les écrits modernes — Réflexions sur les ouvrages de Littérature — République des Lettres de Bayle, etc. — Bibliothèque ancienne et moderne de le Clerc — Choisie, du même — Universelle — Britannique — Germanique — Françoise— Angloise — Raisonnée des ouvrages des Savans de l'Europe, 52 volumes —des Romans — Petite Bibliothèque des Théâtres — des Dames — Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque — Histoire des

hommes, par M. Delisle — Hommes illustres, du Pere Nicéron, 44 vol. — Collection des Arts et Métiers, par MM. de l'Académie, in-fol. — Académie des Sciences, inscriptions et Belles-Lettres, in-4°. et in-12 — Encyclopédie in-fol. et in-4°. — Histoire Universelle, in-4°, 44 vol., et in-8°., 120 vol. — Cérémonies Religieuses, 7 vol. in-fol. — Histoire des Voyages, 19 vol. in-4°. — Le Monde primitif, par Court de Gebelin, 9 vol in-4°. Dictionnaire de Moréri — Trévoux — la Martinière — Bayle — Economique — Universelle de Médecine, in-fol. — Vocabulaire François, 30 vol. in-4° — Le Plutarque François, par M. Turpin, 75 cahiers — Galerie Universelle des hommes et des femmes célèbre, par M. le Comte de la Plâtrière, 63 cahiers — Hommes illustres de la Marine Françoise, 9 cahiers — Histoire de la France Méridionale, par M. l'abbé Soulavie, 8 vol. in-8°. — Traité de l'exploitation des Mines, par Delius, 2 vol. in-4°. — Le Cabinet des Fées, 39 vol in-8°.

Elle se charge de tous les abonnemens, en affranchissant les ports de l'argent et des lettres.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE VIII.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

L'ORGANISATION des Municipalités, objet si intéressant pour l'ordre public, si urgent dans les circonstances actuelles, a été considérablement retardée par la grande discussion sur la propriété des biens ecclésiastiques qui ne paroissoit cependant pas d'une nécessité si pressante. La division du royaume va peut-être occuper longtemps l'Assemblée, et reculera encore ce plan d'administration si désiré, si nécessaire pour établir la paix et la tranquillité. Quelques membres de l'Assemblée avoient proposé d'organiser d'abord les municipalités; mais il a été décidé qu'on commenceroit

par la division du royaume. Le plan du Comité de constitution étoit de diviser la France en quatrevingt parties égales, relativement à la surface du terrein, sans aucun égard pour l'ancienne distinction des provinces, pour la population, pour le caractère des habitans, et le genre de leur industrie. M. Thouret a fortement appuyé ce plan, par un discours travaillé avec beaucoup de soin, et dont l'Assemblée a ordonné l'impression. M. le comte de Mirabeau l'a combattu plus fortement encore par un autre discours qui sera mis également sous les yeux du public.

Il me semble que rien n'est plus capable de réprimer la confiance de ces esprits légers et orgueilleux qui tranchent sur tout avec tant de morgue, que cette dispute entre deux hommes très-instruits et très-éclairés qui, après avoir médité long-temps sur un objet d'une nature aussi importante, ont des idées et des vues diamétralement opposées. Combien le sage ne doit-il donc pas s'attacher à l'expérience? Combien il doit trembler quand il est ques-

tion d'innover et de détruire ! Que les philosophes de la secte Académique étoient prudens, lorsqu'ils se contentoient de discuter à fonds le pour et le contre sur les objets les plus graves, sans oser adopter aucun sentiment !

M. Thouret prétend que lorsqu'on veut régénérer un Empire, il faut commencer par tout renverser, par tout détruire, pour reconstruire tout ensuite sur un plan uniforme ; maxime spécieuse, peut-être, dans la spéculation, mais funeste et terrible dans la pratique : car, après avoir renversé cette vaste machine dont tant de siècles attestoient la stabilité, quel architecte oseroit se flatter de pouvoir en reconstruire une autre aussi durable? Le même orateur, qui a bien plus de hardiesse dans les idées que dans le style, n'appréhende aucune opposition de la part des provinces ; il regarde leurs habitans comme assez philosophes, assez supérieurs à tous préjugés pour se détacher de cet amour si naturel aux hommes pour le local qu'ils occupent ; il croit qu'ils

consentiront volontiers à perdre leur titre de Normands, de Bretons, de Champenois, de Bourguignons, pour ne conserver que celui de François: enfin il regarde cette division nouvelle du terrain comme la première et la plus essentielle base de l'administration.

Cette théorie imposante, fondée sur des raisonnemens abstraits, beaucoup plus que sur la connoissance des hommes, paroît à M. de Mirabeau offrir les plus grandes difficultés dans la pratique; il regarde comme très-dangereux de risquer à-la-fois tant de nouveautés, et pense avec raison qu'il y a des préjugés qui exigent le plus grand ménagement; qu'il ne faut pas effaroucher les hommes par des changemens trop brusques; qu'il faut aller tout doucement et de proche en proche, et ne jamais heurter de front des idées, qui, quoique peu fondées en elle-mêmes, tiennent cependant aux objets les plus importans. Combien d'individus à qui l'on ôteroit peut-être tout attachement pour la patrie, en leur ôtant la

dénomination de leurs provinces ? Enfin, il a soutenu que la population, et non pas le terrain, devoit être le premier élément de la représentation.

Il semble qu'il suffit de jetter un coup-d'œil sur ce vaste royaume, pour sentir combien les innombrables variétés de la nature que son aspect présente, sont peu faites pour être soumises à une division purement géométrique. Tel département se trouveroit rempli par des landes, des sables et des déserts; tel autre seroit occupé par de fertiles campagnes couvertes d'une population immense. Le génie particulier des peuples, la nature des productions de leur sol, doit mettre de la différence dans leur gouvernement ; l'administration des villes ne peut être la même que celle des campagnes. Les pays agricoles demandent un autre régime que les pays commerçans. Les provinces doivent être réunies par l'intérêt général de la nation ; mais leur police intérieure doit être subordonnée à la nature de leur sol et de leurs habitans.

L'assemblée nationale, en ordonnant aux parlemens de rester en vacance, semble avoir annoncé leur destruction prochaine. Ce décret n'étoit pas fait pour plaire à ces compagnies respectées en France, depuis plusieurs siècles, comme les dépositaires des lois et de la justice. Il n'y a pas long-temps que la nation regardoit encore les magistrats qui les composent, comme ses pères et ses protecteurs; en vain l'autorité royale avoit essayé de les affoiblir, en les divisant: la nation avoit pris parti pour eux; et c'est même par là qu'elle a commencé à faire sentir au monarque, que toute sa puissance ne pouvoit lutter contre l'opinion publique; ce sont les parlemens qui ont demandé avec le plus de force, la convocation des états-généraux; c'est le refus qu'ils ont fait d'enregistrer de nouveaux impôts, qui a mis la cour dans la nécessité d'assembler les représentans de la nation; c'est à eux qu'on est redevable, en quelque sorte, de la révolution actuelle: ils ne s'attendoient pas, sans doute, qu'ils en seroient une des pre-

mières victimes. Aussi la chambre des Vacations de Rouen n'a-t-elle enregistré, qu'avec une extrême répugnance, les décrets de l'assemblée nationale, qui lui ont été envoyés par le roi : elle a accompagné cet acte d'obéissance, d'un arrêté dans lequel elle fait assez connoître combien elle désapprouve le nouvel ordre de choses qui commence à s'établir. Cette chambre s'est rendue coupable en cela d'une imprudence très-grave : les membres qui la composent auroient dû imiter le monarque pour lequel ils témoignent un attachement si noble et si louable, et qui leur donne un si bel exemple : puisque le roi accepte la nouvelle constitution, ils devoient, sans doute, l'enregistrer dans un respectueux silence. Quel pouvoit être le but de leurs réflexions? Quoique le nouveau gouvernement ne soit pas encore établi, l'ancien régime est irrévocablement détruit; l'esprit général de la nation est susceptible d'une infinité de variations et de changemens; mais il n'est pas dans la nature, qu'il revienne aux idées qu'il a solem-

nellement abjurées; toute résistance ne peut donc avoir d'autre effet que de perpétuer les troubles, et de déchirer l'état sans aucun fruit; il importe au bonheur de chaque individu, qu'il s'établisse un ordre quelconque, et qu'on sache à quoi s'en tenir. Quand même il seroit vrai que les opérations de l'assemblée nationale, ne soutiennent pas l'examen de la raison, cependant le devoir de tout citoyen seroit de s'y soumettre, par amour pour la paix et pour le bien public; car le plus mauvais gouvernement vaut infiniment mieux que l'anarchie.

L'assemblée nationale, vivement irritée de la témérité de la chambre des vacations de Rouen, avoit lancé contre elle un décret terrible. Le roi a communiqué aux représentans de la nation, le désir qu'il avoit que cette affaire désagréable fût assoupie; et, sur sa demande, toutes poursuites ont été arrêtées; il méritoit bien, sans doute, cette complaisance de la part de l'assemblée. Cependant un journaliste a paru scandalisé qu'on eût donné à Sa Majesté cette marque

de déférence : il prétend qu'au milieu du tumulte de l'assemblée, personne n'a envisagé les véritables questions que la circonstance devoit faire naître ; il pose lui-même ces questions, et il se trouve qu'il n'y a que la dernière qui ait rapport au sujet : les autres sont absolument étrangères.

Il ne s'agit point ici de savoir *si le pouvoir législatif ou exécutif a le droit de faire grace ; si une grace faite à quelqu'un n'est pas une injustice faite à tous, si la Justice a deux poids et deux mesures ; si le droit de faire grace consiste à empêcher le jugement ou son exécution ;* etc, etc.

Le journaliste oublie, sans doute, qu'il n'est pas ici question d'un crime prouvé et condamné, d'un jugement rendu et d'une grace à accorder. L'assemblée nationale n'a pu juger la chambre des vacations, puisqu'elle n'a pas le pouvoir judiciaire : elle n'a pu que la dénoncer aux juges chargés de connoître du délit. Ainsi, de toutes les questions posées, il n'y a que celle-ci qui signifie quelque chose

L'assemblée nationale, lorsqu'elle est dénonciatrice, peut-elle retirer une dénonciation déja faite? et assurément il n'est pas douteux qu'elle ne le puisse, et même qu'elle le devoit dans la circonstance présente, à moins qu'elle ne voulût violer elle-même un de ses décrets les plus augustes, qui se trouve dans la déclaration des droits de l'homme: *Aucun homme ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble point l'ordre public établi par la loi.* On doit se rappeler même que cette clause, *pourvu que leur manifestation*, etc. fut désapprouvée d'une grande partie de l'assemblée, et qu'on dit, dans le temps, qu'elle n'avoit passé, que parce que le clergé s'étoit alors trouvé en force dans la salle. Il est donc à présumer que si l'assemblée eût été complette ce jour-là, des vues plus relevées et plus philosophiques, auroient absolument rejetté cette clause timide, qui semble gêner la liberté! Si nous appliquons ce décret à la chambre des vacations

de Rouen, il se trouvera qu'elle n'avoit pas même besoin de grâce, puisqu'en exerçant un droit naturel à l'homme, elle n'étoit pas aussi coupable qu'elle avoit paru l'être au premier coup-d'œil; l'assemblée nationale s'étoit donc trop hâtée de la dénoncer, et par cette démarche, elle se trouvoit en contradiction avec elle-même. En effet, l'arrêté de la chambre des vacations de Rouen n'avoit eu aucune publicité, et ne devoit en avoir aucune; elle l'avoit seulement envoyé à M. le garde-des-sceaux, comme à une personne de confiance, à qui l'on communique ce que l'on a de plus secret, afin qu'il pût mettre sous les yeux du roi seulement, ce témoignage de sa fidélité et de son amour. C'étoit l'expression de son sentiment particulier, et non pas un acte judiciaire et authentique Cette chambre, d'ailleurs, avoit enregistré les décrets de l'assemblée; elle avoit, par cet acte, obéi au roi et à la nation; si elle a eu, d'ailleurs, sur les lois qu'on l'a chargée d'enregistrer, des idées et des opinions, qui ne sont pas celles

de tout le monde, elle ne les a point *manifestées* de manière *à troubler l'ordre public;* elles seroient restées ensevelies dans le plus profond silence, si le roi, en cassant son arrêté, et en le communiquant à l'assemblée nationale, ne lui eût donné une sorte de publicité. On ne pouvoit donc pas inquiéter les magistrats de Rouen, pour avoir pensé autrement que l'assemblée nationale; les illustres membres qui la composent, avoient peut-être trop écouté d'abord l'indignation que leur avoit inspiré la hardiesse de cet arrêté: peut-être qu'en ce moment, un ressentiment trop vif, et un excès de zèle pour le bien public, leur avoit fait perdre de vue les grands principes que César exposoit autrefois dans le sénat de Rome. « Pères « conscripts, disoit ce grand homme, « quand on délibère sur des affaires « délicates, il faut être en garde contre « tout mouvement de haine, d'amitié, « de colère et de compassion; l'esprit « a de la peine à discerner la vérité, « lorsque ces sentimens l'offusquent, et « jamais personne n'a pu concilier l'in-

« térêt de l'état, avec celui de sa pas-« sion. » *Omnes homines, P. C., qui de rebus dubiis consultant, ab odio, amicitiâ, irâ atque misericordiâ vacuos esse decet; haud facilè animus verum providet, ubi illa officiunt; neque quisquam omnium lubidini simul atque usui paruit.* (SALL., Guerre de Catilina.) Et cependant il s'agissoit alors d'un crime un peu plus grave que celui de la chambre des vacations de Rouen; d'une horrible conspiration tramée contre l'état, et très-bien prouvée. Ainsi, quand même le roi n'eût pas témoigné le désir qu'il avoit, de voir cesser toutes les poursuites, relativement à cet arrêté, je crois qu'il étoit de la prudence de cette assemblée, de ne pas pousser plus loin une affaire qui, examinée à fond par des juges intègres et sans partialité, n'eût peut-être pas eu l'issue que devoient en attendre les dénonciateurs; les magistrats de Rouen, cités au tribunal de la loi nouvelle, auroient pu l'invoquer en leur faveur; et admis à se justifier, ils auroient pu, pour leur propre dé-

fense, entrer dans des explications délicates, capables, peut-être, de faire sur le public, une impression dangereuse. Peut-être, dans leur apologie, auroient-ils essayé d'ébranler cette vérité sacrée et fondamentale de la nouvelle constitution, que l'assemblée des états-généraux est la nation. S'il est vrai, comme vient de l'imprimer un écrivain très-connu, que la *raison est la véritable loi des êtres raisonnables*, ils auroient pu objecter, que cette vérité est si peu démontrée par la raison, que l'homme, dont la raison, dans ces derniers temps, s'est élevée le plus haut en politique, l'auteur du *contrat social* qu'on regarde aujourd'hui comme un oracle, nie formellement que la nation puisse être représentée : mais dans la religion, comme dans la politique, il faut savoir soumettre sa raison à l'autorité. Il n'y a pas de guide plus incertain, ni de juge plus infidèle que la raison humaine, presque toujours esclave de la passion, des préjugés et de l'ignorance. Etablir la raison comme la seule loi des

hommes, c'est introduire la plus affreuse anarchie; quand la loi a parlé, la raison doit se taire: chaque gouvernement a ses mystères qu'il faut respecter sans chercher à les sonder: il falloit croire autrefois que l'autorité royale étoit fondée sur les lois; il faut croire aujourd'hui que la volonté de vingt-six millions d'hommes, est représentée par la volonté de six ou sept cents: c'est un dogme essentiel qui exige une foi aveugle, et le secret de la nouvelle administration doit être de ne jamais trop l'exposer à l'examen et à la discussion; car ces funestes disputes ne pourroient aboutir qu'à un schisme malheureux entre les provinces.

Je crois donc qu'il étoit très-sage et très-conforme à la saine politique, de laisser tomber l'arrêté de la chambre des vacations de Rouen. Je suis peu touché de l'argument d'un député qui, pour exciter l'assemblée à continuer ses poursuites, lui demandoit: *LE REGLEMENT est-il une loi que vous veuillez respecter? eh bien! le règlement ne permet pas de re-*

mettre en question, durant la même session, une loi déja décrétée ; or vous avez décrété que la chambre des vacations de Rouen, seroit jugée par le châtelet, vous ne pouvez donc pas révoquer ce décret. On pouvoit lui répondre d'abord, par le fait : L'assemblée nationale, dans une séance, a décrété que les dîmes ecclésiastiques étoient rachetables : dans une autre, elle a décrété qu'elles étoient abolies ; on pouvoit ensuite alléguer l'axiome trivial, qu'il n'y a point de règle sans exception ; eh ! quelle exception plus forte que celle qui se tire de la justice, de la tranquillité publique et de l'honneur même de l'assemblée !

Je suis, etc.

LETTRE IX.

Mémoires d'Anne de Gonzague, Princesse Palatine. Seconde édition, *revue, corrigée, augmentée.* A Londres, et se trouve à Paris, chez *Prault*, Imprimeur du Roi, quai des Augustins, 1789; 1 vol. *in*-8° de 338 pages, et 48 pages de prélim.

ON ne me pardonneroit pas, Mr, de vous offrir aujourd'hui l'analyse d'un ouvrage qui, dès le premier instant de sa publicité, a joui du plus grand succès. Cependant les additions qui y ont été faites, sont trop importantes pour ne pas fixer votre attention; et elles ont trop de rapport aux circonstances actuelles, pour ne pas exciter l'empressement du public.

L'Editeur nous dit, dans un aver-

tissement, qu'il à été assez heureux pour retrouver plusieurs morceaux intéressants et entre autres une lettre du célèbre abbé *de Rancé* à la princesse Palatine. Vous remarquerez aussi des détails piquants sur la fronde qui n'étoient point dans la première édition, si j'ai bonne mémoire. Vous retrouverez par tout le même esprit, le même style, les réfléxions les plus intéressantes, les observations les plus fines, une sorte de naïveté qui semble devoir être le caractère distinctif des mémoires, enfin tous les traits épars dont l'histoire a formé celui de la princesse qui est supposée écrire les événemens de sa vie.

Je n'examinerai pas ici s'il faut croire à l'authenticité de cet ouvrage; c'est une question oiseuse à mon avis. Tous les faits y sont conformes à la vérité historique, la lecture en est attachante et instructive; c'est tout ce qu'il me faut, c'est tout ce qu'il faut au lecteur le plus difficile. Qu'on révoque en doute certaines conversations particulières dont la princesse rend un compte détaillé, peu nous

importe; il suffit que d'après les événemens antérieurs et subséquens, ces conversations aient pu avoir lieu. Je ne crois pas un mot des harangues de *Tite-live*, mais je les lis avec grand plaisir, et *Tite-live* n'en est pas moins un grand historien, pour les avoir imaginées. « Vous sentez sans peine, dit « l'abbé *de Mably* à ce sujet, com- « bien les harangues doivent y con- « tribuer (à l'agrément). Elles ré- « veillent l'attention du lecteur, in- « terrompent la monotonie de la nar- « ration, et autorisent l'historien, ou « plutôt le forcent à prendre tour à « tour tous les tons d'une éloquence, « tantôt sublime et tantôt tempérée. « Sans qu'on paroisse m'en instruire, « on me fera connoître les opinions, « les mœurs et le caractère de cha- « que siècle. L'historien mettra avec » succès dans la bouche des person- « nages qu'il fait parler, des choses « qui choqueroient dans la sienne, « etc. » Ces réflexions peuvent s'appliquer aux conversations des mémoires particuliers, et celui à qui nous devons les mémoires d'*Anne de Gon-*

zague, doit désirer qu'elles servent de règle pour juger cette production estimable.

Mais il est temps, Monsieur, de mettre sous vos yeux quelques-uns des morceaux les plus piquants de ces mémoires. Tels sont la plupart des portraits qui y sont répandus. « *Portrait de M. de Guise.* M. *de Guise* « avoit la figure, l'air et les manières « d'un héros de roman, et toute sa « vie à porté l'empreinte de ce caractère. La magnificence règnoit dans « toute sa personne et dans tout ce qui « l'entouroit; sa conversation avoit un « charme particulier; tout ce qu'il disoit, tout ce qu'il faisoit, annonçoit « un homme extraordinaire. L'ambition et l'amour le dominoient; ses « projets, à force d'être vastes, étoient « chimériques; mais avec un nom aussi « illustre, une valeur héroïque et un « peu de bonheur, rien n'étoit au-« dessus de ses espérances. Il avoit « ce don de se faire aimer de tous « ceux à qui il avoit intérêt de plaire, « qui sembloit être le partage de tous « les princes Lorrains. Il étoit léger

« dans ses attachemens, inconstant « dans ses projets, précipité dans « l'exécution. Voilà ses qualités et ses « défauts. »

« *Portait du Cardinal Mazarin.* » Le cardinal *Mazarin*, d'un esprit « fin et délié, mais sans étendue ; » d'un caractère souple; doué d'une « grande patience, séduisant par ses « manières, agréable par sa gaieté, « a dû la plupart de ses succès à son « bonheur. Il y avoit en lui quelque « chose qui ressentoit l'aventurier; et « dans la plus grande élévation, il a « pû exciter la crainte, et n'a jamais « inspiré le respect. Il étoit rusé, « patient, temporisoit, promettoit, « leurroit par des espérances; c'étoit « un homme habile, plutôt qu'un « grand homme. La gloire avoit peu « de prise sur son ame dominée par « l'intérêt; il s'est soutenu par le bon- « heur, par sa patience, et c'est en « règnant sur une femme qu'il a règné « sur la France. »

« *Portrait de Madame de Che-* « *vreuse.* Madame *de Chevreuse* avoit « de l'esprit, et souvent des idées

« heureuses, des ressources inatten-
« dues, qui avoient l'air de l'inspira-
« tion. Elle avoit dans ses manières de
» la séduction, et une nonchalance
« qui contrastoit d'une façon piquante
« avec un esprit ardent. Les diverses
« époques de sa vie étoient mar-
« quées par la faveur, la grandeur,
« l'exil, l'abaissement, la magnifi-
« cence et le besoin. Après l'amour,
« ce qui dominoit le plus dans Ma-
« dame *de Chevreuse*, étoit la pas-
« sion de l'intrigue; elle ne pouvoit
« renoncer aux plaisirs de l'un, et à
« l'agitation de l'autre. Les négocia-
» tions, les rendez-vous nocturnes,
« les déguisemens avoient pour elle
« un charme infini; et les plaisirs
« communs, les intérêts ordinaires de
« la société, comparés aux grands
« objets qui avoient intéressé son es-
« prit, étoient pour elle ce que feroit
« à gros joueur un petit jeu de com-
« merce. L'amour étoit un moyen
« d'intrigue pour elle, et l'intrigue un
« moyen de servir son amour. Abon-
« donnée à son amant, fidèle à ses
« amis, elle avoit de la fierté, du

« courage, et ne connoissoit rien « d'impossible, par l'habitude d'avoir « vu réussir les entreprises les plus « difficiles. Elle ne croyoit à la vertu « d'aucune femme, et regardoit l'a- « mour comme le seul principe actif « qui pût déterminer des démarches « vives et soutenues. Sans l'amour, « disoit-elle, on ne dispose jamais « entièrement des personnes au mo- « ment, et on ne leur inspire ni la « volonté, ni la vivacité nécessaire. « Madame *de Chevreuse* voyoit à tel « point l'amour et la galanterie dans « toutes les affaires, comme le pre- « mier ressort, qu'elle me disoit un « jour, en voyant le général des ca- « pucins : *Je parie que, s'il nous « racontoit sa vie, on trouveroit que « l'amour et les femmes, de près « ou de loin, ont contribué à son « élévation.* »

Ces trois portraits, tracés de main-de-maître, peuvent donner à ceux qui ne connoîtroient pas ces mémoires, une idée des talens de l'auteur, et je regrette baucoup que les bornes prescrites à cette correspondance, ne me

permettent pas de citer tous les morceaux du même genre qui m'ont frappé dans cet ouvrage. Cependant je ne puis m'empêcher de vous rapporter encore le portrait du Cardinal *de Retz* qui joue un si grand rôle dans les additions faites à cette édition. Il ne ressemble pas à ceux que nous avons vus jusqu'à présent, de cet homme extraordinaire. « Le coadjuteur avoit un génie supérieur, de « la grandeur d'ame, et une généro- « sité qui alloit jusqu'à la profusion. » Il avoit l'art de se faire des créatu- « res et d'inspirer de l'enthousiasme « aux uns par son esprit, aux autres « par son entier dévouement aux in- » térêts de ses amis. Il avoit de la « popularité, de l'éloquence, enfin « toutes les qualités propres à faire « jouer un grand rôle dans un temps « de trouble. Son génie étoit au-dessus « des affaires, et sa trempe étoit telle, « qu'il ne pouvoit avoir tout son es- » sort dans une monarchie; aussi se » plaisoit-il davantage à règner sur « les esprits, à former des partis à « les opposer les uns aux autres, à « dominer

« dominer par son éloquence, à diriger par son habileté, qu'il n'auroit été satisfait dans la place du premier ministre, où l'autorité semble tout applanir et laisser moins d'action au génie. Il ne concevoit jamais rien qui ne fût grand, et se perdoit quelquefois dans le vaste. Les crimes ne lui auroient rien coûté dans un moment décisif; la grandeur et l'éclat de l'objet l'auroient emporté sur tout principe, auroient fait taire en lui tout sentiment. Sa tête étoit remplie d'une grande érudition en matière de conjurations : il avoit étudié les ressorts des anciennes conspirations, savoit par où chacune avoit réussi ou manqué. Enfin, cette partie de l'histoire, si chère à son cœur, lui étoit familière, comme les détails de la guerre à un homme qui se destine au commandement des troupes, comme les lois à un magistrat éclairé : il auroit pû professer les conjurations. »

Je vous invite, Monsieur, à lire avec attention le détail de ses con-

versations avec la princesse Palatine vous y trouverez des réflexions relatives aux circonstances actuelles, et peut-être n'aurez-vous jamais démêlé avec plus de facilité les différents intérêts et les différentes intrigues du temps de la fronde. En général, il faut convenir que ces mémoires méritent non-seulement le succès dont ils jouissent, mais encore un succès durable qui doit les placer dans toutes les bibliothèques.

Je suis, etc.

LETTRE X.

Contribution patriotique ; assiette et répartition de l'Impôt.

S'IL y a des citoyens, Monsieur, qui, sans se gêner, peuvent doubler leur contribution, il en est un bien plus grand nombre que la plus légère augmentation mettra à la gêne, puisqu'à peine peuvent-ils payer les contributions déjà établies. Cette vérité peut déjà s'appliquer à la contribution patriotique, et peut-être cet impôt momentané n'aura-t-il pas un produit aussi considérable qu'on pouvoit s'y attendre en calculant en bloc les fortunes particuliéres, parce que, d'après ce principe il est impossible que cela soit autrement. Un calculateur trouvera tout simple que celui qui a mille livres de revenu, en paie deux cent cinquante livres ; rien n'est plus inégal que cette répartition, et il n'y a pas de comparaison entre le sacri-

fice du premier et celui du second. L'un retranche sur son nécessaire le plus absolu, l'autre sur son luxe, et je demande quel est celui des deux qui paie le plus à l'état; je demande s'il seroit juste à la rigueur d'exiger une contribution aussi disproportionnée. Mais supposons que la détresse du moment la justifie, supposons que le patriotisme la fasse payer avec exactitude, l'assiette et la répartition des autres impôts, des impôts annuels, ne seront pas moins difficiles à établir si l'on veut être guidé par les principes les plus simples de l'équité et de l'humanité.

Rien de plus embarrassant que d'être juste et de ne point exciter de réclamations.

Comment donc faire, pour ne pas commettre d'injustices? Car c'en seroit une que de rendre malheureux des citoyens honnêtes et fidèles, pour réparer les sottises d'un ministre dépréda teur. C'est encore une autre injustice, que d'établir des contributions inégales; chaque citoyen doit payer également en proportion de sa fortune.

Mais pour imposer également chaque citoyen, sans lésion de personnes, il faut connoître la valeur de la propriété de chacun; et comment parvenir à la connoître? A la longue et sans inquisition, on peut connoître avec assez d'exactitude la valeur des propriétés foncières de chaque province: mais ce citoyen qui a sa fortune en portefeuille ou dispersée entre plusieurs entreprises dont l'avantage n'est point connu, comment parviendra-t-on à le taxer avec justice? Mais si vous imposez également ce menuisier qui ne fait presque rien, et son confrère qui s'enrichit, ou pour parler plus clairement, si vous imposez également tous les gens d'une même profession, vous commettrez une grande injustice. Mais ce pauvre diable qui, pour avoir un domicile, loue une chambre de cinquante écus dans un quartier que souvent ses occupations ne lui permettent pas de choisir, payera beaucoup trop, quelque modique que soi sa contribution, tandis que cet oisi qui, pour sa plus grande commodité

loge toujours dans une hôtel garni et donne six cents livres par an pour s'y loger, ne paie pas un sou de contribution. Mais.....

Je ne finirois pas, si je voulois passer en revue toutes les difficultés. J'en conclus qu'un impôt unique est une chimère. Ou il seroit fort pour le plus grand nombre, et alors impossible à percevoir, ou il seroit peu de chose pour chacun, et alors il ne suffiroit point à l'état. D'ailleurs, il n'est pas juste que celui qui a trois millions de bien à défendre et à conserver, ne paye pas plus que celui qui n'a que sa personne et son industrie.

Je ne conçois la possibilité d'un impôt unique que dans un pays dont chaque citoyen seroit propriétaire de terres. Cela n'est point et ne peut point être dans un Royaume aussi étendu que la France. Il est vrai qu'un grand tiers du royaume n'est pas cultivé, que les parties cultivées ne le sont pas toutes également bien, que le revenu d'un grand nombre pourroit être doublé et même triplé par

une culture perfectionnée : mais il est étonnant que cela ne soit pas encore pis. Les deux tiers des terres cultivées sont entre les mains de grand propriétaires qui n'entendent rien à l'agriculture, qui s'en rapportent à leurs fermiers et leurs régisseurs, gens à préjugés et ordinairement guidés par leur intérêt personnel ; ils n'habitent presque pas leurs terres, et s'ils n'en avoient pas hérité, ils n'en feroient pas l'acquisition, parce que les terres ont trop peu de valeur.

Encouragez et éclairez l'agriculture, tout changera de face. L'établissement des assemblées provinciales est, à mon avis, un des plus puissants moyens qu'on puisse employer pour y parvenir. Elles forceront, en quelque sorte, les gens riches, à habiter leurs provinces, s'ils veulent y être plus connus ; à y faire du bien, s'ils veulent y être aimés ; à en étudier le sol et les habitans, s'ils veulent avoir part à l'administration. Ces assemblées changeront entièrement l'esprit public, ou plutôt donneront un esprit

public, car nous n'en avions pas. Au bout d'un certain temps, les administrateurs trouveront un censeur ou un coopérateur dans chaque citoyen; on s'accoutumera insensiblement à ne voir que le bien général de la province, les avantages immenses accordés aux propriétaires de terres, en augmenteront la valeur, et tel citoyen laissoit dévorer ses épargnes par un luxe inutile, qui les consacrera à l'acquisition de quelques arpens de terre.

Revenons à l'impôt. Celui qu'on établit sur les terres, est incontestablement le plus sûr, le plus juste et le plus égal : mais comme il ne suffit pas, il faut trouver les moyens d'en avoir d'autres, sans nuire aux progrès des arts, du commerce et de l'industrie, et cela n'est pas si aisé.

Ne pourroit-on pas dire qu'on réduit à deux sources principales, celles qu'on peut employer pour procurer de l'argent à l'état, les matières de nécessité et celles de luxe? Si vous surchargez les matières de nécessité, le poids de l'impôt porte entièrement

sur le pauvre, parce que le pauvre est plus nombreux et consomme plus, dans ce genre, que le riche. Si vous imposez le luxe, l'impôt sera à la charge du riche.

Il s'agit maintenant de savoir lequel de ces deux moyens est préférable: employez le premier, imposez les denrées de première nécessité, les matières dont personne ne peut se passer, vous semerez le désespoir et la misère, vous découragerez le cultivateur et l'artisan, vous hausserez en pure-perte la main-d'œuvre, le poids de la chose publique sera toujours porté par les malheureux, et, en dernière analyse, les riches eux-mêmes s'en ressentiront, parce que les riches doivent souffrir, lorsque le peuple est malheureux.

Imposez le luxe : vous le diminuerez sans doute, mais pas autant que vous le croyez; mais ce que le luxe perdra, reviendra à l'agriculture et tournera conséquemment au profit de l'état; mais les mœurs devenant plus simples, seront nécessairement plus pures, mais la Nation sera plus heureuse.

Qu'on ne croie pas que je borne le luxe aux bijoux d'or et d'argent, aux pompons, aux parures, aux étoffes de soie, aux voitures, etc. Il y a telle et telle denrée, telle ou telle matière, tel ou tel usage, qui est en même temps de nécessité et de luxe. Donnons en quelques exemples.

Les chevaux sont d'une nécessité première pour l'agriculture et les transports du commerce : employés à cet usage, ils ne devroient rien payer à l'état. Mais des chevaux de carrosse ou de cabriolet, des chevaux qui servent à transporter les matériaux de nos palais et des maisons de nos courtisannes, sont-ils dans le même cas?

Il y auroit de la sévérité à imposer un fermier, un laboureur, un habitant de la campagne, qui a, je ne dis pas une charrette, mais une voiture quelconque pour se transporter d'un lieu à un autre, soit pour ses affaires, soit pour celles de sa communauté : mais y auroit-il un si grand mal à faire payer celui qui habite les villes et qui a un cabriolet ou

un carrosse, en observant d'exiger peu de chose pour une seule voiture, soit à un cheval, soit à deux, et de tripler ou quadrupler l'impôt pour celui qui a deux, trois, quatre voitures?

Il est juste que l'on puisse être servi; il seroit injuste qu'un citoyen qui peut être utile à un autre de cette manière, portât la peine de son bien fait : mais comme il est également injuste et infiniment nuisible au bien public que le nombre des domestiques des villes soit augmenté d'une manière aussi scandaleuse, que des jeunes-gens de cinq pieds six pouces, bien forts, bien constitués, abandonnent le sein de leur famille, pour venir bâiller et dormir dans l'antichambre, tandis qu'ils pourroient être utiles à leurs parens et conséquemment à l'état, ne seroit-il pas raisonnable de faire supporter un impôt à celui qui a plus d'un domestique pour le service de sa personne?

Il est absurde d'imposer l'air et la lumière : c'est le bien de tout homme, de toute créature qui respire, et l'on

ne peut en priver personne, l'on ne peut même en diminuer la jouissance pour personne, sans la plus criante injustice. Ainsi un impôt sur les fenêtres est injuste; il tend à rendre l'intérieur des maisons moins clair et moins sain, puisqu'il diminue nécessairement le nombre des fenêtres et qu'elles servent à éclairer et à renouveler l'air. Ce bien est plus precieux pour les pauvres que pour les riches. Ordinairement sédentaires, ils ne désirent rien tant qu'un beau jour pour leurs travaux, et l'ouverture des fenêtres, en renouvelant l'air de leur appartement, leur tient lieu de promenade pendant six jours de la semaine. N'imposez donc point les fenêtres en général; mais croiriez-vous commettre une grande injustice, en mettant une petite taxe sur chaque fenêtre garnie de verres de bohême ou de glaces? Si vous craigniez que cette taxe ne nuisît à quelqu'une de vos verreries, pourquoi n'ordonneriez-vous pas que toute maison de ville, à porte cochère, aura des fenêtres en verre de bohême, ou sera censée en avoir?

Ces exemples, qu'il me seroit fort aisé de multiplier, doivent suffire, pour éclaircir mes idées, relativement à l'impôt. Je me résume,

Le *déficit* des finances ne sauroit être rempli, même en grande partie, par les économies les plus sévères, et les suites de quelques-unes de ces économies seroient nuisibles au bien général, parce qu'elles seroient injustes, et que rien d'injuste ne peut être utile.

Il faut donc avoir recours aux impôts, qui offrent les plus grandes difficultés pour leur répartition. Un impôt unique sur les possessions territoriales, égal pour tous les citoyens, réparti et mesuré par les assemblées provinciales, non d'après l'étendue, mais d'après le produit des terres, me semble devoir être la base de nos finances.

Mais comme cet impôt seroit insuffisant; comme beaucoup de citoyens aisés n'ont point de propriétés foncières, il est juste d'en établir d'autres. Ces autres impôts ne doivent point porter sur des matières de

première nécessité, parce qu'alors le pauvre en supporte la plus grande partie, et que d'ailleurs la plupart de ces matières sont le produit des terres déjà imposées. Il faut donc que ces impôts soient entièrement affectés au luxe et établis de manière que la perception n'en soit ni difficile, ni coûteuse.

Il me reste une seule réflexion à présenter, réflexion de la plus grande importance pour les législateurs; c'est que les impôts sur le luxe, quoique les plus justes et peut-être les seuls justes après l'impôt sur les terres, exciteront plus de réclamations, que des impôts établis sur des matières de première nécessité. Seroit-ce parce que le pauvre calcule moins, qu'il est, pour ainsi dire, accoutumé à l'oppression et à la misère, et qu'il n'ose pas élever la voix? Je n'en sais rien; mais je sais bien que, dès qu'on veut toucher à la plus petite jouissance des gens aisés, dès qu'on veut les soumettre à la plus légère privation, ils jettent les hauts cris, et vous démontrent que l'état est renversé,

et que tout est perdu, si on n'y prend garde.

Enfin, toutes les fois que vous mettrez des impôts sur des objets de consommation (et cependant ce sont les plus raisonnables, quand ils portent sur le luxe), on criera à l'injustice. Rappelez-vous alors le mot de ce plaisant qui proposoit au lord *North*, de mettre une taxe sur les cercueils, *objet*, lui disoit-il, *d'une nécessité indispensable, et qui auroit le rare avantage de ne pas faire crier les consommateurs.*

Je suis, etc.

SCIENCE.

L'Académie royale des sciences de Montpellier a tenu sa Séance publique le 30 avril dernier. M. l'abbé *Bertholon*, *Directeur de l'Académie*, lut un Mémoire sur un nouvel *arc-en-ciel lunaire*, observé à Béziers, le 9 août dernier, à huit heures et trois quarts du soir. La lune qui avoit été à son plein, le 16 à dix heures du soir, étoit alors au commencement du signe du bellier; elle s'étoit levée à sept heures trente-cinq minutes, et sa hauteur étoit d'environ quinze degrés. C'est du côté de l'Occident où une espèce de brouillard se résolvoit en petite pluie, que l'observateur vit d'une manière très-distincte, deux arcs-en-ciel, ou iris lunaires, parfaitement concentriques; ils étoient colorés, mais d'un ton foible: on distinguoit cependant des nuances d'oranger, de jaune pâle, de verd bleuâtre. Après avoir exposé les circonstances particulières

de ce phénomène peu commun, M. l'abbé Bertholon en fit la comparaison avec les observations principales de ce genre que les anciens et les modernes ont rapportées, assigna leur cause, et rapporta plusieurs expériences particulières qui sont relatives à cet objet.

M. *de Batte, Secrétaire perpétuel de l'Académie*, lut l'éloge de M. Sarrau, Professeur en Chirurgie.

M. de *Poitevin* fit lecture d'un Mémoire contenant des recherches sur le froid extraordinaire que l'on a ressenti à la fin de l'année 1788.

M. *Haussen* donna un extrait d'un Mémoire sur le froid de Paris en 1788, comparé avec ceux de 1709 et 1716.

M. *Houan* fit lecture d'un Mémoire sur des insectes qui attaquent les sardines.

M. *Dortes* lut un Mémoire sur les moyens de préserver des chenilles les maronniers d'inde.

La séance fut terminée par la lecture d'un Mémoire de M. le Baron de *Fougeres* sur la cause des ensablemens du port de Cette, et sur les moyens d'y remédier.

DIRE
DE M. LE VICOMTE DE MIRABEAU,

Relatif à l'affaire du Parlement de Metz, dans la séance du 17 Novembre 1789. (1)

Je sens, Messieurs, toute la défaveur qui doit suivre celui qui monte à la tribune, et est supposé y monter avec l'intention de combattre une idée presque généralement adoptée par l'assemblée; mais je crois que c'est dans cette circonstance qu'un opinant a le plus de droits à l'attention, à l'indulgence de l'assemblée.

Je connois peu les formes judiciaires; je ne sais par conséquent pas quelle est la différence qui existe entre un enregistrement pur et simple, et un enre-

(1) La manière dont on a tronqué et défiguré mon dire dans les Journaux, m'a forcé de le livrer à l'impression tel que je l'ai prononcé.

gistrement provisoire, accompagné de protestation. Je n'entreprendrai donc pas de déterminer quelle peine a encouru le parlement de Metz par la conduite qu'il a tenue; je me contenterai d'examiner la base sur laquelle elle est fondée, et je ne crains pas de dire que je ne la trouve pas dénuée de fondement.

Le parlement de Metz dit, *que ne croyant pas reconnoître dans le décret de l'assemblée nationale, du 3 du courant, et dans la sanction qui y est jointe, le caractère de liberté nécessaire pour rendre les lois obligatoires, il est incertain sur la manière de remplir, dans les circonstances actuelles, les engagemens qu'il a contractés par son serment.* Personne n'est plus convaincu que moi, que le Monarque est libre; il le dit dans sa proclamation, et je suis accoutumé à ne voir que la vérité et mon devoir, dans ce qui émane de la bouche du Monarque; *mais personne ne disconviendra avec moi, que, quand bien même il ne le seroit pas, il tiendroit encore le même langage* (1).

(1) C'est sur cette phrase, que sont intervenus des cris tumultueux qui ont voulu me

Je dois imaginer aussi que l'assemblée *est libre dans ses délibérations et opinions ; et l'attention qu'on me prête en ce moment, où je ne suis pas d'accord*

---

rappeler à l'ordre. On a même prononcé un genre d'interdiction, qui, selon moi, n'eût pas été admissible, quand bien même j'eusse été coupable ; car je ne suis pas moi, mais le représentant d'un bailliage de Limoges, et je doute qu'on ait le droit de m'interdire de parler pour ses intérêts qui m'ont été confiés dans l'assemblée nationale. Quant à la demande faite avec une chaleur, j'ose dire extraordinaire, et retirée ensuite, relative à mon rappel à l'ordre, je ne répondrai qu'une chose, et j'interrogerai la conscience de mes lecteurs, comme j'ai interrogé celle des membres de l'assemblée. Je répéterai cette phrase : « Le Roi est libre ; mais « s'il ne l'étoit pas, ne parleroit-il pas de même ? « Si j'ai dit une vérité, on peut croire que j'ai eu tort de la dire ; mais je suis bien loin d'être coupable. On a proposé l'impression de mon dire, et on a cru m'infliger une punition. J'avoue que je m'honorerai toujours de la publication de ce que j'ai dit.

Quelques opinans m'ont accusé d'avoir manqué au Roi : on peut mieux dire que moi ; et cela est très-facile, mais on n'est assurément pas sujet plus fidèle et plus dévoué.

avec la majorité de l'assemblée, m'en est un sûr garant. Mais vous paroît-il impossible, Messieurs, qu'aux frontières du royaume, on ne croie pas à l'évidence de ces vérités que nous croyons apercevoir? Vous savez mieux que moi, que les nouvelles ne parviennent pas dans les provinces, d'une manière parfaitement exacte; sur les lieux mêmes, il y a autant de versions différentes que de témoins: il est possible que les quinze mille hommes qui ont été à Versailles, précédés d'un train d'artillerie, inviter le Roi à se rendre dans la capitale, aient été dénoncés dans les provinces comme une armée qui a été enlever le Monarque; on y a peut-être cru que toutes les horreurs qui ont précédé sa translation étoient l'effet d'intrigues combinées, tandis qu'elles n'ont été, selon les apparences, que les crimes de quelques brigands isolés.

Quant à ce qui regarde l'assemblée nationale, ne pardonnerez-vous pas, Messieurs, qu'on ait pensé à 125 lieues de nous, ce que beaucoup de membres ont cru et soutenu dans le sein de l'assemblée, lorsque la question de son départ pour Paris y a été discutée?

Je crois donc, Messieurs, que le parlement de Metz a pu croire, sans crime, mais seulement par erreur, que le Roi et l'assemblée nationale n'étoient pas libres; et j'interrogerai, à cet égard, la conscience d'une grande partie des membres de cette assemblée. Il en est (en grand nombre), qui ont craint mal-à-propos, sans doute, l'influence de la capitale sur les décrets de l'assemblée: il en est beaucoup même à qui leurs commettans ont manifesté la même crainte: je le tiens d'eux mêmes.

D'après ces considérations, je conlus, Messieurs, par demander, 1°. que le Roi soit remercié de la promptitude qu'il a mise à rassurer les peuples sur l'identité de ses principes avec ceux de l'assemblée nationale, et à les manifester en cassant l'arrêt du parlement de Metz.

2°. Que l'assemblée nationale, considérant que son autorité dépend de sa liberté, déclare à toutes les provinces qu'elle est *parfaitement libre*, et que les peuples doivent à ses décrets le respect qui est dû à tous les actes du pouvoir législatif.

2°. Que l'assemblée ordonne à son président de se retirer immédiatement par-devers le Roi, à l'effet de proposer le présent décret à l'acceptation de Sa Majesté, pour être ensuite envoyé au parlement de Metz, qui sera tenu de l'enregistrer sans réserve et sans délai, ainsi qu'à tous les autres tribunaux et corps administratifs du royaume.

Signé, LE VICOMTE DE MIRABEAU.

De l'Imprimerie de MOMORO, premier Imprimeur de la liberté Nationale, rue de la Harpe, n°. 160.

PROJET adressé à l'Assemblée Nationale,

Pour supprimer tous impôts et droits en France et pour rembourser les dettes du Royaume, la finance des Charges et Offices supprimés, et autres fonds de diverses compagnies, en douze années, par la voie du sort,

Moyennant un don gratuit national, annuel, de cent livres pendant douze ans, et ensuite de cinquante livres, répartis seulement sur 12 millions de citoyens.

PLAN.

Cent livres de don gratuit annuel, réparti seulement sur douze millions d'habitans, veuves et célibataire agés de 30 ans, produiroient . . . . 1200 millons.

Les dépenses fixes, suivant les états, joints par M. Necker à son Discours prononcé à l'ouverture des Etats-généraux, montent à cinq cent trente un millions, quatre cent quarante-quatre mille livres; on les porte à . . . . 540 millions.

Reste . . . . 660 millions.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

LETTRE XI.

LA paix, l'union, la sûreté, la tranquillité sont incontestablement les premiers et les plus précieux avantages de toute société : ils sont bien préférables à une liberté orageuse, ou plutôt à une licence effrénée ; car il n'y a point de liberté dans le désordre, et l'anarchie fait plus d'esclaves que le despotisme. Voilà pourquoi Montagne, cet esprit si libre, si indépendant, ne vouloit pas que, sous prétexte de réformer l'état, on en troublât l'harmonie, et que, pour lui procurer quelque bien, souvent très-incertain, on commençât par y introduire le plus grand de tous les maux. On voit, dans plusieurs endroits de ses ouvrages, l'horreur que ce philo-

sophe avoit pour les innovations et pour les réformes.

« Rien ne presse un état, comme l'innovation ; le changement donne seul forme à l'injustice et à la tyrannie. Quand quelque pièce se démanche, on peut l'étayer ; on peut s'opposer à ce que l'altération et corruption naturelles à toutes choses, ne nous éloignent trop de nos commencemens et principes ; mais d'entreprendre à refondre une si grande masse, et à changer les fondemens d'un si grand bâtiment, c'est à faire à ceux qui, pour décrasser, effacent ; qui veulent amender les défauts particuliers par une confusion universelle, et guérir les maladies par la mort. *Non tam commutandarum, quàm evertendarum rerum cupidi ; qui cherchent moins à changer le gouvernement qu'à le détruire.* CICER. *de offic., lib. II.*

« Toutes grandes mutations ébranlent l'état et le désordonnent. Qui viseroit droit à la guérison, et en consulteroit avant toute œuvre, se refroidiroit avant d'y mettre la main. . . . .

Le plus vieux et mieux connu mal est toujours plus supportable que le mal récent et inexpérimenté. »

(MONT., liv. III, ch. 9.)

« C'est la règle des règles et la générale loi des lois, que chacun observe celle du lieu où il est. . . . Il y a grand doute s'il se peut trouver si évident profit au changement d'une loi reçue, telle qu'elle soit, qu'il y a de mal à la remuer; d'autant qu'une police, c'est comme un bâtiment de diverses pièces jointes ensemble, d'une telle liaison, qu'il est impossible d'en ébranler une, que tout le corps ne s'en sente. . . . L'éphore qui coupa si rudement les deux cordes que Phrynis avoit ajoutées à la musique, ne s'embarrassoit pas si la musique en valoit mieux, et si les accords en étoient mieux remplis : il lui suffisoit, pour les condamner, que ce fût une altération de la vieille façon. . . . Je suis dégoûté de la nouvelleté, quelque visage qu'elle porte, car j'en ai vu des effets très-dommageables. . . . . Ceux qui donnent le branle à un état,

sont volontiers les premiers absorbés en sa ruine : le fruit du trouble ne demeure guère à celui qui l'a ému. . . Le meilleur prétexte de la nouvelleté est très-dangereux : si me semble-t-il, à le dire franchement, qu'il y a grand amour de soi et présomption d'estimer ses opinions, jusques-là que, pour les établir, il faille renverser une paix publique. » (*MONTAGNE, liv. I, chap. 22.*)

« Est-il quelque mal en une police, qui vaille être combattu par une drogue si mortelle (la guerre civile); non pas même, disoit Favonius, l'usurpation de la possession tyrannique d'une république. Platon, de même, ne consent pas qu'on fasse violence au repos de son pays, pour le guérir, et n'accepte pas l'amendement qui trouble et hasarde tout, et qui coûte le sang et la ruine des citoyens. . . . . J'étois platonicien de ce côté-là, avant que je susse qu'il y eût de Platon au monde. . . . Je doute souvent si, entre tant de gens qui se mêlent de telle besogne (de réformer l'état), nul s'est rencontré d'entendement assez

imbécile, à qui on ait, en bon escient, persuadé qu'il alloit vers la réformation, par la dernière des difformations. » (*MONTAGNE, livre III, chap.* 12.)

Ainsi pensoit le philosophe Montagne; mais revenons à notre sujet.

Tous les bons citoyens, tous les vrais françois, forment les vœux les plus ardens, pour que les décrets de l'assemblée nationale soient adoptés unanimement dans les provinces, pour que le royaume ébranlé jusques dans ses fondemens, se raffermisse; ils attendent avec une impatience mêlée de crainte, le moment où l'on fera l'essai de la nouvelle machine; ils désirent sincèrement que son jeu soit libre et facile, et que les différentes pièces qui la composent, n'éprouvent ni embarras, ni frottemens, ni fractures: c'est la pratique seule qui découvre les défauts des plus belles théories; nous connoissions les inconvéniens et les abus de l'ancien gouvernement, le temps et l'expérience nous apprendront ceux de la nouvelle constitution. Mais il faut nous armer

de patience, car tout est détruit, et rien n'est encore fait.

Les amis de la paix et de la liberté ont été vivement alarmés de la répugnance que deux parlemens ont témoignée à enregistrer les articles de la constitution. La France est maintenant un amas de matières combustibles; il ne faut qu'une étincelle, pour causer une explosion terrible; toutes les têtes sont prodigieusement échauffées; tous les esprits bouillonnent et fermentent; tous les cerveaux fument, pour ainsi dire. La rareté du numéraire, la langueur du commerce, la diminution du luxe, la destruction de tous les états et de tous les moyens d'exister, que les hommes s'étoient procurés sous l'ancien gouvernement; l'incertitude, le découragement, la défiance, la disette du premier des alimens, ont plongé la nation dans une misère profonde. L'espérance d'un plus heureux sort, sous un nouveau gouvernement, la soutient encore au milieu de ses maux; le moindre soupçon qu'on parviendroit à lui inspirer sur les avantages de

cette révolution, pourroit exciter des troubles plus affreux que ceux dont nous venons de sortir; et nous n'aurions pas même la consolation de pouvoir revenir dans notre ancienne situation.

La chambre des vacations de Rouen s'est montrée bien plus hardie dans ses idées et dans ses réflexions, que le parlement de Mets; mais elle a été beaucoup plus réservée et plus circonspecte dans sa conduite: elle avoit tenu son arrêté secret. Le parlement de Mets a rendu sa protestation publique; il l'a envoyée dans tous les bailliages de son ressort: c'est cette publicité seule, qui est dangereuse et criminelle. Cependant l'assemblée nationale avoit usé, à l'égard de la chambre des vacations de Rouen, d'une bien plus grande sévérité; elle l'avoit dénoncée au tribunal chargé de connoître des crimes de lèse-nation: elle a mandé seulement le parlement de Mets, pour rendre compte de sa conduite. Mais j'ose le dire, si sa rigueur, à l'égard de la chambre des vacations, a paru excessive, son

procédé, du moins, étoit légal et conséquent à ses principes; l'assemblée nationale peut dénoncer, mais elle ne peut pas juger, encore moins punir. Mander un parlement, c'est lui infliger une punition; c'est un acte qui appartient essentiellement au pouvoir exécutif et judiciaire, et non pas au pouvoir législatif. L'assemblée nationale peut seule faire des lois générales, mais elle ne peut intimer d'ordre à aucuns particuliers: elle peut ordonner que les parlemens enregistreront ses décrets, mais s'ils ne sont pas enregistrés, ou s'ils le sont mal, cela regarde le pouvoir exécutif, spécialement chargé de faire observer les lois, et d'en punir l'infraction. Le roi, en cassant l'arrêt du parlement de Mets, a commencé à punir le délit; l'assemblée elle-même l'a remercié de la juste sévérité qu'il avoit fait éclater. Pourquoi donc, en mandant le parlement de Mets, veut-elle le punir aussi? pourquoi s'attribue-t-elle les fonctions du roi? pourquoi ne le laisse-t-elle pas poursuivre la vengeance due aux lois outragées? La

division des pouvoirs est le fondement et le rempart le plus assuré de notre liberté. Tout citoyen peut et doit protester contre les usurpations réciproques que les pouvoirs feroient les uns sur les autres. Et ce seroit pour l'avenir un bien sinistre présage, si, dès la première législature, le pouvoir législatif empiétoit sur les droits et sur les fonctions du pouvoir exécutif.

Un membre de l'assemblée nationale, toujours en garde contre les passions qui trop souvent influent sur les délibérations politiques, et dont les opinions semblent dictées par la raison et le bon sens, M. le vicomte de Mirabeau, a parlé sur cette affaire avec le ton modéré d'un esprit dégagé de toute prévention ; mais l'équité et l'impartialité sont des crimes aux yeux des hommes prévenus et passionnés. Pendant que l'assemblée frémissoit d'indignation, et qu'elle n'étoit occupée que de punition et de vengeance, l'honorable membre a observé de sens-froid, qu'il n'étoit pas impossible que le parlement de

Mets, à la distance où il est de la capitale, peut-être mal instruit de ce qui s'y étoit passé, eût conçu quelques soupçons sur la liberté de l'assemblée, et sur-tout sur celle du roi; il a ajoûté qu'on ne devoit pas douter que le roi ne fût libre, puisqu'il disoit l'être; mais que *quand bien même il ne le seroit pas, il tiendroit encore le même langage*. Cette phrase a excité les plus grands murmures. On s'est efforcé d'imposer silence à l'orateur, qui est accoutumé à de pareilles tempêtes, et qu'on ne déconcerte pas aisément : on vouloit même lui interdire la parole pour un certain temps, et priver le bailliage de Limoges des services que peut lui rendre, pendant ce temps-là, un de ses députés les plus zélés. Est-ce que dans une assemblée parfaitement libre, il ne seroit pas permis aux membres qui la composent, de dire librement ce qu'ils pensent, et sur-tout de dire une vérité évidente et palpable? Assurément, si le roi ne jouissoit pas effectivement d'une liberté pleine et entière, son amour pour son peuple,

l'intérêt de l'état, la crainte de voir les provinces s'armer contre la capitale, ne lui auroient pas permis de se plaindre, et c'eût été là l'héroïsme de la prudence et de la saine politique : c'est cette considération-là même, qui doit faire regarder la protestation du parlement de Mets comme très-imprudente et très-indiscrète. Quand le roi lui-même annonce publiquement qu'il est libre, il faut l'en croire sur sa parole, avec un respect aveugle. Les craintes, les soupçons et les alarmes qu'on laisse alors entrevoir, sont autant d'injures faites à la majesté royale.

Au reste, dans ce moment-ci surtout, où la destruction des parlemens paroît décidée, il me semble que, par honneur et par amour-propre, ces corps devroient s'interdire toute espèce de difficulté et de résistance sur l'enregistrement des lois nouvelles, de peur qu'on ne les accuse de consulter leur intérêt plutôt que le bien public, et de souiller la cause de la patrie et de la liberté par des motifs de vengeance et d'animosité personnelles.

L'affaire du Câteau-Cambrésis est un peu plus embarrassante que celle du parlement de Metz. Les états de cette province réclament les priviléges qui lui ont été accordés par sa capitulation, et l'accomplissement des conditions auxquelles elle s'est donnée à la France. Ces états, dit-on, composés de nobles et d'ecclésiatiques *aristocrates* ne représentent pas la province, et ne sont pas avoués par elle. Si cela est, la réclamation est nulle; mais il n'est guère vraisemblable que dans un moment où le peuple s'irrite si aisément, et laisse des traces si terribles de sa colère, il n'eût pas fait éclater son mécontentement, et sévi contre les états, s'il n'approuvoit pas leur démarche. Le Cambrésis, sans doute, voit très-mal; il est aveugle sur ses vrais intérêts; il ne sent pas combien la nouvelle constitution qu'on lui prépare, lui sera plus avantageuse que ses priviléges; mais enfin, s'il s'obstine, est-ce par la violence et par l'autorité, qu'on lui fera entendre raison? Sa demande n'est-elle pas fondée sur

la justice la plus rigoureuse? ce n'est qu'à certaines conditions, qu'il s'est uni à la France : si ces conditions ne sont pas observées, le lien qui l'attache à la France, est rompu. La nation voudroit-elle se souiller d'un parjure? ne rougiroit-elle pas de manquer à des engagemens aussi solemnels, et de violer la foi des traités? Quand je vois dans la plupart des journaux, la fureur, l'emportement avec lequel on s'élève contre la protestation du Cambrésis; quand je lis les épithètes atroces qu'on accumule contre un acte qu'on traite de *scandaleux*, *d'horrible*, *d'incroyable*, *d'attentat contre la constitution*, etc. J'admire comment les hommes ne peuvent jamais rester dans la droite raison, et déshonorent toujours les meilleures causes par le fanatisme. L'arrêté des états du Cambrésis est une erreur, et non pas un crime: je vois que plusieurs députés, qu'on n'accuse pas de mollesse, pensent que cette extravagance est plus digne de pitié que de colère. Pour moi, j'opine qu'on ne peut mieux punir

l'aveuglement du Cambrésis, qu'en lui laissant ses priviléges gothiques et sa rouille féodale; en le privant des biens précieux dont une heureuse constitution va combler les autres provinces, et en l'abandonnant à sa barbarie.

Je suis, etc.

LETTRE XII.

REVUE générale des écrits de Linné ; ouvrage dans lequel on trouve les anecdotes les plus intéressantes de sa vie privée, un abrégé de ses systêmes et de ses ouvrages, un extrait de ses amènités académiques, etc, etc, etc. par Richard Pulteney ; traduit de l'Anglois, par L. A. Millin de Grandmaison, avec des notes et des additions du traducteur, 2 vol. in-8° ; prix, 8 liv. broché, 10 liv. relié, et 9 liv. broché, franc de port par la poste. A Londres, et se trouve à Paris, chez Buisson, Libraire, hôtel de Coëtlosquet, rue Haute-Feuille, n° 20 1789.

JUSQU'ICI, Monsieur, le nom de Linné étoit plus connu de nous que ses ouvrages. Les *in-folio*, écrits en

latin ne réussissent pas en France ; et la réputation de Buffon a pu d'ailleurs nuire à celle de Linné. L'éloquence mène plutôt à la célébrité que la science ; et Linné, quoique doué d'une imagination vive, ne se piqua jamais que de l'éloquence de la chose. Pourquoi deux si grands hommes ne se sont-ils pas rapprochés davantage ? Ils s'estimoient de loin ; mais ... Ne touchons point cette corde délicate ; nous risquerions de blesser la mémoire d'un grand homme ; et c'est une ressource dont Linné n'a pas besoin. Je m'applaudis, Monsieur, d'être à portée de vous entretenir d'un illustre savant, d'un homme aimable ; et je vais enfin me dédommager de toutes les frivolités dont j'ai été si souvent obligé de vous rendre compte. Sa vie est, à-peu-près, ce qu'il y a de plus intéressant dans les deux volumes que je vous annonce ; car, du reste, on ne nous donne que la liste de ses ouvrages, et deux petits traités traduits, comme par forme d'échantillon ; mais la revue de ces ouvrages est accompagnée de notes, pour la plupart très-

curieuses : le plan seul de Linné, l'exposition de son système, ont quelque chose d'imposant. Sa vie, sur-tout, est plus intéressante que n'est ordinairement celle d'un savant, d'un botaniste : mille traits annoncent que son attachement ne se bornoit pas aux plantes.

Charles Von-Linné naquit le 24 mai 1707, à Roeshelt, dans la province de Smeland, en Suède. Son père étoit curé du lieu. Ses ancêtres avoient pris leur surnom de *Linnæus*, d'un gros tilleul, placé devant la maison champêtre où Linné étoit né, présage, en quelque sorte, de la célébrité que les plantes devoient procurer à l'un de leurs petits-fils. Ce n'étoit pourtant pas l'intention du père : sans le vouloir, il lui avoit inspiré, par son exemple, le goût de la nature ; il s'amusoit à cultiver un jardin assez riche en plantes : le jeune Linné les connut bientôt toutes, et alla plus loin. Ce jardin étoit trop étroit pour son génie et pour sa gloire. Mais le père, qui étoit pauvre, outré de voir que son fils négligeoit, pour la bo-

tanique, des arts plus utiles, vouloit le mettre en apprentissage chez un cordonnier; et il l'auroit fait, si un voisin, nommé *Rothman*, n'eût pris l'enfant sous sa protection. Il s'en montra bientôt digne, et fit des progrès rapides dans plusieurs branches de l'histoire naturelle. Il trouva un nouveau protecteur à l'université de Lunden, dans la personne du professeur *Stobæus*. Mais il fit, en 1728, à Upsal, une acquisition plus intéressante, celle d'un ami, de l'aimable *Artedi*. Mais je veux laisser Linné lui-même raconter sa bonne fortune.

« Je revenois, dit Linné en 1782, de *Lunden à Upsal*; je voulois me livrer à la médecine; je demandai celui qui l'emportoit sur tous les autres, par son savoir. Chacun nomme Artedi. Je brûle de le voir. Je le trouve pâle, défait, affligé de la mort de son père, les cheveux épars; il ressembloit à Raï, dans sa gravure. Mais son esprit étoit mûr et profond, ses mœurs

(1) Tome 2, page 140.

et sa vertu antiques. La conversation tomba bientôt sur les pierres, les plantes et les animaux. Je fus enchanté des observations neuves et curieuses que, dès la première fois, il ne craignit pas de me communiquer avec confiance. Je demande son amitié, il désire la mienne. Nous nous lions pour la vie, et nous cultivons pendant sept mois, à Upsal, cette amitié sainte, avec la même ardeur et les mêmes charmes. J'étois son meilleur ami; je n'en avois pas de plus cher. Que cette intimité nous étoit précieuse! Avec quel plaisir nous la voyions se fortifier et s'accroître! La différence même de nos caractères nous étoit utile. Son esprit étoit plus sévère et plus attentif. Il observoit plus lentement, mais avec plus de soin; une noble émulation nous animoit. Comme je désespérois de devenir aussi instruit que lui dans la chimie, je l'abandonnai. Il cessa aussi d'étudier avec la même ardeur, la botanique à laquelle je consacrois mes veilles. Nous continuâmes à étudier ainsi les diverses parties des scien-

ces ; et quand l'un de nous se voyoit vaincu par l'autre, il le reconnoissoit pour maître. Nous nous disputions le prix de l'*iétiologie* : bientôt je fus forcé de lui rendre les armes, et je lui abandonnai cette partie de l'histoire naturelle, ainsi que celle des amphibies. Je réussissois mieux que lui dans la connoissance des oiseaux et des insectes ; il ne s'en occupa presque plus. Nous marchâmes égaux dans la lithologie et l'histoire des quadrupèdes ; nous nous en occupâmes également. Dès que l'un de nous faisoit une observation, il la communiquoit à l'autre. Presque aucun jour ne se passoit sans que l'un apprît à l'autre quelque nouveauté piquante et curieuse. Ainsi l'émulation excitoit notre industrie et nos efforts ; nous nous voyions chaque jour, malgré la distance de nos logemens ; nous nous communiquions nos peines et nos succès. Enfin, je pars pour la Laponie ; il part pour Londres, et me fait légataire de ses manuscrits et de ses livres. »

Hélas ! il perdit bientôt ce digne

ami! Que ne puis-je vous transcrire encore les regrets touchants de Linné! Mort funeste en effet! Artédi tomba dans le canal, et périt faute de secours. Par quelle fatalité le plus grand des iétiologistes a-t-il péri au milieu des poissons, dont il avoit fait, toute la vie, ses délices! Ils auroient bien dû le sauver: Arion avoit moins de droits au secours des dauphins. La Botanique a eu ses martyrs, plus que toute autre science, et le traducteur françois en présente un tableau désolant.

(1) « Si l'on faisoit un martyrologe des savans, les naturalistes y joueroient le plus grand rôle. On verroit Scheuser quitter une profession commode, pour gravir sans relâche les sommets glacés des Alpes; Tournefort, s'estimer heureux d'abandonner des places honorables, pour aller chercher des plantes au milieu des dangers qui l'attendoient parmi les infidèles; Pluchenet, préférer la botanique aux richesses; Si-

(1) Tome 2, page 159.

méon Paulli, se casser la jambe en cherchant des plantes dans des rochers, et mourir de cette fracture; Clusius dans les fers, et dépouillé de tout au milieu des déserts de la Barbarie; Guillaudier pris dans ses voyages, par des pirates, et qui seroit mort dans l'esclavage, si Fallope ne l'avoit racheté; Rumpsius perdant l'espoir d'une fortune immense, pour éprouver mille maux dans l'île d'Amborin où il devient aveugle; Barrelier gagner un asthme dans ses excursions, et périr de cette maladie.

« Michely meurt d'une pleurésie due à la même cause; Rudbech voit consumer par la flamme son grand ouvrage, Campi Elysii: il est lui-même la victime des chagrins que lui cause cette perte. Thérard épuise toutes ses forces pour travailler à son phytopinax: il meurt de langueur; Vaillant d'une toux gagnée en recueillant des mousses en automne; Plumier brave trois fois Neptune pour la botanique: il veut tenter un troisième voyage, et périt dans la traversée. Lippi est

assassiné dans les déserts de l'Ethiopie. Bannister tombe, en Virginie, du haut d'un précipice. Que de maux n'ont pas eu à souffrir MM. Thumberg, Douchey, Sparmann, etc.

« Quels durs travaux, quelle science fatigante et pénible la botanique ne seroit-elle pas, si nous n'étions entraînés vers cette étude, par je ne sais quel attrait qu'on ne peut définir, et qui l'emporte sur l'amour de nous-mêmes! . . . . . Oh Dieu! quand je contemple la destinée des botanistes, appellerai-je démence ou raison, cette inquiétude qui les entraîne vers les plantes? »

Linné paie aussi son tribut : on n'épargne rien pour lui enlever la gloire de ses découvertes, entre autres, l'invention du système sexuel. Ce qu'il y a de vrai seulement, dans les inculpations de ses ennemis, ce sont les obligations qu'a pu avoir Linné à une lettre de Burckan, et le tort de n'en point parler. Il fut aussi quelque temps pauvre, comme presque tous les hommes de génie ; mais

s'il commença comme les autres, il ne finit pas de même. Professeur de médecine et de botanique à 34 ans, il fut, six ans après, nommé médecin du roi Adolphe, et, en 1753, créé chevalier de l'étoile polaire; ennobli en 1757. Enfin, en 1776, sa pension fut doublée, et le roi actuel lui fit don d'une terre. La Fortune n'est pas toujours juste, mais Linné méritoit bien ses faveurs. Tous ses momens furent consacrés à l'étude : professeur, médecin, ami, savant, il trouva du temps pour tout. La collection de ses œuvres est immense, et le catalogue seul remplit la moitié d'un volume. Je ne saurois vous en donner qu'une idée bien imparfaite : je regrette sur-tout de ne pouvoir mettre sous vos yeux le tableau de son système, chef-d'œuvre d'analyse, conception sublime, qui suffiroit seule pour immortaliser Linné. Je vais tâcher de vous en dédommager un peu, en transcrivant ici l'allégorie sous laquelle il raconte l'histoire de la botanique.

(1) « La botanique est une plante du genre de celles qui, comme le palmier, sont quelquefois un siècle sans fleurir. Elle poussa d'abord quelques feuilles séminales sous le règne d'Alexandre. Transportée à Rome, après le règne de Mithridate, les feuilles radicales commencèrent à paroître; mais comme on cessoit de la cultiver, la plante se flétrissoit et ne faisoit aucun progrès. Elle fut transportée en Asie; de là en Arabie, où elle végéta jusqu'au douzième siècle: elle fut alors transportée en France, où elle languit pendant trois siècles; les feuilles radicales, mises à Rome, se séchoient, et la plante alloit périr. Enfin, jusqu'au seizième siècle, elle ne donna qu'une seule fleur (Césalpin) petite et foible, et sur une tige courte et grêle, qu'un souffle agitoit et pouvoit abattre, et cette fleur ne fut suivie d'aucun fruit. Au dix-septième siècle, cette fleur superbe, si longtemps attendue, commença à s'élever, mais elle ne portoit que quelques

(1) Tome 2, page 124.

feuilles éparses, et ne donnoit aucun signe de fleuraison. Tout-à-coup, au premier printemps de cet âge d'or, à peine la neige étant dissipée, la tige donna une fleur, et cette fleur un fruit qui parvint jusqu'à sa maturité (Gaspard Bohin); ensuite la tige fut environnée de verticilles, d'où sortirent plusieurs fleurs.....

Je ferois une lettre beaucoup trop longue, Monsieur, en ne faisant que vous nommer ses autres ouvrages. Il est bien malheureux qu'on ne les ait point encore traduits. M. de Grand-Maison ne fait qu'augmenter nos regrets, en nous présentant deux petits ouvrages de Linné, l'*Économie de la nature*, et une *Dissertation sur le Bouleau nain*. Le premier traité, sur-tout, est excellent, à quelques erreurs près en minéralogie, partie que Linné a cultivée avec le moins de succès, et qui, d'ailleurs, a été bien perfectionnée depuis. Peut-être cet exemple trouvera-t-il des imitateurs; c'est un honneur bien dû à Linné, ou plutôt c'est un grand service que l'on rendroit aux sciences

en général, et sur-tout à l'histoire naturelle.

Je ne puis mieux finir, Monsieur, qu'en vous faisant connoître la vie privée de Linné.

(1) « Linné étoit petit de taille, et le paroissoit encore plus par l'habit court qu'il portoit. Il étoit mince, mais bien fait, et lorsque je le connus, l'âge avoit déja commencé à sillonner son front. Il avoit l'air ouvert, presque toujours serein, et les yeux les plus expressifs que j'aie jamais vus. Ils étoient petits, à la vérité, mais vifs et perçans au delà de toute expression: leurs regards lisoient jusqu'au fond de mon ame. La gravure mise au devant du *Species plancetarum*, lui ressemble très-bien. Il avoit l'ame noble, l'esprit vif et fin; sa grande prééminence consistoit dans la connexion régulière de ses idées. Toutes ses paroles et toutes ses actions étoient réglées avec ordre, et, pour ainsi dire, systématiques. Il avoit, dans sa jeunesse, une mémoire prodigieuse; mais il com-

(1) page 178.

mença, de très-bonne heure à la perdre. Je m'apperçus plusieurs fois qu'il ne pouvoit pas se rappeler le nom de ses plus intimes amis ; et un jour, entre autres, je le trouvai dans un grand embarras : il venoit d'écrire une lettre à son beau-père, dont il avoit absolument oublié le nom.

« Son cœur étoit ouvert à toutes les impressions de la joie. Passionné pour la société, il aimoit beaucoup la plaisanterie ; il étoit gai et aimable dans la conversation ; il avoit de l'imagination, et possédoit l'heureux talent de conter et de placer à propos les anecdotes. Il avoit les passions très-violentes, il étoit vif et colère ; mais il s'appaisoit aussi-tôt. Son amitié étoit ardente et inaltérable, plus particulièrement encore pour ses disciples favoris. Son attachement étoit toujours fondé sur l'amour de la science. Il a été assez fortuné pour ne trouver que très-peu d'ingrats ; et l'on sait de quel zèle ses disciples payoient son amitié, et combien de

fois ils se sont engagés dans sa défense. »

« On peut placer le nom de Linné au nombre de ceux de Newton, de Boyle, de Locke, de Haller, d'Euler et des autres grands philosophes qui aimoient la religion. Il témoigna toujours, dans sa conversation, ses écrits et ses actions, le plus grand respect pour l'Etre suprême. Il étoit si fortement rempli de sa présence en tous lieux, qu'il écrivit sur la porte de son cabinet : *Innocui vivite, Numen adest.* »

En attendant, Monsieur, que les ouvrages de Linné vous soient parfaitement connus, vous connoissez l'homme, et l'homme est bien aimable. L'éditeur anglois, et le traducteur françois ont, dès à présent, de grands droits à notre reconnoissance. Le premier nous a donné, dans un ordre chronologique et méthodique, la série des immenses travaux de Linné; le second a d'abord traduit le premier, et de plus il a puisé, dans le texte même de Linné, l'analyse de ses systêmes. Il

a ajouté les noms françois à tous les mots latins, et a fait beaucoup d'autres additions à l'ouvrage, telles que la traduction dont je vous ai parlé; sur-tout il l'a semé de notes tout-à-fait intéressantes, et dont je vous ai fait part. Puisse cet exemple être imité, et puisse Linné être bientôt naturalisé en France, ne fût-ce qu'en échange de Descartes, qui est mort en Suède!

Je suis, etc.

LETTRE XIII.

Poëme sur l'Edit en faveur des non-Catholiques, pièce qui a remporté le prix au jugement de l'Académie Françoise en 1789; par M. Fontanes.

Que chacun dans la loi cherche en paix la lumière;
Mais la loi de l'état est toujours la première.

A Paris, chez Demonville, Imprimeur de l'Académie Françoise, rue Christine.

LE célèbre édit publié l'année dernière, relativement à l'existence politique des protestans, n'est point une faveur; c'est une justice réclamée depuis long-temps par les ministres de la religion et par les magistrats, qui se trouvoient tous les jours dans le plus grand embarras, quand il

rivales attirent chez elles de toutes parts. Mais il n'accuse point la religion, de ces maux, elle qui ne peut que faire du bien aux hommes.

Sainte Religion, toi qu'honore un vrai sage,
Je ne viens point noircir ta vénérable image.
Non, je n'impute point, en de coupables vers,
A la fille du ciel le crime des enfers.
Eh! qui n'a pas béni ta bonté maternelle,
Lorsque tu viens, cherchant la douleur qui t'appèle
Appliquer à des maux qu'évitoient tous les yeux
Le dictame immortel qui fleurit dans les cieux!

Le poète n'en veut qu'au fanatisme et à la superstition, qui prennent trop souvent le voile et le manteau de la vierge sacrée qu'ils outragent. Mais parmi les persécuteurs fanatiques et superstitieux, il ose ranger le grand évêque de Meaux et le célèbre chancelier le Tellier. L'un, théologien éloquent et profond, n'a jamais poursuivi les novateurs qu'avec l'arme puissante et légitime d'une logique toujours victorieuse. L'histoire des variations fera éternellement le désespoir de la secte et de ses apôtres inconséquens. L'autre, magistrat éclairé, et sévé-

rement attaché aux principes de la monarchie, ne pouvoit voir, sans inquiétudes, au sein de la France, des sectaires républicains, et disposés à renouveler tous les malheurs des règnes précédens; il a dû demander avec instance et sceller avec joie, la révocation de leurs dangereux priviléges. Bossuet, dans l'oraison funèbre du chancelier, ne pouvoit non plus blâmer cette opération, dont cependant il ne dit qu'un mot en passant. Mais à entendre le poète, on croiroit que ce sublime orateur, aveuglé par les préjugés et l'ignorance, s'est répandu en déclamations forcenées, pour exciter et pour applaudir la persécution sanguinaire. Cependant autre chose est d'ôter des priviléges impolitiques, arrachés par la force, autre chose est d'égorger ceux qu'on en dépouille, et dont on avoit tant à se plaindre. Les priviléges dont il s'agit, étoient si abusifs, que le gouvernement n'a pas cru pouvoir les rétablir par la nouvelle loi, qui n'est point du tout, comme on voudroit le faire croire, une révocation de

la révocation. Il y a grande apparence que l'assemblée nationale elle-même, aujourd'hui, en y réfléchissant sérieusement, ne passera pas cette mesure. Il ne faudroit donc pas confondre les idées et les choses, pour faire des tirades hardies et brillantes. Un poète, dans ses moindres ouvrages, doit toujours se souvenir de la maxime de Boileau :

Rien n'est beau que le vrai ; le vrai seul est aimable.

C'est par cette raison que l'éloge de Fénélon est plus goûté que la satyre de Bossuet, qui détestoit, autant que le premier, les convertisseurs armés, mais qui n'exprimoit pas sa répugnance avec une sensibilité aussi touchante.

Quel amour, quels respects doivent suivre le nom
De cet homme de paix, du sage Fénélon,
Qui parut en ces jours de scandale et de guerre
L'ange consolateur descendu sur la terre !
Lui seul, en désarmant le soldat inhumain,
Il subjugua les cœurs l'évangile à la main.
O des mœurs et des arts attendrissant modèle !
Son goût fut aussi pur que son ame étoit belle.
Son génie et son cœur prouveront à jamais
Le Dieu dont la vertu retraça tous les traits ;

Et dans un seul mortel à-la-fois on révère
L'exemple des chrétiens et le rival d'Homère,
On imita trop peu ses préceptes divins.

Mais en revanche, suivant l'auteur, les philosophes de nos jours ont achevé son ouvrage, et entiérement éteint le délire du fanatisme.

Leur voix toute puissante en dépit de la haine,
Régit l'opinion; cette invincible Reine,
Plus forte sans soldats, que le glaive et les lois,
Qui soumet tout enfin, et règne sur les Rois.

Les juges du concours n'ont pas manqué de s'appliquer cet éloge hyperbolique, eux qui, depuis longtemps, se regardent comme les états-généraux, les représentans exclusifs, et l'assemblée permanente de la raison humaine. Voltaire en fut d'abord le président, élu par acclamation. D'Alembert lui a succédé sans le remplacer. Aujourd'hui le fauteuil reste vacant, jusqu'à ce qu'un honorable membre réunisse les suffrages, en se distinguant par quelques motions bien philosophiques et bien inconséquentes. On doit se souvenir que c'est le plus intolérant de tous les écrivains, qui a le plus fortement prêché la to-

lérance. Aussi le poète prétend que son triomphe est complet, et il invite les familles fugitives à revenir dans leur ancienne patrie qu'elles regrettent d'avoir quitté. Voici le motif qu'il emploie pour les attirer :

Sous la garde des lois et sous l'ombre des lys,
Vos filles sans effroi s'uniront à nos fils.

Mais ce n'est point là du tout le but de la nouvelle loi : elle ne prétend point favoriser les alliances mixtes, et qui ont toujours quelque chose de monstrueux dans l'ordre spirituel. Il paroît que le poète ne l'a pas beaucoup mieux comprise que celle qui révoque l'édit de Nantes.

Vous naîtrez, citoyens, et vos cendres vengées
Par le trône et l'autel dormiront protégées.

Voilà le seul distique, dans tout ce poème, qui ait un rapport direct au sujet. La plupart des autres vers sont des hors-d'œuvre aussi brillans que déplacés. Je n'en excepte pas l'éloge de Louis le Grand, que l'auteur veut excuser par les remords que ce prince fit paroître en mourant, et que *les prêtres condamnèrent*. Je sais

que Louis XIV, à l'article de la mort, se reprocha d'avoir trop aimé la guerre, et qu'il recommanda à son successeur, de ne pas l'imiter en cela. Mais je ne connois pas les prêtres qui condamnèrent ce reproche légitime et ce conseil salutaire. Le monarque ne pouvoit se reprocher les violences exercées contre les calvinistes paisibles et non armés. Il ne les avoit jamais permises. On avoit mal interprété ses ordres; on ne devoit poursuivre hostilement que les attroupement séditieux. Quoi qu'il en soit, nous convenons avec l'auteur, mais dans un sens tout différent, que Louis le Grand, s'il revenoit parmi nous, seroit prodigieusement étonné de ce qu'il verroit, et ne pourroit en croire ses yeux.

Ah! s'il avoit vécu dans des jours de lumière,
S'il pouvoit tout-à-coup, ranimant sa poussière,
De sa présence auguste étonner les humains,
Et revoir ce Versaille embelli par ses mains;
Quel moment! quel réveil!.....

Le poète prétend qu'un autre éclat va succéder à la pompe des arts qui habitoient cette cour magnifique, et

venoient y présenter humblement leur hommage et leur tribut.

L'auguste liberté si long-temps repoussée,
Prudente sans foiblesse, et ferme sans orgueil
Du palais de nos Rois ose franchir le seuil.

Le poète se trompe; c'est la licence insolente, crapuleuse et barbare qui a eu la coupable audace d'escalader cette barrière sacrée, et d'ensanglanter les degrés d'un sanctuaire jusqu'alors inviolable. Nous faisons, avec l'auteur, des vœux sincères, pour que la véritable liberté vienne promptement réparer, s'il est possible, ces horribles excès.

Puisse t elle, en brisant les fers de l'esclavage,
Donner à ma patrie un bonheur sans nuage!
Qu'au lieu d'édits sanglans, elle porte en sa main
Ces paisibles écrits, espoir du genre humain.
Qu'elle abjure le glaive et garde la balance,
Des peuples et des Rois fixe enfin la puissance,
Gouverne sans désordre, et sage en ses projets
Affermisse le trône en vengeant les sujets.
Aimons la liberté, mais soyons dignes d'elle.

Je ne sais de quels *paisibles écrits* le poète veut parler : ce ne sont certainement pas ceux des philosophes. Je n'en connois pas de plus incen-

diaires, à commencer par l'histoire philosophique, dont le fougueux auteur, sur le bord de sa fosse, voit avec un sourire perfide, la maligne influence.

Ce poème est terminé par l'éloge du ministre célèbre, qui est encore l'idole du jour. Mais si le succès de ses opérations ne répondoit point à l'attente qu'il a fait concevoir, et à la haute opinion qu'il a donnée de lui-même, il verroit bientôt les petits ingrats qui l'ont le plus cajolé en vers ou en prose, et auxquels il a daigné sourire, être les premiers à le poursuivre avec les armes de la satyre et du ridicule.

Nous n'avons garde de prendre ni de donner de M. de Fontanes, cette opinion désavantageuse. Il a trop d'esprit, pour n'avoir pas une belle ame. Mais son plus grand talent, dans ce petit ouvrage, c'est d'avoir parfaitement connu le sénat littéraire devant lequel il comparoissoit, et d'avoir, sinon directement plaidé sa cause, du moins flatté adroitement le tribunal qui devoit la juger.

Je suis, etc.

LETTRE XIV.

Lettres d'une femme du quatorzième siècle, traduites de l'Allemand, ornées de très-belles figures gravées en taille-douce. A Amsterdam, et se trouve, chez *Nion l'aîné et fils*, Libraires, rue du jardinet, *petit* in-12 *de* 180 pages.

DEPUIS long-temps, Monsieur, je n'ai lu avec autant d'intérêt et d'étonnement un ouvrage étranger, traduit dans notre langue. Je l'ai lu deux fois de suite, et à la seconde lecture, il m'a fait autant de plaisir qu'à la première. Cependant, quoiqu'il soit publié depuis quelque temps, je n'en ai point entendu parler dans le monde; je ne l'ai point aperçu au milieu des milliers de brochures étalées par les Marchands de nou-

veautés, et j'en ai conclu que les affaires publiques avoient nui au succès qu'il devoit naturellement avoir, s'il eût été plus connu.

Je m'empresse de réparer moi-même le tort que j'ai eu de vous l'annoncer si tard, en vous le faisant connoître d'une manière plus particulière. Il faut d'abord que je détermine quel est le genre de l'ouvrage, et c'est ce qui m'embarrasse beaucoup. Est-ce une traduction ? je le crois, parce qu'il me semble avoir lu autrefois un extrait de l'original dans un Journal Allemand, mais on ne le devineroit pas à la lecture, et la gêne servile d'un Traducteur ne s'y fait jamais sentir. Est-ce un Roman ? Est-ce un trait d'histoire particulière ? C'est ce qu'il est difficile de deviner. Les mœurs, les opinions, et le caractère du siècle, où ces lettres sont écrites ou supposées écrites, sont observées avec tant d'exactitude, que, si l'Auteur a fait un Roman, il a atteint la perfection du genre qu'il a choisi. S'il n'est que l'Editeur des lettres que le hasard a mises entre ses

mains, il faut convenir que les femmes qui les ont écrites, faisoient honneur à leur siècle, et méritoient bien d'être rappelés dans celui-ci.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, il est très-vrai que la fille d'un Bourguemestre d'Augsbourg, *Pierre d'Egran*, homme très-considéré dans son temps, et dont les pères portoient le nom d'*Argaw*, épousa *Ulrich Rhelinger*, qui vécut peu avec elle. Après sa mort, elle se remaria à *Burkard de Schellanberg*, qui fut assassiné le jour même de ses nôces, par *Conrad de Billenbach*. Après le meurtre de ce dernier, *Elisabeth* (c'est le nom de la femme) épousa *Jean de Kœnigseck*, qui mourut aussi avant elle, et elle revint à Augsbourg.

Ce petit nombre de faits historiques forment la base de cette correspondance intéressante. *Elisabeth*, déjà veuve de *Rhelinger*, dont elle a eu un enfant, écrit à son amie *Dorothée de Valter*, qui descendoit d'une maison considérable, établie à Augsbourg, où demeuroit sa sœur, marié à *Joss Orsongen*. « A peine

« dans ma vingt-deuxième année,
« écrit *Elisabeth* à son amie, ma-
« riée à un homme digne de toute
« ma tendresse, mère d'un enfant de
« six semaines, me voilà veuve, et
« pour ainsi dire abandonnée à moi
« seule! Quelle triste et déplorable si-
« tuation! Tu sais, ma chère amie,
« tu sais dans quelle douce et paisible
« union je vivois avec mon mari: tu
« sais combien il m'aimoit... et je le
« perds, au moment où le précieux
» gage de son amour devoit, s'il eût
« été possible, resserrer encore nos
« liens! Hélas! tu fus témoin de notre
« bonheur! Dis si tu en vis jamais un
« plus parfait?... Comme tout est
« changé, Grand Dieu! Non: je ne
« comprends pas comment il est pos-
« sible que je ne succombe point à
« ma douleur? Je l'avoue, après le
« ciel, c'est à toi, à mon frère, à ma
« belle-sœur, que je dois le jour que
« vois encore. Sans vous, ô mes seuls
« amis, sans vous, je ne répondrois
« pas que mon désespoir ne m'eût
« conduite au tombeau? Et toi,

« cher et précieux enfant, image « d'un père adoré, c'est pour le trou- » ver en toi que je veux vivre ! » Cet enfant, en effet, est le seul lien qui la retienne et l'empêche de se retirer dans un cloître, comme le R. P. *Joseph* la presse tous les jours de le faire, en laissant son enfant à la garde de Dieu. Son frère et sa belle-sœur tremblent qu'elle ne prenne ce parti, et emploient tous les moyens possibles pour l'en dissuader. *Dorothée* la console et la détourne de l'idée du Couvent, avec autant de raison et de sensiblité que d'impartialité. *Elisabeth* convient d'une partie des choses que lui dit son amie. « Mais, lui répliqua- « t-elle, si tu savois combien le monde » me répugne, combien il m'est » devenu insupportable, depuis la « cruelle perte que j'ai faite ? Je m'ap- » perçois très-bien que mon père » n'est occupé qu'à chercher les oc- « casions et les moyens de me dis- « traire ; mais à quoi cela sert-il ? Si « je ne pleure pas, si je me contiens « pendant que je suis avec eux, je

« m'en dédommage chez moi, et « quand je vois mon enfant, je pleure; « et lorsque je me vois seule à table, « je pleure; et quand, de ma fenêtre, « je vois bondir dans ma cour le che- « val de bataille, quand de loin, « je l'entends seulement hannir, je « pleure; et lorsque que je vois l'ar- « mure de celui qui le montoit, je « pleure; quand je veux dormir, les « larmes m'empêchent de fermer les « yeux. Ainsi se succèdent les nuits; « ainsi se passent les jours, et lorsque « je me sens oppressée par la douleur, « ou suffoquée par mes larmes; je « descends à la chapelle avec mon « rosaire, je prie, et je me sens sou- « lagée. Non! le monde me répugne « à un tel point, que je ne saurois « plus le supporter. Mais mon enfant! « ah! je ne l'abandonnerai point! Ta « réflexion à ce sujet m'a fait frémir... « Mon fils entre des mains indiffé- « rentes ou mercenaires! Non, non, « je l'aimerois bien peu, si je ne sa- « vois pas lui faire le sacrifice de mon « repos! O! si seulement les jours

« n'étoient pas si courts ! les nuits si « longues !... »

Dans la lettre suivante, elle gronde *Dorothée*, de ce qu'elle ose lui dire, qu'il viendra un temps où sa douleur finira : elle lui annonce que sa belle-sœur est enceinte, et que son frère, joyeux de cet évènement, a doublé la fondation faite par son père au couvent de Saint-Antoine. Dans une autre lettre, elle apprend à *Dorothée* qu'elle n'a pas pu refuser à son frère d'aller avec lui à la campagne, mais qu'on a inutilement cherché les moyens de la distraire. » Sur quelque « objet que je portâsse mes regards, « dit-elle, tout me rappeloit mon « pauvre mari ; je n'avois que lui dans « l'esprit ; je ne voyois, je n'entendois « que lui. Il me sembloit quelquefois « le sentir marcher à mes côtés, et « j'étois saisie d'un frémissement in- « volontaire. J'ai pleuré là, plus « encore qu'à la ville, et j'avois par- « dessus ma douleur, l'inquiétude de « ne point voir mon enfant, et le « regret de l'avoir laissé seul. » Son frère

frère et sa belle-sœur ne cessent de la persécuter pour retourner dans la société: elle s'y déplaît, mais commence à y aller un peu pour ne pas les affliger. On parle d'une guerre entre deux Seigneurs de fiefs, dont l'un est soutenu par le Duc de Bavière.

La crainte de la guerre se dissipe par des arrangemens : il est question d'un tournoi que doivent donner les Ducs *Ernest* et *Guillaume*, ainsi que beaucoup de Gentilshommes : elle désireroit que cette fête attirât *Dorothée* et son mari, mais *Dorothée* ne peut y venir. Description très-intéressante du tournois : *Elisabeth* a enfin passé une journée, qui lui a semblé moins triste. Dans une visite qu'elle a faite chez son frère, trois Chevaliers se sont fait annoncer, *Marquard de Schellenberg*, *Jean de Kœnigseck* et *Conrad de Billenbach*. Il est grandement question du mari défunt d'*Elisabeth*. Caractère des trois Chevaliers. Elle distingue *Marquard*, qui lui a témoigné beaucoup d'estime pour la mémoire de son

mari. *Dorothée* la plaisante, et fait des observations : » le temps, lui dit-« elle, est un grand remède à bien des » maux ; une impression en efface une « autre ; nous serions trop à plaindre « si condamnés à essuyer des pertes, « on nous interdisoit l'espoir de les ré-« parer. « *Elisabeth* est à moitié piquée des réflexions de son amie ; les trois Chevaliers sont encore à Augsbourg, et passent tous les jours devant ses fenêtres. Le P. *Joseph* a écrit pour déterminer au parti du Couvent ; mais il paroît que sa lettre n'a pas fait une forte impression. Le frère d'*Elisabeth* a été nommé Consul d'Augsbourg. Lui et sa femme tourmentent *Elisabeth*, et désirent qu'elle se remarie. Elle fait une belle défense : mais on apperçoit d'avance qu'elle sera vaincue.

Elle se détermine enfin long-temps après pour *Marquard de Schellenberg*. *Billenbach* est furieux de ce choix : *Kœnigseck* est dans la douleur, mais il n'en reste pas moins attaché à *Elisabeth*. Le jour du mariage ar-

rive ; *Elisabeth* se met en route avec son nouvel époux et ses gens-d'armes pour se rendre à son château ; *Billenbach* instruit ; a placé une embuscade sur le chemin, il tue son rival heureux, enlève *Elisabeth*, et la conduit à son château, où le monstre, pour la réduire, lui fait éprouver les plus affreux traitemens. Elle est enfin délivrée par *Jean de Kœnigseck*, qu'elle épouse par reconnoissance.

Il me seroit impossible, Monsieur, de vous donner une juste idée de tout l'intérêt que l'Auteur (car j'ai bien de la peine à croire que ces lettres ayent été réellement écrites par les personnes qui y figurent) a su jeter sur les détails qu'il nous donne, des faits que je vous indique seulement. Ses portraits sont d'une vérité frappante : il ne court point après le bel esprit et les grands mots ; la sensibilité perce à chaque page, et la sensibilité est toujours simple. Ajoutez que tous les tableaux qui tiennent aux mœurs du quatorzième siècle, ont un charme particulier pour le nôtre : tels

sont la lettre du Religieux, la description du Tournoi, une consultation chez une Devineresse, l'arrivée et le séjour de l'Empereur *Sigismond* à Augsbourg; la marche de *Schellenberg* et son épouse, l'attaque du château de *Billenbach*, etc. D'ailleurs, ces lettres respirent la religion, la probité, l'honnêteté, et peuvent être mises sans danger entre les mains d'une jeune personne.

Je suis, etc.

LETTRE XV.

Souvenirs d'un homme du monde, ou *recueil de pensées diverses, d'observations, bons mots, de faits singuliers, d'anecdotes et d'opuscules*. A Leipzig, et à Paris, chez Maradan, Libraire, hôtel de Châteauvieux, rue Saint-André-des-Arts, 1789, 2 vol. *in*-12; *prix*, 3 liv. 12 s. brochés, et 4 liv. 12 s. francs de port par la poste.

Si quelque curieux formoit le projet bizarre de rassembler, je ne dis pas dans une salle immense (elle seroit impossible à bâtir et à trouver), mais dans une maison, tous les recueils de ce genre, fabriqués dans toutes les langues et dans tous les pays, depuis l'invention de l'imprimerie, il auroit besoin de fonds énormes pour

cette collection, dont l'immensité seroit bien capable d'effrayer l'amateur le plus riche et le plus hardi. Mais il en est de ces livres-là, comme de tous les autres; ils peuvent être bien ou mal faits; et, quoique, pour former un recueil de traits et d'anecdotes, il ne soit pas besoin de génie, tous ceux qui savent copier, ne sont pas en état de l'entreprendre. En effet, de pareils ouvrages exigent d'abord une lecture prodigieuse du tact, de la mémoire, une grande variété, et quelquefois l'art d'ajouter ou retrancher à propos.

Je crois, Monsieur, que vous serez assez content de celui que je vous annonce. Il paroît que c'est l'ouvrage d'un militaire, et que son but principal a été de fournir une espèce de *Vade-mecum* à ceux qui ne peuvent emporter avec eux qu'un très-petit nombre de livres dans leurs voyages, et à toutes les personnes que leur état et leurs travaux empêchent de faire des lectures longues et solides. Ce recueil me paroît mériter d'être distingué de la foule; il est

extrêmement varié, et renferme des anecdotes très-piquantes, dont plusieurs sont même assez neuves. Je vous en citerai quelques-unes, en vous recommandant de vous procurer le recueil même.

« Dans la Tragédie de *Catilina*, « de *Crébillon*, acte II, scène Ire, « *Probus* dit *à Fulvie :* »

Hé bien ! perdez, Madame, un homme généreux,
Qui veut briser les fers de tant de malheureux.
Vengez votre beauté d'un amant infidèle,
Et votre orgueil blessé des projets qu'il vous cèle;
D'un long embrâsement devenez le flambeau,
Et nous ouvrez à tous les portes du tombeau...*
Mais Catilina vient, évitez sa présence,
Ou du moins gardez-vous d'irriter sa vengeance.

Crébillon avoit mis huit autres vers, dans une première édition, devenue très-rare. On y lisoit après le vers marqués d'une * :

C'est ainsi que toujours en proie à leur délire
Vos pareilles ont sçu soutenir leur empire
Car vous n'aimez jamais ; votre cœur insolent
Tend bien moins à l'amour qu'à gouverner l'amant.
Qu'il vous laisse régner, tout vous paroîtra juste;
Mais vous mépriseriez l'amant le plus auguste,
S'il ne sacrifioit aux charmes de vos yeux
Son bonheur, son devoir, la justice et les Dieux.

Madame la Marquise *de Pompadour* pria l'Auteur de supprimer ces huit vers. On arrêta, on détruisit l'édition, autant qu'on put, et *Crébillon* eut une pension...»

« Le Baron de *M-n*, Chambellan du Roi de Prusse, *Frédéric II*, ayant une mémoire très-infidèle, répétoit sans cesse les noms des personnes qu'il devoit présenter à S. M. la Reine Douairière de Prusse, auprès de qui il étoit de service. M. *Bulow*, envoyé de Saxe, dit à ce Chambellan, au moment où ce dernier alloit présenter un Comte *d'Essex : Au moins, souvenez-vous bien que ce n'est pas celui qui a été décapité ; n'allez pas faire de vos* qui proquo *ordinaires*. Le Baron, sensible à cet avis amical, ne manqua pas de dire à la Reine : *J'ai l'honneur de présenter à V. M. M. le Comte* d'Essex, *celui qui n'a point été décapité.* »

« Ce même Baron de *M-n* racontoit qu'il avoit été à un siège; mais il ne se souvenoit plus s'il étoit parmi les assiégeans ou les assiégés. «

« Une jolie Dame de Varsovie disoit d'un lourd pédant qui se donnoit des airs d'homme aimable : *c'est une oie qui rêve qu'elle est un oiseau-mouche.* »

« Il s'agissoit, dans la Chambre des Communes (en Angleterre) de décider si les accusés de haute trahison pouvoient avoir des Avocats : M. *Shaftesbury*, l'auteur des *caractères* et du *soliloque*, devant parler sur cet important sujet, parut se troubler au point d'être à peine en état de proférer un seul mot. On le pressa, on l'enhardit : *Messieurs*, dit-il, *si moi, qui ne parle aujourd'hui que pour donner mon avis sur un bill, je suis si intimidé, que je n'ai pas assez de présence et de liberté d'esprit pour vous dire la moindre chose de ce que je m'étois proposé, quelle est la situation d'un homme réduit à défendre sa vie?* Le bill eut tous les suffrages. Ce trait est le triomphe de l'éloquence en action. »

M. l'Abbé *G-i*, Auteur d'un ouvrage qui a fait du bruit dans le

temps, étant à une nombreuse table, s'y permettoit assez inconsidérément de mauvais propos sur le compte d'une Dame absente. Quelqu'un prenant avec chaleur le parti de la Dame, dit brusquement à l'abbé : *vous tenez-là des discours fort insolens. Si j'étois à votre côté, je vous donnerois un soufflet pour vous payer de tant d'impertinence, et vous pouvez regarder le soufflet comme donné. — Et moi, Monsieur*, dit l'abbé, qui parloit toujours avec une volubilité étonnante, *si j'étois à votre côté, je prendrois l'épée de mon voisin, puisque par état je n'en porte pas ; je vous la passerois au travers du corps ; tenez-vous pour mort. Voilà*, poursuivit-il, en s'adressant à la compagnie, *une affaire d'honneur duement vuidée ; reprenons la conversation.* »

« *David Hume*, dit dans son essai sur le crédit public : *lorsque je vois les Rois et les Etats se combattre et se disputer au milieu de leurs dettes et de leurs engagemens, j'i-*

magine voir une partie de quille dans la boutique d'un marchand de porcelaine...»

« Dans une grande ville (on la devinera aisément) où l'on ne s'entretient que de philosophie, de génie, de talens rares, de bien public et d'économie politique et morale, on m'a procuré le bonheur d'entrevoir un homme admirable, impayable, sublime, unique. En voici un foible croquis. Il n'a jamais rien étudié, sçait à peine lire un écriteau et le numéro des portes. Il n'a appris aucune langue, et ne sçait pas la sienne. Il croit parler françois, et dit *baromé* pour *baromètre ; batisse* pour *batiste ; rumatis* pour *rhumatisme ; supplice* pour *sulpice*, et prie, par écrit, un habile coutelier de lui *fer exe pré une père de six os sus père fin.* Il croit que l'Allemagne est un pays sauvage, que tous les Anglois sont des Jakais ou vont en Wiski, que la mer est cent fois plus large que la seine; il ne connoît ni ne professe aucun des arts utiles ou des arts agréables, qui supposent du

bon sens, de l'esprit, des dons particuliers. En courant et déraisonnant du matin au soir, il se fait de douze à quinze mille francs de revenu, beaucoup plus que ne gagnent tant de citoyens surchargés de travaux nécessaires ou honorables pour leur patrie; plus que n'ont, chaque année, tant d'excellens Avocats consultans, de vénérables Magistrats, dix fois plus que ne reçoit de l'état le militaire toujours prêt à verser son sang pour son pays... Que fait donc, me direz-vous, cet homme admirable, impayable, sublime, unique? —Il coëffe tous les jours de jeunes folles, les coëffe le plus qu'il peut à faire peur, ce qui ajoute à sa fortune bien méritée, la plus grande et la plus juste considération.»

Je suis, etc.

LETTRE XVI.

Mandement de Monseigneur l'Evêque de Vence, qui ordonne des prières publiques dans son Diocèse, conformément aux intentions du Roi.

Au milieu de l'insurrection qui attaque tous les pouvoirs, et de l'anarchie déplorable qui en est la suite, il est consolant, Monsieur, de voir que certains cantons du Royaume ont continué à respecter les loix et les propriétés, et qu'on n'y participe aux troubles qui agitent les environs, que par le patriotisme qui s'attriste sur le désastre de ses frères. Le Mandement que je vous annonce, nous apprend que le Diocèse de Vence mérita ce glorieux témoignage. Le vertueux Prélat qui le gouverne, saisit l'occasion que lui présente la lettre circulaire du Roi, pour féliciter ses ouail-

les sur la sagesse de leur conduite ; il s'applique ensuite à les prémunir contre certains systêmes, d'autant plus dangereux, que l'orgueil a plus de penchant à les adopter ; il leur prouve par le témoignage des livres saints, et par la raison, que l'harmonie du corps social repose essentiellement sur l'inégalité des conditions.

« Nous sommes tous égaux, sans « doute, N. T. C. F. puisque nous « avons tous une même origine, des « besoins mutuels, des travaux com- « muns, le même intérêt, la même « fin, la même loi, le même Dieu, « et que nous sommes tous les mem- « bres du même corps ; mais chaque « membre de ce corps ne peut avoir « les mêmes fonctions à remplir. » *Si tout le corps étoit œil*, dit S. Paul, *où seroit l'ouïe ? Et s'il étoit tout ouïe, où seroit l'odorat ? Et si tous les membres n'étoient qu'un seul membre, où seroit le corps ? Dieu, pour empêcher cette confusion, a mis différens membres, et les a destinés à divers usages.* (1 Cor. 12.)

« La diversité des fonctions est donc

« nécessaire à l'harmonie, à l'exis-
« tence même du corps social, et
« c'est-elle qui établit l'inégalité des
« conditions. Celui qui vous flatte-
« roit d'un égalité totale, seroit donc
« un trompeur, un ennemi du bien
« public. »

Cette morale est très-vraie, et parle sensiblement à la raison. Mais, pour la faire goûter à la multitude que les opinions modernes peuvent égarer, M. de Vence s'efforce d'affermir ses diocésains dans l'amour de la religion et de ses préceptes, qu'il leur présente comme le seul moyen de se maintenir dans le calme heureux dont ils jouissent. Les sacrifices les plus généreux et les plus propres aux besoins urgens de la patrie, la fidélité aux loix, l'accomplissement de tous les devoirs envers l'Etat et son Chef, sont des principes qu'elle nous impose, et les seuls moyens d'accélérer, sans convulsion, la régénération de la France.

« Si le bien public, continue M. de
« Vence, (ce qu'à Dieu ne plaise,)
« pouvoit ne pas vous être cher, son-

« gez du moins à la conservation de « vos biens, de votre repos, de vos « familles, de vos personnes : pensez « que si chacun dans l'Etat n'avoit « pour règle que sa propre volonté, « que ses désirs et ses caprices, tout « seroit bientôt dans la plus funeste « confusion. *Où tout le monde veut « faire ce qu'il veut*, dit le grand « Bossuet, *nul ne fait sûrement ce « qu'il veut ; où il n'y a point de « de maître, tout le monde l'est, « et où tout le monde est maître, « tout le monde est esclave.* (Polit. « sacrée liv. 1, art. 3.) C'est alors que « les forces publiques, subjuguées « par l'anarchie, perdent leur éner- « gie, et que les fréquentes secousses « des volontés opposées, produisent « enfin la désolation, la dissolution « du plus beau des Royaumes. »

Les révolutions même les plus heureuses, ne s'opèrent jamais sans de grands troubles ; et ce sont ces troubles terribles, qui, selon les principes de la foi, doivent être regardés par les peuples comme les fléaux d'un Dieu irrité par leurs crimes. Monsei-

gneur l'Evêque de Vence rappelle et reproduit souvent cette grande vérité dans son instruction pastorale, afin de porter ses diocésains à seconder la piété de notre religieux Monarque, en redoublant leurs efforts pour fléchir le ciel par la pénitence et les bonnes œuvres.

Ce mandement respire une piété tendre, et un patriotisme éclairé. Il fait honneur sous tous les rapports à M. de Vence, que les bons citoyens doivent féliciter sur la paix dont son diocèse jouit, laquelle est due, sans doute, en grande partie, à son zèle et à ses exemples, ainsi qu'à ceux de son clergé.

Je suis, etc.

ÉPITRE

A MONSIEUR LE C.. D...

Sur l'impuissance des lois, sans la régénération des mœurs.

VENGEUR des opprimés que la grandeur immole,
C'est à toi qu'aujourd'hui j'adresse mon encens,
L'homme de bien est mon idole,
Le génie est-il seul, c'est le fer des tyrans.
Mais, dis-moi, penses-tu par tes écrits détruire
Nos abus tyrans effrénés ?
Des vices les abus sont nés ;
Par les vices enfin vous laissez-vous conduire ?
Par des abus criants vous serez gouvernés.
Pour changer un état, suffit-il de l'instruire ?
L'édifice s'écroule, osons le reconstruire,
Et suivre la nature, à ses lois ramenés.
Trasybule détruit les tyrans qu'il déteste ;
Mais des plaisirs la troupe reste,
La servitude encor règne dans son Pays.
Quand, par les passions les cœurs sont amollis,
On traîne, en les servant, le joug le plus funeste ;

C'est armer contre nous nos plus fiers ennemis.
Est-ce d'une tige flétrie
Que sortent les fruits et les fleurs ?
Un cadavre a-t-il donc le germe de la vie ?
Pour régénérer sa patrie
Lycurgue aux citoyens sçut donner d'autres mœurs.
Oui, malgré Montesquieu, les vertus domestiques
Sont les premiers ressorts des états monarchiques ;
Auprès d'elles, l'honneur voit allumer ses feux ;
Quand les membres sont sains le corps est vigoureux.
La liberté ne tient qu'à des mœurs héroïques ;
Souvent le despotisme est dans les républiques.
Plus on cite l'honneur, plus il est méconnu :
L'honneur, chez nos aïeux, n'étoit que la vertu.
Tous les instituts politiques
N'ont qu'elle pour principe en différant de nom ;
Mais la religion de nos mœurs est l'égide,
Et les mœurs sont des lois le seul appui solide.
Turenne près d'un Roi, n'est-il pas Phocion ?
Duguesclin nous fait voir le sage Scipion,
Bayard est le juste Aristide,
Montausier n'est-il pas le sévère Caton ?
Régénérez la nation,

Et vous lui verrez prendre un essor plus rapide :
Les remèdes sans guérison
N'offrent qu'un charlatan que la vanité guide ;
C'est montrer à l'aveugle un superbe horison.
Quand Richelieu devant Mahon,
Veut arrêter du vin le funeste ravage,
Il dit, tout soldat ivre alors perd l'avantage
D'être au feu dans l'occasion :
Le soldat fuit le vin, craint d'être cru poltron,
Et le chef le corrige en flattant son courage.
Rousseau trouve les mœurs dans l'état de sauvage ;
A l'ordre Gébelin veut la soumission ;
Mabli proscrit des biens l'injurieux partage.
Arrachez l'homme foible à la tentation,
Sans doute vous le rendrez sage,
Mais il faut qu'il soit mu par quelque passion :
Il est héros alors, qu'il en règle l'usage.
A ceux des citoyens nos destins sont unis ;
Et l'on ne peut s'aimer sans aimer son pays.
Amour patriotique, aliment du grand homme,
Faut-il, pour le sentir, vivre à Sparte ou dans Rome ?
Les Catinats et les Vaubans,
Montés d'un rang obscur jusques aux premiers rangs,
N'ont-ils pas eu ces traits que l'histoire renomme

Chez tes plus généreux enfants!
Mais que dis-je? leur gloire éclate d'avantage;
Il n'est point de patrie où le peuple n'est rien;
Et qui, poussé par son courage,
Sert un pays ingrat est le vrai citoyen.
Foulons les préjugés, lorsqu'ils nous déshonorent;
Le vice seul est roturier;
Le mortel le plus juste est aussi le premier,
Et les rangs sont à ceux que les vertus décorent.
Eh quoi! dans des états guerriers,
Aux grades la noblesse ouvre tous les sentiers.
Pourquoi, par notre argent tant de troupes formées?
Elles pèsent sur nous ces nombreuses armées,
Et c'est aux citoyens à garder leurs foyers.
Lorsque les emplois sont des graces,
De l'honneur assoupi vous brisez les ressorts;
Lorsque l'or dispose des places,
Voit-on de la vertu les généreux efforts?
Les gains les plus illégitimes
A des cœurs corrompus font entendre leurs voix.
Aux peuples rendez-vous leurs droits!
Vous les verrez bientôt justes et magnanimes
Ne trouver rien de grand que l'amour pour les lois.
Trudaine de son père occupe les emplois,

Mais il refuse leurs salaires ;
D'autres l'imiteront s'ils ont des mœurs sévères.
Elles sont le soutien des peuples et des rois.
Ce fut par des vertus austères,
Que la Grèce dompta les Perses amollis,
Que Rome domina sur l'univers soumis.
Si le luxe et les arts deviennent nécessaires,
Vous voyez aux vaincus les vainqueurs asservis.
O conquêtes, vaines chimères,
Par vous les États appauvris
Dans leurs propres enfans trouvent des ennemis
De tous les vices tributaires.
Tels par des vers rongeurs dans leur sève introduits,
Des arbres vigoureux sont aussi-tôt détruits.
Tant que l'argent sera notre mobile unique,
D'un heureux changement n'attendez pas les fruits :
En irritant sa soif guérit-on l'hydropique ?
Le prix d'un grand service est l'estime publique.
Mais quand les citoyens par l'honneur sont conduits,
L'honneur, dans leurs travaux, est leur seule ressource.
La politique est l'art qui détourne la course
D'un fleuve dont les eaux inondent nos moissons,
Qui sait épurer une source,

Transformer un désert en fertiles sillons
Et d'un air vicié corriger l'influence.
Un nouveau monde a pu changer les nations ;
De les changer encor perdroit-on l'espérance ?
On purge les métaux d'un alliage impur,
On fait plier le fer ; l'homme est-il donc plus dur ?
Un mal qu'on a plâtré ne cesse de nuire.
Que sert de réparer, lorsqu'il faut reconstruire ?
D... ton pays offre ces grands tableaux.
Vois ces rochers changés en fertiles côteaux,
Ses volcans destructeurs en sources d'abondance ;
Où les ronces croissoient vois bondir les agneaux ;
Sur les autres, des loups s'élever des hameaux,
Et le commerce actif que la vertu devance,
Vers des monts escarpés amenant ses canaux,
Par les mains du travail enrichir l'indigence ;
C'est le monde naissant qui succède au chaos.
Voilà ce qu'a pu l'industrie ;
Tous les miracles sont les siens.
Cette terre des Helviens
N'est plus qu'une terre embellie,
Et qui produit, n'aimant que les solides biens,
Des guerriers vertueux, des auteurs citoyens.
O toi, ma seconde patrie,
Puisque tu m'as chéri comme un de tes enfans,

Toi qui m'as fait des dieux savourer l'ambrosie, (1)
De tes sages Etats les bienfaits éclatans
Sont l'aliment encore de mon ame attendrie.
De l'ancienne chevalerie,
J'ai vu dans les châteaux régner la loyauté;
Dans tes villes j'ai vu la vérité chérie
Inspirer tes enfans, polis sans flatterie;
On ne flatte qu'aux lieux où meurt la liberté
Il m'anime encor ton génie;
Il dirige ma route, et plane devant moi.
Ce n'est que pour t'aimer que j'estime la vie,
Et mes derniers regards se tourneront vers toi.
Mais quand d'un corps glacé s'exhalera mon ame,
Je dirai, des vertus rallumés donc la flamme,
Peuples qui méditez d'utiles changemens:
Loin de vous ces desirs que la justice blâme,
A suivre un cours réglé peut-on forcer les vents?
Vous attendrez en vain de nobles sentimens;
Où l'on blesse l'honneur sans devenir infame,
Les vices d'un pays sont les premiers tyrans.

(1) Les papiers publics ont parlé de ce qu'avoient fait les Etats de Vivarais, pour l'auteur, alors Professeur d'éloquence à Tournon.

Par M. Sabattier de Cavaillon, ancien Professeur d'éloquence, etc.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE XVI.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Je me propose, Monsieur, de vous rendre compte dans cette lettre, d'une séance de l'Assemblée Nationale, assurément très-extraordinaire, et qui donne lieu à une foule de réflexions.

Il y a un Comité de Recherches, établi pour faire les perquisitions les plus exactes et les plus rigoureuses de tous les ennemis de la patrie et de la liberté nationale. Des esprits mal intentionnés avoient voulu saisir un rapport peu favorable entre ce Comité et les Tribunaux érigés en Espagne, et en Italie, pour la recherche des ennemis de la religion; tribunaux contre lesquels les philosophes s'épuisent depuis un siècle en déclamations et en

invectives : mais la moindre réflexion suffit pour faire sentir la fausseté d'une pareille comparaison. L'inquisition a pour objet Dieu et la religion ; le Comité des Recherches, la patrie et la liberté. Les malheureux, cités devant l'inquisition, sont obligés de deviner leur crime ; et, fussent-ils innocens, ils ne sont jamais relâchés que, pour l'honneur du saint office, ils ne s'avouent coupables : ces formes barbares ne sont point connues du Comité des Recherches ; et dailleurs, il ne juge et ne condamne point lui-même ; ses fonctions se bornent à instruire et à informer. Il est fâcheux sans doute que la circonstance critique où nous nous trouvons le force à recevoir des délations frivoles et suspectes. Il est triste pour l'humanité que les vertus mêmes soient presque toujours souillées par les passions ; qu'une sorte de fanatisme s'allie au zèle patriotique comme au zele religieux, étouffe la voix de la raison et de la justice, bouleverse tous les principes et déshonore, par la violence et le despotisme, le berceau même de la liberté.

En applaudissant avec tous les bons citoyens aux mesures que le comité de police de Paris a cru devoir prendre pour assurer la tranquillité publique et faire échouer les entreprises des mauvais citoyens, nous avons vu avec douleur qu'on promettoit de l'argent aux dénonciateurs ; et qu'en flattant ainsi la cupidité des méchans et des traîtres, on exposoit peut-être aux traits de l'envie, de l'imposture et de la haine, les plus honnêtes citoyens. Le véritable patriostime n'a pas besoin d'être excité par le vil apas du gain.

Nous lisons dans l'histoire que, sous les successeurs d'Auguste, les plus saints devoirs de la nature et de l'humanité furent immolés à l'espoir des récompenses promises aux délateurs ; on vit les fils accuser leurs peres, les femmes trahir leurs époux, et les esclaves dénoncer leurs maîtres. Pleurons sur la triste nécessité qui force les dignes Représentans de la Commune de Paris, les généreux défenseurs de la liberté, d'employer, pour le salut du peuple, les moyens

qu'on employa autrefois pour l'opprimer. Gémissons sur le malheur des temps qui nous réduit à d'aussi funestes ressources ; mais du moins ne faut-il pas prêcher et mettre en principes une morale qui ne tendroit qu'à établir au sein de la société le plus affreux brigandage sous le prétexte du bien public. Nous n'avons pas lu, sans frémir, dans quelques petits journaux incendiaires et fanatiques, que la révolution a fait éclorre, une forte invitation a tous les citoyens, d'exercer le métier infame de délateur, comme une fonction très-noble et très-patriotique. Sans doute, dans les plus beaux temps de la république, les citoyens les plus distingués par leurs vertus et par leur éloquence, les Cicéron, les Brutus, se firent un honneur de venger les lois outragées, de dénoncer eux-mêmes et d'accuser les citoyens pervers dont la punition importoit au salut de l'état : mais ils dénonçoient de véritables forfaits, de grands crimes, bien réels et bien prouvés; ils ne révéloient pas le secret de leurs amis; ils

n'abusoient pas de la confiance ; ils ne trahissoient pas leurs bienfaiteurs, sur-tout il ne dénonçoient pas pour de l'argent ; le devoir honorable et sacré du patriotisme n'étoit point souillé par l'intérêt, et le bien public ne servoit point de prétexte à la haine et à la vengeance : mais revenons au Comité des Recherches.

Il faut sans doute rejetter sur la nécessité impérieuse des circonstances, le parti que l'Assemblée a pris d'ériger elle-même un tribunal de cette nature, qui paroît absolument étranger aux fonctions du corps législatif. Il me semble que l'Assemblée nationale a reconnu elle-même que son unique objet est de faire des lois ; que tout ce qui concerne leur infraction ne la regarde point ; qu'elle doit s'occuper des choses, et non des personnes ; que la connoissance de tous les délits quelconques, tous les détails de police et d'administration pratique, appartiennent exclusivement au pouvoir exécutif. Cette distinction des pouvoirs est un article si essentiel à la liberté, qu'on doit

veiller, avec le plus grand soin, à ce qu'ils ne soient jamais confondus.

Quoiqu'il en soit, il ne paroît pas que les opérations du Comité des Recherches aient eu jusqu'ici un grand succès. Quoiqu'on ne parle que de trames et de conspirations contre l'état, toutes les recherches qu'on a faites n'ont encore procuré à cet égard que des lumières bien incertaines. Quand on cherche ce qui n'existe pas, il est difficile de découvrir quelque chose. J'écris ceci le 26 Novembre, le lendemain du jour fatal, marqué, disoit-on, pour l'exécution du plus affreux complot. Cependant Paris est dans la plus grande tranquillité, et y sera toujours, pourvu que le pain n'y manque pas, et qu'on ne répande point la calomnie et l'argent pour soulever le peuple. Il est bien certain que la majeure partie des habitans du royaume, ruinés, ou sur le point de l'être, par la subversion totale de l'ancien régime, sont dans la consternation et dans la détresse; il n'est pas moins vrai qu'une foule innombrable d'artisans, d'ouvriers, de

journaliers, de domestiques, qui vivoient des dépenses et du luxe excessif des riches, sont réduits au désespoir, aujourd'hui que le luxe est tombé, et que les riches ont été chassés par ceux mêmes qu'ils nourrissoient : cela sans doute est très-inquiétant; mais je ne vois là aucune conspiration : il s'en est formé une il y a quelque jours contre les porteurs de boucles d'argent, qui pouvoit avoir des suites bien funestes, si la vigilance des représentans de la commune ne l'eut étouffée presque dès sa naissance. J'ignore si ce sont les *aristocrates*, ou les *démocrates*, qui répandent ces bruits de conspiration pour amuser le peuple et le tenir en haleine pour le distraire par la crainte du sentiment de ses maux, et lui persuader qu'au milieu des pertes qu'il éprouve, il est encore trop heureux de conserver sa vie; mais cette politique, de quelque part qu'elle vienne, est assurément fausse et dangereuse ; elle contribue encore à rendre le séjour de Paris odieux aux riches : il ne faut pas espérer que le commerce et les arts re-

fleurissent jamais dans cette Capitale, tant qu'on n'y jouira pas de la plus parfaite sécurité. Les plus grands ennemis de l'Etat, les véritables conspirateurs sont ceux qui vont semant des nouvelles sinistres et désolantes, qui se plaisent à répandre par-tout les alarmes et la terreur, qui débitent effrontément des calomnies absurdes et atroces contre les classes les plus respectables de la société, pour entretenir dans le peuple un esprit d'aigreur, de haine et de vengeance ; les véritables conspirateurs sont ces écrivains faméliques, qui fabriquent dans les ténèbres cette foule de pamphlets, de libelles incendiaires, que les crieurs s'enrouent à publier, et que le petit peuple achète et lit avec avidité, parce que le prix et le style de ces ouvrages sont parfaitement à sa portée : la sagesse de Monsieur le Maire de Paris, et le zèle éclairé de MM. les Représentans de la Commune, avoient proscrit ces archives de mensonge et d'impudence, fruits malheureux de cette liberté illimitée de la presse, si vantée par une fausse philosophie :

mais que peuvent les plus sages lois dans le trouble et dans l'anarchie? le poison de ces écrits séditieux circule impunément dans la capitale; des crieurs effrontés ont même l'audace de défigurer les titres des ouvrages qu'ils annoncent, d'y insérer des injures et des accusations contre des citoyens distingués, et d'exposer à la risée ou à la haine des noms d'hommes très-connus et très-estimables : cette licence si honteuse, si révoltante, si nuisible à l'ordre public et à l'honneur des citoyens, sera sans doute bientôt réprimée par la juste sévérité des Districts de Paris et du Comité de Police.

Le rapport fait à l'Assemblée nationale des opérations du Comité des Recherches a paru peu satisfaisant. M. Malouet, Député très-distingué par son courage et sa probité, n'a pas dissimulé combien il étoit affligé, que les auteurs d'une constitution libre, fussent contraints d'admettre les formes odieuses du despotisme, et réduits à la triste nécessité de violer les principes de la liberté, au moment même

où ils cherchent à les établir. Il a paru aussi étonné, que dans le compte rendu on eût oublié la visite faite au couvent des Annonciades de la rue Culture Sainte-Catherine, pour y chercher un personnage important, ci-devant chef de la magistrature, et qu'on prétendoit y être caché sous l'habit de religieuse. J'ignore si c'est bien sérieusement que M. Malouet a rappelé cette expédition, qui fait peu d'honneur à la sagacité et à la prudence du Comité des Recherches. En effet, il étoit naturel de se défier d'une dénonciation dénuée de toute vraisemblance. Pouvoit-on supposer que le chef de la magistrature ait pris le parti extravagant de se déguiser en religieuse, et de se cacher dans un couvent. Certainement si on l'y eût trouvé, il eût fallu de-là le conduire aux petites maisons ; son procès étoit tout fait, non pas comme coupable de lèze-nation, mais comme fou. Quoique le nom vénérable et sacré de la patrie doive étendre un voile auguste sur cette singulière inquisition, M. Malouet ne pouvoit

ignorer que cette scène avoit fort égayé les plaisans de Paris.

Le membre du Comité des Recherches, qui avoit fait le rapport, a justifié la visite du couvent; mais il semble qu'il ait voulu se venger de l'ironie assez innocente de M. Malouet par d'autres ironies plus graves, et d'une toute autre conséquence : il a affecté de lui prodiguer les épithètes de *zelé citoyen, et de généreux ami de la liberté*, d'un ton et d'un air qui démentoit cet éloge ; il a jeté sur lui quelques soupçons vagues et confus, qu'un autre Membre du Comité des Recherches a éclaircis et développés ensuite, en dénonçant une lettre de M. Malouet, (1) com-

(1) *Note essentielle.* Dans tout cet article on ne veut point parler de la grande conspiration contre l'Assemblée nationale, dénoncée au Châtelet par la Commune de Paris ; il n'est point question non plus d'un autre complot infernal, dont la seule idée a fait frémir tous les bons citoyens, mais dont l'objet, l'auteur, et les instrumens imposent à l'écrivain honnête la plus scrupuleuse réserve. On n'a voulu parler, dans toute cette lettre, que des bruits populaires.

me contenant une conspiration contre l'Assemblée nationale ; étrange effet de la prévention sur les meilleurs esprits qui doit nous apprendre combien il faut être en garde contre toute espèce de fanatisme, et nous rendre en même-temps plus indulgens à l'égard de nos ancêtres, dont nous n'avons pas droit de censurer si amèrement les folies, puis que nous les imitons.

A cette accusation terrible, tous les auditeurs ont été troublés, excepté l'accusé, qui semblable à cet homme juste et ferme dans ses principes, dont Horace nous offre un tableau sublime, a passé tranquillement à la barre pour se justifier. Ses collègues l'ont forcé de quitter ce poste assigné aux coupables, pour reprendre sa place de député. Il a demandé qu'on produisît la lettre ; cette seule pièce devoit le condamner ou l'absoudre. On apporte cette lettre, qui étoit adressée à M. le comte d'Estaing, alors commandant de la milice nationale de Versailles. M. Malouet y informoit ce Général d'un complot formé contre la

vie de quelques députés, dont la modération et la prudence étoient taxées de trahison. Il ajoutoit que la fureur du peuple étoit excitée par quelques scélérats qui vouloient exterminer tous les honnêtes citoyens qui s'opposoient à leur plan de subversion totale ; et il finissoit en disant : *Il n'est que trop vrai qu'il existe parmi nous de mauvais citoyens qui veulent mettre le feu dans le royaume.* Tout homme impartial et sans passion reconnoîtra dans cette lettre le langage d'un honnête citoyen, d'un véritable patriote, ami de la paix et de la tranquillité. Par quelle fatalité le Comité des Recherches y a-t-il vu une conspiration contre les membres de l'Assemblée nationale ? et quelle confiance pourroit-on avoir dans les opérations du Comité, si ceux qui le composent apercevoient ainsi dans les expressions les plus innocentes, des attentats et des conspirations ? s'ils dénonçoient des citoyens sur de pareils indices, et s'ils se jouoient ainsi, au nom de la nation même, de la liberté et de l'honneur

de la nation. M. Malouet a expliqué lui-même l'esprit dans lequel cette lettre avoit été dictée. Il étoit en butte à des calomnies atroces, à des satyres sanglantes; il n'entendoit de toutes parts que d'horribles menaces contre sa personne et contre sa vie : faut-il être surpris qu'il se plaigne avec amertume, des méchans qui trompent le peuple, et veulent en faire l'instrument aveugle de leurs haines et de leurs vengeances particulières? Ce généreux député est sorti triomphant de cette attaque, et les applaudissemens universels de l'assemblée l'ont pleinement vengé des inculpations odieuses du comité des Recherches. Ce qui m'étonne, c'est que ses accusateurs démentis et confondus par le témoignage évident de cette lettre, aient encore osé, après cela, monter à la tribune, pour essayer de se justifier, tandis que le regret et la honte devoient être leur partage.

Je me réjouis infiniment de cette victoire de M. Malouet, comme je me suis affligé des persécutions et des dangers auxquels il est exposé de-

puis si long-temps. Qu'un homme vertueux et ferme inspire d'intérêt à toutes les ames honnêtes, quand il est injustement opprimé! Personne n'a déployé dans l'assemblée un plus grand caractère que cet illustre Député: tandis que ses lâches ennemis aiguisoient contre lui leurs poignards dans l'ombre; tandis qu'ils faisoient proscrire sa tête au Palais-royal, il n'en défendoit qu'avec plus de zèle la cause de la patrie, il opposoit à ses vils assassins cette majesté de la vertu qui remplit les scélérats d'un trouble involontaire. Exposer son honneur, sa vie pour le salut de l'état, braver l'injustice, la calomnie et la fureur d'un peuple abusé, c'est le dernier degré du patriotisme, et le caractère du héros-citoyen. Puisse cette épreuve être la dernière que le fanatisme prépare à M. Malouet! puissé-t-il jouir désormais, sans obstacle, de la gloire due à sa probité et à son courage! Tous les bons citoyens le remercient de n'avoir pas désespéré de la république, d'être resté ferme et inébranlable dans son

poste, de n'avoir pas privé la patrie de ses services, dans un temps où elle a si grand besoin du secours des honnêtes gens. La vertu perce tôt ou tard le nuage que l'injustice et l'envie épaississent autour d'elle. Plût au ciel que ce principe eût été celui de M. Mounier ! plus j'ai conçu d'estime pour les lumières, la sagesse et la droiture de ce respectable député, moins je suis disposé à lui pardonner sa retraite. Il ne devoit point abandonner le champ de bataille à ses adversaires : sa conscience lui suffisoit pour braver la calomnie ; il avoit les suffrages de tous les bons politiques, de tous les hommes sensés. Si le courage et la patience ne lui eussent point manqué, peut-être aujourd'hui victorieux comme M. Malouet, il fouleroit aux pieds l'envie ; peut-être recevroit-il les hommages tardifs qu'on est forcé de rendre enfin au mérite long-temps persécuté.

C'est le sort qu'éprouvent aujourd'hui plusieurs généreux Députés, tels que M. l'évêque de Langres, M. l'abbé Maury, etc. qui viennent de don-

ner à la Nation le plus rare exemple de courage et de patriotisme. Les cris des séditieux, les menaces des assassins, n'ont pu les arracher à leurs fonctions sacrées. Ils ont sacrifié au bien public leur repos, et j'oserois dire leur honneur, si l'honneur consistoit dans l'opinion d'une multitude abusée; ils alloient tranquillement au lieu de l'assemblée; ils en sortoient avec la même intrépidité, bravant la mort qui les attendoit à la porte, et n'ayant d'autre crainte que de ne pas faire leur devoir. On a même publié dans les rues leur supplice pour amuser et flatter la haine du peuple. Par une licence jusqu'alors inouie, on débitoit à la porte des Thuilleries et ailleurs, le jour même que le Roi est venu dans sa Capitale, la relation calomnieuse de la mort de ces deux citoyens; on outrageoit leur nom, et on crioit, avec une sorte de triomphe scandaleux et atroce, *à deux sols l'Evêque de Langres, à deux sols l'abbé Maury;* mais ces insultes barbares qui déshonorent le peuple françois, n'ont fait

qu'augmenter l'estime des honnêtes gens, pour ces hommes dévoués à la patrie, à qui la crainte de l'infamie et du supplice n'a pu faire abandonner la chose publique.

François, il est temps de rougir des excès auxquels vous a entraînés un aveugle enthousiasme : vous vous êtes assez livrés à la colère et à la vengeance, écoutez enfin la raison ; apprenez par votre propre exemple, combien il est plus aisé de déclamer contre le fanatisme, que de s'en garantir. Vos pères furent moins coupables que vous, ils n'avoient pas vos lumières. Terminez donc enfin cette guerre sourde et intestine, qui mine et dégrade le royaume ; ouvrez les yeux sur vos vrais intérêts : si le système de la société exige une inégalité dans les rangs et dans les fortunes, tous les membres qui la composent, sont les enfans d'une même famille : grands et petits, riches et pauvres, tous sont citoyens d'une même patrie, tous sont frères, tous doivent s'aimer, se secourir mutuellement ; le bonheur de chacun en

particulier dépend de l'union de tous : plus de ces alarmes, de ces défiances, de ces terreurs paniques, qui détruisent le commerce, arrêtent toute circulation, et font languir le corps politique ; plus de ces dénominations injurieuses d'*aristocrates*, que la jalousie prodigue gratuitement à des hommes dont le seul crime est d'être élevés au-dessus des autres, par la naissance et par les richesses. Qu'on n'entende plus parler, jusques dans l'assemblée nationale, de ces conspirations à jour nommé ; car de pareilles conspirations, dont on annonce le jour long-temps d'avance, sont évidemmeut des bruits populaires. Gardez-vous d'exercer, au nom de la patrie et de la liberté, la plus affreuse tyrannie ; n'imitez pas, ne surpassez pas même les attentats du despotisme, en voulant les réprimer et les punir ; et n'associez pas à une constitution nationale et républicaine, les formes terribles et barbares d'une inquisition monacale.

Hélas ! peut-être avez-vous été vos plus grands ennemis, peut-être de-

viez-vous craindre sur-tout votre propre enthousiasme sous un roi vertueux et bon, disposé à vous faire toutes sortes de sacrifices, qui ne vouloit employer la force, que pour vous garantir des brigands et maintenir l'ordre public. Et qu'avez-vous gagné en troublant cet ordre? qu'avez-vous fait en renversant toutes les lois sociales, destinées à vous protéger? qu'avez-vous fait autre chose, que renverser vos fortunes et vous ruiner vous-mêmes? Vous vous êtes privés des fruits de cette admirable révolution, qui devoit faire votre bonheur; vous vous êtes plongés dans les horreurs de l'anarchie et de la licence, et vos descendans seuls jouiront des avantages de la liberté.

Je suis, etc.

Copie d'une Lettre de M. Malouet à M. le comte d'Estaing.

MONSIEUR LE COMTE,

J'AI l'honneur de vous prévenir que le sieur Mazelin, Parfumeur, demeurant rue de Paris, à Versailles, a dit hier à un de mes Domestiques, qu'aussi-tôt qu'on auroit distribué à la Milice les fusils qu'on attendoit, le premier usage qu'elle en feroit, seroit pour se débarrasser des Députés *mauvais Citoyens*, qu'ils étoient parfaitement connus, qu'on étoit résolu d'aller les arrêter chacun chez eux, que les Bourgeois assistoient à toutes les séances pour entendre et connoître ceux qui parlent contre les intérêts du peuple, que le premier arrêté seroit l'Abbé *Mauri*. Comme cette fermentation du peuple est entretenue par des scélérats qui calomnient de toutes manières, et qui proscrivent ceux qu'ils croient contraires à leurs pro-

jets de subversion, comme je suis l'une des victimes désignées, que les lettres anonymes, les libelles, les menaces directes et indirectes me poursuivent journellement, j'ai cru devoir vous dénoncer le Parfumeur dont je joins ici l'adresse ; si c'est un homme trompé et de bonne foi, il peut faire connoître ceux qui échauffent ainsi le peuple. Il n'est que trop vrai qu'il existe parmi nous de mauvais Citoyens, et je crains bien qu'ils ne viennent à bout de tout perdre, avant que le peuple ne sache qu'il leur doit tous les malheurs qui le menacent ; votre vigilance, Monsieur le Comte, votre fermeté, votre patriotisme, vous ont acquis sa confiance universelle, et je ne doute pas que vous ne préveniez tous les Députés qui peuvent l'être : mais qui nous préservera de la banqueroute, de la disette, et de la guerre civile qui nous menace? un génie malfaisant plane sur ce beau Royaume; presque par-tout le peuple est fort ou furieux, ceux qui pourroient le mieux l'éclairer l'égarent, et notre position empire tous les jours.

Recevez, Monsieur le Comte, les nouvelles assurances du respect et de l'attachement avec lesquels

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, MALOUET.

LETTRE XVII.

Extrait d'une Tragédie qui a pour titre : *Le Cardinal de Lorraine, ou les massacres de la S. Barthelemi ;* par M. de F***, imprimée en 1756, sous le titre de Leipsic et de Londres, *in*-8° de 88 pages, adressé aux Auteurs de l'Année Littéraire, par M. l'abbé de S. L***.

Paris, 26 Novembre 1789.

FIGUREZ-VOUS, Monsieur, un écrivain allemand dans les mains de qui tombe le *Coligni* de M. d'Arnaud ; il prend, dans cette pièce, tout ce

qui lui convient; il ajoute ce qui lui plaît, pour en retrancher ce qui ne lui plaît pas; il substitue d'autres personnages à ceux de l'auteur françois; il dispose en un mot du *Coligni* comme de son propre bien, et il publie sa rapsodie sous le titre que vous venez de lire. Cette rapsodie inconnue aux historiens de notre théâtre, m'a paru mériter d'être connue en ce moment-ci, tant à titre de rareté littéraire, qu'à l'occasion du *Charles IX* de M. de Chénier, que vous ne manquerez pas d'analyser, dès qu'il sera imprimé.

En tête de la pièce, M. de F** place un discours préliminaire dont les premières lignes sont les mêmes que celles de l'avertissement de M. d'Arnaud, mais qui est beaucoup plus étendu. L'auteur y donne un précis historique sur la S. Barthelemi, où il observe que les Guises haïssoient Condé et Coligni, plutôt à cause de leur réputation, qu'à titre de chefs du Calvinisme, et il ajoute que si Coligni eût été catholique, ils eussent été les plus zélés soutiens

des

des Protestans. Du reste, ce précis ne contient rien qu'on ne lise partout; j'y remarque seulement cette anecdote-ci, page 6: « Il y a quelques années qu'en creusant les fondemens d'une chapelle à Chantilli, on trouva un cercueil qui renfermoit le corps de l'Amiral; il étoit entouré de bandelettes aux jambes et aux bras. » Après ce précis, l'auteur parle de sa Tragédie, et il répond aux Critiques qui trouveroient mauvais que Coligni y soit tué sur le théâtre; alléguant pour sa justification, Shakespear qui introduisit des ombres sur la scène; tandis que le timide Nadal n'avoit osé, faute de talent, y faire paroître l'ombre de Samuel. Notre auteur ajoute que la délicatesse françoise ne peut se familiariser avec des scènes terribles, telles que celle d'Atrée présentant à son frère la coupe pleine du sang de Plisthène; et il finit par avertir que son *Cardinal de Lorraine* n'est composé ni dans le goût françois, ni *par un françois, ni même en France.* Enfin, l'auteur répond à ceux que sa pièce

porteroit à l'accuser d'impiété, que si l'on prête à un tragique les sentimens de ses personnages, on sera forcé de lui attribuer les sentimens et les caractères les plus opposés; que l'on jugera Crébillon d'un caractère inhumain et furieux d'après son Atrée; que l'on taxera Racine d'impiété pour son Mathan, etc, etc. Mais entrons dans le détail de la pièce, dont les personnages sont le Cardinal de Lorraine, Coligni, Téligni son gendre, Bême, Nevers, Bussi, et les chefs des conjurés; Marsillac, Lavardin, Pardaillan, Guerchy, et Clermont-Renel, Seigneurs Protestans. Le Cardinal de Lorraine est substitué au Curé de M. d'Arnaud, contre la vérité de l'histoire qui nous apprend que, lors du massacre de la S. Barthelemi, ce Cardinal étoit à Rome, où il paya largement le courrier qui lui en porta la nouvelle dans cette Capitale.

La pièce commence par un monologue du Cardinal (de 70 vers environ) où il fait lui-même l'exposition du sujet. Pour perdre Coligni,

Lorraine l'a dépeint à la Reine comme le principal appui de sa secte, comme un homme d'autant plus dangereux, que sous une feinte réconciliation, il cache le projet de porter le dernier coup à Médicis et au Roi son fils pour règner à leur place. Lorraine a eu soin d'intéresser le Ciel dans cette affaire, en disant à la Reine-mère :

Il exige, il est vrai, le sang de vos sujets ;
Mais c'est un sang impur, vous devez le répandre.

Il lui a arraché la signature de l'arrêt de proscription, et il ajoute en parlant de la Reine :

Elle feint de venger et l'Etat et l'Eglise ;
Mais *moi* qui de son cœur sçus toujours arracher
Les secrets mouvemens qu'elle y voudroit cacher,
Je n'y vois que l'ardeur de se venger soi-même,
D'abaisser un rival jaloux du rang suprême,
Qui, s'il ne succomboit, l'accableroit un jour.

Enfin, il avoue qu'imitant les déguisemens de la Reine, il voile sa haine particulière pour Coligni des intérêts du Ciel :

Poursuivons à couvrir de ce masque sacré
Les blessures d'un cœur par l'envie ulcéré.

J'intéresse le Ciel, Médicis, la Patrie,
Quand je suis le Dieu seul auquel on sacrifie :
La victime à mes coups ne sauroit échapper,
L'autel, le fer est prêt, et ma main va frapper....

Survient Bême (*scène seconde*) à qui le Cardinal ouvre son ame toute entière; il lui avoue que la religion n'est que le prétexte de ses projets; que c'est à l'Amiral, ennemi de sa maison, qu'il en veut personnellement; qu'il a gagné la Reine; que le peuple trompé, croyant servir la religion, servira ses vues qui sont de parvenir au souverain Pontificat, en renversant son ennemi.

Quelle couronne égale un triple diadême
Dont la religion ceint le front elle-même?
Bême que cet éclat me paroît enchanteur!
L'orgueil de son *poison* vient enivrer mon cœur:
Vois donc tous les transports où mon ame s'égare,
Je dévore en secret l'honneur de la Thiare;
Voilà l'unique place où tendent mes souhaits, etc.

Cette scène entièrement calquée sur celle du Coligni de M. d'Arnaud, est une imitation de celle de Mathan et de Nabal dans l'Athalie de Racine; avec cette différence que l'auteur Allemand ne connoît point l'art des

nuances, des développemens successifs, et que son style tudesque ne ressemble en rien à celui du tragique François.

Dans la troisième scène, le Cardinal, Bême, Nevers, et les autres chefs des conjurés. Le Cardinal les exhorte à la vengeance, fortifie leur courage et prévient leurs remords. Sur un autel on voit des poignards que le Cardinal distribue aux conjurés en leur disant :

Baignez-vous dans le sang, c'est-là l'unique offrande
Qui soit digne du ciel et que le ciel demande,
Armez-vous de ces traits *que Rome a consacrés*;
Ils ne pourront porter que des coups assurés:
Baisez, avec respect, ces glaives homicides.

Il dit bien que *Rome a consacré* ces poignards; mais il ne les bénit pas lui-même sur le théâtre, non plus que le Curé, dans la pièce d'Arnaud. Les conjurés retirés, le Cardinal reste seul, tenant un crucifix d'une main, un poignard de l'autre, et il s'adresse au crucifix.

.....Soutien de mes projets,
Au gré de mes transports, dirige mes succès;

Par ton exemple, échauffe aux meurtres, au carnage, etc.

Et c'est par-là que finit le premier acte.

Dans la première scène du second, Marsillac raconte à Lavardin le massacre qui vient de se faire des protestans, et il l'exhorte à repousser la violence par la violence. Au récit de ces horreurs faites selon Marsillac, en faveur de la religion, Lavardin répond :

Ah! notre loi, sans doute, est la loi véritable;
Nous adorons un Dieu bienfaisant, équitable :
Eh! nous puniroit-il, quand maître de ce cœur,
Il éclaire ses pas, où *l'entraîne à l'erreur?*
Peut-il nous accabler du poids de sa vengeance,
S'il nous *rend criminels*, même avant la naissance?
Non; ce Dieu plus clément veut tous nous rendre heureux;
On n'est point dans l'erreur, dès qu'on est vertueux.

L'inquiétude de ces deux personnages se porte sur le sort de leur chef Coligni; il arrive dans la seconde scène; Marsillac l'exhorte à fuir le danger qui le menace; Coligni que la mort n'intimide point, répond qu'il ne s'enfuira pas;

Moi-même à mes bourreaux je cours offrir ma tête
Ou détourner les coups que leur main vous apprête.

Dans la scène suivante paroissent Téligni, Rênel, Pardaillan et autres Protestans, les armes à la main; Téligni s'oppose à la sortie de l'Amiral; et se laissant aller à la fougue de son caractère, il va jusqu'à dire que son indignation est telle, qu'il a été près de porter le coup au Roi lui-même.

Sans respecter en lui les droits du diadême.
Mais que dis-je? Ces droits, l'ouvrage des vertus,
Les aurois-je outragés? L'ingrat les a perdus.

Coligni lui répond:

Eh! vous êtes mon fils?... Quel horrible langage?
Malheureux, où t'emporte un aveugle courage?
Sont-ce là les leçons que tu reçus de moi?
Charles est criminel; en est-il moins ton Roi, etc?

Et il se retire dans une contenance assurée, laissant interdits Téligni et les autres qui (*scène* 3e) après avoir délibéré, finissent par dire que la mort est leur unique espoir.

Acte 3e. Coligni arrêté par ordre

du Roi, paroît avec les satellites qui le gardent. L'un d'eux veut s'excuser sur cet ordre du Roi qui, pour lui, est *l'image de Dieu même*; Coligni répond:

A d'autres sentimens me serois-je attendu?
Tu parles en esclave à ses tyrans vendu.
Mais pense en homme libre, et dans de tels monarques,
Vois des plus vils humains les flétrissantes marques.

. . . . . .

Tu dis que dans leurs traits un Dieu se fait connoître.
Eh! depuis quand ce Dieu se montre-t-il un traître?
Non, c'est par des vertus qu'ils en sont les portraits;
Ils n'ont d'autres trésors, que les cœurs des sujets.
Loin d'être un assassin, le vrai Roi n'est qu'un père. etc.

Dans la seconde scène, une troupe de Conjurés armés de poignards se présente à Coligni dont la noble assûrance arrête leurs bras et les rend immobiles: sa vertu les remplit d'étonnement et d'admiration; le Cardinal qui arrive, le crucifix dans une main et le poignard dans l'autre, taxe leur timidité respectueuse de

lâcheté et de transgression à la loi de Dieu ; il leur reproche de n'avoir pas consommé l'ouvrage, et il les dévoue au supplice. Même hésitation, même refus de la part d'autres Conjurés qu'il avoit amenés avec lui. Enfin pressé par les reproches de cet homme implacable, Bême porte, en détournant la tête, le coup mortel à Coligni ; les Conjurés saisis d'horreur s'enfuient, tandisque le Cardinal contemple avec joie sa victime ; et de peur que Bême ne lui ait pas ôté la vie, il porte lui-même un coup de poignard à l'Amiral.

Téligni blessé et porté par des soldats paroît dans la dernière scène. Il croit au premier instant, que Coligni a échappé au fer des assassins ; mais aperçevant bientôt la terre ensanglantée, il court pour embrasser son père qui le prend d'abord pour un des assassins, puis le reconnoît et le voyant blessé à mort, il rend le dernier soupir. Téligni mourant, exhorte Pardaillan à venger leur mort ; il le charge de porter à son épouse le linge qui couvroit sa playe :

Prends ce voile sanglant, le seul bien qui me reste ;
Vas ; porte à mon épouse un présent si funeste :
D'un malheureux amour c'est le gage nouveau ;
Qu'à nos braves amis il serve de drapeau :
Ils y liront l'arrêt qu'a dicté ma vengeance. etc.

Son ombre servira de guide aux vengeurs ; elle sera l'ame des combats : on la verra toujours

... De Rome ébranlée avançant la ruine,
Lui rendre tous les coups dont elle m'assassine.

Pardaillan termine la Pièce par ces vers adressés aux Protestans :

.. Si le ciel jaloux des vertus d'un grand homme,
En terminant ses jours, combat encore pour Rome,
Rassurons-nous... Ce sang doit vous encourager ;
Rome osa le verser... vous... osez le venger.

L'étendue de mon extrait qui suffit pour faire porter un jugement exact sur la Pièce de M. de F***, ne me permet qu'une seule réflexion. Le principal personnage de cette Pièce est le Cardinal de Lorraine qui y joue le rôle d'un franc scélérat. J'ai déjà observé que, lors du massacre de la St. Barthélemi, ce Cardinal n'étoit point à Paris, mais à Rome ; dès-là c'est pécher essentiellement

contre la vérité de l'histoire que de lui faire faire, dans une Pièce historique, un rôle qu'il ne fit jamais; comme c'est lui prêter une ame sanguinaire, atroce et à qui les forfaits ne coutent rien, que de le donner pour le chef des meurtriers, et pour le lâche assassin de l'Amiral. Ce rôle qui dans le *Charles IX* de M. de Chénier a, dit-on, révolté tous les spectateurs honnêtes, ne convient en aucune manière au Cardinal de Lorraine; et l'équité semble demander qu'aux portraits de fantaisie, que l'on a jugé à propos de faire de ce Prélat célèbre, on substitue un portrait vrai et ressemblant. C'est ce que j'essayerai de faire dans une seconde lettre, d'après les témoignages les plus certains de l'histoire.

Je suis etc.

LETTRE XVIII.

Tableau du nouveau Palais-royal. A Londres, et se trouve à Paris, chez *Maradan*, Libraire, hôtel de Châteauvieux, rue Saint-André-des-Arts; deux parties, petit *in*-12 de 215 et 212 pages; *prix*, 3 liv. *broché, et* 3 liv. 10 s. *franc de port par la poste*, avec deux gravures.

JE me rappellerai toujours, Monsieur, le mot vrai et piquant de Madame la M. de L. qui disoit que *le Palais-Royal étoit la Capitale de Paris.* Il est certain que rien n'a plus l'air d'une province entière qu'une ville immense, dont la population est, en quelque sorte, effrayante et pour l'étranger qui vient la visiter, et pour les administrateurs qui sont chargés de lui procurer des subsistances, une ville qu'on ne peut par

courir en voiture qu'avec des relais, et dont un quartier peut être en proie au désordre, sans qu'on s'en aperçoive dans les autres. Il est également sûr que rien ne ressemble plus à une ville qu'un vaste emplacement où l'on compte plus d'habitants que dans la plupart des villes de province, où l'on trouve, sans exception, tout ce qui est nécessaire, utile ou agréable, où l'on peut se nourrir, se vêtir, se parer, comme on veut, se promener à couvert ou en plein air, acheter des livres et des gilets, des diamans et des saucissons, se former un arsenal et un écrin, voir des spectacles où l'on parle, des spectacles où l'on chante, des spectacles où l'on ne dit rien, fréquenter des cafés de tous les genres, des clubs à tout prix, et trouver, à chaque instant, des hommes de tous les pays du monde.

Le petit ouvrage que je vous annonce est au *Tableau de Paris* de M. *Mercier*, ce que le Palais-Royal est à Paris; ils sont tous deux coupés sur le même patron, et quelquefois écrits du même style. L'auteur a de

l'esprit et l'on voit, peut-être un peu trop souvent, qu'il est familier avec les lieux qu'il décrit : mais c'est le défaut des bons observateurs; leurs ouvrages prennent la teinte des objets qu'ils peignent. Au reste, Monsieur, vous ne serez pas fâché de lire cette brochure; elle n'ennuye point et elle instruit quelquefois. Je crois même qu'elle est fort utile pour les étrangers ou les personnes qui arrivent de province, et qui ne manquent jamais de se promener tous les jours au Palais-Royal. Les gravures représentent l'état ancien et moderne de ce jardin. Voici le cadre de l'ouvrage.

Le père de l'auteur, vivant à Quimperlé en Basse-Bretagne, n'étoit point venu à Paris depuis 1782. Il en parloit souvent à son fils; il lui peignoit les agrémens de cette grande ville, et lui vantoit sur-tout le Palais-Royal, son jardin favori. Il lui faisoit une description très-exacte et très-détaillée, et son fils mouroit d'envie d'en juger par ses yeux. Il détermine enfin son père à le laisser partir, et ce bon père lui recommande de lo-

ger à l'hôtel-de-Radziwill, rue des Bons-Enfans, parce que, c'étoit là qu'il logeoit lorsqu'il étoit à Paris, et que d'ailleurs cet hôtel a vue sur le Palais-Royal. Il arrive le soir à l'hôtel-de-Radziwll, paye quinzaine d'avance, fait venir à souper et se couche en demandant à être éveillé de bonne heure le lendemain. A peine éveillé, il ouvre sa fenêtre pour prendre l'air et, au lieu du jardin qu'il croyoit voir, il n'apperçoit qu'une rue presque déserte et un long corps de bâtimens uniformes. Il appelle son hôtesse qui lui apprend tous les changemens qui se sont faits au Palais-Royal, et lui indique le chemin qu'il doit prendre pour y aller. Il y trouve un aide-architecte qui lui explique l'ensemble de ces bâtimens et des jardins, et lui recommande d'avoir recours à un garçon plein d'esprit et d'intelligence qui loge au même hôtel, et qu'il ne croyoit pas avoir pour voisin, « Croyez-moi, lui dit-il, ne vous « fiez pas à d'autres. *Il a le corps de « travers, mais il a le jugement « droit.* Vous pourrez avec lui et

« par lui connoître à fond le Palais-« Royal. » L'auteur profite de cet avis, fait ses conventions le soir même avec l'homme *au jugement droit*, et le voilà parvenu au 5e. chapitre où commencent les observations qui leur sont communes.

Quelques citations, et vous jugerez de la vérité des portraits de l'auteur. Celui-ci n'est sûrement pas l'un des plus médiocres. « Tous les hom-« mes à prétentions vont chez le res-« taurateur, et l'on regarderoit de « mauvais œil celui qui diroit qu'il « a très-bien dîné chez le traiteur. « On a attaché une singulière impor-« tance à ce mot *restaurateur*, et « l'on ne peut se rendre compte du « motif d'adoption. Voici comme « l'on y est servi : les salles sont vas-« tes et garnies de tables couvertes de « toile cirée verte, ce qui donne un « air de propreté que la toile ne « peut conserver long-temps. On en-» tre, l'on choisit la table que l'on « veut; aussitôt le garçon vous ap-« porte une feuille de papier enca-« dré, sur laquelle vous trouvez tout ce

« qui peut flatter votre goût ; les prix
« sont au bout de chaque article, de
« manière que vous pouvez être sûr
« de votre dépense, ce qui peut-être
« est assez bien vu, car on vend tout à
« un prix si exhorbitant, que l'on pour-
« roit fort mal dîner avec six francs...
« Rien n'est si plaisant que la conte-
« nance des personnes à table. Là,
» vous voyez un élégant coëffeur,
« mis à la mode, couper son pain
« d'abord avec son couteau, ensuite
« le rompre avec deux doigts pour se
« donner des graces, en montrant en
« l'air les trois autres doigts arrondis.
« Ici, le vieux militaire, accoudé sur la
« table, roule pendant trois minutes,
« entre les deux mâchoires, un mor-
« ceau qu'il ne peut plus broyer faute
« de dents, ce qui lui fait souvent faire
« une grimace effroyable. D'un côté,
« le gros commis à la face boursouf-
« flée, au double menton, mangeant
« avec lenteur, a l'air d'étouffer en
« avalant ses morceaux : il boit sou-
« vent à grand verre, et vous regarde,
« comme pour vous dire, je me porte
« bien, moi! De l'autre, c'est un

« jeune-homme, vêtu d'un habit « un peu sec, taille fine et furtive, « se frottant les mains de temps en « temps avec un air de suffisance, et « jouant sur la table avec le manche « de son couteau, et qu'à sa vivacité « en mengeant, on reconnoît aisé- « ment pour un cadet de Gascogne. . »

L'auteur vante beaucoup l'honnêteté des marchands et sur-tout des marchands d'étoffes au Palais-Royal, mais en même temps il donne de petits avis aux acheteurs. Peut-être me saurez-vous gré de vous citer le trait suivant. « Je veux vous citer, « dit l'auteur, au sujet des mar- « chands, un grand trait de patience « de l'un d'eux, et dont j'ai été té- « moin. Observez que ce marchand « est un des plus honnêtes du Palais- « Royal, et *qui* ne se départ point « du prix qu'il vous fait. On fit ga- « geure de l'impatienter : deux jeunes « gens bien vêtus, et ayant beau- « coup d'argent, vont chez lui ; ils « demandent des étoffes d'or de Lyon, « on leur en fait voir ; mais celle-ci « étoit trop lourde, celle-là étoit

« trop triste; enfin, après avoir fait « déranger tout le magazin et dé- « ployer toutes les étoffes, on en « choisit une, on convient du prix de « quatre à cinq louis l'aune : un des « jeunes-gens dit alors au marchand, « donnez-m'en, Monsieur, pour vingt- « quatre sols. Le Marchand, sans se « déconcerter ni perdre patience, « tire une pièce de vingt quatre sous « du tiroir de son comptoir, la pose « sur l'étoffe, et coupe juste de la « largeur de la pièce, enveloppe le « morceau et le présente de sang- « froid et de la manière la plus obli- « geante au jeune étourdi, qui de- « meura tout interdit. La gageure « étoit de vingt cinq Louis et il la « perdit. Il paya son ami devant le « marchand qu'ils instruisirent, et fit « emplette d'une très-belle veste à « fond d'or, pour n'avoir pas l'air d'a- « voir abusé de la patience de cet « honnête-homme. »

VARIÉTÉS.

Copie de la réponse de son Eminence le Cardinal de Malines à la Lettre du Ministre le Comte de Trausmandorff.

MONSIEUR,

Votre Lettre du 28 Octobre qui ne m'est pas parvenue, mais que j'ai vue dans une feuille publique, m'a causé autant d'indignation que d'étonnement. Quoi ! parce que j'ai cherché un azile pour me mettre à l'abri de l'exécution des menaces réitérées que vous m'aviez faites à moi-même, de me faire enlever pour m'envoyer en Styrie; menaces non-seulement répétées à mon secrétaire, mais qui m'ont été confirmées encore en dernier lieu par le Conseiller D. *Gobau*, vous en inférez sans balancer que je suis un des principaux chefs de l'insurrection qui s'est manifestée sur les frontières des Pays-Bas. Avez-vous bien réfléchi à l'in-

jure atroce que vous me faites par une telle supposition dépourvue de tout fondement? je prends le ciel et la terre à témoins que je n'ai jamais eu aucune part ni influence quelconque à cette insurrection. Le Pays-bas entier attestera cette vérité, et me rendra justice à cet égard, et je défié qui que ce soit, sans exception, de pouvoir donner la preuve de ce que vous avancez. Je ne me suis pas absenté un instant de mon Diocèse, ayant constamment demeuré à Bruxelles, à Malines ou à Louvain, ne m'occupant que des devoirs de mon ministère, et levant sans cesse les mains au ciel, pour conjurer le Dieu de paix de ramener la tranquillité publique, et d'empêcher sur-tout l'effusion du sang humain. D'ailleurs je n'ai pris la résolution d'abandonner l'hôtel de l'Archevêché, que lorsqu'il a été investi par des soldats armés pour m'enlever, conformément à vos menaces. Devois-je donc me livrer entre leurs mains, concourir moi-même à l'outrage qu'on alloit me faire dans une des principales villes de mon Diocèse, et m'exposer à un éclat, qui dans les circonstances présentes auroit pu exciter un

tumulte parmi le peuple, tumulte dont on auroit peut-être encore voulu me rendre responsable. N'avois-je pas même, d'après votre façon d'agir envers moi, toute raison de craindre que dans ce transport, on n'eût eu aucun égard ni à ma dignité, ni à mon âge, ni à mes infirmités; en conséquence ma retraite n'étoit-elle pas conforme au droit naturel et par-là pleinement justifiée? Loin de pouvoir fournir le moindre motif à l'imputation odieuse dont vous ne craignez point de me charger dans votre lettre rendue publique par l'impression, ma conduite ne peut être désaprouvée; je ne saurois donc m'empêcher de vous faire les reproches les plus amers en vous demandant réparation de mon honneur si vivement attaqué et si injustement flétri. Quant à la grande Croix de l'ordre de St. Etienne et à la patente de Conseiller d'Etat intime et actuel, ces marques honorables de la bienveillance de l'auguste M. T. qui m'en a décoré il y a 30 ans, me sont bien trop chères et trop précieuses pour vouloir m'en dépouiller moi-même sur une simple injonction de votre part, dans une lettre particulière et injurieuse. J'attendrai là-

dessus les ordres précis et directs de S. M. elle-même ; me confiant trop dans sa justice pour me persuader qu'elle voudroit faire ressentir aussi précipitamment les effets de son indignation à un Prélat, qui, loin d'avoir mis le comble a la désobéissance criminelle, comme il vous plaît de l'affirmer dans votre lettre, n'en a aucune à se reprocher, et ne croit pas s'être jamais rendu indigne, par sa conduite, des marques d'honneur dont il est revêtu depuis tant d'années.

Je suis avec la plus vive et la plus juste douleur, etc.

PATRIOTISME.

On a vu dernièrement (n° 33 des affiches de Dauphiné) que M. d'Hugues, seigneur de la Garde-Adhemar, animé par la bienfaisance et par l'empressement de se conformer aux décrets de l'Assemblée nationale, avoit non-seulement consenti, par un acte authentique, à l'abolition des droits personnels et au rachat de tout les autres qu'il possède dans cette terre, mais qu'il en avoit fait un généreux et universel abandon. Nous avons parlé aussi des témoignages signalés de reconnoissance que M. d'Hugues a reçus à ce sujet des ses habitans : mais ils lui en réservoient encore un plus satisfaisant sans doute pour lui. Ils ont, en vertu de cet abandon, et du Patriotisme qui l'a inspiré, formé, entr'eux, un don patriotique, qui est arivé à la somme de 3140 liv., et que M. d'Hugues a été prié d'adresser à l'Assemblée nationale; ce qu'il a fait avec le plus sensible empressement.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE XIX.

Vœux d'un solitaire, pour servir de suite aux études de la nature; par Jacques-Bernardin-Henri de S.-Pierre, avec cette épigraphe:

Miseris succurrere disco.

Prix, broché, 2 liv. A Paris, de l'imprimerie de Monsieur, chez P. F. Didot le jeune, Libraire, quai des Augustins, et Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers.

DANS la crise politique où nous nous trouvons, dans cette effervescence des esprits qui cherchent la liberté parmi les extrêmes, sans avoir assez réfléchi que la liberté, comme

toutes les vertus, ne se trouve qu'en un juste milieu, entre l'esclavage et l'indépendance; enfin, au milieu des débats opiniâtres et tumultueux des intérêts privés et personnels contre l'intérêt public, rien de plus utile que les conseils des hommes sages, modérés, et vraiment instruits, si on peut les entendre; ce qui est bien douteux, car les têtes exaltées écoutent plus volontiers ceux qui parlent haut que ceux qui parlent bien. Il ne seroit donc pas étonnant que les vœux pacifiques de M. de Saint Pierre, ne fussent pas accueillis de tous ceux qui semblent avoir intérêt à entretenir le trouble et la discorde; il pourroit bien arriver à son livre ce qui lui est arrivé à lui-même, dans les assemblées de quelques districts, où malgré la considération qu'il méritoit, il n'avoit pas souvent le loisir de se faire écouter.

« Un des inconvéniens, dit-il, qui m'ont éloigné le plus de nos assemblées, et je parle des plus graves, c'est la légèreté de leurs jugemens, et la pesanteur du mien. Je n'y ai

jamais entendu proposer aucune question, qu'elle n'ait été décidée, avant que j'aie eu seulement le temps de l'examiner.... Quel en est le membre cependant qui voudroit décider sur-le-champ d'une proposition d'où dépendroit sa fortune particulière? à combien plus forte raison ne doit-il pas le faire, lorsqu'il s'agit de la fortune nationale. Il faut donc que chacun d'eux y examine à loisir ce qu'il veut décider pour tous et pour toujours; il faut de plus qu'il donne son sentiment, non de vive voix, à la manière françoise, mais par écrit, à la manière des Romains. Rien n'est plus contraire à la sagesse des délibérations, que les acclamations. Si celui qui fait une motion a une voix forte, de l'audace et des partisans, comme en ont tous les ambitieux, il entraîne la multitude, qui ne résiste guère à ceux qui font beaucoup de bruit; il fera sur-le-champ adopter à toute une assemblée les projets les plus dangereux, et il la liera aussitôt par le lien du serment, afin de lui ôter jusqu'à la ressource du repentir. Un

homme sensé, qui en prévoit les conséquences, n'osera seul heurter de front un grand parti, de peur de se faire des ennemis personnels; ou il aura besoin lui-même de temps pour motiver son opinion en particulier; ou il manquera de facilité pour l'exprimer en public. D'ailleurs, comment faire rentrer en eux-mêmes ceux qui n'existent jamais que dans l'opinion d'autrui, et engager à se rétracter une multitude qui a donné son approbation avec tant d'éclat? Les délibérations privées et par écrit évitent tous ces inconvéniens; et s'il nous en falloit des preuves, nous les trouverions dans les assemblées de tous les peuples sages, anciens et modernes ».

Ce qui distingue l'esprit de justice et de modération qui a dicté les *vœux d'un solitaire*, c'est que, malgré l'attachement, et pour ainsi dire la prédilection que M. de Saint Pierre fait éclater par-tout en faveur du peuple, il ramène toujours aux principes de la monarchie, qui est la véritable constitution des Fran-

çois, dont le génie si vif, et si heureux pour l'exécution, ne sera peut-être jamais assez mûr pour la délibération. Prenons garde, dit notre auteur, en fuyant le despotisme, de nous jeter dans l'anarchie. Si le char est versé d'un côté, ne le renversons pas de l'autre; rétablissons-le sur ses essieux monarchiques, et ses roues plébéïennes, afin de lui rendre l'équilibre et le mouvement.

Tout gouvernement, ajoute M. de Saint Pierre, est florissant et durable, lorsqu'il est formé de deux puissances qui se balancent, qu'il a un chef qui en est le modérateur, et qu'il a pour centre le bonheur du peuple. Non-seulement tous les membres du corps politique doivent être en équilibre pour l'intérêt du peuple, mais ils doivent rapporter à lui seul leurs intérêts particuliers. Lorsque le roi, le clergé et la noblesse d'un état font corps avec leur peuple, ils ressemblent aux branches d'un grand arbre qui, malgré les tempêtes, sont ramenées dans leur équilibre par le tronc qui les porte et les

réunit. Mais lorsque ces puissances ont des centres différens du peuple, ils sont semblables à ces arbres qui croissent par hasard au haut d'une vieille tour; ils en décorent quelque temps les créneaux; mais avec les siècles, leurs racines se glissent entre les assises des pierres, en séparent les jointures, et finissent par renverser le monument qui les a portés.

Partout où le peuple est méprisé, la noblesse est malheureuse. Là où il est serf, elle est domestique. Voyez la Pologne, où les laquais, et jusqu'aux moindres serviteurs des grandes maisons, sont dans l'ordre des nobles. Quel gentilhomme françois ne préfère aujourd'hui le service du peuple, dans notre gouvernement monarchique, au service d'un grand, comme du temps du régime féodal? O nobles, qui voulez élever votre ordre, élevez l'ordre du peuple! Ce fut la grandeur du peuple romain qui fit la grandeur du sénat romain. Plus un piédestal est haut, plus sa colonne est élevée; plus la colonne

est liée avec le piédestal, plus elle est solide. Pour réunir la noblesse et le peuple par les liens mutuels de la bienveillance, il faut, comme autrefois, que les moyens d'illustration et d'annoblissement soient réservés désormais aux seuls citoyens qui auront bien mérité du peuple. La noblesse n'est autre chose qu'une distinction que la reconnoissance publique accorde aux services importans. Le premier, qui fut noble, fut un homme utile. Il ne seroit donc pas injuste que le descendant d'un noble, s'il reste inutile, fût dégradé de noblesse. Tout François doit avoir l'espérance de monter, par son mérite, jusqu'aux premières places de son état, sans naissance, sans argent et sans intrigue. C'est à cette liberté et à ses perspectives, que la France a dû sa grandeur sous le despotisme de Louis XIV. On peut observer que, depuis ce prince, les talens se sont affoiblis en France, précisément dans les parties de l'administration, dont les corps sont devenus aristocratiques. Il vaut mieux,

sans contredit, que l'état soit honoré, enrichi, sauvé par le fils d'un paysan, que deshonoré, ruiné, perdu par le fils d'un prince. Ainsi, comme par le passé, un soldat pourra devenir maréchal de France; un matelot, chef d'escadre et même amiral; un simple répétiteur de collége, grand aumônier; un avocat, chancelier; afin que nous puissions revoir encore des *Fabert*, des *Jean Bart*, des *Amiot*, des *l'Hôpital*.

M. de Saint-Pierre pense que le mépris que la noblesse de ces derniers temps affectoit à l'égard du peuple, peut dater de l'époque où l'esclavage des noirs fut établi dans nos colonies; car les habitans de ces colonies faisant, au moyen de leurs richesses, des alliances avec nos grands seigneurs, ils les ont accoutumés insensiblement à regarder le peuple blanc, qui les nourrit en France, comme destiné à la servitude, ainsi que le peuple noir qui cultive leurs possessions en Amérique. Cette idée est sans aucun fondement. Jamais au contraire les nobles n'ont eu plus dé-

gards et d'humanité pour le peuple que depuis ces derniers temps; mais M. de Saint Pierre blâme, avec raison, l'ordonnance du ministère de la guerre, qui déclara, il y a quelques années, qu'aucun homme, non noble, ne pourroit être officier dans les troupes du roi; il observe que des réglemens semblables se sont introduits dans tous les corps. Le clergé ne veut plus d'évêques, que tirés du corps des nobles; il a oublié que les apôtres étoient de simples pêcheurs; la plupart des ecclésiastiques même, quoique roturiers, ne font aucun cas de leurs chefs, s'ils ne sont gentilshommes. Depuis quelques années, les parlemens exigent plusieurs degrés de noblesse, pour être conseillers de grand-chambre, et séparent ainsi leurs intérêts de ceux du peuple, dont ils sont les enfans dans l'origine, et dont ils devroient être les pères par leurs fonctions. Il en est de même des compagnies municipales, financières, et commerçantes, qui réservent leurs principales dignités aux nobles. Enfin, jusqu'à nos corps

de lettrés, de savans et d'artistes, ils élisent, quand ils le peuvent, leurs chefs parmi des nobles quelquefois fort ignorans, quoique ces corps soient, par leur nature, des républiques où les rangs ne doivent se régler que sur les talens. Louis XIV ne pensoit pas comme ces lettrés, lorsqu'un cardinal, sous prétexte de la goutte, lui ayant demandé la permission de s'asseoir dans un fauteuil aux séances de l'académie françoise, dont il étoit membre, le roi, au lieu d'un fauteuil, en envoya quarante à l'académie; afin qu'aucun de ses membres, quelque qualifié qu'il fût, ne pût s'attribuer d'autre distinction que celle que donne le génie.

Par-tout M. de Saint Pierre, fidèle à sa devise, défend la cause du peuple et des malheureux. Ce n'est point par des déclamations vaines et boursouflées, par un style vague et emporté, mais par une éloquence douce et affectueuse, par des images naïves et sensibles, qu'il fait passer, dans les cœurs, les mouvemens de com-

misération et d'humanité dont il est pénétré lui-même. Je ne connois, dans aucun ouvrage moderne, un morceau plus vrai, plus éloquent, plus neuf, et d'une simplicité plus énergique que celui-ci :

« Nos livres politiques, pour com-
« plaire aux chefs de l'administra-
« tion, se sont beaucoup occupés
« des moyens d'augmenter les riches-
« ses des états. Il semble qu'un peu-
« ple ne puisse jamais avoir trop de
« vins, trop de blés, trop de bes-
« tiaux, et sur-tout trop d'argent;
« car c'est là où tout aboutit en der-
« nier ressort. Mais comment se fait-
« il qu'on a toujours trop de cette
« première richesse des empires, je
« veux dire de l'espèce humaine,
« puisque, presque par toute l'Eu-
« rope, elle est si misérable, et qu'on
« ne sait qu'en faire? Un berger n'est
« point surchargé du nombre de ses
« moutons; il n'expose point au car-
« refour de son village de petits
« agneaux qui viennent de naître;
« mais des pères et des mères aban-
« donnent tous leurs enfans nouveau-

« nés aux carrefours des villes, et à « la porte de leurs hôpitaux. Le nom- « bre des enfans trouvés à Paris, « monte, chaque année, à cinq et à « six mille, et il est le tiers de ceux « qui y reçoivent le jour. Dans cette « ville si riche et si indigente, les plus « misérables rebuts ont une valeur ; « on y ramasse, au coin des rues, « des os, des bouteilles cassées, des « cendres, des loques ; un vieux chat « y a son prix, ne fût-ce que pour sa « peau ; mais personne n'y veut d'un « homme misérable. Cet habitant du « fortuné royaume de France, cet « enfant de Dieu et de l'Eglise, ce « roi de la nature, va sollicitant à « chaque porte l'indulgence du chien « de la maison, pour y demander « d'une voix lamentable, à un être « de son espèce, de sa nation et de « sa religion, un morceau de pain, « que souvent on lui refuse. C'est bien « pis, à la porte des hôtels, où un « suisse ne lui permet pas même de « se montrer. C'est encore bien pis « dans son grenier, d'où la faim le « chasse, quand la honte, plus mor-

« dante qu'un chien et plus rébarba-
« tive qu'un suisse, lui défend d'en
« sortir. »

Pour subvenir aux besoins de la partie indigente du peuple, devenue plus nombreuse, à mesure que les grandes propriétés et les grandes fortunes se sont multipliées; l'auteur désire que tout homme valide, manquant de travail, ait le droit d'en demander à l'assemblée de son village ou de son quartier. Si elle n'en a point à lui donner, elle enverra sa demande à l'assemblée de la ville dont elle ressortit; celle-ci, dans le même cas, la portera à l'assemblée provinciale, qui la fera parvenir à l'assemblée nationale, si elle est dans la même impuissance. L'état ayant le droit d'exiger du peuple des milices, des matelots et des corvées, dans ses besoins pressans, le peuple a aussi, dans les siens, le droit de demander à l'état des moyens de subsister.

Mais si M. de Saint Pierre fait des vœux si sages et si humains pour que le peuple soit heureux, il n'en fait

pas de moins sensés pour que ce même peuple se rende digne de son bonheur, par sa modération et son obéissance aux loix, sans laquelle il n'y a plus de liberté; car on n'est libre que par l'empire des loix. Le peuple François doit rejeter avec horreur ces proscriptions illégales qui le feroient tomber lui-même dans les crimes de lèse-nation qu'il veut punir : il doit être en garde contre le zèle qui l'anime, et invoquer, pour son propre intérêt, la prudence des loix; car il ne faut qu'une calomnie, jetée par ses ennemis dans son sein exalté de l'amour du bien public, pour lui faire abattre, de ses propres mains, la tête du meilleur citoyen.

« O peuple de Paris, s'écrie notre auteur, et puisse-t-il être entendu! Vous qui servez d'exemple aux peuples des provinces; peuple ingénieux, facile, bon, généreux, qui attirez dans votre sein les hommes de toutes les nations par l'urbanité de vos mœurs, songez que c'est à cette urbanité que vous avez dû en tout tems votre liberté mo-

rale, préférée même par des républicains à leur liberté civile! Vous venez de briser les liens du despotisme; ne vous en donnez point de plus insupportables par ceux de l'anarchie. Ceux-là ne tirent que d'un côté; ceux-ci de tous les côtés à-la-fois. C'est votre ensemble qui a fait votre force, à laquelle rien n'a pu résister. Mais ce n'est point à la force que Dieu a donné un empire durable, c'est à l'harmonie. C'est par leur harmonie que les petites choses se ressemblent et deviennent grandes; et c'est souvent à cause de leurs forces que les grandes se séparent, se heurtent, se brisent et deviennent petites. D'où viennent tant de prétentions d'individus, de corps, de districts, de motions et d'émotions? Voulez-vous faire soixante cités dans une seule cité; et, à votre exemple, les provinces feront-elles soixante républiques dans le royaume? Que deviendroit alors la capitale? Communes de Paris, en multipliant vos loix, vous multiplierez vos liens; en vous divisant, vous

vous affoiblirez; en courant chacune à part à la liberté, vous pouvez tomber tour-à-tour dans l'esclavage, ou, ce qui est encore pis, dans la tyrannie ».

Je ne puis me résoudre à quitter cet ouvrage si abondant en excellentes choses, sans vous faire part de quelques réflexions de l'auteur sur divers objets importans. Voici par exemple tout ce qu'on peut dire de mieux sur la fameuse question de la liberté de penser, qui, comme toutes les espèces de liberté, ne doit point dégénérer en licence.

» Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut ôter à personne la liberté de penser. La conscience ne doit ses comptes qu'à Dieu: c'est un état interdit à tous les tyrans. On y pénètre par la persuasion, et non par la force. Ainsi la liberté passive de penser est de droit naturel. Quant à la liberté active, c'est-à-dire, celle de publier ses pensées, elle doit être réglée, dans un état, comme la liberté d'agir. Certainement il n'y est permis à personne

d'agir d'une manière nuisible à la société ou à ses membres; il n'y doit donc pas être plus permis de publier des pensées qui pourroient leur faire tort. La liberté de publier ses pensées, ou la liberté de la presse, doit donc être réglée sur la liberté même d'agir; et comme celle-ci ne doit éprouver aucune contrainte, lorsqu'il s'agit du bonheur public, le bonheur public doit être la règle de la liberté de la presse ».

Un autre article non moins important pour toutes les classes de citoyens, et qui demande à être traité par l'Assemblée nationale, avec une justice exacte et précise, pour ne point choquer l'*égalité des droits* établie par la nouvelle constitution, c'est la répartition de l'impôt. Ici l'on doit sentir combien il est difficile que le pauvre, ou celui qui a peu, soit l'égal du riche, et soit imposé également; car il n'y a plus aucune proportion entre la fortune du citoyen qui n'a que le nécessaire, et l'opulence de celui qui possède à lui seul le nécessaire de cinquante

ou de cent, ou de deux cents citoyens. L'égalité et la justice demanderoient que celui qui n'a qu'un rigoureux nécessaire ne payât rien du tout, et que les autres citoyens payassent en raison de leur superflu: mais qui est-ce qui croit avoir du superflu? il faudroit donc des loix somptuaires qui réglassent la dépense des citoyens, selon leur état et leur rang, et établir ensuite la proportion de l'impôt sur celle de la fortune excédente. Que d'embarras! que de perquisitions! mais sans cela point d'égalité. Si avec un revenu de huit cents livres, j'en paye cent pour l'impôt, je donne beaucoup plus que celui qui donneroit cent mille livres avec un revenu de huit cent mille; car je me prive d'une partie de mon nécessaire absolu, et le riche ne donne qu'une partie de son superflu. Il ne peut y avoir d'égalité entre nous qu'au moment où l'on prendra sur son nécessaire, comme on prend sur le mien. Mais écoutons sur cette matière épineuse notre judicieux auteur. « Il me semble, dit-il, qu'afin que

l'impôt territorial soit réparti également sur les personnes, il doit l'être inégalement sur les fortunes, c'est-à-dire, qu'il doit croître à proportion de l'étendue de chaque propriété. Ainsi la portion de terre nécessaire pour nourrir une famille, étant déterminée, cette portion paieroit davantage, à mesure qu'elle augmenteroit dans chaque propriété... On peut fixer en France à 20 arpens, la quantité de terre nécessaire aux besoins d'une famille. Ceci posé, l'arpent étant taxé par un impôt territorial, prélevé en nature et non en argent, chaque propriété qui seroit au-delà de vingt arpens, supporteroit une légère taxe, appellée l'impôt de censure. Cet impôt de censure seroit pour ceux qui posséderoient deux propriétés de 20 arpens; il doubleroit pour ceux qui en auroient trois, quadrupleroit pour ceux qui en auroient quatre etc. Ainsi, pendant que les propriétés particulières iroient en progression arithmétique 1, 2, 3, 4, l'impôt de censure croîtroit en progression géométrique 1, 2, 4, 8, etc.

de manière qu'il seroit égal, pour une possession de mille arpens, à l'impôt territorial de ces mêmes mille arpens; il seroit double pour celle de deux mille, quadruple pour celle de trois mille, octuple pour celle de quatre mille. Cet impôt de censure croîtroit avec l'étendue des propriétés, comme le tarif des diamans et des glaces, dont le luxe est d'ailleurs bien moins dangereux que celui des terres, qui entraîne infailliblement la ruine d'un État, ainsi que l'ont observé Plutarque et Pline, à l'occasion de l'Afrique, de la Grèce et de l'Empire Romain. Il est à présumer que cet impôt de censure mettroit en France un frein aux grandes propriétés territoriales. etc. ».

Mais ce n'est pas assez de doubler ou de tripler l'impôt à proportion de l'étendue des propriétés; le riche propriétaire a toujours un moyen sûr de faire payer son impôt aux pauvres citoyens; c'est en augmentant, ou le prix de ses baux, s'il afferme, ou le prix de son bled, s'il fait valoir. Ainsi la denrée qui est devenue pour nous

de première nécessité, et dont le pauvre fait la plus grande consommation, par ce qu'il n'a ni le tems, ni le moyen de se préparer d'autres nourritures, le bled, dis-je, ainsi que son prix et sa distribution, dépendent de la cupidité du fermier ou du propriétaire, qui peuvent affamer les provinces, jusqu'à ce qu'ils soient dédommagés par la cherté de cette denrée, de l'impôt qu'ils auront payé. On ne feroit donc qu'accabler de plus en plus les citoyens pauvres, en imposant plus fortement les terres, puisque la cherté du pain ne pèse jamais plus que sur eux. Il faudroit fixer le prix du bled, de manière qu'il fût toujours à la portée des foibles moyens de la classe indigente du peuple ; mais comment fixer le prix du bled, si les propriétaires sont toujours les maîtres de hausser le prix de leurs baux ? Quelque haut que soit ce prix, on voit les laboureurs se piquer d'émulation pour accaparer des fermes, et contribuer eux-mêmes à le faire hausser par leur avide concurrence, bien certains de

emmagasinée pour vivre au moins cet espace de tems. Faute de magasins de blés, la liberté de leur commerce en a épuisé plusieurs fois le royaume. Les émeutes populaires n'ont presque jamais d'autres causes que la disette de blés. Nos ennemis, tant du dehors que du dedans, saisissent le moment où il est permis de les exporter, en enlèvent tout ce qui est à vendre, à quelque prix que ce soit, bien assurés que dans trois mois ils nous le revendront au double : ainsi nous ressemblons aux sauvages qui vendent leur lit le matin, et qui sont obligés de le racheter le soir. Il est donc nécessaire que l'état, avant de permettre l'exportation des bleds, en ait sa provision, au moins pour un an au-delà de la récolte future; et pour cela il a besoin de magasins publics. Il ne faut, pour décider cette question, ni Mémoire ministériel, ni dissertation académique; il ne faut que du sens commun. Si vous voulez vous appuyer sur des exemples, voyez Genève, la Suisse et la Hollande qui, avec

avec des territoires ingrats ou insuffisans, vivent dans une abondance assurée, au moyen de leurs magasins publics; tandis que les paysans manquent souvent de pain en Pologne et en Sicile, qui fournissent des bleds à toute l'Europe. Nous devons craindre, dit-on, les monopoles, si nous avons des magasins. S'ils dépendent des particuliers, on a raison; ce sont les magasins particuliers qui font les disettes publiques; mais on n'a rien de semblable à redouter, si les magasins de blé sont à la nation, et administrés par les assemblées provinciales. A la vérité, les assemblées provinciales pourroient les réserver entièrement pour l'usage de leurs provinces, qui se trouveroient dans l'abondance, lorsque les provinces voisines tomberoient dans le besoin. Mais c'est ce qui ne peut arriver sous l'inspection et la correspondance de l'Assemblée nationale, qui, instruite du superflu des blés dans un canton, et de leur rareté dans un autre, éclaireroit l'autorité royale, et par son moyen, entretiendroit dans tout le royaume

l'équilibre des subsistances de premier besoin ».

Rien de plus sensé et de plus juste que cet expédient pour empêcher la disette de paroître au milieu de l'abondance; mais si quelque chose en arrête l'exécution, ce sera l'intérêt des propriétaires qu'on favorise beaucoup trop; car supposez des magasins suffisamment fournis et bien surveillés, le bled ne deviendra jamais assez rare pour être cher, et c'est sur cette cherté que calcule l'avidité territoriale, la plus dure et la plus contraire de toutes à l'esprit de patriotisme.

M. de Saint-Pierre, qui a eu pour principal objet dans son livre, de donner des consolations à ses concitoyens, et de calmer, autant qu'il est en son pouvoir, les têtes trop exaltées, semble avoir écarté avec soin les questions scabreuses et inquiétantes: par exemple, il a négligé de traiter celle-ci qui n'est pas la moins importante; savoir jusqu'à quel point il est possible de régénérer un peuple, quand il est parvenu à un certain degré de déca-

dence, et aux deux extrémités les plus fatales pour un gouvernement, c'est-à-dire, à un luxe démesuré d'une part, et de l'autre à une misère effroyable. Peut-être M. Duclos avoit-il trouvé la solution la plus ingénieuse de cette question si difficile, en disant que le François étoit le seul peuple qui pût perdre ses mœurs sans se corrompre.

Je suis etc.

LETTRE XX,

Discours prononcés dans l'Académie Françoise, le mardi XXV Août M DCC LXXXIX, *à la réception de M. l'abbé Barthélemy.* A Paris, Chez Demonville, Imprimeur-Libraire de l'Académie Françoise, aux armes de Dombes.

Monsieur l'abbé Barthélemy, connu depuis long-temps par son érudition, et récemment célèbre par une histoire ancienne, sous la forme moderne d'un voyage dont on a rendu dans ces feuilles un compte très-détaillé, M, l'Abbé Barthélemy, dis-je, n'est point un récipiendaire commun. Aussi sa réception ne s'est-elle pas faite un jour ordinaire. L'Académie, sans doute, a cru devoir, par distinction, choisir sa propre fête, pour en faire en quelque sorte celle du nouvel académicien; mais le triomphateur est trop modeste pour s'ar-

rêter à cette circonstance honorable de son triomphe : il débute tout de suite et tout simplement par rendre à la mémoire de son prédécesseur l'hommage qui lui est dû. Nous ne pouvons qu'applaudir à l'éloge mérité qu'il fait des travaux et des vertus de M. Bauzée que nous avons connu particulièrement. On pouvoit dire avec plus de franchise relativement aux premiers que, malgré qu'ils fussent entièrement analogues à ceux dont la compagnie doit uniquement s'occuper, néanmoins on crut faire grace au laborieux et savant Ecrivain, en l'admettant dans la corporation grammaticale, dont il fut bientôt la cheville ouvrière. Je demande pardon de l'expression triviale, en parlant d'un Académicien, mais c'est le mot de la chose. Du reste, le récipiendaire expose avec assez de justesse le mérite des ouvrages de son prédécesseur.

« Dès sa jeunesse, dit-il, les sciences exactes attirèrent son attention, qui bientôt se fixa tout entière sur les langues anciennes et

modernes. La Métaphysique de la Grammaire offroit à ses regards une vaste région, rarement fréquentée par les voyageurs, couverte en certains endroits de riches moissons, en d'autres de rochers escarpés, ou de sombres forêts. M. Bauzée y fit un long séjour, la parcourut dans tous les sens, et en publia une description circonstanciée, sous le titre de *Grammaire générale*; (on voit par cette métaphore soutenue, que si jamais M. l'abbé Barthélemy finit par composer une Grammaire françoise, il employera encore le cadre heureux qui lui a si bien réussi, celui d'un *voyage*) persuadé que les lois du langage dérivent d'un petit nombre de principes généraux qu'il avoit retrouvés dans toutes les langues; il remonte à ces premiers principes, et les appliquant aux cas particuliers, il en fait sortir une foule de préceptes lumineux. Au milieu de tant de discussions arides et d'idées abstraites, on a de la peine à le suivre; mais on est toujours forcé d'admirer la finesse de ses vues, ou l'intrépidité de son courage.

« Peu content d'avoir développé le mécanisme des langues, il s'occupoit souvent, ajoute M. l'abbé B. de l'appréciation des signes de nos pensées, moins importante sans doute, mais aussi moins dangereuse pour notre repos que l'appréciation des biens et des maux de la vie ».

C'est la manie des écrivains du jour de ramener tout à la morale. Je ne condamne pas à beaucoup près les réflexions de ce genre, quand elles sont naturelles et vraies, mais je ne saurois les souffrir, quand elles paroissent tirées de trop loin, et qu'elles manquent de justesse et de vérité. Ici, par exemple, à propos de l'analyse des signes grammaticaux, on va nous parler de l'appréciation des biens et des maux de la vie. Ce rapprochement est peut-être déjà un peu forcé, et puis on prétend que cette appréciation est dangereuse pour notre repos. Il me semble au contraire que c'est faute de savoir apprécier les choses à leur juste valeur que la plûpart des hommes sont malheureux. La véritable philosophie enseigne cette

précieuse science qui procure, si non le bonheur, du moins le repos de la résignation. C'est elle qui a fait dire à Horace pour consoler Virgile: le courage de la patience adoucit l'amertume des pertes irréparables;

...Levius fit patientiâ
Quidquid corrigere est nefas.]

» Séparer, dans chaque expression, continue M. l'abbé B., les idées accessoires de l'idée principale, qui lui est commune avec d'autres expressions, est une des nombreuses qualités de l'esprit humain; refusée quelquefois au génie, souvent suppléée par l'éducation ou par l'usage du monde, c'est elle qui choisit le mot propre, qui fournit des définitions exactes, et qui répand de l'intérêt sur le style soigné, et même sur la conversation négligée. M. Bauzée discernoit les caractères distinctifs des synonymes, comme un œil perçant découvre les nuances presque imperceptibles d'une couleur; ce talent et de longues méditations lui dévoilèrent insensible-

ment tous les mystères de la langue françoise. Quand il enrichissoit notre littérature des productions étrangères, c'étoit un interprète fidèle et plein de ressources; quand il falloit s'expliquer sur des difficultés relatives à l'art de la parole, c'étoit un législateur dont on respectoit les décisions. Cependant il se méfioit de ses forces: en donnant une nouvelle édition des synonymes de l'abbé Girard, il y joignit quelques articles de sa composition, et il en fit des excuses ».

M. l'abbé B., à qui nous reprochions tout-à-l'heure de n'en pas assez dire en général sur le mérite des travaux de son prédécesseur, en dit peut-être un peu trop en détail. Profond grammairien, M. Bauzée, n'est pas à beaucoup près aussi habile traducteur. Ses versions manquent souvent de facilité et de grace. L'instrument, dont il connoissoit parfaitement le mécanisme, il ne le manioit pas avec assez de dextérité pour en titer toutes les ressources nécessaires dans l'art de traduire, et pour joindre l'élégance à la fidélité.

Il n'étoit pas non plus de force à donner des suppléments aux synonymes de l'abbé Girard, dont l'ouvrage est un chef-d'œuvre de goût et de philosophie. M. Bauzée n'avoit ni assez de l'un ni assez de l'autre; et ce n'est pas sans raison qu'il fit au public des excuses de sa téméraire entreprise.

Quant à ses qualités morales, elles ne donnent nullement prise à la critique. La simplicité étoit dans ses manières, parce qu'elle étoit dans son ame, dit très-bien M. l'abbé B.; et comme il ne s'étoit point familiarisé avec les formes séduisantes de la société, on pouvoit compter sur sa parole et sur ses actions. Doux, sensible, plus indulgent pour les autres que pour lui-même, il sembloit ne suivre dans ses rapports avec eux, que l'instinct de la bonté, dans tout ce qui lui étoit personnel, que l'instinct de la vertu. La fortune, en lui refusant ses dons, n'avoit laissé à son courage que de trop fréquentes occasions de s'exercer; heureux néanmoins, parce qu'il n'eut besoin que

de ses plaisirs bornés au goût des lettres et aux douceurs de l'amitié.

L'ingénieux Directeur donne plus de développement aux mêmes idées, et nous croyons devoir citer ici par anticipation et rapprocher ce morceau piquant. « La fortune avoit tout refusé à M. Bauzée, mais il ne lui demanda rien; et pendant qu'il se contentoit du modique fruit de ses travaux littéraires, il vit au moins que ses amis ne partageoient point pour lui sa résignation. Beaucoup de secours lui furent offerts; presque tous ont été refusés. En vain essayoit-on d'exiger son secret, pour obtenir son aveu. S'il accepta quelquefois le service, il refusa toujours la condition. Il voulut honorer ceux qu'il avoit choisis pour ses bienfaiteurs, en s'honorant de leurs bienfaits; et dans sa manière de leur devoir, il leur disputa le prix de la générosité. Du reste, plaçant tous ses plaisirs dans la satisfaction intérieure, et sa gloire dans l'estime de ses amis, on l'a, dans tous les tems, vu tranquille au milieu du tumulte qu'il

fuyoit, isolé au milieu du monde qu'il aimoit, étendre ses idées, borner ses vœux, trouver le bonheur en lui-même, et joindre à chaque instant son consentement à sa destinée ».

Après s'être acquitté envers son prédécesseur, le Récipiendaire parle un peu de lui, de son titre littéraire, non d'un ouvrage répandu qu'on a daigné recevoir avec indulgence; mais de ses longues et pénibles études, et de près de 60 ans de travaux. En conséquence, malgré l'usage qui exige qu'on fasse parade d'une excessive modestie dans un jour de réception, il ne craint point de dire à ses nouveaux confrères: non, Messieurs, nous ne rougirons point, vous, de m'avoir accordé vos suffrages, *moi*, de les avoir sollicités. Cette légère saillie d'égoïsme est permise à un véteran, qui a vieilli dans la culture des lettres dont il vante les bienfaits, et dont il fait l'éloge d'une manière neuve et piquante.

L'orateur prétend qu'il a toujours existé une classe, ou plutôt une fa-

mille de citoyens respectables, qui, de génération en génération, s'est dévouée à la poursuite du bien public. Famille tour à tour triomphante et persécutée; aujourd'hui tranquille et florissante; fière de lire dans ses fastes immortels les noms de César, de Marc-Aurèle et de Frédéric; plus fière d'y trouver ceux d'Homère, de Newton, de Montesquieu, et de tant d'autres grands hommes associés pendant leur vie au ministère de l'instruction, et devenus, pour la postérité, les représentans de leur nation et de leur siècle.

L'invention de l'imprimerie, qui a étendu l'empire des lettres, en assure la durée. Leurs avantages sont désormais incalculables. On finit par annoncer à la France qu'elle va, sans doute, en ressentir l'heureux effet; » elle voit ses représentans rangés » autour de ce trône, d'où sont » descendues des paroles de consolation, qui ne sont jamais tombées » de si haut, et qui ont laissé dans » les cœurs une impression profonde. » Ils sont venus poser les fondemens

» inébranlables de la félicité publi-
» que. Jamais entreprise de plus
» grande importance et de plus dif-
» ficile exécution; mais aussi jamais
» Assemblée nationale ne réunit plus
» de talens, d'instructions et de cou-
» rage, et comme s'il étoit dans
» l'ordre des destinées que le plus
» beau des projets fût secondé par
» les plus favorables circonstances,
» il a fallu qu'il fût formé sous un
» Roi, le meilleur citoyen de son
» royaume, dans une Nation chez
» qui l'amour du bien est aussi ar-
» dent que celui de la gloire, et
» dans un siècle où l'art de penser
» a le plus médité sur l'art de gou-
» verner. C'est sous de pareils aus-
» pices que s'achève un ouvrage qui
» doit être le complément des plus
» sages constitutions et la preuve la
» plus éclatante du progrès des lu-
» mières ». A cette peroraison pro-
phétique, on ne peut répondre que
comme à toutes les oraisons pieu-
ses : ainsi soit-il.

M. le Chevalier de Boufflers, en
sa qualité de Directeur de l'Acadé-

mie, prend ensuite la parole. Après avoir fait du défunt l'éloge que nous avons déjà rapporté, il passe à celui du Récipiendaire. Il vante d'abord le profond savoir, avec lequel ce dernier a déchiffré la langue et l'écriture phéniciennes. D'un autre côté les médailles les plus importantes pour l'histoire n'ont pas échappé à ses recherches et à ses explications; en un mot, suivant son panégyriste, il a rendu à l'art numismatique les services que cet art osoit promettre à l'humanité.

Mais l'ingénieux Directeur rassemble toutes les fleurs de sa brillante imagination pour décorer le monument littéraire, qui vient de réunir sur le front de son auteur tous les rayons de la gloire académique. M. le Chevalier est galant et sur-tout poëte: il faut lui pardonner l'hyperbole et la fiction. Le premier morceau que je vais citer, est une heureuse préparation au suivant, sur lequel les regards doivent s'arrêter.

» S'il s'agissoit de prouver à l'homme combien sa main est foible

contre la main du Tems, il suffiroit de promener ses regards sur chacune de ces contrées, autrefois libres, où maintenant un esclave régne en despote, sur cette patrie des arts, où l'algue et la mousse couvrent aujourd'hui les marbres, qui jadis avoient reçu la vie des mains de Leucippe et de Phidias. Que sont devenus ces ruisseaux et ces fontaines, dont les noms sont encore aussi doux à l'oreille que les murmures de leurs flots argentés, quand ils couloient entre les arbustes et les fleurs? maintenant leur cours est arrêté par d'informes amas de voûtes écroulées, de dômes abattus, de fondemens arrachés, de socles et de chapiteaux roulés pêle-mêle, avec les urnes, les trépiés, les autels, et les membres mutilés des Dieux. Eh! qui le croiroit? L'Ilissus, le Céphise, le Pénée, et tant d'autres fleuves, inutilement cherchés, ne promènent plus qu'un limon infect dans les vallons de l'Attique et de Tempé. Ces riantes prairies, ces campagnes fertiles, cette terre favorisée du ciel, où les arts

trouvoient à peine de la place pour leurs chef-d'œuvres renaissans, depuis long-tems privées de l'ame qui respiroit en elles, ressemblent au cadavre, qui, après avoir perdu la vie, perd successivement jusqu'aux traits et aux formes, qui l'avoient autrefois distingué. La Grèce est le pays qui atteste le moins ce que fut autrefois la Grèce; le voyageur, qu'une curiosité audacieuse a conduit loin de sa patrie, vers ces rivages desolés, n'y retrouve pas même la nature, et pour unique fruit de tant de fatigues et de dangers, il ne remporte qu'une grande leçon; c'est que, pour les pays comme pour les peuples, la liberté est un principe de vie, le despotisme un principe de mort».

» Mais quel autre Orphée, quelle voix harmonieuse a rappelé, sur ces côteaux dépouillés, les arbres majestueux qui les couronnoient, et rendu à ces lieux incultes l'ornement de leurs bocages frais, de leurs vastes prairies et de leurs ondoyantes moissons? Quels puissans accords ont de

nouveau rassemblé les pierres épaisses de ces murs autrefois bâtis par les Dieux ? Tous les édifices sont relevés sur leurs fondemens, toutes les colonnes sur leurs bases, toutes les statues sur leurs piedestaux; chaque chose a repris sa forme, son lustre et sa place; et dans cette création récente, le plus aimable des peuples a retrouvé ses cités, ses demeures, ses loix, ses usages, ses intérêts, ses travaux, ses occupations et ses fêtes. C'est vous, Monsieur, qui opérez tous les prodiges: vous parlez, aussitôt la nuit de vingt siècles fait place à une lumière soudaine, et laisse éclore à vos yeux le magnifique spectacle de la Grèce entière au plus haut degré de son antique splendeur. Argos, Corinthe, Sparte, Athènes et mille autres villes disparues sont repeuplées. Vous nous montrez, vous nous ouvrez les temples, les théâtres, les gymnases, les académies, les édifices publics, les maisons particulières, les réduits les plus intérieurs. Admis, sous vos auspices, dans leurs assemblées, dans leurs

camps, à leurs écoles, à leurs cercles, à leurs repas, nous voilà mêlés dans tous les jeux, spectateurs de toutes les cérémonies, témoins de toutes les délibérations, associés à tous les intérêts, initiés à tous les mystères, confidens de toutes les pensées, et jamais les Grecs n'ont aussi bien connu la Grèce, jamais ils ne se sont aussi bien connus entre eux, que votre Anacharsis nous les a fait connoître ».

Cette description poétique, pleine d'esprit et de grace, et par là digne de l'écrivain, se trouve réduite à sa juste valeur dans le compte très-detaillé que ces feuilles ont rendu de l'ouvrage dont il s'agit et sur lequel nous ne reviendrons pas. Il est fâcheux que ces extraits dictés par l'impartialité la plus sévère n'aient pas eu l'avantage d'être agréables à l'auteur et à ses nombreux amis. Mais il n'est pas toujours possible d'accorder les intérêts du goût avec les petites convenances de société. Quoiqu'il en soit, le Directeur, obligé par l'ordre du jour, de complimen-

ter, continue ses éloges auxquels nous ne demanderions pas mieux que d'applaudir, s'ils n'étoient aussi exagérés que spirituels. Mais à l'égard de la première et de la plus noble passion des Grecs, de leur patriotisme que le nouvel historien-voyageur veut nous proposer pour modèle, le Directeur saisi tout-à-coup d'une généreuse indignation, prétend que nous n'avons pas besoin de ces exemples si vantés; et dans un mouvement encore plus chevaleresque qu'oratoire et académique, il s'écrie: » non, non! ce feu sacré, trop long-tems couvert, mais jamais éteint, n'attendoit ici que le souffle d'un Roi-citoyen, pour tout embraser; déjà un même esprit nous vivifie, un même sentiment nous élève, une même raison nous dirige, un même titre nous enorgueillit; et ce titre, c'est celui de François. Nous savons, comme les Grecs, qu'il n'est de véritable existence qu'avec la liberté, sans laquelle on n'est point homme, et qu'avec la loi, sans laquelle on n'est point libre. Nous savons, comme eux,

qu'au milieu des inégalités nécessaires des dons de la nature et de la fortune, tous les citoyens sont du moins égaux aux yeux de la loi, et que nulle préférence ne vaut cette précieuse égalité, qui seule peut sauver du malheur de haïr ou d'être haï. Nous savons, comme eux, qu'avant d'être à soi-même, on étoit à sa patrie, et que tout citoyen lui doit le tribut de son bien, de son courage, de ses talens, de ses veilles, comme l'arbre doit le tribut de son ombre et de ses fruits aux lieux où il a pris racine ». Mais nous devrions savoir aussi, comme les Grècs, et comme tous ceux qui ne le sont pas, que quand on touche à la racine de l'arbre, on détruit son ombre et ses fruits, et qu'on enlève ce double et précieux tribut aux lieux qu'il vivifioit.

Nous ne nous arrêterons pas à un troisième discours imprimé, contre l'usage, à la suite des deux premiers dont nous venons de parler. Ce discours intitulé *de la fraternité des corps littéraires ou académies* est

de la façon de M. Gaillard, *de l'Académie françoise et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, qui l'avoit composé pour être lû à la réception de M. l'abbé Barthélemy, après le discours du Directeur. Il vouloit ménager au récipiendaire l'agréable surprise de s'entendre une seconde fois complimenter dans la même séance. Toutes réflexions faites cependant, il a cru devoir supprimer la lecture, mais non pas l'impression de ce hors-d'œuvre. Il pouvoit faire au public la grace toute entière. A l'exception des complimens relatifs à la circonstance, ce dernier discours est tout-à-fait insignifiant pour les lecteurs qui ne soupçonnent pas la petite malice qu'il renferme. M. Gaillard un peu espiégle, à propos de ce que le Doyen de l'Académie des belles-lettres passoit de l'humble tabouret de cette compagnie au fautueil pompeux de l'Académie françoise, a voulu donner une leçon indirecte à quelques-uns de ses premiers confrères qui avoient pris, il y a quelques an-

nées, une délibération pour obliger ceux d'entr'eux qui auroient la manie d'être admis au club du bel esprit, de renoncer à leur brevet de savant. L'adroit M. Gaillard, sans nommer personne, leur fait entendre finement que ces deux titres peuvent très-bien s'allier ensemble. » Quand l'Académie françoise, dit-il, emprunte aux académies ses filles ou ses sœurs, quelques-uns de leurs meilleurs écrivains, loin de les détourner des travaux propres à leur compagnie, elle couronne en eux ces mêmes travaux rendus plus utiles par l'art d'écrire. Si elle a montré dans tous les tems, une prédilection plus marquée pour l'Académie des belles-lettres, c'est parce que celle-ci, accoutumée à la simplicité antique par l'étude continuelle des chef-d'œuvres de la Grèce et de Rome, conserve dans toute sa pureté le dépôt de la saine littérature et des vrais principes du goût. Mais que jamais, ajoute-t-il, l'amour de la vénérable antiquité ne serve de prétexte aux injustices de la haine, ce

seroit une profanation. Des savans sans goût, et non pas sans envie, ennemis nés de tout talent contemporain, ou seulement moderne, disent qu'ils adorent les anciens; nous n'en croyons rien, ils n'ont point en eux de quoi les aimer. Celui qui peut négliger Racine, Voltaire, qui peut entendre *Phédre* sans transport, et *Zaïre* sans attendrissement, qui ne sait pas par cœur les beaux vers de la Henriade, se vante en disant qu'il aime Homère, Sophocle et Virgile ». Ceci passe un peu la plaisanterie. C'est à ceux sur qui tombe cette diatribe indécente à la relever rigoureusement et publiquement à la première occasion. Nous nous contenterons d'observer que leur intention, vraiment louable, étoit de corriger un des vices du gouvernement, et d'empêcher, autant qu'il étoit en eux, tous les honneurs et toutes les graces de reposer sur une même tête. En effet quand un académicien réunit deux ou trois titres, et en conséquence deux ou trois pensions, il prive autant d'hommes

de

de lettres ou de savans de la récompense à laquelle ils pouvoient prétendre. C'est à cette considération politique et littéraire qu'il falloit répondre, au lieu de faire des phrases inutiles. Mais il n'y avoit rien à répliquer. Faute de bonnes raisons, on dit des injures. La méthode est plus courte et plus facile, mais n'est pas trop académique.

Je suis etc.

Adresse des Dominicains de la rue du Bac à l'Assemblée Nationale.

NOSSEIGNEURS,

« Aucune partie de la Nation ne « réclamera vainement ses droits au- « près de l'assemblée de ses repré- « sentans (1) ».

C'est ce que disoit, il n'y a pas

(1) Réponse de M. le Président de l'Assemblée Nationale, dans la séance du jeudi 22 Octobre.

long-temps, votre auguste Assemblée, par la bouche de son illustre Président. Encouragés par ces belles paroles, nous venons avec confiance *réclamer*, non des privilèges, vous les avez sagement abolis, mais un *droit* sacré, et nous avons l'espoir de ne le pas faire *en vain*.

Des bruits alarmans viennent de toute part frapper nos oreilles et déchirer nos cœurs. S'il en faut croire l'opinion publique, c'en est fait des corps religieux; un décret solennel va les anéantir sans réserve et sans retour. Qu'on nous pardonne de trembler au seul aspect d'un tel bouleversement; mais ce n'est pas la perte de nos biens qui nous touche, quoiqu'ils soient à nous par des titres jusqu'ici réputés inviolables : car, pour parler un instant le langage d'une foule d'écrivains modernes, ce n'est ni une indiscrète libéralité, ni une piété superstitieuse qui ont doté notre maison. Ses biens sont le fruit des acquisitions et des rigoureuses économies de nos pères. On leur donna un terrain fangeux et sans valeur; ils l'ont

couvert de maisons, et nous ont transmis ce qu'ils ne dûrent qu'à eux-mêmes. Où est le citoyen qui puisse produire un meilleur titre pour assurer ses possessions? Malgré cela nous sommes prêts à abandonner les nôtres; nous les verrons, sans murmure et sans regret, aller se fondre dans le trésor public; trop heureux de contribuer pour notre part à la libération de l'Etat, au rétablissement de la chose publique. La privation de nos biens ne nous sera pénible que parce qu'elle nous ravira la douce satisfaction de verser d'abondantes aumônes dans le sein des malheureux.

Mais il est une propriété mille fois plus chère à notre cœur: la seule idée de nous en voir dépouiller, nous remplit d'effroi et d'une profonde amertume profonde. Ce bien si précieux pour nous, et pour lequel nous avons sacrifié tout le reste, c'est notre état: eh! qu'avons-nous fait pour mériter de le perdre? Qu'il nous soit défendu de nous donner des successeurs dans la profession religieuse, c'est à nous d'obéir, et non de discuter si

cette loi est sage et utile. Mais pourquoi nous forceroit-on de sortir de notre retraite? Pourquoi nous réduiroit-on à l'impuissance de remplir nos saints engagemens?

Vous travaillez, N N., avec un courage et une persévérance qui étonnent l'Europe, à rétablir, à consolider, à rendre pour jamais inviolable la liberté publique et particulière; vous nous laisserez donc jouir de la nôtre: or nous en faisons consister l'exercice et les douceurs, non à rentrer dans le siècle, non à y vivre au gré de nos desirs, mais à remplir les devoirs de notre profession, à vivre et à mourir dans l'état que nous avons embrassé sous la garantie des lois, dans un état dont la religion et la patrie avoient assuré à chacun de nous la stabilité et la durée.

En devenant religieux, nous n'avons pas cessé d'être citoyens; nous n'avons abdiqué ni les droits, ni les sentimens dont cette honorable dénomination réveille l'idée: or vous l'avez solemnellement consacré ce grand

principe, que tout citoyen peut faire librement ce qui ne nuit à personne; et nous le disons avec confiance, l'existence de notre maison ne nuit en rien à la chose publique : qu'on nous y laisse donc en paix, si on veut respecter ces droits éternels de l'homme, auxquels l'auguste assemblée a rendu un si éclatant hommage.

Vous ne souffrirez donc pas, N N., qu'au milieu de la régénération universelle, de la joie et de la prospérité qui en doivent être le fruit, nous n'ayons pour notre part, qu'une affreuse calamité, et la perte de ce que nous avons de plus cher au monde. Si, faute d'héritiers, nous ne pouvons plus nous flatter de transmettre le dépôt des observances régulières, qu'on nous permette au moins de le conserver nous-mêmes jusqu'au dernier moment, de terminer paisiblement notre carrière, dans l'asyle que nous avons choisi.

Mais la conservation de notre maison ne seroit qu'un bienfait illusoire : que dis-je, ce seroit pour elle un malheur pire que la destruction, si

l'on nous forçoit d'en ouvrir indifféremment les portes à ceux qui, revêtus du même habit que nous et liés par les mêmes engagemens, n'auroient ni les mêmes habitudes, ni les mêmes goûts, ni les mêmes sentimens que nous. Ce mélange forcé d'esprits hétérogènes, auroit bientôt banni de notre maison l'ordre et la paix qui y règnent; le séjour en deviendroit insupportable aux gens de bien: cette déplorable association les contraindroit de désirer, de solliciter eux-mêmes la suppression d'un monastère, dont ils demandent aujourd'hui la conservation avec tant d'instance. Ainsi, N N., que vos décrets, en frappant une multitude d'établissemens religieux, assez insensibles pour ne pas redouter la mort, assez aveugles, peut-être pour la désirer, épargnent notre maison; puisque son existence nous est infiniment chère, et que vous n'avez pas plus la volonté que le pouvoir de faire des malheureux. Mais en la sauvant du naufrage, laisez-lui une entière liberté de remplir sa première et plus essentielle des-

tination, qui a toujours été de recueillir, de nos diverses provinces, les religieux qui voudroient remplir avec plus d'exactitude, les devoirs qu'ils ont voués aux pieds des autels, et de repousser constamment ceux qui seroient ennemis de la subordination et de la régularité.

Nous sommes avec un très-profond respect,

NOSSEIGNEURS,

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs,
Les Religieux Dominicains du Noviciat général, rue du Bacq.

A Paris, ce 12 Novembre 1789.

Signés, F. Louis Breymand, *Prieur*. F. Adrien Le Roy, *Sous-Prieur*, *Maître des Novices*, etc, etc, etc.

ANECDOTE.

LE général Reding, né dans le canton de Schwitz, étoit entré fort jeune dans les gardes-suisses, et étoit parvenu au grade de Lieutenant-

général. Mais le séjour de Paris et de Versailles n'avoit rien changé à son caractère, et il étoit toujours Suisse. Le nouveau réglement que fit en 1764 la Cour de France pour les Suisses qui étoient à son service, fit beaucoup de mécontens dans le canton de Schwitz. On regarda cette innovation comme extrêmement préjudiciable aux anciens privilèges, et on fit tomber la faute sur le Général Reding. A cette époque, l'épouse du Général, qui étoit demeurée dans sa terre faisoit des recrues; mais le tambour françois étoit devenu odieux dans le canton de Schwitz, et l'on vit avec peine la cocarde blanche sur le chapeau d'un paysan. Le magistrat, qui craignoit que cette fermentation ne causât quelque soulèvement parmi le peuple, crut devoir défendre à Madame de Reding de continuer ses levées. Celle-ci exigea un certificat par écrit de cette défense; mais le magistrat ne voulut pas encore se porter à cet éclat contre la France, et la femme du général continua à faire des recrues. Cette

hardiesse irrita les habitans du canton; on convoqua les Etats du pays et Madame de Reding se présenta devant les quatre mille. Le tambour, dit-elle, ne cessera de battre que vous ne me donniez un certificat qui puisse justifier mon mari à la Cour, s'il ne complète pas ses hommes. On lui accorda sa demande, et il fut en même-temps enjoint au Général de s'intéresser à la Cour pour sa patrie. D'après cet arrangement, on s'attendoit dans le canton à recevoir de Paris de meilleures nouvelles. Malheureusement il arriva le contraire. Alors les esprits irrités ne gardèrent plus de mesures; ceux qui avoient de l'autorité et du crédit, prétendirent que le nouveau règlement mettoit en danger la liberté et la religion, le mécontentement général se changea en fureur. On assembla les Etats du pays; il fut arrêté publiquement de ne fournir désormais aucunes troupes au Roi de France; l'alliance de 1713 fut arrachée des registres du pays, et il fut ordonné au Général de Reding de revenir avec ses soldats, sous peine

d'être banni à jamais de sa patrie. Reding obtint du Roi son congé pour lui et son régiment, et ils revinrent tous dans leur pays. Reding entra à leur tête dans Schwitz, le chef-lieu du canton, drapeaux déployés, et tambour battant. La marche alla vers l'église. Reding y plaça son drapeau à côté du maître-autel, se mit à genoux et remercia Dieu; puis il prit congé de ses soldats qui pleuroient avec lui, leur remit tout ce qui leur étoit dû, et leur laissa leur habit et leurs armes. La fureur sembla redoubler quand on se vit maître de l'homme que tout le pays regardoit comme un perfide, un traître qui avoit favorisé le nouveau règlement à la Cour de Varsailles, et qui avoit travaillé à donner à sa patrie le coup mortel. Les Etats s'assemblèrent, Reding fut sommé de raconter la manière dont les choses s'étoient passées, afin qu'on pût savoir comment on étoit avec la France, et connoître les délits du traître, pour ensuite lui faire grace ou justice. Reding savoit bien que dans les cir-

constances actuelles, toute éloquence échoueroit contre des esprits aussi échauffés. Il se contenta donc de dire en peu de mots et sèchement, que tout le monde savoit comment les choses s'étoient passées, et qu'il étoit innocent, tant à l'égard du nouveau règlement, que de sa démission. Le traître ne veut donc point avouer, s'écrièrent les plus furieux! qu'on le pende à l'arbre le plus proche, qu'on le mette en pièce. Sur-le-champ ces menaces furent répétées par toute l'assemblée furieuse.

Reding, cependant, demeuroit tranquille. Une troupe de paysans plus échauffés, monta sur la tribune où il étoit auprès des magistrats. Il pleuvoit : un jeune homme, le filleul de Reding, tenoit un parapluie, au-dessus de sa tête. Un furieux brisa ce parapluie d'un coup de bâton. « Que le scélérat se tienne à découvert! ». La rage saisit alors le porteur de parapluie. Ah! ah! dit-il, je ne savois pas que mon parain eût trahi son pays; puisque cela est, vîte! une corde! que je l'étrangle. Les membres du conseil

formèrent un cercle autour du général, et le prièrent, les mains jointes, de songer à sauver sa vie, et d'avouer que, peut-être, il ne s'étoit pas assez vivement opposé aux innovations, et qu'il offroit, en réparation, tous ses biens, pourvu qu'on épargnât sa vie. Alors Reding sortit du cercle, d'un air grave et tranquille, et fit faire silence avec la main. Toute l'assemblée attendoit avec impatience l'aveu du général, et déja le plus grand nombre se flattoit de pouvoir lui pardonner. *Mes chers compatriotes*, dit le général, *vous savez que j'ai servi le roi de France quarante-deux ans; vous savez, et plusieurs d'entre vous qui étoient avec moi en ont été témoins, combien de fois j'allai au devant de l'ennemi, et comment je me comportois dans maintes batailles. Je regardois chacun de ces jours, comme devant être le dernier de ma vie. Mais je vous proteste ici, à la face du Dieu qui sait tout, qui m'entend et qui est notre juge à tous, que jamais je n'allai à l'ennemi avec une cons-*

cience aussi tranquille, aussi pure, et aussi innocente, que je suis prêt aujourd'hui à marcher à la mort, si vous m'y condamnez; parce que je n'avoue pas une infidélité que je n'ai pas commise. La dignité avec laquelle le général parla, et l'air de vérité qui régnoit sur sa figure, calmèrent l'assemblée, et il fut sauvé. Mais il sortit aussi-tôt du canton avec son épouse: elle entra, à Uri, dans un couvent de religieuses; pour lui, il se retira dans une caverne de rochers, et y vécut deux ans solitaire. Cependant la fureur de ses compatriotes se dissipa; Reding retourna dans sa patrie, et paya leur ingratitude par les services les plus signalés. Chacun reconnut l'intégrité du magnanime général; et pour le dédommager des injustices qu'il avoit souffertes, on le créa bailli, c'est-à-dire, premier officier du canton; et, ce qui arrive très-rarement, on le confirma trois fois de suite dans cette dignité.

VARIÉTÉS.

Observations importantes sur les vins de cabaret.

La police relative à la vente du vin est trop négligée ; on ne sauroit trop multiplier les descentes chez les Marchands de cette boisson, vérifier leurs tonneaux, analyser leurs vins, et punir les coupables des peines les plus graves, quand on les trouve en contravention, ou quand ils ont chez eux les drogues propres à frelater le vin, puisque non-seulement ils volent par-là les malheureux, mais encore ils les assassinent, en leur faisant traîner une vie languissante, qui les conduit au tombeau. On devroit être aussi réservé sur la vente de la litharge et du bois de couleur, drogues avec lesquelles on parvient à *faire le vin sans raisin*, ou à en multiplier la quantité, que sur la vente des autres poisons ; et les Marchands devroient être punis des peines les plus graves, quand ils vendent

de cette marchandise à d'autres personnes que celles auxquelles elle est nécessaire pour exercer leur art. Les mêmes précautions devroient être prises dans les villes des provinces où l'on cultive peu de raisins, parce que les mêmes abus y ont lieu. » L'ouvrage récent d'où nous tirons cette observation, a pour titre : *Vues consolantes et impartiales sur la situation actuelle de la chose publique en France, et ses moyens de prospérité ;* par M. S***, imprimé à Paris, chez Prault, *in*-4°. de 190 pag. L'Auteur appuie son observation de la note suivante, que nous croyons devoir aussi transcrire. » Un Chirurgien très-honnête et très-instruit sur le délabrement de la santé d'un homme très-robuste, jugea d'après les progrès de sa maladie, qu'elle ne pouvoit provenir que de sa boisson ; il en demanda, la décomposa, et il *n'y avoit presque pas de vin.* Ayant demandé à cet homme depuis qu'elle époque il usoit de cette boisson, il prédit sa mort, arrivée il y a quelques mois. Si l'on voit trop souvent

des gens mourir rapetissés et racornis, c'est à cause du vin frelaté. L'ivresse excessive du peuple ne vient pas, le plus souvent, de la quantité de vin qu'il boit, mais du mélange qu'on y fait. »

DE NIMES.

Extrait d'une Lettre de M. de Rouvrière, Capitaine de la légion Niemoise.

Le nombre des malheureux qui entourent ma demeure, surpasse, hélas! de beaucoup celui des gens aisés ou d'une fortune médiocre; mais ce qui les honore tous infiniment, c'est qu'en pleurant avec moi, sur l'infortune de leurs frères, ils m'ont témoigné le plus vif regret de ne pouvoir faire de plus grands sacrifices.

Les RR. PP. Carmes ont également donné des preuves de cette inépuisable charité qui les anime, et dont les actes se multiplient en raison de la misère qui règne dans leur paroisse, composée de 300 familles indigentes, qui donnent 1050 individus.

C'est peu pour eux de soulager les pauvres par d'abondantes aumônes, ces dignes religieux les consolent, les instruisent, et ne cessent de leur prêcher et les préceptes de la religion, et le respect pour la loi et la fidélité au vertueux prince qui nous gouverne.

De Rennes.

La ville de Rennes, qui n'avoit d'aisance, que celle que lui procuroit le séjour de son parlement et la tenue des états de la province, n'a pu payer encore qu'un bien foible tribut de son amour et de son dévouement à la patrie. On lit, dans les affiches de Rennes, du 25 novembre, que la caisse nationale, établie chez M. Duclos, notaire en cette ville, n'a produit, jusqu'à ce jour, qu'une somme de 1184 livres, et en argenterie, six marcs, deux onces, deux gros, et une petite croix d'or. Les pauvres de cette ville partagent les bienfaits de ses habitans; on a déposé dans la caisse qui leur est destinée, 1000 livres.

TABLE DES MATIERES CONTENUES DANS CE HUITIÈME VOLUME.

LETTRE PREMIERE.

Assemblée Nationale. 3

LETTRE II.

Correspondance particulière et historique du Maréchal Duc de Richelieu. 29

Variétés. *Plan de Paris, distribué en six divisions.* 42

Lettre écrite à M. le Président de l'Assemblée nationale, etc. 44

*Stances à M. Retz Médecin du Roi, par Madame**, qu'il a guérie d'une maladie chronique.* 46

Avis. 48

LETTRE III.

Assemblée nationale. 49

LETTRE IV.

Ana, ou *collection de bons-mots, contes, pensées détachées, traits d'histoires, et anecdotes des hommes célèbres, depuis la naissance des lettres jusqu'à nos jours.* 65

Delphire ou la bienfaisance, conte pastoral. 73

LETTRE V.

Sur le pain et la disette. 91

LETTRE VI.

Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille, dans une suite de plus de trois cents emprisonnemens, détaillés par des pièces, notes, lettres, rapports, procès-verbaux, trouvés dans cette forteresse, etc. 99

LETTRE VII.

Lettre à l'Auteur de ces feuilles. 109

LETTRE VIII.

Tableau général du commerce des Marchands, Négocians, Armateurs, etc. de la France, de l'Europe et des autres parties du monde, connu ci-devant sous le nom d'Almanach général du Commerce, etc.; par M. Gournay, Avocat, 114

Avis. 118

LETTRE IX.

Assemblée nationale. 122

LETTRE X.

Mémoires d'Anne de Gonzague, Princesse Palatine. 137

LETTRE XI.

Contribution patriotique; assiette et répartition de l'Impôt. 147

Variétés. *Science.* 160
Dire de M. le Vicomte de Mirabeau, relatif à l'affaire du Parlement de Metz. 162
Projet adressé à l'Assemblée Nationale. 168

LETTRE XII.

Assemblée nationale. 145

LETTRE XIII.

REVUE générale des écrits de Linné ; ouvrage dans lequel on trouve les anecdotes les plus intéressantes de sa vie privée, un abrégé de ses systêmes et de ses ouvrages, un extrait de ses aménités académiques, etc. 159

LETTRE XIV.

Poëme sur l'Edit en faveur des non-Catholiques, pièce qui a remporté le prix au jugement de l'Académie Françoise en 1789 ; par M. Fontanes. 175

LETTRE XV.

Lettres d'une femme du quatorzième siècle, traduites de l'Allemand, ornées de très-belles figures gravées en taille-douce. 168

LETTRE XVI.

Souvenirs d'un homme du monde, ou recueil de pensées diverses, d'observations, bons mots, de faits singuliers, d'anecdotes et d'opuscules. 197

LETTRE XVII.

Mandement de Monseigneur l'Evêque de Vence, qui ordonne des prières publiques dans son Diocèze, conformément aux intentions du Roi. 205

Variété. *Epitre à M. le C.. D.. Sur l'impuissance des lois, sans la régénération des mœurs.* 210

LETTRE XVIII.

Assemblée nationale. 217
Copie d'une Lettre de M. Malouet à M. le comte d'Estaing. 237

LETTRE XIX.

Extrait d'une Tragédie qui a pour titre : *Le Cardinal de Lorraine, ou les massacres de la S. Barthelemi.* 239

LETTRE XX.

Tableau du nouveau Palais-royal. 252
Variétés. *Copie de la réponse de son Eminence le Cardinal de Malines*, etc. 260
Patriotisme. 264

LETTRE XXI.

Vœu d'un Solitaire pour servir de suite aux études de la nature ; par Jacques-Bernardin-Henri de S.-Pierre. 289

LETTRE XXII.

Discours prononcés dans l'Académie françoise, etc. 316
Adresse des Dominicains de la rue du Bac à l'Assemblée nationale. 337
Anecdote. 343
Variété. *Observations importantes sur les vins de cabaret.* 350

Fin de la Table des Matières.

M. DCC. LXXXIX.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

ANNÉE M. DCC. LXXXIX.

Parcere personis, dicere de vitiis. MART.

TOME HUITIEME.

A PARIS,

Chez J.-G. MÉRIGOT, le jeune, Libraire,
Quai des Augustins, au coin de la rue Pavée.

M. DCC. LXXXIX.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE PREMIERE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Question sur la propriété des biens-fonds Ecclésiastiques en France.

Cet ouvrage généralement attribué à M. l'abbé de Rastignac se distingue de tous ceux qui ont paru sur cette matière par la clarté et la méthode, par la solidité des preuves, l'étendue des recherches et la profondeur de l'érudition: quand on n'a pas la faveur publique il faut du moins avoir pour soi la raison, la vérité et la justice; encore ces ressources-là sont-elles bien foibles contre les préjugés. Le discrédit où est tombée la religion, dont on affecte de-

puis long-tems d'exagérer les inconvéniens, et de dissimuler les avantages, les éternelles déclamations contre le fanatisme et l'inquisition, les railleries inépuisables contre les prêtres et les moines, dont les livres même élémentaires étoient infectés, la haine et l'envie qu'excitoient les richesses immenses d'un petit nombre de prélats et d'abbés, tout cela tenoit lieu d'argumens invincibles aux ennemis du clergé. Mais quand il est question de décider si les églises de France ont la propriété de leurs biens-fonds, il me semble que ce sont les titres et la possession qu'il faut consulter, et non les passions de la multitude.

Assurément une possession de quatorze cents ans, publique, tranquille, universellement respectée, et toujours autorisée par les loix, est un titre sacré, dont rien ne peut ébranler la validité aux yeux d'un juge éclairé et impartial. L'histoire romaine nous offre un exemple bien frappant de l'importance qu'on attachoit aux droits d'une propriété ancienne. Dans

un siècle où la vertu, le bon sens, la saine politique gouvernoient encore la république, un tribun du peuple, nommé Licinius, homme qui avoit les grands principes d'administration, et qui connoissoit tous les maux qu'entraîne une répartition trop inégale des fortunes, avoit fait passer une loi qui défendoit à tout citoyen de posséder plus de cinq cents arpens de terres. Cette loi infiniment sage mettoit un frein à l'avidité et aux usurpations des nobles, qui jaloux d'aggrandir leur domaines, s'emparoient insensiblement de toutes les terres de la république. Mais il n'est point de digue qui puisse arrêter le torrent des passions humaines : l'avidité des grands, après avoir lutté longtemps contre la loi de Licinius, resta victorieuse. Le luxe qui s'introduisoit à Rome avec les conquêtes, accrédita les abus; les plébéiens ruinés vendirent leurs terres aux patriciens, qui acquirent bientôt de vastes possessions, tandis que le peuple-roi sans asyle et sans propriété voyoit en d'au-

tres mains, ces terres qu'il avoit conquises au prix de son sang. Déjà la loi étoit oubliée et tombée en désuétude, lorsque deux célèbres tribuns, Tiberius et Caius Gracchus, entreprirent successivement de la faire revivre; tous deux réunissoient, à une rare vertu et au mérite le plus solide, les qualités brillantes qui gagnent les cœurs de la multitude; tous deux furent l'idole du peuple qui ne pouvoit résister aux charmes de leur éloquence; tous deux offroient à la nation l'appas le plus séduisant, un nouveau partage de terres qui devoit enrichir les pauvres et borner la fortune des riches; ils avoient pour eux la justice et la loi; ils n'avoient contre eux qu'une prescription d'environ trente ou quarante ans, suivant le calcul du savant M. Hoock, auteur de l'Histoire romaine la plus estimée en Angleterre. Cependant ces deux hommes échouèrent dans leur entreprise: tous les honnêtes gens se liguèrent contre un projet qui alloit bouleverser toutes les fortunes, porter atteinte aux propriétés

et introduire dans l'état une confusion dangereuse. Le peuple lui-même, par un sentiment intérieur de justice, plus fort que son intérêt particulier, défendit foiblement ses protecteurs qui vouloient l'enrichir aux dépens des patriciens; il en vint même jusqu'à se défier de la pureté de leurs motifs; il ne vit dans ce grand zèle pour le soulagement du peuple qu'une ambition déguisée, et les abandonna à la vengeance du Sénat. Ainsi ces deux tribuns, dignes par leurs talens d'un destin plus heureux, furent massacrés presque aux yeux de cette foule innombrable de pauvres dont ils avoient voulu faire la fortune, et périrent victimes de leur enthousiasme indiscret. Les auteurs latins les plus sages s'accordent à traiter ces tribuns, de brouillons, de mauvais citoyens, de perturbateurs du repos public; leur nom sert aujourd'hui à désigner de dangereux novateurs, des magistrats séditieux: tant il est vrai qu'il y a des abus même qu'il faut respecter, lorsque leur réforme entraîne de plus grands maux

encore, et qu'une extrême justice est souvent une grande injustice.

Or si des patriciens usurpateurs qui avoient acquis contre la loi, et dont la possession ne remontoit pas au-delà de quarante ans, ont été cependant maintenus dans des biens, auxquels ils avoient un droit aussi suspect, quel respect ne doit-on pas à la propriété des ecclésiastiques qui n'ont violé aucune loi, mais qui au contraire n'ont acquis et possédé que suivant la loi, et qui produisent des titres de quatorze siècles?

La première question que se propose M. l'abbé du Rastignac est celle-ci : *à qui appartient la propriété des biens ecclésiastiques en France?* Il répond et il prouve par tous les monumens historiques, et qui pis est, par l'encyclopédie, que ces biens appartiennent aux églises particulières qui en jouissent. Le passage de l'encyclopédie qu'il cite, pulvérise absolument ce sophisme tant répété, et qui cependant est presque le seul raisonnement qu'on se soit donné la peine d'alléguer contre la propriété des églises; *la*

propriété est le droit d'user et d'abuser, les églises ne peuvent pas abuser; donc elles ne sont pas propriétaires. Dans l'encyclopédie, par ordre des matières, tome 7, partie de la jurisprudence, on distingue fort bien la propriété parfaite de la propriété imparfaite, qui toutefois n'en est pas moins sacrée et moins inviolable que l'autre. On observe encore que les propriétaires qui tiennent à titre de propriété parfaite, ne peuvent cependant faire de leur chose ce que les ordonnances leur défendent d'en faire. Un marchand de bled, par exemple, quoiqu'ayant la propriété parfaite de son bled, ne peut le transporter hors du royaume, lorsqu'il y a une loi qui défend l'exportation de cette denrée. Nous n'entrons pas dans le détail des preuves que l'auteur accumule pour constater la propriété des églises; elles sont en si grand nombre, si précises, si lumineuses, si démonstratives qu'on a de la peine à se persuader qu'une vérité si évidente ait été si long-tems combattue et enfin rejettée.

L'Assemblée nationale peut-elle juger la question de la propriété des biens ecclésiastiques ? C'est la seconde question proposée par M. l'abbé de Rastignac : il répond négativement, appuyé sur ce grand principe d'équité naturelle que nul ne peut être juge dans sa propre cause : la nation ne peut décider que les biens du clergé lui appartiennent ; car elle pourroit avec le même droit s'attribuer les biens des particuliers et des provinces, et envahir les propriétés de tout le royaume. « C'est « un inconvénient, dit Montesquieu, « liv. 6 chap. 5 de l'Esprit des loix, « que le peuple juge ses offenses. Il « faut, pour y remédier, que les loix « pourvoient autant qu'il est en elles « à la sûreté des particuliers. Dans « cette idée les législateurs de Rome « firent deux choses : ils permirent « aux accusés de s'exiler avant le ju- « gement, et ils voulurent que les « biens des condamnés fussent *consa-* « *crés* pour que le peuple n'en eût pas « la confiscation ». En général les représentans d'un corps ou d'un parti-

culier ne peuvent point être juges dans une question de propriété où leurs commettans sont partie. D'ailleurs les députés du clergé qui sont censés former un quart de l'Assemblée nationale, ne peuvent donner leur voix sur une pareille question : il en est de même d'une grande partie des députés de la noblesse, et même des communes qui représentent les fondateurs ou les bienfaiteurs des églises, parce qu'ils doivent être naturellement intéressés à ce qu'on n'enlève point aux églises la propriété qui leur a été cédée par les fondateurs et les bienfaiteurs qu'ils représentent et dont ils ont les droits. Enfin tous les députés laïcs ont un intérêt personnel au jugement de cette question; puisque si les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation, ils tourneront en tout ou en partie au profit de tous les citoyens ; donc la délicatesse ne leur permet pas d'être juges dans un procès où ils sont partie.

Troisième question: *à qui appartient l'administration des biens ecclésiastiques?* Une grande partie des

capitulaires et des loix de nos souverains, une foule de canons et de conciles généraux et provinciaux, en un mot tout le droit civil et canonique interdit aux laïcs l'administration des biens ecclésiastiques : c'est ce que portent aussi les clauses les plus impératives d'une foule d'actes de donations et autres concernant les biens ecclésiastiques. Plusieurs de ces actes de donations faites sous la première, la seconde et la troisième races, contiennent même les imprécations les plus fortes contre les laïcs qui entreprendroient d'administrer les biens de l'église. Pour obvier à cette témérité, il a été défendu autrefois aux laïcs, pendant un certain tems, de prendre à ferme les maisons, les fonds, les terres, les dixmes, et tous les autres biens des églises paroissiales. A ces preuves tirées du droit civil et canonique, s'en joint une autre plus forte, plus convaincante qui se tire de la raison et du bon sens : ce sont les propriétaires qui sont les administrateurs de leurs biens et qui en disposent. La nation n'a pas plus

de droit d'administrer les biens des ecclésiastiques, qu'elle n'en a d'administrer les biens des autres propriétaires; le droit naturel est que chacun dispose de son bien. Les églises sont propriétaires de leurs biens; les donateurs en ont interdit l'administration aux laïcs; c'est donc à elles seules à les administrer.

Quatrième question: *en supposant que la nation fût en droit d'administrer les biens ecclésiastiques en France, la nation pourroit-elle légitimement employer ces biens en tout ou en partie pour le paiement des dettes de l'état?*

L'auteur pense que cet emploi renfermeroit plusieurs injustices évidentes. Puisqu'il est démontré que les églises de France sont propriétaires des biens qui y sont attachés, la nation ne peut donc pas disposer de ses biens, ni les appliquer à d'autres usages que ceux auxquels ils ont été destinés; par conséquent elle ne peut les faire servir à acquitter les dettes de l'état. Les églises peuvent et doivent contribuer aux charges de l'état,

dans la même proportion que les autres propriétaires. Si les biens ecclésiastiques étoient restés dans les mains des donateurs et des bienfaiteurs, ils n'auroient pu être assujettis à une contribution plus forte que les biens des autres citoyens: en passant entre les mains des églises, ils ne sont pas devenus moins sacrés. En un mot, il n'est pas plus permis de s'emparer des terres ecclésiastiques pour payer les dettes de l'état, qu'il ne seroit permis de s'emparer des terres de tout autre citoyen: il n'est pas de l'équité de dépouiller une classe de citoyens pour soulager les autres. Mais quoique nous vivions dans un siècle philosophique, il paroît qu'aujourd'hui ceux même qu'on appelle sages ne sont pas capables d'un assez grand effort de philosophie, pour regarder les prêtres et les moines comme des citoyens: on les croyoit autrefois au-dessus de la nature humaine; ils sont maintenant à nos yeux moins que des hommes. C'est ainsi que nous nous jettons toujours dans les extrêmes; mais, il faut le dire, le

préjugé de nos bons aïeux en faveur des ministres de la religion étoit plus conséquent et moins injuste que le nôtre. Comment est-il possible que nous qui raisonnons si bien, qui nous prétendons supérieurs à toute prévention, à toute idée fausse, au moment même de la plus grande explosion de la philosophie, au milieu des réclamations qui s'élevent de tous côtés en faveur de l'humanité, tandis que l'on plaide avec tant d'éloquence la cause des Juifs et des Nègres, nous voulions contester aux prêtres et aux moines les droits d'homme et de citoyen? parce qu'ils ont été autrefois honorés, chéris, comblés de biens par la nation, pourquoi la nation voudroit-elle les en punir? pourquoi se persuaderoit-elle qu'il lui est permis d'opprimer, de dépouiller cette classe foible et sans défense, de violer à son égard des droits qu'on respecte dans tous les autres, et de la traiter comme la lie et le rebut de la société? pourquoi, en un mot, l'immoler à la haine aveugle du peuple, contre laquelle elle auroit dû au con-

traire la protéger. Soyons donc philosophes tout de bon, puisque nous en faisons sonner si haut le titre. Soyons justes, soyons humains à l'égard de tous les êtres, et même à l'égard des prêtres et des moines: nous nous mocquons de leurs prières, nous n'avons plus besoin de leurs services; nous n'avons que de l'indifférence et même du mépris pour la religion dont ils sont les ministres, à la bonne heure; mais ce n'est pas leur faute, et nous n'avons pas droit de leur ôter pour cela les dons qu'ils ont reçus de la piété de nos ancêtres.

La vente des biens ecclésiastiques seroit assurément un affreux brigandage: elle ne tourneroit qu'au profit des riches qui les acheteroient à vil prix. Mais les riches eux-mêmes ne pourroient pas acquérir avec sûreté; ils seroient toujours exposés à la révendication de la part des vrais propriétaires. « Et qu'on ne dise pas, « dit M. l'abbé de Rastignac, que « si l'Assemblée nationale faisoit « vendre, la vente seroit sans retour,

« La vérité me force à répondre, « malgré moi, que si l'Assemblée « nationale faisoit vendre les biens « du clergé, la vente seroit contre « la justice, que les églises, les re- « présentans des fondateurs pour- « roient réclamer, et que les légis- « latures à venir pourroient avoir « égard à la réclamation ; car enfin « si l'Assemblée nationale faisoit « contre son gré une injustice, on « doit trouver dans les législatures « suivantes quelque ressource contre « cette injustice ».

Aussi c'est envain que cette vente a déjà été proposée plusieurs fois avec acharnement par les ennemis du clergé ; la sagesse et la justice qui dirigent les opérations de l'Assemblée nationale, ont toujours rejetté cette motion funeste, et déconcerté les projets des hommes avides qui déjà s'étoient partagés en idée ces riches dépouilles.

Cinquième question : *une sage et bonne politique permettroit-elle à la nation de s'emparer des biens ecclésiastiques, en tout ou en par-*

tie pour les besoins de l'état ?

Non, sans doute, répond l'auteur, la bonne politique ne permet pas des opérations dont les suites seroient l'anéantissement ou l'affoiblissement déplorable de la religion; de grand préjudices pour la vertu, les mœurs, les sciences, les belles-lettres et les arts; l'incertitude dans toutes les propriétés; la diminution de la confiance due aux décrets de l'Assemblée nationale; des malheurs réels pour les provinces, une foule de villes et presque toutes les campagnes; des réclamations sans nombre de toutes les parties de la France. M. l'abbé de Rastignac développe ces différens articles d'une manière frappante et lumineuse.

La religion, considérée sous un point-de-vue politique, est le plus grand bienfait que le ciel ait accordé au genre humain. Les plus grands philosophes, les plus grands législateurs de l'antiquité l'ont toujours établie comme la base de toute société. Ecoutons le philosophe Montesquieu : je sais qu'on le traite aujourd'hui d'*aristo-*

riale, parce qu'il est prudent, modéré, profond dans la connoissance des hommes; mais son livre de l'*Esprit des loix*, à quelques défauts près inévitables dans un aussi grand ouvrage, n'en est pas moins un chef-d'œuvre en ce genre qui sera difficilement égalé.

« La religion, dit cet illustre écrivain, liv. 24 chap. 1, qui ordonne « de s'aimer, veut sans doute que « chaque peuple ait les meilleures « loix, civiles et politiques, parce « qu'elles sont après elle le plus grand « bien que les hommes puissent donner et recevoir »....

Chap. 2.... « Quand il seroit « inutile que les hommes eussent « une religion, il ne le seroit pas « que les princes en eussent, et qu'ils « blanchissent d'écume le seul frein « que ceux qui ne craignent pas les « loix humaines puissent avoir ».

« Un prince qui aime la religion « et qui la craint, est un lion qui « cède à la main qui le flatte ou à « la voix qui l'appaise; celui qui « craint la religion et qui la hait, est

« comme les bêtes sauvages qui « mordent la chaîne qui les empê- « che de se jetter sur ceux qui pas- « sent : celui qui n'a point du tout « de religion est cet animal terrible « qui ne sent sa liberté que lorsqu'il « déchire et qu'il dévore ».

Chap. 3.... « La religion chré- « tienne est éloignée du despotisme: « c'est que la douceur, étant si re- « commandée dans l'évangile, elle « s'oppose à la colère despotique « avec laquelle le prince se feroit « justice et exerceroit ses cruau- « tés ».....

« Pendant que les princes maho- « métans donnent sans cesse la mort « ou la reçoivent, la religion chez « les chrétiens rend les princes moins « timides et par conséquent moins « cruels contre leurs sujets. Chose « admirable, la religion chrétienne, « qui ne semble avoir d'autre objet « que la félicité de l'autre vie, fait « encore notre bonheur dans celle- « ci; c'est la religion chrétienne qui « malgré la grandeur de l'empire et « le vice du climat a empêché le

« despotisme de s'établir en Ethiopie, et a porté dans le pays de « l'Afrique les mœurs de l'Europe. »

C'est anéantir, ou du moins affoiblir la religion, que d'avilir ses ministres, d'en faire des gagistes et des mercenaires au rabais. Ceux qui rappellent les ecclésiastiques à la pauvreté de la primitive église, n'ont dessein que de les insulter, car ils savent bien qu'aujourd'hui et dans nos mœurs actuelles, elle ne peut que les rendre méprisables ; et certains philosophes qui voudroient voir la religion catholique anéantie en France, ont calculé d'une manière très-juste, quand ils ont pensé que le meilleur moyen pour y parvenir, étoit d'ôter aux ecclésiastiques, leurs biens.

M. l'abbé de Rastignac est bien sûr de la bonté de sa cause, puisqu'il va chercher des armes jusques chez ses ennemis ; il cite, en faveur des couvens et des moines, un passage de Voltaire, leur détracteur et leur calomniateur éternel : il doit être cru quand il en dit du bien.

« Ce fut long-temps, dit-il, une

« consolation pour le genre-humain, « qu'il y eût de ces asyles ouverts à « tous ceux qui vouloient fuir les op« pressions du gouvernement goth et « vandale. Presque tout ce qui n'é« toit pas seigneur de château, étoit « esclave : on échappoit, dans la « douceur des cloîtres, à la tyrannie « et à la guerre. . . .

« Le peu de connoissances qui « restoit chez les barbares, fut perpé« tué dans les cloîtres. Les Bénédic« tins transcrivirent quelques livres. « Peu-à-peu il sortit des cloîtres plu« sieurs inventions utiles. D'ailleurs « ces religieux cultivoient la terre, « vivoient sobrement, étoient hospi« taliers; et leurs exemples pouvoient « servir à mitiger la férocité de ces « temps de barbarie. On se plaignit « que, bientôt après, les richesses « corrompirent ce que la vertu avoit « institué. Il fallut des réformes. . . .

« On ne peut nier qu'il n'y ait eu « dans le cloître de très-grandes ver« tus. Il n'est guère de monastère qui « ne renferme encore des ames ad-

« mirables, qui font honneur à la « nature humaine. Trop d'écrivains « se sont plûs à rechercher les dé- « sordres et les vices dont furent souil- « lés quelquefois ces asyles de la piété. « Il est certain que la vie séculière a « toujours été plus vicieuse, et que « les plus grands crimes n'ont pas été « commis dans les monastères; mais « ils ont été plus remarqués par leur « contraste avec la règle. Nul état « n'a toujours été pur. »

L'autorité de Frédéric II, roi de Prusse, est plus imposante que celle de M. Voltaire. Ce grand politique, célébré dans toute l'Europe, par la moderne philosophie, s'exprime ainsi dans une de ses lettres à M. d'Alembert, pag. 21, tom. XII de ses œuvres posthumes.

« L'empereur, dit ce prince, con- « tinue ses sécularisations sans inter- « ruption: il paroît que les couvens « riches ont la préférence sur les men- « dians; on ne touche pas à ces der- « niers. ... Je doute fort qu'en France

« on imite l'auguste César Germa-
« nique, à moins que votre contrô-
« leur-général n'ait épuisé toutes les
« ressources de son industrie, pour
« procurer des fonds au Gouverne-
« ment. Chez nous, chacun reste
« comme il est, et je respecte le
« droit des possessions, sur lequel
« la société est fondée. »

La question de la propriété des biens ecclésiastiques, a fait éclore une foule d'ouvrages que je regrette de ne pouvoir faire connoître en détail; car jamais cause ne fut mieux défendue. Ceux qui paroissent avoir réuni le plus grand nombre de suffrages, sont, le discours de M. l'archevêque d'Aix, et celui de M. l'abbé de Montesquiou; tous deux sont écrits avec beaucoup de précision et d'élégance: on y remarque une éloquence douce et persuasive, à laquelle tout lecteur impartial ne peut résister.

J'aurois désiré aussi pouvoir vous rendre compte de l'opinion de M. le Vicomte de Mirabeau sur le même objet

objet. Ce Député qu'on a vu constamment dans l'assemblée défendre avec un zèle courageux la cause de la justice et de la vérité, a traité la question de la propriété des biens ecclésiastiques, avec cette sagesse et cette impartialité qui le distinguent. On trouve, dans sa brochure, une excellente logique, des vues saines, exposées avec netteté et l'éloquence de la raison, la seule peut-être qui devroit être admise dans une assemblée législative (1).

Je suis, etc.

LETTRE II.

Cléopâtre, Roman historique en 3 volumes. A Rome, et se trouve à Paris, chez Gueffier le jeune, Libraire, quai des Augustins.

Les romans de la Calprenède ne sont plus guère connus, Monsieur,

(1) Cet Ouvrage de M. L. R. se vend chez Geurbard, sur le Pont-Neuf, n° 19; prix, 30 s.

que par ces vers de Boileau :

Tout a l'humeur gasconne en un auteur gascon,
Calprenède et Juba parlent du même ton.

Il faut convenir cependant que lorsqu'on a le courage de le lire, on y trouve quelquefois, dit l'éditeur dans sa préface, « une imagination riche et « grande; des caractères heureux, « des scènes fécondes et bien ména- « gées. On a regret alors à ce petit « nombre de beautés éparses dans dix « à douze mille pages de fatras et de « longeurs; et l'on se demande natu- « rellement s'il ne seroit pas possible « de dégager ces particules d'or de la « masse hétérogène où elles se trou- « vent enfouies, plutôt qu'enchâs- « sées. M. le marquis de Surgères, « frappé de cette idée, a déja donné « au public deux romans de la Cal- » prenède, Cassandre et Pharamond « qui resserrés, abregés et traduis en « style moderne sont devenus, par ses « soins une lecture agréable : il est « étonnant, peut-être, qu'il ait choisi « ceux-ci pour leur rendre ce service

« de préférence à Cléopâtre, qui pour « le plan et les détails leur est infini- » ment supérieur. Ce dernier ou- « vrage est le meilleur roman de la « Calprenède. C'est le seul que quel- « ques personnes lisent encore ; et de « l'aveu des gens de goût, c'est celui « de tous les romans de son espèce « dans lequel les vices du genre sont « compensés par le plus d'intérêt. « Avec tous ces défauts, dit un homme » de lettres (1), dont les décisions se- « ront des lois en littérature, ce la « Calprenède a de l'imagination. Ses « personnages ont le front élevé, « les caractères sont fièrement dessi- « nés, et celui d'Artabana fait fortune; « car il a en proverbe. La Calpre- « nède respire l'héroïsme, et il y a beau- « coup à profiter pour ceux qui s'exer- « cent dans le genre de la tragédie. »

« M. Marmontel en a pensé de « même, et si l'un et l'autre en ont jugé « moins favorablement que Madame « Sévigné, leur suffrage est encore

(1) M. de la Harpe. Dissertation sur les Romans.

« assez avantageux à l'auteur de Cléo-
« pâtre pour justifier le projet que
« j'ai formé de rajeunir son ouvrage. »

Tout le monde connoît les amours et les malheurs de la belle Cléopâtre, et quelle influence elle eut sur les affaires d'Italie. Ce n'est pas cependant de cette célèbre beauté qu'il est question dans cet ouvrage ; il a pour objet l'histoire des enfans de cette malheureuse princesse. L'auteur commence sa narration à l'époque où César ayant vaincu Pompée à la bataille de Pharsale, se délassant des travaux guerriers, voulut mêler le mirte au laurier, et consacra son hommage à la reine d'Egypte. Celle-ci que l'histoire nous peint comme sensible, ne tarda pas à s'enflammer et à favoriser les vœux de son amant. MaisCésar à peine a-t il goûté l'attrait du plaisir, qu'il rompt ses liens et vole à la conquête de l'Afrique. Cléopâtre de son côté retourne en Egypte, pleine d'espérance que César l'associeroit un jour à son sort, et la mettroit sur le trône de l'univers. Bientôt elle met au monde Césarion. Une

destinée trop flatteuse sembloit attendre cet enfant, et sa mère mit tout l'objet de ses soins et de ses complaisances à son éducation. Mais comme le destin se joue des vains projets des hommes! César de retour de son expédition, arrive victorieux à Rome; il excite l'envie et est assassiné au milieu du Sénat. A cette nouvelle on partage les regrets et la désolation de Cléopâtre. *Nul homme*, dit notre nouvel auteur, *n'étoit digne de succéder dans son cœur au plus grand des mortels.* Elle renonce donc pour toujours à tout engagement, et comme elle pressent que le successeur de César a juré la perte du fils de César, pour le soustraire à sa vengeance, elle le fait passer sous la conduite d'Étéocle dans le royaume d'Ethiopie, qui avoit, pour roi, Hydaspe, prince bon et vertueux, qui reçoit Césarion avec les égards dûs à sa naissance, et l'intérêt qu'inspiroient ses malheurs. Il est convenu qu'il prendra le nom de Cléomédon, et passera à la cour d'Éthiopie, pour prince étranger. Le fils de César et

de Cléopâtre étoit né pour être sensible ; à peine a-t-il eu le temps de voir et de connoître Candace, la fille du roi, qu'il est épris de ses charmes. Mais des amours, formés dans le cœur d'un enfant de quinze ans pour une princesse qui n'en a que douze, doivent se borner au respect et à la décence, Cléomédon plaisoit à la cour d'Ethiopie, et sur-tout à la jeune princesse dont-il partageoit et augmentoit les amusemens. Après la peinture charmante que l'auteur nous donne de la passion naissante de nos jeunes amans et de leurs innocens plaisirs, j'arrive au moment où leur bonheur va être cruellement traversé. Une guerre importante vient troubler le repos de l'Ethiopie. La province de Nubie, soulevée par quelques mécontens, s'étoit révoltée, et vouloit se soustraire à l'empire d'Hidaspe. Tiribaze, premier ministre chargé d'abord de cette expédition, est obligé de l'abandonner, et revient dangereusement malade à la cour. Il est résolu que le roi ira en personne terminer la guerre, accompagné du jeune

Cléomédon. Rien ne résiste aux efforts du roi, et d'un jeune guerrier animé aux combats par l'amour et la gloire. Mais, ô douleur! dans une escarmouche une flèche lancée au hasard vient frapper Hydaspe, et le jette mourant au milieu des ennemis. Apprendre le danger du roi, voler à sa défense, et l'emporter dans son camp, c'est là le trophée du jeune Cléomédon. La blessure du roi est mortelle, et les médecins ne peuvent prolonger sa vie que de quelques jours. Il meurt, et emporte les regrets de son peuple. Ses dernières paroles avoient consacré sa reconnoissance envers Cléomédon. Il veut qu'il épouse sa fille et lui succède au trône. Pendant ces entrefaites, Tiribaze, tout-puissant à la cour, s'empare de la faveur du peuple, et veut contraindre Candace à lui donner la main. Cléomédon arrive, gagne une première bataille, mais est contraint de céder à la force et au crédit de Tiribaze. Alors un abîme de malheurs s'ouvre pour nos amans: séparés l'un de l'autre pour long-temps, ils disparoissent à nos

yeux, et notre auteur interrompt en cet endroit le fil de notre histoire, pour s'occuper de Cléopâtre, l'héroine de ce roman. Cette princesse, fille naturelle d'Antoine et de Cléopâtre, avoit été confiée à Octavie, sœur d'Auguste, surnommé Octave César; et elle étoit élevée à la cour romaine avec la distinction due à sa naissance. Juba, fils d'un roi de Mauritanie, nouvellement vaincu, étoit alors à la cour d'Auguste, qui l'honoroit des bontés les plus flatteuses. Il se forma bientôt, entre Juba et la jeune Cléopâtre, une inclination que l'âge ne fit que fortifier. Alexandre et Ptolémée, frères de Cléopâtre, étoient aussi élevés par Octavie, et admis chez Auguste. Mais l'auteur s'attache davantage à la destinée de la fille de Cléopâtre; et après avoir dépeint l'attachement dégénéré en amour; qu'elle avoit conçu pour le jeune Africain, il trace progressivement leur histoire et les différentes catastrophes qu'ils éprouvèrent. Juba, qui avoit été surnommé Coriolan, est contrarié dans sa conquête, par Ti-

bère, fils de l'impératrice Livie, qui a conçu le plus violent amour pour la jeune Cléopâtre. Celui-ci, sans obtenir la préférence, force Coriolan à fuir de Rome. Je passe divers évènemens qui se succédèrent rapidement. Marcel, fils d'Octave, lié par la plus tendre amitié avec Coriolan, défend les droits de son ami, pendant son absence, ce qui amène les tableaux les plus touchans. Marcel se montre épris de Julie, fille de l'empereur, et après bien des contrariétés, causées par le caractère volage de son amante, il voit ses vœux couronnés.

Ici l'auteur nous retrace les amours d'Alexandre, frère de Cléopâtre, avec Artémise, fille d'Artaxe, roi d'Arménie. Cette princesse, obligée par les circonstances, de fuir de Rome, détruit, par sa fuite, les espérances d'Alexandre. Elles renaîtront bientôt; et des évènemens, tantôt heureux, et tantôt malheureux, les rapprocheront, et les conduiront à une heureuse fin.

L'amour est la passion dominante

du roman : aussi tous les héros qui figurent dans celui-ci, n'ont d'autres vues, d'autre mobile ; ils affrontent mille dangers, mille morts, pour réussir dans leurs projets amoureux. Malheureusement, dans cet ouvrage, les amans et les amours y sont bien trop compliqués. De là, nombre d'incidens et d'épisodes qui chargent la mémoire. A Dieu ne plaise que je vous en entretienne davantage. Je me contenterai de vous citer le morceau par lequel l'auteur termine cet ouvrage, c'est la récapitulation et le résumé ; et tous les acteurs y paroissent comme à la dernière scène d'une comédie.

« Tout va changer de face à la cour « d'Auguste ; la joie, le bonheur et « l'amour vont remplacer la crainte « et les larmes. L'hymen, de sa main « bienfaisante, va serrer les nœuds « divers que tant d'évènemens ont « préparés. Coriolan, devenu le roi « des Maures, va recevoir aux autels « la main de Cléopâtre, qui lui sera « présentée par la respectable Octavie. « Marcel à ses côtés, oubliant la légé-

« reté de Julie, ne songeant qu'à son « agrément et à son amour, voit « l'aurore des jours heureux qui lui « sont comptés, hélas! en trop petit « nombre.

« Césarion recevra de Candace, « la couronne qu'il lui vouloit offrir.

« Artaban préludé, en donnant sa « foi à Elise, au bonheur qui l'at- « tend sur le trône des Parthes. Un « même jour éclairera leurs mariages, « et verra, sans doute, aussi ceux de « Drusus avec Antonia, d'Ariobarzane « avec Olympie, de Philadelphe avec « Arsinoé, et d'Alexandre avec Ar- « témise. Dans ces jours de pardon « et de félicité, les torts de Tigrane « seront oubliés; et son mariage avec « Uranie sera célébré sous les mêmes « auspices que ces unions fortunées. »

Cette citation vous donnera une idée du talent de l'éditeur, certainement estimable. Son style, en général, est élégant et agréable. On lui doit savoir gré de nous avoir comme restitué un ouvrage perdu pour nous depuis long-temps, et sur-tout de l'avoir resserré de manière à en aug-

menter l'intérêt. Il faut avouer cependant, que l'ouvrage auroit encore gagné en éprouvant une plus sévère réduction; et il eût été à souhaiter que l'éditeur, qui a d'ailleurs déployé tant de goût, eût dégagé le sujet principal, d'une foule d'intrigues qui ne servent qu'à l'étouffer, et qui arrêtent le lecteur à chaque pas. Quoiqu'il en soit, cet ouvrage ainsi refondu, offrira une lecture agréable, et doit tenir un rang distingué dans la bibliothèque des romans.

Je suis, etc.

LETTRE III.

Pensées sur différents sujets de morale et de piété, choisies dans les Sermons de M. Bossuet, Evêque de Meaux, précédées de quelques réflexions sur le caractère de cet Orateur et des autres grands Prédicateurs de son siècle. A Paris, chez le Clerc, rue S.-Martin, près celle aux Ours, n° 254; Boullard rue, neuve Saint-Roch; à Marseille, chez Mossy, et à la Rochelle, chez Pavie, 1789;

Dès que le jeune Bossuet parut dans la chaire, Monsieur, il fit une sensation générale. C'étoit encore un jeune homme; mais c'étoit déjà

Bossuet. Louis XIV fit même dès-lors féliciter son père, intendant de Soissons, sur l'honneur que son fils lui faisoit. Mais bientôt *les oraisons funèbres* et l'*histoire universelle* de Bossuet firent oublier ses sermons ; et ceux de Massillon en profitèrent. Je doute cependant, quoiqu'en dise l'éditeur, que les sermons de Bossuet, s'ils avoient été imprimés avant ceux de Massillon, eussent nui au succès de ceux-ci. On y remarque plus de grands traits et de beaux mouvemens, mais moins de suite, d'élégance et d'onction. Au surplus, l'éditeur est de bonne-foi ; car il n'affecte point d'élever trop son héros, suivant l'usage immémorial des traducteurs et des éditeurs ; et il met chacun de ces grands prédicateurs à sa place. Vous en pouvez juger, Monsieur, voici comme il s'exprime à ce sujet :

« Bossuet et Bourdaloue inspirent « peut-être, au premier coup-d'œil, « plus de respect pour la religion, « en présentant, d'une manière plus

« large et plus frappante, l'ensemble « de ses preuves et la chaîne qui, « par elle, lie la terre avec le ciel; « mais Massillon la fait triompher « plus sûrement des passions du cœur. « En général, Bossuet ne peut être « comparé ni à l'un ni à l'autre de « ces deux orateurs. Il a une physio- « nomie et un caractère tout diffé- « rens. Prenant tour-à-tour tous les « tons, suivant son sujet, il instruit, « il élève, il transporte son lecteur « hors de lui-même, il l'étonne par « la hauteur de ses pensées, par la « variété et la profondeur de son « érudition, par des éclairs lumi- « neux, et des élans inattendus.....

« .....

« Il a une connoissance de l'écriture « et des Pères, plus profonde que « Bourdaloue et Massillon. Ses cita- « tions, quoique très-fréquentes, ne « sont jamais mendiées. Elles cou- « lent, comme de source, d'un es- « prit qui s'est nourri de cette lec- « ture par une longue méditation. « C'est un avantage qu'il a évidem- » ment sur ses deux célèbres rivaux,

« qui ne l'emploient pas toujours, « sur-tout l'écriture, avec la même « justesse, et qui abusent quelque- « fois du sens accommodatif. »

Quoiqu'il en soit, ce n'est que depuis 16 ans que les sermons de Bossuet ont été imprimés : l'édition fut bientôt épuisée. Depuis, ils avoient été oubliés ; et c'est pour les venger de cet oubli, ou plutôt pour en dédommager le public, que l'éditeur a cru devoir en donner au moins un extrait : on peut dire que c'est un vrai service qu'il nous rend. On sent tout ce que perdent des sermons à être ainsi présentés ; mais ce sont encore *disjecti membra poetæ ;* et l'*homme est Bossuet.* Vous allez en juger, Monsieur, par le morceau suivant, digne de l'auteur de l'*oraison funèbre de Henriette*, et de l'histoire universelle.

« Eh quoi, homme ! pouvez-vous « penser que tout soit corps et matière « en vous? Quoi ! tout meurt, tout « est enterré ? le cercueil vous égale « aux bêtes, et il n'y a rien en vous « qui soit au-dessus ? Je le vois bien,

« votre esprit est infatué de tant de
« belles sentences, écrites si éloquem-
« ment en prose et en vers, qu'un
« Montagne, je le nomme, vous a dé-
« bitées, qui préfèrent les animaux
« à l'homme, leur instinct à notre
« raison, leur nature simple, inno-
« cente et sans fard, (c'est ainsi qu'on
« parle) à nos raffinemens et à nos
« malices; mais, dites-moi, subtil
« philosophe qui vous riez si fine-
« ment de l'homme qui s'imagine
« être quelque chose, compterez-
« vous encore pour rien de connoî-
« tre Dieu? connoître une première
« nature, adorer son éternité, admi-
« rer sa toute-puissance, louer sa sa-
« gesse, s'abandonner à sa provi-
« dence, obéir à sa volonté, n'est-ce
« rien qui nous distingue des bêtes?
« Tous les saints, dont nous hono-
« rons aujourd'hui la glorieuse mé-
« moire, ont-ils vainement espéré
« en Dieu? et n'y a-t-il que les Épi-
« curiens brutaux et les sensuels qui
« aient connu droitement les devoirs
« de l'homme? plutôt ne voyez-vous
« pas que, si une partie de nous-

« mêmes tient à la nature sensible, « celle qui connoît et qui aime Dieu, « qui conséquemment est sembla- « ble à lui, puisque lui-même se « connoît et s'aime, dépend néces- « sairement de plus hauts principes? « et donc que les élémens nous re- « demandent ce qu'ils nous prêtent, « pouvu que Dieu puisse nous rede- « mander cette ame qu'il a faite à sa « ressemblance. Périssent toutes les « pensées que nous avons données « aux choses mortelles; mais que ce « qui étoit né capable de Dieu, soit « immortel comme lui. Par consé- « quent, homme sensuel, qui ne re- « noncez à la vie future, que parce « que vous craignez les justes sup- « plices, n'espérez plus au néant, « non, non n'y espérez plus. Veuillez- « le, ne le veuillez pas, votre éter- « nité vous est assurée. . . . . .

« Murmurez et raillez tant qu'il « vous plaira: le Tout-Puissant a ses « règles, qui ne changeront, ni pour « vos murmures, ni pour vos bons « mots, et il saura bien vous faire « sentir, quand il lui plaira, ce que

« vous refusez maintenant de croire ;
« allez, courez-en les risques : mon-
« trez-vous braves et intrépides, en
« hasardant tous les jours votre éter-
« nité. . . . . .
« . . . . . .

« Quoi ! ne voulez-vous rien espérer
« que dans cette vie ? Ah ! ce n'est
« point la raison, c'est le dépit et
« le désespoir qui inpirent de telles
« pensées. S'il étoit ainsi, chrétiens,
« si toutes nos espérances étoient
« renfermées dans ce siècle, on au-
« roit quelque raison de penser que
« les animaux l'emportent sur nous !
« Nos maladies, nos inimitiés, nos
« chagrins, nos ambitieuses folies,
« nos tristes et malheureuses pré-
« voyances, qui avancent les maux
« bien loin d'en empêcher le cours,
« mettroient nos misères dans le
« comble. Eveillez-vous donc, ô en-
« fans d'Adam ! mais plutôt éveillez-
« vous, ô enfans de Dieu, et songez
« au lieu de votre origine ! »

Je ne sais si je me trompe, Monsieur, mais c'est déja là l'iagle de meaux ; le livre est couronné par

quelques complimens de Bossuet à Louis XIV, complimens qui mériteroient un autre nom. Car Bossuet parle à son roi, en envoyé du ciel, et n'oublie jamais qu'il est dans la chaire de vérité. Je le répète, Monsieur, nous avons une véritable obligation à l'éditeur anonyme de ces pensées. Puisse cet échantillon faire désirer de lire l'ouvrage entier, ou plutôt de le voir réimprimer. Je réponds d'avance de son succès, surtout s'il paroît, comme cet extrait, sous les auspices d'un prélat, grand orateur lui-même, et qui, en prenant Bossuet pour modèle, servira à son tour de modèle aux autres.

Je suis, &c.

LETTRE IV.

Pain et disette. Régénération de l'agriculture en France.

JE CROIS vous avoir indiqué, Monsieur, dans ma première lettre sur cette matière, les moyens les plus sûrs et les plus prompts pour remédier aux maux que nous avons éprouvés: mais comme en remontant à la source du mal, il est possible de le déraciner, et d'assurer, en même temps, la prospérité de l'agriculture, il me paroît important de vous communiquer mes réflexions à cet égard. Elles seront courtes, mais peut-être ne seront-elles pas indignes de votre attention.

Tout le mal, à mon avis, vient du système d'agriculture généralement adopté en France. Cette opinion m'est à-peu-près démontrée. D'un côté, je vois l'agriculture des Anglois, plus florissante que la nôtre, et leurs exportations plus faciles, parce qu'ils

ont adopté un système diamétralement opposé à celui que nous suivons ; de l'autre, cette opinion se trouve d'accord avec celle d'un grand nombre d'agriculteurs expérimentés. Il en est un (M. *de Fresne*) qui a fait trois volumes pour la prouver. *Voyez* son *Traité d'Agriculture*, en 3 volumes *in*-8°, qui se vend chez *De bray*, libraire, au Palais-royal, et que j'ai vu annoncer dans très-peu de journaux.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que, vers la fin du siècle dernier, temps où les François et les Anglois ont changé leur culture, la proportion entre les champs et les pâturages, entre les terres qui consomment les engrais, et celles qui les renouvellent, étoit, à-peu-près, l'égalité. Aujourd'hui, nous avons beaucoup plus de terres labourées que de pâturages; et les Anglois, au contraire, ont beaucoup plus de pâturages que de terres labourées.

Avant le système que nous avons adopté, notre agriculture étoit florissante ; nous exportions une assez grande quantité de grains, tandis que

les Anglois avoient à peine le nécessaire, et nous étoient fort inférieurs: aujourd'hui leurs terres produisent plus du double des nôtres.

Qu'ont-ils donc fait pour y parvenir? Ils ont augmenté l'étendue de leurs pâturages, et ils les ont améliorés; ce qui a nécessairement augmenté le nombre des bestiaux destinés aux subsistances et à la reproduction des matières premières. De là une plus grande quantité de fumier; de là le moyen de doubler la fécondité des terres, de diminuer la consommation des grains, et d'accroître l'exportation en retranchant de l'étendue des labours.

Une livre de viande de boucherie épargne au moins deux livres de pain: ainsi, un mouton qui procure trente livres de viande, épargne soixante livres de grains; donc, cinq cent mille moutons doivent augmenter l'exportation des grains, de trois cent mille quintaux ou cent vingt-cinq mille setiers, et ce n'est pas la quarantième partie des moutons que nous pourrions et devrions avoir. Aujourd'hui, au contraire, que la majeure partie

de la France est réduite au pain pour toute nourriture, l'exportation n'est possible, qu'en retranchant sur le nécessaire.

Dans la position actuelle de notre culture, nous n'avons pas le quart des bestiaux qu'il faudroit avoir pour consommer toutes les pailles, et la consommation des pailles augmente d'un tiers ou d'un quart; le produit des autres fourrages anciens et nouveaux, permet d'avoir beaucoup plus de bestiaux et d'engrais, de subsistances et de matières premières, et par conséquent de fabrications.

La quantité de nos terres labourées nous empêche également de donner de l'extension à la rapidité des destructions, parce qu'il faut plus de bœufs, qu'on les garde plus longtemps, et qu'ils ne se multiplient qu'aux dépens des autres bestiaux. Or la rapidité de la destruction et de la reproduction des bestiaux est la source de grands avantages. Plus la destruction des animaux est rapide, plus ils procurent de subsistances, de matières premières, de travaux de fabrication,

fabrication, et moins on consomme de bled.

Faut-il prouver que les bœufs qui ne servent qu'à la nourriture, procurent quatre fois plus de subsistances et de matières premières, que ceux que l'on conserve pour la culture? rien de si aisé. En tuant les bœufs à trois ans, au lieu de les tuer à douze, comme on fait communément, on en consomme quatre fois plus, quoique l'on n'en ait que la même quantité à nourrir à-la-fois. Pour consommer un bœuf tous les ans, il en faut nourrir douze, lorsqu'on s'en sert aux labours, et qu'on ne les tue qu'à douze ans. Et pour tuer un bœuf tous les ans, lorsqu'on ne les occupe point aux labours, il n'en faut nourrir que trois. Ainsi, en nourrissant douze de ces jeunes bœufs, on en tuera quatre tous les ans, au lieu d'un. De plus, ce n'est pas la même dépense de nourrir des bœufs jeunes ou vieux, les jeunes coûtent, en général, moitié moins. On peut donc nourrir vingt-quatre jeunes bœufs sur le même terrain que les douze bœufs de culture, et tuer tous

les ans huit bœufs, au lieu d'un, sans qu'il en coûte davantage pour les nourrir. Les pâturages employés à cette économie, rapportent donc huit fois plus de subsistances, de peaux, de suif et d'engrais, de dépouilles, que ceux employés à la nourriture des bœufs de culture.

Et prenez garde que je ne vous offre pas des calculs d'imagination ; ils portent sur des faits, et ne sauroient être contredits par l'économe le moins expérimenté. Je vous rends compte de ce que j'ai vu moi-même dans une petite terre, dont le produit a doublé depuis qu'on a changé le système de culture qui y étoit établi. Les voisins ont commencé par se moquer de ce changement : ils ne concevoient pas comment on hasardoit d'introduire un ordre si nouveau, au risque de détériorer une terre qui passoit pour très-fertile. Une expérience de six ans leur a ouvert les yeux ; mais la force du préjugé est telle, qu'ils sont à peine persuadés. Les sept huitièmes de la France sont convaincus, comme eux, que rien n'est au-dessus d'une terre à

bled; que plus on a de grains, plus on est riche et bien nourri, tandis que c'est un culture très-dispendieuse, et qui ne donne que du pain; tandis qu'en adoptant un autre système, ceux qui ne mangent aujourd'hui que du pain, et du pain détestable, pourroient jouir d'une aisance qu'ils ne connoissent pas, être beaucoup mieux nourris, et réaliser les vœux du bon *Henry*, qui désiroit que chaque paysan pût mettre la poule au pot, le dimanche.

S'il falloit se montrer Anglois, dit avec vérité M. *de Fresne* que j'ai déja cité, ce n'étoit, ni par la manière grotesque de nous couper les cheveux et de tourner nos laquais, ni par la fureur de mutiler nos chevaux: il falloit le devenir par la manière de cultiver nos terres, plus fortunées que les leurs, mais trop négligées.

Nous sommes bien éloignés d'une réforme aussi utile, et qui seule pourra rendre au royaume, toute sa gloire et toutes ses richesses. Les gens de la campagne ne connoissent presque d'autre ouvrage que les labours; ils

ne veulent que leurs grains, insuffisans à la consommation, et se trouvent réduits à une extrême pauvreté.

On ne parviendra à soulager le peuple, et à lui procurer de l'aisance, qu'en détruisant le vice qui règne dans notre culture. La suppression même des impôts ne lui procureroit qu'un bien passager, et les inquiétudes se renouvelleroient toujours avec l'objet qui les cause. Enfin, on ne fera rien de solide pour l'extension de la navigation, du commerce et des arts, tant qu'on n'aura pas remédié aux maux de l'agriculture.

Des exemples et des encouragemens : voilà les seuls moyens d'y parvenir. Je laisse à de plus habiles que moi, le soin de développer ces idées, et d'aider ainsi à bannir pour jamais la crainte, trop fondée, de la disette au milieu de l'abondance apparente.

Je suis, etc.

LETTRE V.

Le Parisien à Londres, ou *avis aux François qui vont en Angleterre, contenant le parallèle des deux plus grandes villes de l'Europe, avec six planches, et le plan de Londres*; par M. Decremps, à Amsterdam, et se trouve à Paris, chez Maradan, Libraire, hôtel de Châteauvieux, rue Saint-André-des-Arts. 1789. 2 parties *in*-12 de 216 et 170 pag.; *prix*, 3 liv. broché et 3 liv. 10 s. franc de port par la poste.

LONDRES attire une multitude prodigieuse d'étrangers, mais la France est le pays qui lui fournit le plus d'habitans. Il n'est point de quar-

tier dans Londres, ni de village dans ses environs, où l'on ne trouve des François. Ceux qui y jouent le rôle de maîtres de langue, de chevaliers d'industrie, de valets de louage et d'interprètes, sont en général très-empressés à donner à l'étranger qui paroît un peu riche, toutes sortes de renseignemens, bons ou mauvais, sur les mœurs et les coutumes du pays : mais leurs instructions, étant le plus souvent moins utiles, et quelquefois plus dispendieuses, qu'on n'auroit lieu de s'y attendre, M. *Decremps* publie ce petit ouvrage pour garantir des piéges de l'imposture, une infinité de François dupés tous les jours par ces intrigants. Je crois, Monsieur, que vous lirez cet ouvrage avec beaucoup de plaisir. Il est rempli d'observations et d'anecdotes fort piquantes, pour ceux mêmes qui n'auroient pas la fantaisie de voyager en Angleterre. Je vais suivre l'Auteur, chapitre par chapitre; et je ne pense pas que ma lettre vous ennuie.

CHAP. I. Route de Paris à Lon-

dres. Pour 120 liv.; et un ou deux louis de plus, pour frais d'auberge, étrennes aux cochers et aux matelots, permission de s'embarquer, frais d'embarquement et de débarquement, on fait ce voyage. L'Auteur indique une manière plus économique et plus longue, qui ne doit coûter que 40 ou 45 livres.

CHAP. II. Fausse monnoie, manière de compter l'argent. Avis importants pour les étrangers et valeur des monnoies d'Angleterre.

CHAP. III. Voleurs de grand chemin. Logement en chambre garnie. Il n'en faut pas croire les François qui ont voyagé en Angleterre, ni le catalogue des larcins qu'on met dans les gazettes. Il n'y a pas à Londres ce qu'on appelle des hôtels garnis; il faut se mettre en pension dans des maisons bourgeoises.

CHAP. IV. Plan de Londres, son étendue, sa population et son climat. Il meurt, chaque année, à Londres, environ dix-neuf à vingt-mille hommes, comme à Paris, d'où il s'ensuit que chacune de ces deux

villes a à-peu-près la même population.

CHAP. V. Interprètes François, nécessité de savoir l'Anglois. » S'il est possible de rencontrer de temps en temps, des interprètes qui s'acquittent de leur devoir avec autant d'honnêteté que de bonne-foi, on en trouve plus souvent contre lesquels on a besoin de la plus grande circonspection. Plusieurs d'entre eux sont comme des tuteurs mal-intentionnés qui cherchent à faire leurs affaires aux dépens du mineur. Il est de la prudence de faire avec eux des conventions très-précises pour leur salaire, et de les payer devant témoins, ou d'exiger un reçu ; car si on les employoit, pendant plusieurs jours, sans convenir de prix, et en ne leur donnant que quelques à compte, ils pourroient finir par demander un prix exhorbitant. Leur serment devant le juge de paix, suffiroit pour obtenir la prise de corps contre celui qui les auroit employés, et l'on ne pourroit éviter l'emprisonnement, qu'en payant la somme demandée ou en donnant

caution. Les lois Angloises favorisent en général la liberté populaire contre l'oppression des riches, et dans tous les cas douteux, la balance de la justice penche toujours en faveur de celui qui travaille, contre celui qui le paye . . . Une chose qu'il faut éviter soigneusement avec un interprète, c'est d'aller acheter des marchandises chez des personnes qu'il indique ; le marchand qui est alors obligé de récompenser secrètement la complaisance de celui qui amène des chalands, vend conséquemment un peu plus cher, et par ce moyen l'étranger paye son interprète deux fois. «

CHAP. VI. Observations sur l'étude de la langue Angloise. Elles méritent d'être lues en entier.

CHAP. VII. Avis aux étrangers qui vont se promener dans les rues de Londres ; costume, combats, filoux, voleurs à pied, femmes de mauvaise vie, gardes de nuit, etc. « Quand vous passerez dans quelqu'une des petites rues où les trottoirs sont fort étroits, dérangez-vous dans l'oc-

casion pour laisser passer un porte-faix ; mettez le pied dans la boue pour faire place à une fruitière avec sa brouette, et ne disputez point le passage à un perruquier ; les plus grands seigneurs en font autant, et cette démarche, loin d'être humiliante, n'annonce que la politesse d'un gentilhomme. Si vous rencontrez par hasard quelque polisson qui vous dise des sottises, (ce qui n'est pas extrêmement commun aujourd'hui), ne lui répondez point, et continuez votre chemin comme si vous ne l'aviez pas entendu. Gardez-vous sur-tout de le frapper, parce que les injures d'un homme qui n'a rien, ne seroient punies tout au plus que de la prison ; mais les coups que vous lui donneriez, ne pourroient se payer qu'avec de l'argent comptant. Cependant ne craignez point qu'on puisse vous insulter impunément jusqu'à un certain point ; car outre qu'il y a des lois sévères sur cette matière, il suffiroit qu'on vous reconnût pour étranger ou pour un homme très-honnête, pour que

le peuple vous prît sous sa protection en prenant votre parti contre l'aggresseur. «

CHAP. VIII. Principaux objets de curiosité qu'il faut voir à Londres. Edifices, jardins, musée, etc.

CHAP. IX. De la cuisine Angloise, pour et contre sur les tavernes du premier rang, etc.

CHAP. X. Tavernes du second rang, échantillons des conversations.

CHAP. XI. A quoi s'amusent les Anglois, le dimanche, et quelle est la cause de leur tristesse. Vous lirez ce chapitre avec plaisir. C'est un des meilleurs de l'ouvrage. L'Auteur croit que le chagrin et l'ennui qui règnent à Londres, ont leur source primitive dans les lois mêmes de l'Angleterre et dans la constitution du pays.

« 1°. La constitution Angloise, dit-il, tend à rendre la police foible et le peuple insolent : elle favorise la liberté qui, pouvant à chaque instant dégénérer en licence et produire l'insubordination, n'est guères propre à procurer la paix et la gaieté. 2°. Les lois laissent tant de ressour-

ces aux accusés, et exigent tant d'évidence pour condamner les coupables, qu'elles laissent subsister une infinité de malfaiteurs, et rendent les gens mal-intentionnés beaucoup plus entreprenants. Le gouvernement n'a, ni l'autorité nécessaire, ni peut-être l'intérêt qu'il devroit avoir pour remédier à tous ces abus, qui sont bien propres à inspirer de la tristesse. 3°. Chez un peuple Roi, qui prétend que le Roi n'est que citoyen, les conversations sur le gouvernement doivent tendre plutôt à la résistance qu'à la soumission; et si les amusemens y sont défendus par la loi, (le dimanche), le peuple doit s'occuper beaucoup plus de son intérêt que de ses plaisirs. Dans un pareil pays, l'avarice doit être un vice très-commun; mais l'avidité, lors-même qu'elle est satisfaite jusqu'à un certain point, amène rarement le contentement et le bonheur. On bâille au sein de l'abondance, et comme, selon le proverbe, *un bon bâilleur en doit faire bâiller deux*, on peut dire que deux en font bâil-

ler quatre, et que de bouche en bouche, l'ennui va se peindre sur tous les visages, et se communique à toute la Nation. 4°. Quoique le système de l'égalité des hommes semble autorisé par la loi, il y a toujours une différence très réelle entre le vicieux et le vertueux, le savant et l'ignorant, le riche et le pauvre : mais dans un pays comme l'Angleterre, le pauvre doit naturellemont avoir de son côté l'insolence et la grossiéreté qui lui servent d'égide et de bouclier contre l'oppression des puissans et des riches : cette insolence de la canaille oblige nécessairement ceux qui ont quelque supériorité, à observer la plus exacte étiquette, c'est-à-dire, à fuir toutes les occasions de se compromettre ; mais comme l'orgueil s'empare de toutes les têtes, et que chacun prétend avoir sur son voisin au moins la supériorité des talens et de la vertu, on ne voit de toutes parts que des êtres orgueilleux et inaccessibles, qui ne parlant tout au plus que par monosyllabes, semblent dévoues à

un silence perpétuel. Cette humeur taciturne les rend rêveurs et chagrins : la tristesse s'empare de toutes les facultés de l'ame : dès-lors, on ne s'occupe, pour ainsi dire, que des fonctions animales, on s'ennuie de vivre, et le peuple penseur se trouve presque réduit à l'état de végétation. C'est aux Anglomanes à réfléchir sur ce texte qui pourroit me fournir un long commentaire et des applications piquantes dans les circonstances.

CHAP. XII. Liberté de la presse, rapacité des libraires de Londres ; l'Auteur d'un libelle diffamatoire peut toujours être poursuivi criminellement, et l'on cherche ordinairement à le découvrir, en promettant une forte récompense aux imprimeurs, afficheurs, distributeurs et colporteurs qui le feront connoître, et mettront la justice en état de le convaincre. Quant à la liberté de critiquer le gouvernement, elle trouve en elle-même son véritable remède : 1°. Parce que la multiplicité des pamphlets empêche souvent de les lire,

sur-tout quand on sait que la plupart ne sont que des rêveries et d'insipides productions de quelques cerveaux creux ; 2°. Parce que si un homme a la liberté d'attaquer, dans la théorie, les opérations du ministère, un autre a, par la même raison, le droit de les défendre, et, par ce moyen, l'équilibre est bientôt rétabli. Nous sommes, sur ce point, bien au delà des Anglois.

CHAP. XIII. Indication de divers objets d'utilité ; prix de diverses marchandises : lois Angloises contre les malfaiteurs et les mendiants : éducation de la jeunesse : observations sur la noblesse et la riche bourgeoisie. Le prix des dépenses journalières et indispensables à Londres, est effrayant.

CHAP. XIV. Idée du gouvernement Anglois : diversite de religions : secte des quakers ou trembleurs : moyens dont on se sert pour démasquer les charlatanr.

CHAP. XV. Parallèle de Londres et de Paris, tableau de Londres par un poète Anglois, tableau de Pa-

r●, par un poète François, jugement impartial.

J'ai adopté pour vous faire connoître cet ouvrage, une méthode qui n'est pas ordinairement la mienne ; mais j'ai cru qu'elle convenoit à un livre de la nature de celui-ci, et je ne doute pas que vous ne l'approuviez. Elle vous met à portée de juger le livre, l'Auteur et l'utilité dont il peut être à un voyageur. M. *Decremps* a de l'esprit, et observe bien, raconte assez rapidement, et n'a oublié aucun des éclaircissemens qu'on peut désirer, quand on va dans un pays qu'on ne connoît pas. De plus, et c'est une qualité désirable dans un pareil ouvrage, il n'est ni long ni ennuyeux.

Je suis, etc.

LETTRE VI.

Elliot, ou le généreux Américain, traduit de l'Anglois, 2 vol. in-12. A Paris, chez Buisson, Libraire, rue Haute-feuille, n° 20, et à Amsterdam, chez D. J. Changion, B. Viam, J. A. Cravenschon, J. Van Gulin, C. N. Guerin, et T. Van Harrevelt; à Leïde, chez les freres Murray; à Rotterdam, chez L. Brunet, et à Utrecht, chez B. Wild; prix, 3 l. broché, et 3 l. 10 s. broché, franc de port par la poste. 1788.

ENCORE un Roman traduit de l'Anglois, Monsieur; il ne nous en échappe pas un seul. Il y a des gens aux aguets pour saisir les Romans dès qu'ils sortent de la presse Angloise: en vérité

nous leur avons bien de l'obligation. Toujours aussi des titres piquans et qui promettent ! Il semble que les Romanciers actuels mettent tout l'esprit dans le titre ; et que pourvu que cela ait fait vendre leur ouvrage, peu leur importe ce que l'on en pense après. *Elliot* fait songer d'abord au trop vaillant défenseur de Gibraltar ; mais ce n'est pas de lui qu'il s'agit : le *généreux Américain* nous prépare à quelque trait touchant, tel que l'on en trouve en foule dans les *Lettres du Cultivateur Américain*. Autre méprise ! Dans la première partie, pas un mot du généreux Américain ; il paroît dans la seconde : et en effet, il semble décidé à immoler son penchant au bonheur d'un autre. Mais depuis, toutes réflexions faites, il épouse sa maîtresse, et ce n'est qu'en mourant qu'il la lègue à son rival ; ainsi en supposant même que ce soit là un trait de générosité, il n'en est question que dans la première et la dernière page du livre ; et en vérité, c'est acheter deux pages un peu trop cher ; car du reste ce Roman est ab-

solument vuide, fourmille de personnages ; mais pas un ne frappe, n'intéresse. Nulle situation neuve ni attachante ; nul événement remarquable ; rien en un mot, sinon beaucoup d'Anglicismes, quelques fautes de François, et pour toute nouveauté, des termes bizarres, peu connus jusqu'alors, et étonnés de se trouver là. Voici un des morceaux les mieux écrits.

» Comment ayant un cœur si excellent, pourriez-vous ne pas être heureuse avec un si digne homme ? Croyez-moi, une passion romanesque ne contribue pas toujours à la félicité ; jugez-en par mon exemple : j'aimois tendrement, éperduement, mais bientôt l'ombre fantastique du bonheur se dissipe, et que suis-je à présent ? un objet de misère, dont la douleur profonde et ineffaçable ne cessera qu'au tombeau. Tel est trop souvent le résultat des mariages d'inclination. Peut-être le ciel, jaloux de notre amour, a cru convenable d'écarter l'idole

« de mon cœur, pour nous rappe-
« ler qu'il ne veut point de concur-
« rence, et nous conduire à la con-
« templation de joies plus permanen-
« tes. »

Je me flatte, Monsieur, que vous connoissez parfaitement se sujet, l'intrigue, le dénouement de cet ouvrage, la manière de l'Auteur et le style du Traducteur.

Je suis, etc.

VARIÉTÉ.

On ne parle, depuis long-temps, que de la destruction des Couvens d'hommes et de femmes, et l'on vient même de proposer de supprimer, en France, l'ordre de Malthe. Voici ce que pensoit *l'ami des hommes*, le marquis de Mirabeau, sur ces destructions : « Je suppose, dit-il, que la milice fût relâchée et tombée dans la mollesse, la magistrature dissipée, la noblesse sans mœurs et sans délicatesse. Faudroit-il, pour cela, dissiper le militaire, le magistrat et les dis-

tinctions héréditaires ? l'innovation de supprimer et de detruire, *est le contraire absolu de l'art de gouverner ;* c'est la magnanimité du suicide. Un chirurgien ignorant fait couper la jambe ; Esculape l'eut traitée et guérie ; quatre traitemens comme celui du premier, il ne reste plus que le tronc. »

Les Protestans de bonne-foi et les plus sensés, ont reconnu cette vérité. Voici comment parle, sur ce sujet, le docte Chevalier MARSHAM, dont on peut voir le texte latin à la suite de la Préface du *Monasticon Anglicanum*, tome premier.

« Nos monastères Anglois ont subi le sort fatal depuis bien des années ; et de tant de marques de la piété de nos ancêtres, à peine nous reste-t-il quelques foibles ruines, et des masures confusément entassées. Il semble qu'on craigne ce qui rend la religion magnifique, et qu'il y ait du risque à être trop religieux. Nous voyons avec douleur des monumens respectables et des temples augustes, consacrés au vrai Dieu, méprisés d'une façon indigne, réduits à un dépouillement

affreux, et sur le point d'être oubliés, sous le spécieux prétexte d'anéantir la superstition. Nous avons vu les reliques des martirs profanés, et le lieu où étoit construit l'autel de Jesus-Christ, changé en une écurie; il y a même certains zélateurs qui, dans un excès de délire, n'ont pas craint d'avancer que les anciens Ordres religieux ont été conçus dans l'esprit de l'abîme, tant il y a d'égaremens dans les suggestions de l'amour-propre!»

A l'égard de l'Ordre de Malthe, il faudroit s'aveugler pour ne pas connoître les services essentiels qu'il rend aux différentes puissances de l'Europe, en assurant la tranquillité de leur commerce. Sans cette milice courageuse, la Méditerranée seroit infestée de forbans et de pirates; c'est ce que les Hollandois, malgré la différence des religions, avouent hautement; en effet, leurs vaisseaux marchands qui vont en Egypte, et dans tout l'Archipel, trouvent dans Malthe un port assuré pour se mettre à couvert des corsaires à qui les escadres Maltoises ne cessent de faire la chasse. Aussi le marquis d'Argens dit-il quelque part

(*Lettres Juives*, tome 6, page 220) que contester l'utilité des Chevaliers de Malthe pour les commerçans Européens, *c'est soutenir que dans les bois les plus fréquentés par des voleurs de grand chemin, il est inutile de placer des Maréchaussées attentives à leur donner l'épouvante, et d'assurer ainsi le repos des voyageurs.*

Lettre à MM. les Commissaires Rédacteurs de l'adresse des citoyens de Lille à l'Assemblée Nationale.

Paris, le 11 Décembre 1789.

MESSIEURS,

Nous vous avions envoyé des exemplaires de notre lettre circulaire, par le même courrier qui l'a portée dans notre Province, nous ne savons comment s'en est faite la distribution; mais nous apprenons à l'instant que ni notre lettre, ni les exemplaires qui étoient joints, ne vous ont point été remis; nous nous em-

pressons donc de réparer cette erreur en vous priant d'agréer les exemplaires ci-joints. — Nous vous conjurons en même-temps, Messieurs, de nous aider à étouffer par vos efforts vraiment patriotiques, les restes d'aristocratie qui semblent faire de dernières tentatives, pour ébranler le monument de la régénération qui s'élève sous les mains laborieuses des Représentans de la Nation Françoise. C'est dans votre fermeté et dans la confiance que vous avez montrées jusqu'ici dans les décrets de l'Assemblée Nationale, que nous déposons le bonheur de notre province, et nous ne négligerons aucun moyen de prouver à nos concitoyens que nous méritons la confiance dont ils nous ont honoré. — Nous sommes très-parfaitement, Messieurs, vos très-humbles et très-obéissans, etc. *Les Députés du Bailliage de Lille.*. Etoient signés, *Nolf*, Curé, L. *Schepers*, P. F. *Lepoutre* et *Chombart.*

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

LETTRE VII.

J'APPLAUDISSOIS, Monsieur, il n'y a pas long-temps, à la sagesse du décret qui porte que, pour être élu membre de l'assemblée nationale, il faut avoir une propriété quelconque, et payer une contribution directe et forcée de la valeur d'un marc d'argent; mais comme ce décret est un obstacle à l'ambition d'une foule de citoyens, il a dû éprouver les plus vives réclamations. On a cherché les moyens de l'éluder; mais comment revenir sur un décret solennellement prononcé, et revêtu de toutes les formes légales? L'assemblée pouvoit-elle se contredire? On ne peut refuser les plus grands éloges au tour ingénieux, imaginé

par le comité de constitution, pour remettre en question un article déja jugé. Il a proposé à l'assemblée, de décider : *Que la condition d'éligibilité, relative à la condition directe d'un marc d'argent, seroit censée remplie par tout bon citoyen qui ayant toutes les autres conditions, aura payé volontairement, pendant deux ans consécutifs, un tribut civique, égal à la valeur de cette contribution, et qui aura pris l'engagement de le continuer.* Mais les partisans de la *contribution directe* n'ont point été dupes de cet artifice, et se sont tenus fermes. Sans se donner la peine de répéter les grandes raisons qui les avoient engagés à établir une pareille condition, ils ont sur-tout opposé à leurs adversaires, comme un mur d'airain, le décret de l'assemblée, qui se trouvoit en opposition avec ce nouvel article. Il y a des choses si évidentes, que tout l'esprit du monde ne peut les obscurcir : les défenseurs des non-propriétaires ont fait de prodigieux efforts pour faire accroire à l'assem-

blée, qu'une contribution *volontaire* étoit la même chose qu'une contribution *forcée ;* tous les gens sensés n'ont pu se le persuader : aussi inutilement sont-ils revenus sur les anciennes déclamations dont ils avoient déja fait retentir la tribune. L'assemblée nationale ne sera donc qu'une aristocratie de riches ? N'est-ce pas sur-tout aux hommes dénués des biens de la fortune, que la nature a prodigué ses dons ? C'est parmi les hommes qui ont eu besoin de cultiver leur esprit, pour réparer les torts du hasard, que se trouvent les talens et les lumières. Les trois quarts de la nation seront donc privés du droit le plus précieux pour tout citoyen, celui de concourir au gouvernement et à la législation de son pays ? M. le comte de Mirabeau qui sembloit en possession de subjuguer l'assemblée par son éloquence impérieuse, s'est présenté le dernier dans cette lice, comme pour écraser, par un dernier coup, ce décret si fatal à tous les intriguans qui fondent sur leur esprit et sur leur éloquence, l'espoir d'une grande fortune.

Mais il faut en convenir, la massue de cet Hercule s'est trouvée, ce jour-là, si foible et si légère, qu'elle n'eût pas même renversé un enfant : son début a été insidieux; mais ces petites ruses ne produisent jamais un bon effet, et quand on vient à les découvrir, elles indisposent même contre l'orateur qui nous a tendu un piége. « A qui peut nuire cet article, tel qu'il est aujourd'hui, a demandé ce député? quels droits peut-il blesser, quels maux peut-il produire? *Conçoit-on que deux ans à l'avance on ourdisse une intrigue, on prépare une corruption?* Oui, assurément, cela se conçoit aisément, et rien n'est plus commun que les intrigues ourdies et préparées de beaucoup plus loin. Quand aux droits que cet article peut blesser, aux maux qu'il peut produire, on avoit fait déja des réponses sans replique à cette question. Se tournant ensuite vers la noblesse et le clergé, où étoient les plus fortes oppositions: « Vous, nobles! s'est-il écrié, ne voyez-vous pas *que ce sont vos vrayes enfans, que vous excluez*

de la législation ! Vous, ministres des églises, n'appercevez-vous pas que vous vous bannissez presque tous à jamais de l'assemblée nationale ! » J'avoue qu'il est bien étonnant qu'un homme aussi exercé dans toutes les parties de l'éloquence, énonce, dans un moment critique et décisif, des moyens aussi foibles, avec la prétention et l'éclat d'une magnifique apostrophe, et qu'il soit même assez maladroit pour dire une injure à ceux qu'il veut séduire. Le bon génie des propriétaires l'avoit sans doute aveuglé ; car les nobles et les ecclésiastiques, ainsi interpellés, auroient pu lui répondre : Croyez-vous donc nous persuader par des motifs tirés de notre intérêt personnel ? nos opinions sont-elles donc dictées par nos passions ? et sommes-nous venus ici pour préférer notre bien particulier au bien public ? Lorsque nous avons appuyé de toutes nos forces le décret qui vous blesse, nous savions qu'il n'étoit pas flatteur pour notre ambition ; mais nous savions qu'il étoit important pour le bonheur et la tranquillité de

l'état, et cela nous suffisoit. Vous menacez les nobles de voir leurs enfans exclus de la législation : ils s'en consoleront, en pensant que leurs enfans n'auront pas du moins à se reprocher, parmi les désordres et les écarts de leur jeunesse, d'avoir bouleversé le royaume, par leurs motions téméraires. Que d'autres n'envisagent, dans le titre de Député, que l'honneur de porter des lois, de dicter des oracles, de décider, en souverain, du sort d'un grand empire : nous n'y voyons que des fonctions redoutables, auxquelles le sage et l'honnête homme se dérobent, dans la crainte de n'en être pas dignes. Enfin, l'illustre député, qui, ce jour-là, n'étoit pas heureux dans ses questions, s'est écrié, en terminant son apostrophe, qui pourra jamais comprendre, que dans une assemblée, on ne puisse plus présenter une seule question imposante qui n'occasionne, au lieu de discussion, des disputes tumultuaires?

Il faut avouer que l'orateur n'avoit pas bonne grace à se plaindre de ces disputes tumultuaires, puisque c'est

à l'acharnement et à l'animosité de son parti, qu'il faut les attribuer. Sont-ce les nobles et les ecclésiastiques, qui attaquent un décret déja porté, qui harcèlent et fatiguent l'assemblée par leur obstination; et qui, désespérés de n'avoir pu faire adopter leur opinion, la reproduisent sous toutes sortes de formes, et cherchent à épouvanter leurs adversaires par cette hydre, dont il faut, chaque jour, couper une tête?

Nous l'avons dit, et il faut le répéter encore, le talent d'un législateur n'est point du tout celui qui brille dans les sociétés, qui enchante dans un livre, qui charme et entraîne dans une assemblée. Je sais que les gens nés sans biens, cherchent à se produire par leur esprit; mais l'espèce d'esprit nécessaire pour faire fortune dans le monde, est peut-être plus dangereuse dans une assemblée législative, que la sottise et l'ignorance. Je cherche dans notre siècle, un écrivain qui ait réussi par la raison et le bon sens, et ne le trouve pas, tandis qu'il y en a cent que l'extravagance, le délire et

l'effronterie, ont portés jusqu'aux nues. Un bon laboureur, avec du sens et de l'expérience, seroit un député bien plus utile, dans l'assemblée nationale, que l'auteur du Contrat Social, avec ses rêves politiques. Que les gens de lettres écrivent; leurs ouvrages amuseront le public, s'ils sont bien écrits; et pourront même l'éclairer, s'ils sont raisonnables; mais qu'un peuple entier ne soit pas la victime de leurs systêmes, que leurs paradoxes n'acquièrent pas force de lois, que la société ne s'organise pas d'après leurs rêveries, l'assemblée nationale n'en sera que plus paisible et mieux composée, quand on n'y comptera point d'auteurs. Qu'on cesse donc de se récrier contre un décret qui exclut, dit-on, de la puissance législative, les trois quarts de la nation.

C'est un grand malheur, sans doute, que dans un royaume tel que la France, il n'y ait qu'un quart des habitans qui soient propriétaires! Peut-être, le décret qui exige une propriété pour être député à l'assemblée nationale, engagera-t-il les citoyens à se procurer

des fonds de terre ; et ce sera un signalé service rendu à la nation. Nous voyons que dans les anciennes républiques les mieux organisées, chaque citoyen avoit une portion de terre. Au reste, on ne sauroit trop circonscrire la classe où l'on choisira des législateurs, quand on songe combien un bon législateur est un homme rare et difficile à trouver. Les siècles les plus vertueux de l'antiquité n'en ont produit qu'un très-petit nombre : Minos, Numa, Lycurgue, étoient des propriétaires, et n'étoient pas des auteurs. Il n'est pas inutile d'exposer ici l'idée que s'étoit formée d'un législateur, un homme dont les idées politiques sont à la mode, on ne sait pas pourquoi ; car il contredit presque en tout les opérations actuelles. C'est un des plus beaux et des meilleurs morceaux du Contrat social.

« Pour découvrir les meilleures règles de société qui conviennent « aux nations, il faudroit une intelligence supérieure qui vît toutes « les passions des hommes, et qui « n'en éprouvât aucune, qui n'eût

« aucun rapport avec notre nature,
« et qui la connût à fonds, dont le
« bonheur fût indépendant de nous,
« et qui pourtant voulût bien s'oc-
« cuper du nôtre; enfin qui dans le
« progrès des tems se ménageant
« une gloire éloignée, pût travailler
« dans un siècle, et jouir dans un au-
« tre. Il faudroit des Dieux pour don-
« ner des loix aux hommes »...

« Celui qui ose entreprendre d'ins-
« tituer un peuple, doit se sentir en
« état de changer, pour ainsi dire,
« la nature humaine, de transformer
« chaque individu, qui par lui même
« est un tout parfait et solitaire, en
« partie d'un plus grand tout, dont
« cet individu reçoive en quelque
« sorte sa vie et son être, d'altérer
« la constitution de l'homme, pour
« la renforcer, de substituer une exis-
« tence partielle et morale, à l'exis-
« tence physique et indépendante que
« nous avons tous reçue de la na-
« ture. Il faut en un mot qu'il ôte à
« l'homme ses forces propres pour
« lui en donner qui lui soient étran-
« gères et dont il ne puisse faire

« usage sans le secours d'autrui. Plus « ses forces naturelles sont mortes et « anéanties, plus les acquises sont « grandes et durables, plus aussi l'ins- « titution est solide et parfaite ; en « sorte que si chaque citoyen n'est « rien, ne peut rien que par tous les « hommes, et que la force acquise « par le tout soit égale ou supérieure « à la somme des forces naturelles « de tous les individus, on peut dire « que la législation est au plus haut « point de perfection qu'elle puisse « atteindre.

« Le législateur est à tous égards « un homme extraordinaire dans l'é- « tat ; s'il doit l'être par son génie il « ne l'est pas moins par son emploi ; « ce n'est point magistrature, ce n'est « point souveraineté ; cet emploi qui « constitue la république n'entre « point dans sa constitution, c'est « fonction particulière et supérieure « qui n'a rien de commun avec l'es- « prit humain ; car celui qui com- « mande aux hommes ne doit pas « commander aux loix, *celui qui* » *commande aux loix ne doit pas*

« *non plus commander aux hom-*
« *mes, autrement ces loix, minis-*
« *tres de ses passions, ne feroient*
« *souvent que perpétuer ses injus-*
« *tices, et jamais il ne pourroit*
« *éviter que des vues particulières*
« *n'alterassent la sainteté de son*
« *ouvrage.* (Contract social chap. 8.)

Après avoir lu cet article, je ne conçois pas comment on a le courage de se présenter pour demander une place de législateur: on peut remarquer aussi que les anciennes nations ne se mêloient point elles-mêmes de faire leur constitution; elles en confioient le soin non pas à des assemblées nombreuses où régnent nécessairement les intrigues, les cabales et toutes les passions humaines, mais à un seul homme qui même quelquefois étoit étranger, et qui n'étoit sûrement pas le plus bel-esprit, ni le mieux disant du pays, mais qui en étoit reconnu le plus sage, et dont la vertu long-temps éprouvée, attestoit qu'il étoit supérieur aux foiblesses de l'humanité.

On dit que les nègres qui travail-

lent dans nos colonies ayant eu connoissance de la déclaration des droits de l'homme, en ont tiré une conclusion très-juste, en vertu de laquelle ils se sont soulevés contre leurs maîtres. Long-temps avant la révolution tous les livres à la mode étoient pleins de déclamations très-chaudes et très-éloquentes contre l'esclavage des nègres. Rousseau dans son Contrat social prétend que l'esclavage est contre nature, mis il prétend aussi dans son Discours sur l'inégalité que la société est contre nature, et quelle déprave l'homme, opinion qui auroit dû l'empêcher de composer le Contrat social. S'il est contre la nature qu'un homme soit le maître d'un autre, il est contre la nature qu'un homme soit riche, tandis qu'un autre est pauvre; que l'un jouisse sans travail d'une immense fortune, tandis que l'autre obtient à peine le nécessaire à la sueur de son front: il est aisé sans doute de faire de belles amplifications sur la dignité et la liberté de l'homme; on est sur

de plaire aux lecteurs dont on flatte l'amour propre: mais il y a de profonds philosophes qui ont examiné la question de l'esclavage, et dont les idées ont un peu plus de poids que les phrases de nos beaux-esprits.

Quoiqu'on affecte aujourd'hui de mépriser l'autorité des plus grands hommes, ce qui est beaucoup plus commode que d'étudier leurs opinions, cependant le sentiment du plus judicieux philosophe de la Grèce me paroît mériter quelque considération, sur-tout si l'on réfléchit qu'il écrivoit chez un peuple enthousiaste de la liberté.

Aristote aussi modeste que profond, ne décide point la question, mais il propose des doutes. Il n'y a que l'ignorance présomptueuse qui tranche sur tout. « Quelques-uns, « dit-il, pensent que l'esclavage, qui « n'est fondé que sur la force, est « injuste, et que la victoire ne donne « aucun droit sur la liberté du vain- « cu; d'autres, et même des sages, « pensent le contraire. Pour moi, je

« ne regarde point les hommes com-
« me égaux; la nature en donnant
« aux uns les qualités de l'esprit, en
« n'accordant aux autres que la force
« du corps, dénuée de jugement
« et de prudence, a destiné les uns
« pour commander, les autres pour
« obéir; de même que dans le sys-
« tême de notre organisation, l'ame
« est faite pour commander, le corps
« pour obéir; il y a non-seulement
« des hommes, mais des peuples qui,
» pour leur propre avantage, doivent
« être gouvernés despotiquement. La
« liberté seroit pour eux un don inu-
« tile et même funeste qui les con-
« duiroit à leur perte. Les sots sont
« esclaves par nature; mais les hommes
» de mérite, même au milieu des
« fers, conservent leur liberté; car ce
« n'est ni la captivité, ni l'obéissance
« forcée qui constituent l'esclavage,
« c'est l'impuissance de se conduire
» et de se suffire à soi-même. » Ce ne sont pas-là les propres paroles d'Aristote qu'il m'eût été impossible de citer, à cause de la sécheresse de leur forme didactique; mais c'est

son esprit, son sentiment, et le résultat le plus exact de ses principes.

J'avoue que cette doctrine ne feroit pas, dans un livre moderne, une si brillante figure, que quelque lieu commun d'*humanité*, bien brûlant et bien emphatique; mais le devoir du rhéteur est d'exciter et de flatter les passions de ses lecteurs; celui du philosophe est de consulter la nature et l'expérience, et de dire la vérité. Pourquoi donner au genre humain une dignité chimérique? Un état qui, depuis l'origine du monde, a existé chez tous les peuples, même les plus éclairés, n'est point un état contre nature; il y a eu des esclaves, même chez les peuples qui se sont tenus le plus près de la nature; d'un bout du monde à l'autre, l'idée d'esclavage fut, dans tous les temps, familière et commune; les adorateurs et les héros de la liberté, les Athéniens, les Lacédémoniens, les Romains, ne furent jamais servis que par des esclaves, qui chez eux étoient plus nombreux que les citoyens eux-mêmes; et si, chez quelqu'un de ces

peuples, un philosophe s'étoit avisé de faire des diatribes en faveur de l'humanité, et de proposer l'affranchissement de tous les esclaves, on n'eût pas pris la peine de disputer avec lui, mais on l'eût chassé promptement, comme un extravagant et un perturbateur du repos public; car on n'avoit point alors la bonhommie d'applaudir à des rêveries soi-disant éloquentes, qui tendent à détruire la société.

C'est donc bien en vain, que Montesquieu se tourmente pour découvrir l'origine du droit d'esclavage, qu'il prétend être dans la nature du gouvernement despotique; comme s'il n'y avoit eu des esclaves, que dans des pays gouvernés par des despotes. L'origine du droit d'esclavage est dans le système social, où il faut qu'il y ait des gens qui commandent, et d'autres qui obéissent; des gens qui soient servis, et d'autres qui servent. C'est une autre question, de savoir s'il répugne moins à la nature, d'avoir pour valets, des esclaves, que des hommes libres; et si chez nous, le

sort des domestiques est plus heureux que n'étoit celui des esclaves, chez les anciens. Du moins est-il certain, que la moitié du monde a toujours été servie par l'autre, et qu'il est très-indiscret et très-imprudent, de crier si haut à cette foule de malheureux, condamnés à des travaux continuels, que les hommes sont égaux! Quand cela seroit vrai, cette vérité ne serviroit qu'à les réduire au désespoir, et à les exciter à la révolte; mais rien n'est plus faux que cette égalité. Les hommes ne naissent point égaux; les uns naissent petits, les autres grands; les uns foibles, les autres forts; les uns bons, les autres méchans; ceux-ci ingénieux et subtils, ceux-là stupides et imbécilles, et voilà sans doute de grandes différences, même dans l'état de nature: c'est bien pis dans l'état social. Mais, dit-on, ce n'est pas en qualités physiques et morales, que les hommes sont égaux, c'est en droits. Parler ainsi, c'est ne rien dire; car ces droits sont de pures chimères pour ceux qui n'ont pas les moyens de les

faire valoir : ce sont les qualités qui donnent ou consacrent les droits. Qu'est-ce que le droit de penser et de publier ses pensées, pour l'homme qui ne pense point et ne peut penser? Qu'est-ce que le droit d'aspirer aux premières dignités de l'état, pour l'artisan qui n'a jamais connu que sa boutique? Qu'est-ce que le plus précieux de tous les droits, la liberté, pour le pauvre que le besoin rend esclave, et attache, sous peine de la vie, à un travail pénible et opiniâtre? Dire que les hommes naissent égaux en droits, c'est dire qu'ils naissent égaux en vertu, en mérite, en talens. Enfin, les bases de la société ne reposent que sur l'inégalité des membres qui la composent, et c'est ébranler ces bases que d'établir pour principe l'égalité naturelle des hommes.

Je croirois que Rousseau de Genève n'a point lu Aristote, quoiqu'il le cite; car il lui fait dire ce qu'il n'a jamais dit. « *Aristote a dit que les hommes ne sont point naturellement égaux, mais que les uns naissent pour l'esclavage, et les*

autres pour la domination. Aristote avoit raison, mais il prenoit l'effet pour la cause. Tout homme né dans l'esclavage naît pour l'esclavage : rien n'est plus certain... S'il y a donc des esclaves par nature, c'est parce qu'il y a eu des esclaves contre nature; la force a fait les premiers esclaves, leur lâcheté les a perpétués. Ce n'est point la pensée d'Aristote, et c'est dénaturer sa doctrine que de l'exposer d'une manière aussi infidèle.

Il est certain que la liberté des nègres entraîneroit la ruine de nos colonies. Le mercredi 2 décembre dans la séance du soir les députés des colonies ont représenté la situation affreuse où elles se trouvoient pressées entre la famine et la révolte des nègres. On a proposé l'établissement d'un comité spécialement chargé de leurs affaires. M. le marquis de Gouy d'Arsy a soutenu vivement cette motion, et il s'est emporté jusqu'à dire que si on n'adoptoit ce comité, St. Domingue *seroit donc abandonnée à ce ministre*

EXECRÉ des colonies dont il a fait le malheur et dont il cherche à consommer la ruine: M. de la Luzerne, ministre de la marine, informé d'une accusation aussi violente n'a pas tardé à faire parvenir une lettre à l'Assemblée nationale, dans laquelle il se plaignoit de cette dénonciation comme d'une injure et d'une calomnie: *dans les circonstances présentes*, disoit ce ministre, *quiconque a besoin de rendre favorable ou l'opinion qu'il soutient, ou la cause qu'il défend, cherche à y lier de quelque manière que ce soit des plaintes contre les ministres du roi.* Cette phrase a sur-tout choqué la délicatesse de l'Assemblée qui a cru y voir un reproche de partialité. M. Gouy d'Arsy a parlé le premier sur cette lettre dont il étoit l'objet, et j'avoue que son dilemme ne m'a point paru concluant, ni même flatteur pour l'Assemblée. *Les expressions dont je me suis servi à l'égard de M. de la Luzerne enfermoient ou une injure ou une dénonciation*, ce dilemme est faux, parce qu'une dé-

nonciation peut être une injure. *Si elles contenoient une injure, c'étoit à vous, Messieurs, à me rappeler à l'ordre et à la décence :* il semble que M. Gouy d'Arcy veuille justifier par-là la phrase de M. de la Luzerne que j'ai citée; car il est évident que sa dénonciation est conçue en termes peu mesurés; et si l'Assemblée l'a écoutée paisiblement, tandis qu'elle a désaprouvé par de grands murmures la phrase de M. de la Luzerne, elle a donc été partiale en faveur de M. Gouy d'Arcy.

M. le marquis d'Ambly qui est monté ensuite à la tribune, sans s'embarasser dans de mauvais dilemmes et dans les détours d'une fausse logique, a parlé avec la franchise et la loyauté d'un brave chevalier. Je connois mieux, a-t-il dit, les loix de l'honneur que celles de la rhétorique; accuser sans preuves c'est manquer à l'honneur; imputer à un ministre ou à tout autre des crimes, dont on n'est pas en état de démontrer la vérité, c'est être calomniateur, et par conséquent indigne d'oc-

cuper un rang dans une Assemblée aussi respectable que celle de la nation. Je conclus donc à ce que M. Gouy d'Arcy soit tenu de produire les preuves des faits qu'il a avancés, sous peine d'être exclus de l'Assemblée.

M. d'Ambly a paru d'autant plus éloquent qu'il n'avoit point voulu l'être; car il n'y a point d'éloquence qui vaille celle de l'ame et du sentiment. M. le comte de Mirab. qui connoît parfaitement toutes les ressources de la rhétorique, a combattu cette motion sévère; mais il me semble que les artifices de la rhétorique sont bien petits et bien froids, sur-tout, quand on veut les opposer au langage du cœur et de la vérité. Le discours du député rhétoricien a fait encore mieux sentir combien dans cette occasion M. d'Ambly avoit été grand orateur.

Messieurs, a-t-il dit, *dans toutes les grandes questions il faut considérer les principes seuls, sans regarder les personnes :* le principe est très-vrai, mais l'application à l'af-

faire présente est des plus fausses; car M. d'Ambli s'est uniquement attaché à ce principe : *tout accusateur qui ne peut prouver ce qu'il avance, est un calomniateur, quelle que soit la personne de l'accusé.* C'est au contraire son adversaire qui tout en disant qu'il faut oublier les *personnes* pour regarder les *principes*, regarde les *personnes* des députés, auxquelles il veut donner le droit de *calomnier impunément* contre les *principes* avoués de tous les gens d'honneur. Vous voyez que si sa rhétorique est forte, sa logique du moins est très-foible : la suite vous en convaincra mieux encore. Il s'est plaint de la phrase de M. de la Luzerne, comme injurieuse pour tous les représentans de la nation. La phrase de M. de la Luzerne est désagréable, mais si malheureusement elle étoit vraie, qu'y faire? Plusieurs députés ont fait à l'Assemblée nationale des reproches plus forts et moins déguisés, sans que l'Assemblée trop supérieure aux petites passions, ait jamais daigné en tirer

aucune

aucune vengeance. Faire trop d'attention à de pareilles offenses, c'est en quelque sorte les justifier. Enfin l'orateur s'est élevé contre une motion qui tendoit à déclarer ouvertement l'*inviolabilité des ministres, et la responsabilité des députés.* On n'a peut-être jamais fait un plus grand abus des mots, et un pareil raisonnement est bien plus injurieux, à mon avis, pour les représentans de la nation que la phrase de M. de la Luzerne. C'est les supposer capables de se laisser prendre à un piége aussi grossier. Il me semble que les loix défendent d'accuser aucun particulier sans preuves, et, dans ce cas, punissent l'accusateur. Dira-t-on pour cela, que la personne de tout particulier est *inviolable*? Quoi donc! les représentans de la nation, pour se dérober à la *responsabilité*, voudroient-ils se soustraire aux lois de l'honneur? Sur cet article, quel est le citoyen qui ne se fasse un devoir d'être *responsable?* Nos députés seroient-ils bien aises d'être traités comme les Lacédémoniens traitèrent

autrefois certains députés de la ville de Chio, qui s'étoient rendus coupables d'une indécence grossière. Le sénat fit publier le lendemain, dans toutes les rues, que les députés de Chio étoient dispensés des lois de l'honnêteté et de la décence.

Pourquoi vous hâter de prendre parti dans cette affaire, a ajouté l'honorable membre, *sans avoir même posé la grande question de savoir jusqu'à quel point un député peut être libre d'accuser sans preuves.* Ce n'est point là assurément *une grande question*, et il sera toujours très-inutile de la poser, à moins qu'on ne regarde comme important de mettre en question, jusqu'à quel point un député peut calomnier et violer les lois de l'honneur. *Ses commettans chargent un député de porter telle plainte ou telle dénonciation contre tel ministre, leur refusera-t-il sa voix?* Le député qui fait cette demande, est celui-là même qui s'est élevé avec le plus de force dans l'assemblée, contre les *mandats impé-*

ratifs. Ainsi le vœu des commettans, sur les objets les plus essentiels au bonheur de l'état, peut être éludé et trompé. Presque tous les députés étoient chargés par leurs commettans, d'accorder au roi le *veto absolu* : ils ont pu n'en tenir aucun compte ; ils avoient ordre de ne porter atteinte à aucune espèce de propriété : ils ont pu ne pas obéir ; mais quand il faut servir la haine, l'injustice et la vengeance de leurs commettans, c'est alors que la soumission devient un devoir ; interprètes libres des plus sages intentions de leurs concitoyens, ils seront les ministres forcés de leurs passions ? Mais c'est-là de la rhétorique : répondons plus directement à la question de l'honorable membre, qui demande si un député peut refuser sa voix à ses commettans, lorsqu'ils le chargent d'une plainte ou d'une dénonciation contre un ministre. Non, sans doute, il ne doit pas la leur refuser ; il doit prendre connoissance du sujet de leurs plaintes, s'informer de la vérité des faits ; et lorsqu'il en a acquis la preuve, il

dénonce et accuse avec assurance. Mais établir que des députés seront libres d'intenter des accusations qu'ils ne pourront pas prouver, c'est vouloir changer le sanctuaire des lois, dans un antre de calomnie et d'imposture. Certainement, si un député étoit chargé par ses commettans, de piller l'hôtel d'un ministre, ou de l'assassiner, il n'exécuteroit pas un tel *mandat;* doit-il obéir davantage, quand il sera chargé de lui ravir l'honneur, trésor plus précieux que les biens, et même que la vie?

Au reste, si M. Gouy est en état de prouver ce qu'il a dit, comme il s'en flatte, il n'a péché que dans la forme, qui pouvoit et devoit être plus douce.

Il faut qu'un représentant de la nation, dans ses fonctions même les plus redoutables, se montre exempt de passion, comme la loi; qu'il s'interdise tout emportement indiscret, toute expression injurieuse; qu'il adoucisse même, par l'honnêteté et la politesse, la rigueur de son ministère. Certes, si M. Gouy D'Arcy se fût

contenté de dire, que les colonies avoient des plaintes très-graves à faire de l'administration de M. de la Luzerne, et qu'il les exposeroit à l'assemblée, personne, et M. de la Luzerne lui-même, ne pouvoit lui faire aucun reproche; mais s'écrier que ce ministre est *exécré des colonies; qu'il a fait leur malheur, et qu'il cherche encore à consommer leur ruine;* . . ce n'est pas là dénoncer un citoyen, c'est prononcer un arrêt terrible contre un coupable.

Le temps nous apprendra si M. Gouy n'a que de l'indiscrétion à se reprocher; mais si sa dénonciation n'a pas plus de suite que celle qu'on a faite, il y a quelque temps, contre M. le marquis de S. Priest, la réputation du dénonciateur en souffrira, malgré sa qualité de député.

Je suis etc.

LETTRE VIII.

Discours de morale sur l'honneur, l'opinion, les devoirs, les passions, le bonheur et les plaisirs, adressés à un jeune Seigneur, avec cette Epigraphe tirée de Tacite :

Scilicet sublime et erectum ingenium, pulchritudinem ac speciem excelsæ magnæque gloriæ vehementius quàm cautè appellabat, mox mitigavit ratio et ætas : retinuitque quod est difficillimum, ex sapientiâ modum... Nec Agricola licenter, more juvenum qui militiam in lasciviam vertunt, neque segniter ad voluptates et commeatus titulum tribunatûs et ins-

citiam rettulit, sed noscere provinciam, nosci exercitui, discere à peritis, sequi optimos, nihil appetere ob jactationem, nihil ob formidinem recusare... simul suis virtutibus, simul vitiis aliorum in ipsam gloriam præceps. A Cambridge, et se trouve *à Paris, chez Desenne, Libraire*, de Mgr. Comte d'Artois, au Palais-Royal, n° 2 3. 1788.

LORSQUE les représentans d'une grande nation, Monsieur, s'occupent à la régénérer par des loix équitables et sages, lorsque, de concert avec le meilleur des Rois, ils veulent fonder le bonheur de son peuple chéri, sur la base inébranlable de la vérité et de la justice; vous verrez sans doute avec plaisir des particuliers, animés du même zèle, concourir à ce grand ouvrage, en travaillant à la réforme des mœurs,

sans lesquelles les meilleures loix seroient inutiles. Car on se flatteroit en vain d'établir l'ordre, la concorde et le bonheur sur la sagesse d'une législation impartiale et éclairée : aucun état, aucune société, ne peuvent être heureux, ni même subsister sans la morale. Aussi, nous avons les plus grandes obligations à ceux qui nous en rappellent les principes. Tel est le but de l'ouvrage que je vous annonce. Ce sont les dernières instructions, les tendres et utiles adieux d'un gouverneur à son jeune élève. Tel Mentor, en quittant Télémaque, le suivoit au loin de l'œil, et vouloit encore le couvrir de son égide. Rien de plus naturel en effet, que de s'intéresser à son ouvrage. Sterne l'a dit dans son *Voyage Sentimental*; pourquoi arrosons-nous un arbre? C'est parce que nous l'avons planté. On s'attache plus encore par les services qu'on a rendus, que par ceux qu'on a reçus. Pardon, Monsieur, cet ouvrage-ci ne rappeloit point du tout Télémaque; mais le gouverneur a souvent

les bonnes intentions de Mentor.

Il entre en matière sans préambule, sans préface; et c'est une discrétion dont vous devez au moins lui savoir gré. Voici comme il débute avec son élève.

« Vous n'avez pas dix-sept ans, » et vous me quittez après quatre » années passées avec moi eh *bien* ! » vous vous serez un gouverneur. » Veuillez seulement, *ce qui est le* » *mieux*, veuillez avec force, avec » suite; tout est possible à celui qui, » n'ignorant pas ses véritables intérêts, les soutient de toute la volonté d'un homme».

Ce début est un peu pénible, il faut en convenir. Mais souvent c'est le début qui coûte le plus. Les premières pensées du gouverneur se tournent vers le bonheur, le bien inestimable après lequel nous soupirons tous, sans pouvoir y atteindre. Vous vous attendez peut-être, Monsieur, à des pensées heureuses. Ecoutez et prenez patience. (1)

(1) Page 2.

« Qu'est-ce qu'être heureux ? La » grande question, Monsieur, et com- » bien elle occupe *tous les enfans* » de *Noé*; les grands, les petits, jus- » qu'au bambin qu'on allaite, et qui » semble ne pas penser encore, jus- » qu'au vieillard qui n'a pas une heure » à vivre ! Etre heureux ! mais ne *me* » trouveriez-vous pas trop hardi, si » je prétendois résoudre aussi promp- » tement ce problême si difficile ? » Des philosophes, des orateurs, des » poètes ont écrit sur le bonheur ; » ils vouloient que le nôtre ne pût » être différent du leur, de celui, » du moins, qu'ils imaginoient pour » eux. Je ne suis point un homme » célèbre, et cet écrit n'est destiné » que pour vous. Aussi j'y veux éviter » de généraliser nos idées. Cherchons » ensemble, non un bonheur com- » mun à tous, mais le vôtre; et pour » être plus certain de le trouver où » il est, informons-nous en même- « temps où il n'est pas.

Vous lirez avec plus de plaisir le discours sur l'étude de l'histoire dont il recommande la lecture. Le style

y a une certaine énergie, et un coloris qu'on desireroit trouver plus souvent dans le reste de cet ouvrage. Voyez un extrait de l'Histoire Romaine, et une esquisse des différens caractères des Lacédémoniens, des Athéniens, des Egyptiens et des Carthaginois. Je ne citerai que ce qu'il dit de ces deux derniers peuples. (1)

« Les Egyptiens nés sous un ciel » heureux, sur des campagnes fé» condes, étoient destinés à l'amour » des arts. Naturellement portés à » contempler et à réfléchir, ils eurent » parmi eux un grand nombre de » sages; ils eurent de bonnes loix. Les » phénomènes dont leur pays abonde, » firent observer la nature aux culti» vateurs intéressés à la bien connoî» tre. La pureté de l'athmosphère, » en ces climats, tourna les esprits » vers les connoissances astronomi» ques. Cet attrait général pour la » méditation et la science, leur donna » de l'invention; ils créèrent des fa» bles, ils découvrirent des vérités, ils

(1) page 87.

» composèrent des chef-d'œuvres. Mal-
» heureusement les fables prévalurent
» par l'artifice de quelques hommes;
» la superstition éteint les ames, et
» les Egyptiens en conservant de
» l'esprit perdirent le génie.

» Aujourd'hui, sous un gouverne-
» ment oppresseur, les Egyptiens et
» les Grecs, et tous les peuples cour-
» bés sous le même joug, n'ont plus
» qu'un même caractère, ce sont des
» esclaves «.

« L'ancienne Carthage fondée par
» une colonie de négocians, dans
» une position favorable au com-
» merce, voulut dès son origine,
» l'attirer à elle; foible encore, et
» ayant à lutter contre le crédit des
» Phéniciens, elle employa la ruse;
» ce caractère lui demeura dans ses
» guerres en Espagne, en Sicile, en
» Italie. Elle y porta l'esprit mercantile
» et déprédateur. Les Carthaginois,
» célèbres seulement par la grossiè-
» reté de leurs coutumes et par leur
» mauvaise foi, résistèrent quelque
» temps à la générosité romaine :
» l'événement pouvoit être prévû;

» la passion la plus noble, devint » aussi la plus forte : l'amour de la » patrie l'emporta sur l'avidité du » gain.

Parmi le grand nombre de conseils que l'instituteur donne à son Emile pour toutes les situations de la vie, en voici quelques-uns pris au hasard. Après lui avoir exposé que Dieu, la patrie et l'humanité défendent également le duel, et l'avoir engagé à l'éviter, il convient cependant qu'il est des occasions ou le viel honneur françois paroît être en contradiction avec toutes les loix, et qu'il faut alors se battre. Il se contente d'ajouter.

« S'il se présente à vous des oc- » casions où vous ne deviez pas évi- » ter le duel, je suis sûr de votre » loyauté, comme de votre valeur: » il faudroit y joindre le sang-froid » d'un homme qui n'en voudroit point » à la vie de son adversaire, et lui » infligeroit un châtiment avec promp- » titude et tranquillité. »

Cela est plus aisé à dire qu'à pratiquer. Il seroit, à mon avis, moins

contraire à toutes les loix, et peut-être aussi plus facile de le mettre au-dessus d'un préjugé barbare. Ce qu'il lui dit sur les *pensions*, est plus conforme aux règles d'une saine morale; et il seroit à desirer que tous les grands en sentissent la vérité. Voici ses propres paroles:

« L'ordre que vous aurez, conserve-» ra tous vos biens; mais s'ils étoient » considérablement diminués un jour, » vous ne solliciteriez, sans doute » pas *des bons du Roi ou des pen-» sions*. Le patrimoine de l'état, n'est » pas fait pour entretenir le luxe des » grands. Il est fâcheux d'être moins » riche qu'on ne l'étoit; principale-» ment, si l'on a diminué le prix de » ses terres, d'une manière extrava-» gante; mais il est bien plus ignoble » encore à un grand Seigneur, de » recourir aux graces du Souverain, » destinés au soulagement de mi-» sères plus vraies, ou à l'encoura-» gement des arts et du commerce, » ou à dédommager quelques guer-» riers, quelques hommes publics, » de l'emploi de leur jeunesse et de

» leurs facultés pour la patrie, ou enfin à tenir lieu, à des citoyens qui » s'en passeroient facilement, d'une » plus noble récompense. Pour vous, » lorsque vous rendrez des services, » ne desirez qu'un prix honorable. Vous avez besoin, d'être estimé, non de devenir plus riche » que vous ne l'êtes. Eussiez-vous » fait des pertes à l'armée, la grande » fortune que vous aurez, les supportera. Elle vous a été conservée » par les loix de l'état, afin de vous » encourager à le mieux servir.

» On doit tout à l'honneur, et rien » à la fortune. Trop de courtisans » s'avilissent pour de l'argent. Souvenez-vous qu'une pension qu'on leur » donne, est prise sur l'étroite subsistance du peuple. Pour fournir » au luxe effréné d'un seul homme, » plusieurs villages sont privés de » l'absolu nécessaire. Quelle ame de » boue il faut avoir, pour consentir à avoir de beaux attelages, ou » des maitresses à ce prix. Eh! comment peut-on s'estimer heureux? » Sous cet habit superbe, que l'on

» promène à Versailles, au travers » de cet ordre brillant de pierreries, » dont on imagine éblouir, *j'ai vu* » *l'homme, il est jugé.*

» La vraie noblesse, dit Fénélon, » consiste à ne recevoir rien de per- » sonne, et à faire du bien aux au- » tres.

Malgré la justesse des réflexions que ce passage renferme, je me hâte de passer à la conclusion. Elle contient l'éloge du régiment où le gouverneur laisse son élève, dont il desire que le bonheur soit le fruit de ses progrès dans la sagesse, de la sensibilité de son cœur, de la paix et de l'élévation de son ame, de de l'estime des gens de bien, de l'amour des hommes, de l'espérance d'un bel avenir, de l'amitié, de la tendresse filiale, de la bienfaisance, des lettres, des arts, de tous les plaisirs et de tous les sentimens sans crimes; voici les derniers mots du gouverneur

» Mentor fut toujours aimé de » Télémaque. Fénelon fut calom- » nié : M. le Duc de Bourgogne se

» garda bien de croire ses ennemis, » et nulle considération ne put sé- » parer leurs intérêts, ni leurs cœurs. « Pour moi, Monsieur, je ne suis pas » digne d'exciter l'envie : la calomnie » respectera mon obscurité, mes soins » et ma tendresse ; vos promesses et » votre cœur, voilà mes titres. Vous » êtes mon ami, vous êtes mon en- « fant, vous ne m'oublierez point. » Adieu, je pars, je vais dans le sein » de mes parens, les entretenir de » vous, et leur demander qu'ils me » consolent.

Ces dernières expressions de l'auteur nous rappellent l'inimitable ouvrage que l'aimable Fénelon composa pour le jeune Prince dont l'éducation lui avoit été confiée. Il sut, en mettant la morale en action, et en l'embellissant de tous les charmes de la fiction, le dépouiller de toute sa sécheresse, et le rendre intéressant et profitable, non seulement à l'adolescence, mais encore à l'âge mûr et à la vieillesse. Nourri de la lecture d'Horace et des leçons sublimes des Platon, des Xénophon, et de

tous les anciens sages de la Grèce; il se pénétra par une longue et profonde méditation des grandes et utiles vérités qu'ils nous ont transmises. Peu content de se les approprier, il les orna de toutes les grâces touchantes et naturelles du style le plus élégant et le plus harmonieux. Quant au nouveau Mentor, au lieu de remonter à la source de cette morale universelle qui lie tous les hommes, et n'en fait, pour ainsi dire, qu'une seule famille, au lieu de tirer de ces grands principes des leçons applicables à toutes les classes et à tous les individus, il évite de généraliser ses idées, et cherche pour son élève un bonheur qui lui soit particulier. De là il résulte qu'en retrécissant ses idées, il ne lui donne que des préceptes isolés et décousus, qui deviennent encore plus secs et plus ennuyeux par la manière directe et uniforme dont il les lui adresse. Aussi le plan de cet ouvrage me paroît-il tout-à-fait défectueux, et par le défaut d'ensemble, et par celui de liaison, qu'on ne trou-

ve point dans les 24 discours qui le composent. Encore si le style pouvoit vous servir de dédommagement, et couvroit ses imperfections ; mais il n'est rien moins qu'oratoire, comme semble l'annoncer le titre du discours ; et il manque de naturel, d'élégance, d'harmonie, et même de cette énergie qui est la véritable éloquence du cœur. Cette phrase sur l'amour vénal : *combien de fortunes s'escomptent en faux billets d'amour, et s'effacent avec les sermens qu'elles ont payés,* prouve aussi qu'il n'est pas toujours exempt de prétention et de mauvais goût.

LETTRE IX.

Précis historique sur le Cardinal de Lorraine, adressé au Rédacteur de l'Année Littéraire ; Par M. l'abbé de S. L***.

Paris, 10 Décembre 1789.

JE me disposois, Monsieur, à remplir la promesse que je vous ai faite (1) d'un portrait fidèle du cardinal de Lorraine, lorsque M. *Molé*, avocat au parlement, très-versé dans la connoissance des sources de l'histoire, m'a communiqué ses réflexions sur ce sujet. Lisez, Monsieur ; c'est M. Molé qui parle :

« En rendant compte dans le mercure de France, n°. 48, de la tragédie de *Charles IX*, on a inséré, page 92, une note destinée à récla-

(1) Voyez le n° 46 de l'Année Littéraire, pag. ...

mer contre un fait *atroce, révoltant, sacrilége*, dont M. de Chénier a chargé la mémoire du cardinal de Lorraine ; note où l'on observe avec vérité, que ce cardinal, auquel on fait jouer, dans cette tragédie, un rôle si infame, n'étoit pas même, à cette époque, en France. Mais ne pourroit-on pas étendre encore l'observation contenue dans la susdite note ? Ne pourroit-on pas soutenir, que le caractère donné au cardinal, dans la nouvelle tragédie, est diamétralement opposé au vrai caractère de ce prélat ?

Il me semble que ce n'est point d'après quelques anecdotes controuvées par l'esprit de parti, que l'on doit apprécier le vrai génie du cardinal de Lorraine ; mais plutôt d'après ses opinions et ses actions.

Or, nous avons la preuve que le cardinal de Lorraine n'étoit point partisan de l'intolérance civile. Cette preuve ne sauroit être suspecte : elle se trouve dans un ouvrage attribué à un protestant.

Le président de la Place est cet

auteur. En rapportant dans son *Etat de la Religion et de la République* imprimé en 1565, feuillet 88, ce qui se passa dans l'assemblée, au conseil extraordinaire de Fontainebleau, en 1560, il nous a conservé l'opinion du cardinal de Lorraine; et il s'en faut bien qu'elle soit celle d'un prêtre fanatique. On y voit, au contraire, l'homme éclairé, l'homme sage et sensible, qui distingue, en homme d'état, ce que l'on doit défendre, ce que l'on doit accorder. Il pensoit que ceux qui, sous prétexte de religion, prenoient les armes, devoient être repoussés par la force, mais que la persuasion étoit la seule arme qu'on devoit employer contre tout citoyen paisible, qui adoptoit les nouvelles opinions religieuses.

« Bien estoit-il d'advis, dit de la « Place, que ceux qui, sans armes, « et de peur d'estre damnés, iroyent au « presche, chanteroyent les psalmes, « n'iroyent point à la messe, et autres « particularités qu'ils observent; que « puisque les peines n'y avoyent de « rien servi jusqu'à présent, *que le roy*

« *devoit défendre qu'on ne leur tou-*
« *chast plus par voye de punition*
« *de Justice ;* étant très-marri de
« ce que l'on y avoit procédé par
« exécutions si rigoureuses ; et que
« si sa vie ou sa mort pouvoit en cela
« servir de quelque chose à ces pau-
« vres dévoyés, qu'il l'exposeroit d'un
« très-grand courage et très-libérale-
« ment ; mais que les évesques et au-
« tres doctes personnages, devroyent
« travailler de les gaigner et corriger
« selon l'évangile. *Corripe fratrem*
« *tuum inter te et ipsum.* »

Voilà comment parloit et opinoit le cardinal de Lorraine, en plein conseil, en présence de son roi ; et certainement ce langage n'est point celui d'un prêtre féroce et fanatique, tel que le représente M. de Chénier, dans sa tragédie.

On peut encore voir, dans le livre du président de la Place, feuillet 203 *verso*, ce que pensoit le cardinal de Lorraine, des disputes religieuses qui agitoient alors les esprits, et l'on achevera alors de se convaincre, que ce prélat ne fut jamais coupable de

l'action atroce dont on a chargé sa mémoire, dans la tragédie de Charles IX.

Je ne puis donc qu'applaudir à la réclamation du mercure, contre le rôle exécrable qu'on fait jouer à ce cardinal, alors absent du royaume. Quelle que soit la révolution arrivée dans nos mœurs, je ne pense pas que nous soyons parvenus à un tel degré de dépravation, qu'il soit nécessaire, et encore moins permis, de calomnier les morts, pour amuser les vivans. »

Je suis certainement de l'avis de M. Molé; et d'après un témoignage aussi formel que celui de la Place, protestant, il me semble qu'aucun homme sensé et équitable, ne peut désormais avoir aucun doute, ni sur le véritable caractère du cardinal de Lorraine, ni sur la manière dont il pensoit que le Gouvernement devoit se conduire envers les novateurs en matière de religion. J'ajoute, aux considérations précédentes, que, dans le cours entier de la vie de ce prélat, je ne trouve aucune action qui parte d'un

d'un caractère violent, et encore moins d'un homme atroce et sanguinaire. Il porta trop loin, je le sais, les soins pour l'élévation de sa maison, dont les intérêts, lors du traité du Cateau Cambrésis, le conduisirent peut-être plus que ceux du royaume et du siége de Reims. Sa haine contre Coligny et ses adhérens, fut excessive; mais il n'en fut pas moins, dans tout le reste de sa conduite, un prélat vertueux et zélé pour le maintien de la discipline ecclésiastique; un ministre fidèle aux rois qui lui donnèrent leur confiance; un homme également éclairé dans les sciences et les lettres, et jaloux d'en propager l'empire, par l'établissement des universités de Pont-à-Mousson et de Reims, par la réforme de celle de Paris, et par la protection qu'il accorda aux savans de son temps. La ville de Reims le reconnoît pour un de ses archevêques les plus recommandables. Ami du bien public, bienfaisant, magnifique même, affable, il mérita infiniment de cette ville, où il bâtit un séminaire, un collége,

et fit d'autres établissemens utiles. On sait qu'il se distingua au colloque de Poissy, au concile de Trente, dans diverses négociations, dans le ministère; et que, dans ces diverses fonctions, il n'oublia jamais les devoirs de son état d'archevêque; qu'il vécut toujours avec une austère frugalité, et qu'il fut même victime de sa piété, pour n'avoir pas voulu, dans la crainte de scandale, quitter une procession à laquelle assistoit Henri III, et où il fut frappé de la maladie dont il mourut, protestant, lorsqu'il reçut le viatique, en présence du roi, qu'il n'avoit jamais *rien fait qui pût préjudicier à la France*. Je ne m'amuserai pas à rassembler ici les traits de la vie du cardinal; on peut les lire dans les auteurs que j'indique au bas de la page (1). Quant à ceux qui

(1) Lo stratagema di Carlo IX, Re di Francia contro gli Ugonoti rebelli di Dio; Ouvrage écrit à Rome dès 1572, par Camille Capilupi, et imprimé en Italien et en François, en 1574, in-8°, avec un

persisteroient à croire, d'après la tragédie de Charles IX, que le cardinal étoit à Paris, à l'époque du massacre, et qu'il s'y permit une action atroce

---

Avertissement du Traducteur. — Journal de Henri III, par de l'Etoile, sous l'année 1574. — L'Oraison funèbre du Cardinal, par Nicolas Boucher, impr. en 15[illegible], in-8°. L'Auteur en fit lui-même une traduction latine plus ample que l'original françois, et qui contient des détails curieux sur les Princes Lorrains. — Ciaconius vitæ Romanor. Pontific. tom. 2, col. 1560 et 1561, édit. de Rome, 1690, in-folio. — D'Auvigny, vies des Hommes illustres de France, tome premier. — Hilarion de Coste, page 408 de ses éloges des Hommes illustres. Paris, 1625, in-folio. — Recueil des éloges des Cardinaux, par le Jésuite Henri Alby; Paris, 1659, in-4°. — Histoire des Cardinaux, par Aubery, tom. 4. — Histoire de la ville de Reims, par Anquetil, tom. 3, page 116-144. — Esprit de la ligue, par le même, tome 2, page 126. Je ne parle pas des Historiens généraux, de

et sacrilége, ils ne méritent guères que l'on prenne la peine de les détromper. Je finis par deux ou trois

---

Thou, Davila, le P. Daniel, etc, etc; mais je dois indiquer une relation curieuse de la mort du Cardinal, tome 2, page 448 et suiv. des Mémoires d'Histoire, de critique et de littérature, par l'abbé d'Artigny, qui y réfute par d'excellentes raisons, les récits calomnieux de *d'Aubigné*, de Jean *de Serres*, et autres Protestans passionnés, que des Catholiques prévenus n'ont que trop souvent copiés sans examen. Je puis encore dire, à l'appui de ce que j'ai avancé sur l'attachement du Cardinal pour les savans de son temps, qu'il fut le bienfaiteur de Pierre *Ramus*, et de Guillaume *Postel*, et que presque tous les gens de Lettres lui dédièrent des Ouvrages. Il y en a de Jean *Mercier*, de Jean de *Cinqarbres*, de Louis *Leroi*, de Pasquier *du Hamel*, de Jacques *Charpentier*, de Henri de *Monantheuil*, de François *Vicomercat*, etc. qui parurent avec des dédicaces honorables pour cet illustre Prélat.

anecdotes peu connues sur le cardinal.

Il partit de Paris, trois mois avant la S. Barthélemi, en apparence, pour aller féliciter le pape Grégoire XIII, sur sa promotion au souverain pontificat; mais, dans le fait, pour ne pas approuver, par sa présence, une action si préjudiciable à la religion catholique, que le mariage du roi de Navarre, depuis Henri IV, avec la sœur du roi Charles IX. C'est ce que rapporte Mezeray, dans sa grande histoire de France, tom. III, p. 244, édit. de Paris, 1685, *in*-folio.

Le cardinal eut le dessein de faire imprimer, à ses frais, l'histoire de Flodoard; mais ce projet fut traversé par des occupations plus importantes, et l'histoire de Flodoard ne parut qu'en 1611, par les soins de Sirmond. Il y a une vingtaine d'années, que, visitant moi-même la bibliothèque de l'église de Reims, j'y vis avec autant de surprise que de plaisir, un exemplaire *imprimé sur vélin*, des actes du concile de Trente, édition originale de Rome 1564, *in*-folio, avec une adresse latine (signée du cardi-

nal) au chapitre de Rheims, à qui il l'envoie en signe d'attachement.

C'est encore au même cardinal, que le pape Paul III accorda le singulier indult, de pouvoir être absous deux fois durant sa vie, de toutes sortes de crimes. Une copie de cet indult, en parchemin, collationnée le 20 mai 1543, se trouvoit, en 1776, parmi les titres déposés au château de Joinville, habité autrefois par les Guises, et que possède aujourd'hui M. le duc d'Orléans. Cet indult en rappelle un autre de même espèce, accordé plus anciennement à la dame de Beaujeu, et qui est imprimé à la pag. 598 de l'histoire de Charles VIII, par Godefroy.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LETTRE X.

La sainte Bible, contenant l'ancien et nouveau testament, traduite en françois sur la vulgate, par M. le Maître de Sacy. *Nouvelle édition, ornée de 300 figures, gravées d'après les dessins de* M. Marillier. *Tome premier, première livraison. A Paris chez* Defer de Maisonneuve, *libraire, rue du Foin-St.-Jacques, hôtel de la Reine-blanche, n°.* 11, *de l'imprimerie de Monsieur* 1789.

Depuis si long-temps, Monsieur, on prostitue les arts en les faisant servir d'ornemens à des ouvrages non seulement futiles, mais dangereux pour les mœurs et qui offensent également la pudeur et la vertu, qu'on

doit savoir gré à l'éditeur de la nouvelle édition que je vous annonce d'avoir consacré ces mêmes arts à décorer le livre le plus respectable qui existe au monde, et qui mériteroit même la préférence sur tous les autres quand il ne seroit pas inspiré par Dieu même, et qu'on ne le considéreroit que comme le livre le plus ancien de l'univers, sans en excepter les fragmens de *Sanchoniaton*, conservés par Eusèbe (1).

On peut ajouter qu'il n'est point d'ouvrage plus propre à échauffer l'imagination de l'artiste par la multitude de tableaux majestueux, de prodiges imposans, d'images sublimes, de leçons frappantes que renferme la Bible, et c'est encore ce qui lui assigne le premier rang dans toutes les bibliothèques.

On a fait choix, pour la nouvelle

(1) Selon l'opinion la plus commune, *Sanchoniaton* vivoit l'an du monde 2559, environ 200 ans après *Moïse*, le Législateur des hébreux étoit mort l'an du monde, 2553, 1431 ans avant J. C.

édition que je vous annonce, de la traduction de *Saci*, qui passe généralement pour la plus estimée. Vous savez, Monsieur, quels soins se donna le pieux traducteur pour rendre son ouvrage digne de l'original (2). Les estampes qui accompagnent le texte sont dues au génie fécond de M. *Marillier*; cet artiste y a déployé toutes les richesses de son imagination. Je ne vous parlerai point du mérite typographique, vous connoissez l'élégance et la pureté des caractères de M. *Didot* le jeune. Le papier est du plus beau

(1) La traduction du nouveau Testament fut refaite par *de Sacy* jusqu'à trois fois; la première lui parut d'un style trop recherché; la seconde, au contraire, trop simple. Dans la troisième, il sçut éviter également ces deux défauts. Une circonstance particulière à cette traduction de la Bible, c'est qu'elle fut faite à la Bastille, où l'auteur étoit enfermé, et qu'elle fut terminée le jour même qu'il recouvra sa liberté le 30 octobre 1658.

choix, et l'on a eu la précaution de le faire satiner, afin que la reliûre ne fasse point maculer les estampes. Il y en aura trois cents; je connois peu d'ouvrages enrichis d'un aussi grand nombre de gravures. La première livraison en contient douze; toutes sont exécutées avec soin; je ne puis me refuser au plaisir de les indiquer, pour faire connoître le choix du sujet et la manière dont le dessinateur a rendu sa pensée.

La première représente la *création du ciel et de la terre et de tout ce qu'ils contiennent.* Adam, debout, paroît en contemplation à la vue des merveilles du créateur qu'il apperçoit pour la première fois; la scène est occupée par une multitude d'animaux de tous les genres; oiseaux, quadrupèdes, bipèdes, reptiles, etc., qui sont touchés avec beaucoup d'esprit et de vérité.

La seconde estampe a pour sujet la *formation d'Eve.* L'Etre suprême la présente à Adam qui, la main sur la poitrine, semble indiquer l'origine de sa compagne et la place qu'elle

doit occuper dans son cœur.

Le péché du premier homme fait le sujet de la troisième estampe. Adam reçoit d'Eve la pomme fatale; la scène, ainsi que dans la première estampe, est enrichie avec autant de goût que d'imagination.

Dans la quatrième, Adam et Eve sont chassés du paradis terrestre par l'Etre suprême, derrière lequel on apperçoit l'ange qui défend l'entrée de ce lieu de délices. Le site de ce sujet n'a point l'aspect enchanteur des précédens, parce que l'artiste a tâché d'exprimer l'effet de la malédiction portée sur la race humaine.

Le crime de Caïn fait le sujet de la cinquième estampe. A la vue d'Abel expirant, Caïn effrayé semble être déjà la proie des remords qui le déchirent.

Dans la sixième, Noé se dispose à entrer dans l'arche. Par les différens plans que l'artiste a su ménager, il s'est procuré l'avantage de pouvoir représenter une multitude d'animaux de toute espèce qui s'empressent d'exécuter les ordres de Noé; le pa-

triarche, avec sa famille, semble attendre qu'ils soient tous introduits avant d'entrer lui-même dans l'arche, qu'on apperçoit sur le plan le plus éloigné.

Le déluge universel, cet effet terrible des vengeances célestes, est exprimé dans la septième estampe avec toute l'énergie dont ce sujet est susceptible; les épisodes touchans que l'artiste y a répandus inspirent également la terreur, la crainte et la pitié.

Une scène consolante succède dans la huitième estampe à celle qu'on vient de voir; elle représente le sacrifice de Noé, après la sortie de l'arche. Un sentiment de reconnoissance paroît animer tous les personnages à la vue de l'arc-en-ciel qu'on aperçoit dans le fond du tableau.

La pudeur et le respect filial sont exprimés dans la neuvième estampe. Les deux fils de Noé couvrent avec un manteau la nudité de leur père; sur le devant du sujet on aperçoit des raisins et des vases remplis de la

liqueur dont Noé s'étoit enivré, n'en connoissant pas la force.

Un sujet qui prêtoit beaucoup à l'imagination de l'artiste est la construction de la tour de Babel, représentée dans la dixième estampe. Ce moment fameux occupe tout le fond du tableau, et le devant est rempli par un grand nombre de personnages dont les occupations variées produisent un effet très-pittoresque.

Le costume et les mœurs patriarchales sont très-bien exprimés dans la onzième estampe, qui a pour sujet le départ d'Abraham pour le pays de Canaan. Les nombreux serviteurs du père des croyans sont occupés, les uns à rassembler ses troupeaux, les autres à ployer des tentes, d'autres à ériger un monument, qui ne consistoit alors qu'en un amas de pierres assises les unes sur les autres.

La séparation d'Abraham et de Lot fait le sujet de la dernière estampe de cette intéressante livraison; sur un tertre élevé on voit les adieux des deux patriarches, tandis que leurs troupeaux et leurs baga-

ges défilent à droite et à gauche du tableau ; cette double marche est variée par des épisodes intéressans qui sans nuire à l'action principale, enrichissent la scène et lui donnent beaucoup d'action et de mouvement.

Cet apperçu pourra vous donner, Monsieur, une idée avantageuse de la nouvelle édition de la Bible, et je ne doute pas qu'elle n'obtienne, à tous égards, l'accueil et l'empressement du public et des amateurs (1).

---

(1) Il suffit de se faire inscrire, à Paris, chez *Défer de Maisonneuve*, Libraire, rue du Foin-Saint-Jacques, chez le sieur *Ponce*, graveur, rue Saint-Hyacynthe, n° 19, et en province, chez tous les *Libraires*.

Nota. L'Ouvrage de M. l'Abbé DE RASTIGNAC *intitulé : Questions sur la propriété des biens-fonds Ecclésiastiques en France*, dont on a donné l'extrait dans l'Année Littéraire, 1789, tome 8e Lettre première, se vend à Paris chez Guerbart sur le Pont-neuf, n° 19 ; prix, 30 sols.

LETTRE XI.

Nouvelle correspondance, ou choix de lettres intéressantes sur divers sujets, recueillies en 1789. A Spa, et se trouve à Paris, chez *Buisson*, Libraire, Hôtel de Coëtlosquet, rue Haute-Feuille, petit *in*-12 de 398 pag.; *prix* 2 *liv.* 8 *s. broché et* 2 liv. 13 *s. franc de port par la poste.*

Vous avez lu, Monsieur, la plupart des lettres qui composent ce recueil dans le *Journal de Paris*, mais la plupart, il faut en convenir, méritoient les honneurs de l'exhumation, et ce n'est pas sans intérêt que je les ai lues de suite. On nous donne, tous les ans, des recueils de vers, de chansons et d'anecdotes qui souvent ne signifient rien et ne servent qu'à nous faire sentir davantage la disette

des vrais talens ; pourquoi ne recevrions-nous pas avec plus de reconnoissance, une collection de tableaux utiles pour l'histoire de nos mœurs et propres à donner le goût de la réflexion et de l'observation ? Je ne crois pas, comme le dit l'éditeur dans son avertissement, que ce volume puisse former ses lecteurs au genre épistolaire ; nous avons des modèles bien supérieurs à ceux-là : mais qu'on s'imagine, en prenant ce recueil, qu'on tient un volume du *spectateur*, sauf à rabattre de cette comparaison, plus ou moins, à la lecture de chaque lettre. Tel est le point-de-vue sous lequel je l'ai envisagé ; et d'après cela, je pense qu'une pareille collection mérite d'être continuée et ne peut que réussir, si l'éditeur continue aussi à faire preuve de goût et de sévérité. Il faut lui rendre cette justice, qu'il a choisi de manière à ce que son livre puisse être mis entre les mains des jeunes gens des deux sexes, dont l'esprit est déjà capable de réfléchir, et ce n'est pas, à mon gré, un éloge indifférent, lorsqu'on se permet tant de choses ha-

zardées, même dans les feuilles périodiques, qu'on ne peut sans danger en permettre la lecture aux jeunes-gens.

Ce volume renferme soixante-deux lettres, parmi lesquelles vous distinguerez, la seconde *sur la sensibilité*, la douzième et la treizième *de deux jeunes femmes sur leurs vieux maris*, la vingt-unième *sur les discours des cafés* (c'est une de celles qui méritent le plus d'être comparées à quelques lettres du *spectateur*), la trente-sixième *sur l'esprit propre à une femme de seize ans*, la suivante *sur la manie actuelle des voyageurs de préférer les usages des Nations étrangères à ceux de leur patrie* et quelques autres lettres sur l'éducation.

Je ne m'amuserai pas, Monsieur, à vous donner un extrait de ce que vous pouvez déjà connoître, et ce que je vous ai dit jusqu'à présent de ce recueil, suffit pour vous mettre à portée d'en juger. Cependant je ne puis m'empêcher de m'arrêter quelques instans à la troisième lettre, *sur*

les antipathies, parce qu'elle contient des faits dont la réunion peut être neuve et intéressante pour quelque-uns de mes lecteurs. « Ce qui me « semble plus difficile à expliquer, y « est-il dit, ce sont les effets de l'antipathie. Tout le monde sait que « *Henri* III ne pouvoit rester dans « une chambre où étoit un chat; que « le Duc *d'Epernon*, qui protégeoit « une Reine et ne craignoit pas l'excommunication d'un Archevêque « de Bordeaux, trembloit devant un « levraut; que *d'Albret*, un Maréchal « de France, dans un repas, étoit « renversé par un cochon de lait. « *Joseph Scaliger*, cet abîme d'érudition, cet océan de science, *Scaliger*, qui pouvoit parler treize langues, du cresson le faisoit frémir; « le Chancelier *Bacon*, qui a laissé « par testament son nom au monde « entier, tomboit en syncope lors « que le soleil se brouilloit avec la « lune. Le savant *Bayle*, qui inventa, ou à-peu-près, la pompe « pneumatique, ne pouvoit entendre « le bruit d'une eau qui s'échappoit

« d'un robinet. N'avons-nous pas tous « connu un homme très-pieux que « la lecture du cinquante-troisième « chapitre d'*Isaïe* faisoit évanouir? « Et *la Mothe-le-Vayer*, pour qui « le tonnerre étoit ce qu'est pour nous « la musique de *Gluck*, les petits « violons lui écorchoient les oreilles. « Enfin, *Marie de Medicis*, à l'âge « des roses, se trouvoit mal à côté « des fleurs qui l'embellissoient; et « cette haine contre les bouquets, qui « n'est guères de son sexe, la domi- « noit encore, lorsque veuve du grand « *Henri*, mère d'un roi de France, « la belle-mère de trois souverains, « elle mouroit de faim et de froid. » Ces faits ont été rassemblés par l'auteur, à l'occasion d'un fait plus extraordinaire encore, et dont il a été le témoin. Il s'agit d'une femme qui se trouvoit dans un état de convulsion horrible, toutes les fois qu'elle voyoit une estampe dans un livre. Elle aimoit d'ailleurs les gravures encadrées et suspendues, les cartes, les tableaux, etc. et en jugeoit avec beaucoup de goût. On ne pourroit con-

cevoir une aversion aussi extraordinaire, si elle même n'en avoit indiqué la cause. Dès son enfance, elle aimoit les livres, et les plus beaux pour elle étoient ceux où elle trouvoit le plus d'images. Toute la bibliothèque de son père étoit tributaire de sa curiosité. Un jour que, d'une main indiscrète, elle découpoit la figure de *Louis* XIV, son père furieux et avec un ton de voix bien propre à l'épouvanter, lui jura que, si jamais elle touchoit à ses images, il en sortiroit des diables qui la mangeroient. « Ce sont ces diables-là, dit-elle, que « je vois encore, à mon âge, moi qui, « ni esprit fort, ni esprit foible, ne « crois que ce qu'il faut croire. » Je suis persuadé que, si l'on pouvoit remonter à la source des antipathies les plus singulières, on en découvriroit des causes aussi simples. En attendant, ce dernier fait doit servir d'une bonne leçon aux parens et aux instituteurs.

VERS

D'un Député à l'Assemblée Nationale, dépouillé d'une partie de ses biens par un de ses Décrets, à Mademoiselle PAULE DE PULLY, *agée de onze ans, sçachant et parlant bien le latin.*

Est tibi diva paréns, tibi doctus Apollo magister,
Formâ venusta, potes Flaccus ut ipse loqui;
Expolier * opibus, aures oculique supersint,
Te audità et visâ, crede, beatus ero.

Vous avez pour mère une Déesse; Apollon pour maître, une figure agréable, vous parlez comme Horace; on m'enlève mes biens; que mes yeux et mes oreilles me restent, vous voir et vous entendre suffira à mon bonheur.

* La césure a la force de rendre longue la syllabe qui seroit brève devant une voyelle, (*Grammaire du Port Royal.*)

A la même, en lui envoyant des roses.

ACCIPE, quæso, tuas, clarissima PAULA sorores,
Multus aculeus his, tibi multum mentis acumen:
Illæ inter flores, micat inter PAULA puellas,
Lux rapit una rosis, addit tibi quæque decorem.

Illustre PAULE, recevez, je vous prie, vos sœurs, elles ont mainte pointe; votre esprit en a beaucoup aussi: * elles brillent parmi les fleurs, PAULE parmi les demoiselles; un jour ravit aux roses leur éclat, chaque jour augmente le vôtre.

* Il y a dans le second vers latin un jeu de mots agréable et délicat qu'il est impossible de rendre en françois.

VARIÉTÉS.

Au Rédacteur de ce Journal.

M^r, chacun calcule maintenant sur les finances de l'Etat depuis la publication du plan du comité des finances. Dans ce plan il est dit que l'on emploiera 400 millions des biens ecclésiastiques pour le soulagement de la dette publique ; en conséquence, MM. les curés supputent, et examinent si l'augmentation qui leur est promise, pourra ensuite avoir lieu. Voici leur calcul. Ils évaluent que cette augmentation, tant pour les curés que pour les vicaires, coûtera 40 millions par an (1), et sur-tout si le casuel est supprimé comme on le demande. Or, la valeur des biens du clergé (tant séculier que régulier) en capital, est de deux milliards et demi, y compris la dixme. En retranchant de ces deux milliards et demi les quatre cents millions pour l'Etat, il ne restera que deux milliards

(1) Le calcul est juste, car il y a en France 38 mille cures : et en les augmentant chacune de 680 liv., c'est bien 27 millions environ par an : ensuite l'augmentation pour les vicaires et les succursales, étant au moins de 12 millions, c'est bien en total 40 millions que coûteroit annuellement cette amélioration du sort du clergé des Paroisses.

de capital à-peu-près (2), ou 100 millions de rente. Partant, le sort des curés et vicaires ne pourra pas être, à beaucoup près, aussi considérable qu'on l'annonce, parce que, s'il l'étoit, ils absorberoient environ 90 millions, ou presque tous les revenus du clergé; ce qui est absolument impraticable. Et tous les revenus seroient alors encore d'autant plus absorbés, que la conversion de la dixme en diminuera sûrement la valeur.

Plusieurs lettres annoncent que la chambre des vacations du parlement de Dijon a enregistré de la maniere suivante: « La Chambre, par les motifs « qui ont déterminé ledit seigneur Roi « à sanctionner le décret du 3 de ce mois « (Novembre 1789), ordonne que les « lettres-patentes expédiées sur ledit dé- « cret, seront enregistrées, pour être exé- « cutées selon leur forme et teneur; sauf « à être fait un plus ample enregistre- « ment en plein parlement. »

(1) La vente des biens du clergé ne pouvant se faire avantageusement, il est à présumer que l'on perdra sur leur valeur, au moins un sixième.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE XII.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Observations du Comte de Lally-Tolendal sur la lettre écrite par M. le Comte de Mirabeau, au Comité des recherches, contre M. le Comte de Saint-Priest, Ministre d'Etat. A Paris, chez Desenne, Libraire, au Palais-Royal.

DANS les révolutions politiques, dans les discordes civiles, qui sont toujours l'ouvrage des passions, jamais celui de la raison et de la justice, les esprits prodigieusement

échauffés se précipitent avec fureur d'un extrême à l'autre ; semblables à ces coursiers dont parle le poëte.

Qui ne connoissent plus ni le frein, ni la voix.

Alors toutes les notions du juste et de l'injuste sont confondues, toutes les idées de l'honnête et du beau absolument effacées. Il n'existe alors, dans l'opinion publique, d'autre vertu que celle qui flatte et favorise l'enthousiasme général. Le plus grand des crimes est de vouloir l'éclairer et le modérer. Du temps de la ligue, *Bussy-Leclerc* étoit un bon citoyen ; mais *Molé*, mais *Harlay*, ces illustres magistrats, ces héros du patriotisme, étoient des séditieux et des traîtres, dignes du dernier supplice : c'est alors que la véritable vertu privée de la considération publique, exposée même à l'infamie du crime, subit sa plus cruelle épreuve ; c'est alors qu'il faut servir sa patrie malgré elle, et se contenter du témoignage de sa conscience : mais aussi le philosophe a un moyen sûr pour discerner, dans ces temps de trouble, les bons d'avec les mauvais

citoyens. Ceux qu'il voit flatter les passions aveugles de la multitude, sont des factieux et des traîtres qui veulent établir leur fortune sur les ruines de l'état ; on ne peut pas s'y tromper : ceux au contraire qui cherchent à réprimer les désordres, à ramener le calme et la paix, à désabuser la nation, à lui rappeler ses devoirs, et qui, pour prix de leur zèle et de leur dévouement, risquent de perdre l'honneur et la vie, sont bien certainement des héros citoyens que la génération suivante vengera, et à qui la postérité dressera des autels comme aux Décius et aux Curtius.

C'est dans cette dernière classe, hélas! trop peu nombreuse, qu'il faut ranger M. le Comte de Lally-Tolendal. On l'a toujours vu dans l'Assemblée nationale défendre avec la chaleur et l'énergie qui le distinguent, la cause de la vérité et de la justice, et les vrais intérêts du peuple français : on l'a entendu déplorer sans cesse, avec amertume, les brigandages affreux, les horribles excès qui ont déshonoré la plus aima-

ble nation de l'Europe : il a fait des efforts coutinuels pour remettre en vigueur le pouvoir exécutif, pour rendre aux lois et aux tribunaux leur activité, et prévenir la décadence totale de la monarchie. Qu'en est-il arrivé ? on a empoisonné son zèle. Quand il s'opposoit à la licence, on l'a soupçonné d'attenter à la liberté ; quand il invoquoit les lois, on a crié qu'il rappeloit le despotisme. Moins sensible à l'outrage fait à son honneur, qu'au sort de sa triste patrie : épuisé de fatigue et de douleur ; ne croyant plus pouvoir être utile à la France, et ne voulant point être spectateur des maux qu'il ne pouvoit empêcher, il est allé en Suisse pleurer sur les destinées de ce beau royaume qui, comme l'empire romain, toujours invincible contre les ennemis du dehors, se déchire de ses propres mains. Là, pendant qu'il étoit occupé à rendre à ses commettans le compte qu'il leur doit de sa conduite aux Etats-généraux, la lettre écrite par M. de Mirabeau au comité des recherches contre M. de Saint-Priest,

lui est tombée entre les mains. Son indignation s'est allumée à cette lecture, son cœur et sa raison se sont soulevés; il a formé la noble entreprise de venger l'innocent et de confondre le dénonciateur.

Ainsi M. le comte de Lally, quoiqu'absent de sa patrie, la sert encore avec zèle; et quand sa voix ne peut plus se faire entendre en faveur des citoyens, il plaide encore leur cause dans ses écrits : car il n'est pas ici question seulement d'une dénonciation particulière et de l'honneur d'un seul individu; il s'agit d'une doctrine affreuse, abominable, plus digne de la cour d'un tyran que de l'assemblée d'un peuple libre; qui menace l'honneur de tous les membres de la nation; qui tend à établir jusques dans le sanctuaire de la liberté toutes les horreurs de l'inquisition, et à changer la France en un vaste champ de calomnie et d'imposture.

En examinant la vie et le caractère connu de M. de S.-Priest, en le comparant avec son accusateur, on

l'Assemblée nationale a détruit l'accusation, et M. de Mirabeau s'est rétracté.

Le zéle excessif que M. de Mirabeau déploie contre les ministres, et la multitude de ses délations qui paroissent toujours à ses nombreux partisans avoir pour objet le bien public, rappèlent involontairement à l'auteur de ces observations un passage très-frappant, tiré du discours de Spelman, sur la meilleure forme de gouvernement, où il est question de certains partis qui se forment dans les assemblées politiques contre les agens du Gouvernement. *Le gros du parti ne cherche qu'à réformer les abus du pouvoir; les chefs n'en veulent qu'au pouvoir, le parti s'irrite contre les choses, les chefs contre les personnes. Pour satisfaire le parti, il ne faut que changer de mesures; pour contenter les chefs, il faut changer le ministre.*

Personne n'ignore que dans la séance du 10 octobre, pendant que l'assemblée nationale s'occupoit des tragiques évènemens qui avoient déter-

miné le Roi à fixer son séjour à Paris, M. de Mirabeau fit contre M. de Saint-Priest une dénonciation en ces termes :

La notoriété publique accuse M. de Saint-Priest d'avoir dit à la phalange de ces femmes qui demandoient du pain : « Quand vous « aviez un Roi, vous aviez du pain ; « aujourd'hui vous en avez douze « cents, allez leur en demander ». Je requiers que le comité des recherches soit chargé d'informer de ce fait.

M. de Lally paroît fort étonné que les fatales journées du 5 et du 6 octobre n'aient rien offert au patriotisme de M. de Mirabeau qui méritât d'être dénoncé, qu'un pareil propos.

« Ce qui le frappe, dit-il, dans ces journées, ce n'est pas cette suite d'attentats que nous voudrons un jour et que nous ne pourrons pas arracher de notre histoire ; ce n'est pas le palais du Roi forcé, une armée d'assassins l'inondant de sang, de braves et infortunés gardes-du-corps égorgés

ons se défendre, et déchirés sur le seuil des appartemens royaux; une Reine, dont le malheur et le courage auroient dû attendrir la férocité même, courant à travers les massacres se réfugier dans le sein de son malheureux époux; un Roi enfin, le meilleur des Rois, recueillant dans cet instant, pour prix de sa confiance et de son abandon volontaire, ce que les plus cruels tyrans ont éprouvé : ce n'est pas-là ce qui occupe M. de Mirabeau. De toutes les circonstances qui ont marqué à jamais ces deux jours dans les fastes de l'univers, la seule que M. de Mirabeau se rappèle, la seule qu'il cite, la seule dont il s'indigne, c'est un prétendu propos adressé par un Ministre à des femmes, qui le jour demandoient du pain, et qui, la nuit, ont demandé du sang. Il ne lui vient pas même dans l'idée que ce propos fût-il vrai, fût-il inconsidéré, le trouble, le tumulte, l'attente de 20 mille hommes armés, le danger du Roi rendent plus qu'excusable, rendent intéressant le Ministre qui voit la

porte de son maître déjà assiégée par la sédition, et qui ne songe qu'à le justifier. L'impitoyable délateur ne voit rien de tout cela; il dénonce le propos, il demande que le Comité des recherches en informe; il ne voit de crime que ce propos, de coupable que celui qui prétend l'avoir tenu. »

M. de Saint-Priest a écrit au Comité des recherches; il a nié le propos, a déclaré qu'il étoit controuvé, et a défié le dénonciateur d'en produire les preuves; le dénonciateur a été forcé de convenir que le Ministre n'avoit pas tenu ce propos. Il a désavoué son accusation comme il avoit déjà désavoué celle qu'il avoit intentée contre M. Necker: ainsi, suivant M. de Lally, *M. de Mirabeau se promène de Ministre en Ministre, de délations en délations, de démentis en démentis, de rétractations en rétractations.*.

Il semble que le désaveu de M. de Mirabeau termine toute l'affaire; cependant elle n'est point finie. M. de Lally remarque que toute la lettre du dénonciateur a pour objet de ré-

pandre des soupçons sur M. de Saint-Priest, et de donner les impressions les plus défavorables de ce Ministre. Il examine et discute pour ainsi dire chaque phrase de cette lettre. Il répond à tout, il ne néglige rien, descend dans les moindres détails : tout ce qui tient à l'honneur est si délicat, qu'on ne scauroit jamais en dire trop sur cet article. Nous ne le suivrons point dans cette discussion qui ne laisse pas le plus leger nuage sur la conduite de M. de Saint-Priest ; mais nous ne pouvons nous dispenser de mettre sous les yeux du lecteur une tirade éloquente et victorieuse dans laquelle il réfute le commentaire injuste fait par M. de Mirabeau, d'une phrase de la lettre écrite par M. de Saint-Priest pour sa justification.

Voici cette phrase: *j'aurois espéré qu'on auroit cru moins légèrement sur mon compte un propos choisi dans ce qui s'est dit de plus trivial depuis quelques jours par les gens qui vouloient exciter le peuple contre l'Assemblée nationale.*

Il y avoit donc une conspiration, conclut de là M. de Mirabeau; il y avoit un complot formé depuis quelques jours; c'est contre l'Assemblée nationale que la commotion du 5 octobre étoit dirigée; le ministre la savoit; il ne la dévoile pas; il ne la prévient pas. Il en parle de manière à fournir de nouvelles armes aux séditieux. D'après une pareille interprétation voilà M. de St.-Priest coupable de toutes les horreurs qui ont souillé le 5 et le 6 octobre, et la nuit vraiment désastreuse qui a séparé ces deux jours.

C'est alors que l'indignation de M. de Lally éclate. «*Il y avoit donc une conspiration ! on vouloit donc émouvoir le peuple !* Quoi ! vous ne vous en étiez pas encore douté? Votre confiante sécurité n'avoit pas permis au moindre soupçon de vous approcher? Mais actuellement que vous êtes instruit, pourquoi voulez-vous prendre le change, et le faire prendre aux autres? Qu'il y ait eu une conspiration d'un autre genre, c'est ce que je n'examine pas, et ce

que l'avenir nous apprendra ; si celle-là n'est pas prouvée, on pourra bien croire qu'elle n'a pas existé ; du moins est-il bien sûr qu'elle n'a encore rien produit. Mais comment a-t-il pu venir à l'esprit d'un homme d'oser dire, et d'espérer persuader que la *conspiration*, la *commotion* du 5 octobre étoient dirigées *contre l'Assemblée nationale?* Quoi! lorsque ces brigands forçoient les grilles du château, ils croyoient enfoncer les murs de l'Assemblée nationale? lorsqu'ils alloient droit et sans hésiter aux appartements de ceux qu'ils avoient proscrits, ils ne croyoient poursuivre, ils ne prétendoient chercher que des Députés? Ah! c'en est trop. Votre intention est évidente: en prétendant que la conspiration étoit dirigée contre l'Assemblée nationale, vous voulez faire croire encore qu'il n'y a eu de conspirateurs que ceux que vous appelez les *ennemis de l'Assemblée nationale*, les *ennemis de l'Etat*, les *Aristocrates*, les *Nobles*, en un mot. Je ne suis pas suspect. Il est vraisemblable qu'une pas-

tie de ces Nobles ne me pardonnera jamais plusieurs de mes opinions, dans lesquelles je reste inébranlable; mais qu'ils soient justes ou non, moi je veux l'être. Je n'ai point trahi la cause de la Noblesse, en combattant ses préjugés; j'ai prétendu servir les droits du peuple, et non flatter ses passions. Je ne laisserai pas plus calomnier l'une que l'autre; et lorsqu'on me présentera les Nobles comme agens, par-tout où ils sont victimes; lorsqu'on me dira que ce sont les Nobles qui ont fait brûler leurs châteaux; lorsque je lirai, dans une lettre écrite à un comité de Franche-Comté, que les Nobles ont formé le projet de mettre le feu à la salle de l'Assemblée, et d'égorger, dans le tumulte, tous les membres des Communes; lorsque je verrai que par-tout sur les routes on recueille des preuves non équivoques d'émissaires envoyés pour répandre des terreurs de ce genre; lorsqu'on ne rougira pas enfin de donner à entendre que la *commotion* du 5 octobre, ainsi qu'on l'appelle, *s'est quérée* par des No-

bles ; alors je réclamerai, avec toute la force qui est en moi, contre cet oubli de toute vérité, de toute justice et de toute pudeur. Alors je m'éleverai contre l'égarement du peuple, autant que je m'étois élevé contre son oppression. Plus je le chéris sincérement, plus amèrement je le plaindrai d'être livré à de tels séducteurs, et j'aurai bien de la peine à ne pas gémir de m'être tant abandonné à une cause, qui, si juste dans son principe, si touchante dans son objet, est devenue méconnoissable, soit par les moyens, soit par les excès dont on l'a souillée ».

On est étonné d'abord qu'un homme ait osé intenter une accusation aussi peu fondée, sans être retenu par la crainte d'être obligé de répondre d'une pareille démarche et au citoyen qu'il attaque et à l'Assemblée qu'il compromet, et à la Nation qu'il trompe. Mais tel que ces auteurs qui dans leurs préfaces font exprès des règles pour justifier leurs défauts, le dénonciateur établit une doctrine nouvelle qui le met à l'abri de tout

reproche. M. de Mirabeau pose donc en principe que la délation est une de nos nouvelles vertus. « L'homme, dit-il, en parlant des membres de l'Assemblée nationale, l'homme qui remplit des fonctions telles que les nôtres, n'est plus le maître de ses opinions, de son silence, ni même de sa prudence. Sentinelle vigilante, ce n'est point à lui à décider, si ce qu'il a entendu ou ouï-dire, est ou n'est pas fondé sur des preuves; il n'est que rapporteur; son ministère est un devoir, son silence seroit un crime : quiconque a des soupçons à communiquer, des rapports à faire, doit avoir le courage de tout dire, il est temps que toute autre conduite, toute autre prudence soient régardées comme impies ».

M. de Lally fait à son tour un commentaire fort étendu sur ce texte de M. de Mirabeau; il en fait sentir toute l'horreur, toute l'atrocité, tout le danger, avec une force et une véhémence extraordinaire; il en fait sur-tout l'application à M. de Mirabeau lui-même; il le presse par des

argumens personnels et sans replique : prétendre les extraire ce seroit leur ôter tout leur mérite : je m'arrête donc sur ce qu'il y a de plus important pour la nation ; sur la réfutation de ces monstrueuses maximes qui font frémir tous les bons citoyens, et dont il est intéressant de montrer la fausseté.

Il faut bien se garder de confondre l'accusation publique avec la délation : la première porte au tribunal des loix un grand crime bien réel, bien prouvé, dont elle réclame le châtiment ; la seconde défère sans fondement et sans preuve des actions indifférentes ou même légitimes, qui ne deviennent criminelles que par une interprétation maligne, ou par les passions de celui qui reçoit la délation ; sa marche est ordinairement oblique et ténébreuse ; mais lorsque la tyrannie étoit poussée au dernier excès, souvent elle a marché publiquement tête levée et les mains teintes de sang : ce n'est jamais le bien public qui la guide, ce sont les plus vils intérêts, c'est l'adulation, la

cupidité, l'ambition; *On vit paroître,* dit Montesquieu en parlant des empereurs romains, *un genre d'hommes funestes, une troupe de délateurs. Quiconque avoit bien des vices et des talens, une ame bien basse, et un esprit ambitieux, cherchoit un criminel..... c'étoit le moyen de s'ouvrir la voye des honneurs et des richesses.*

Un des caractères de la délation est aussi d'attaquer les bons plutôt que les méchans, de trahir la confiance, de s'introduire dans l'intérieur des familles pour en surprendre les secrets. La délation emporte donc toujours une idée de honte et de crime; et ce n'est que dans quelque circonstance bien extraordinaire qu'elle peut devenir noble et vertueuse, comme le mensonge, qui bas et vil par lui-mêmes s'annoblit quelquefois par l'effet qui en résulte. *Splendide mendax;* mais il est impossible de dire qu'en général la *délation est une vertu,* même *exercée dans l'Assemblée nationale et au milieu des dangers.*

Il n'y eut jamais que des tyrans qui pour encourager la délation lui donnèrent le droit de calomnier impunément. Le barbare Sylla porta une loi qui défendoit de punir les délateurs, et laissoit à chaque citoyen la liberté d'attaquer l'honneur d'autrui. Le despote Tibère alla plus loin encore, il récompensa les délateurs; mais le vertueux Antonin les condamna aux verges, à l'exil, à la mort; mais autant on doit de haine et de mépris à un vil délateur qui par les plus coupables motifs se joue de la réputation de ses concitoyens, et fait métier d'attaquer leur honneur et leur vie, autant faut-il accorder de respect et d'éloges au patriote généreux qui les yeux toujours ouverts sur le salut de l'état, surveille les ennemis intérieurs de la république, découvre leurs complots, en recueille les preuves, et les dénonce aux loix. Le Romain qui en accusoit un autre, promettoit de ne pas retirer son accusation qu'elle ne fût jugée; quelquefois il joignoit une caution à sa promesse, d'autres fois un garde s'attachoit à ses pas. L'Athénien faisoit la même promesse

sous serment. La loi récompensoit l'accusateur public qui avoit dénoncé à l'état un coupable, et punissoit celui qui avoit calomnié un innocent. Eschine fut exilé pour avoir accusé à tort Démosthène. C'est en vain que M. de Mirabeau allégue en faveur de ses principes les dangers qui nous environnent. « C'est précisément « dans les tems orageux, c'est lorsque le peuple exaspéré n'est plus « maître de lui, c'est lorsqu'on peut « faire assassiner un homme en disant « qu'il est accapareur de bleds, ou « brûler sa maison en l'appelant « *aristocrate*, qu'il faut être plus difficile en preuves, et plus sobre de « dénonciations ».

Dans certaines circonstances critiques, un décret du Sénat romain armoit les deux consuls d'une autorité extraordinaire, en vertu de laquelle il pouvoit poursuivre tous les citoyens suspects. Le dictateur étoit revêtu de la même puissance; mais ce glaive redoutable n'étoit confié qu'à un ou deux magistrats, et n'étoit pas remis indiscrétement entre

les mains de tous les sénateurs et à plus forte raison de tous les citoyens. Voyez avec quel ménagement, avec quelle circonspection Cicéron use de cette arme terrible à l'égard d'un scélérat reconnu tel que Catilina: il recueille pendant vingt jours entiers les preuves de la conspiration, et au bout de ce tems-là il n'ose pas encore accuser les conjurés; il ne blesse pas encore d'une seule parole, comme il le dit lui-même dans le sénat, ceux qu'il auroit déjà du frapper du glaive des loix.

L'histoire romaine nous offre un autre exemple plus frappant de l'opinion qu'on avoit à Rome des dénonciations sans preuves. On sait que Manlius souilla de grands talens par une ambition démesurée. Dévoré d'une basse envie contre Camille qu'il voyoit élevé aux premiers honneurs de la république, il abjura en quelque sorte le titre et le rang de patricien et se jetta dans le parti du peuple où il espéroit trouver plus de considération et de gloire. Il fomenta la haine de la multitude contre les

grands, il échauffa les esprits par des harangues séditieuses; enfin pour rendre le sénat de plus en plus odieux, il imagina de le dénoncer dans l'assemblée du peuple, dans l'assemblée nationale, comme recelant l'or que chaque citoyen avoit fourni pour acheter la paix des Gaulois; ajoutant qu'avec cet or il seroit aisé de payer les dettes des plébéiens plongés dans la plus profonde misère : voilà une dénonciation assurément très-intéressante pour la nation, faite à la nation même par un personnage important : d'après cet avis le peuple alloit se porter aux dernières extrémités contre les sénateurs pour les forcer à découvrir ce prétendu trésor. Dans ce moment terrible la fermeté du premier magistrat n'est point ébranlée; il cite le dénonciateur à son tribunal, et après avoir loué son zèle pour les intérêts du peuple, il le somme d'indiquer le lieu où ce trésor est caché et de produire les preuves de son accusation, faute de quoi il va le faire conduire en prison comme calomniateur. Manlius déconcerté à recours à de vaines subti-

lités qui n'en imposent pas au magistrat: par son ordre il est traîné en prison; le peuple le délivre, mais bientôt après ce factieux continuant ses manœuvres et devenu plus audacieux par l'impunité, dévoile son ambition et ses desseins criminels: abandonné du peuple lui-même, il est livré à la vengeance des loix et puni du dernier supplice.

Le système de M. de Mirabeau se réduit donc à l'impunité accordée à la calomnie, au droit d'accuser sur la foi d'un *oui-dire* et d'un *soupçon*, sans être responsable de son accusation: ce genre de délation, bien loin d'être un devoir sera toujours regardé par les honnêtes gens comme une bassesse et une imposture criminelle; c'est une atteinte portée à la propriété la plus sacrée, à l'honneur, et une pareille doctrine contraire à tous les principes de l'équité naturelle ne tend qu'à ériger le crime en vertu, et la calomnie en patriotisme.

Je suis, etc.

Lettre

LETTRE XIII.

Voyage à la Bastille, fait le 15 Juillet 1789, et adressé à Madame de G.., à Bagnols, en Languedoc; par Michel Cubières, citoyen et soldat.

Chaque jour, chaque année amènent de nouvelles idées, et font découvrir des vérités long-temps inconnues.

M. Necker, discours d'ouverture aux Etats-généraux.

A Paris, chez Garnery et Volland, Libraires, quai des Augustins, brochure in-8° de 48 pages.

DEPUIS quelque-temps, Monsieur, je vous ai déjà entretenu, et je vous entretiendrai encore par la suite de différens voyages curieux et instructifs. Celui que je vous annonce ne

réunit pas tout-à-fait ces deux caractères, qui ne manquent jamais de captiver tout lecteur raisonnable et sensé : ce n'est qu'une mauvaise singerie des petits ouvrages charmans que nous avons dans ce genre, depuis le succès qu'a obtenu celui de Chapelle et de Bachaumont. Leur course ne fut pas longue ; mais celle du nouveau voyageur l'a été encore moins, car il n'a cheminé que depuis la rue de Tournon, jusqu'au bout de la rue Saint-Antoine. Mais que de choses il a vues dans ce court espace! et comme il les raconte! Ce n'est point ici le cas de dire : A beau mentir, qui vient de loin : nous pouvons, par nous-mêmes, juger de la vérité des faits et des circonstances qu'il expose.

L'auteur étoit ci-devant *chevalier ;* mais depuis que la noblesse a fait généreusement le sacrifice de ses priviléges, il veut combattre de générosité avec son ordre, et la pousse jusqu'à renoncer à ses titres honorifiques, pour ne prendre que ceux de *citoyen* et de *soldat*. Les Romains,

n'en connoissoient pas de plus beaux. A sa qualification chevaleresque, notre citoyen-soldat ou notre soldat-citoyen a eu le courage philosophique de substituer sa dénomination baptismale, de manière qu'il s'appelle tout bonnement *Michel*. Il faut espérer que, d'après un si grand exemple, nous verrons bientôt plusieurs gens de lettres, qui ne sont rien moins que gentilshommes, quitter l'enluminure féodale qu'ils se sont gratuitement et ridiculement donnée, pour reprendre l'appellation plébéienne des honnêtes artisans qui sont leurs pères, et dont une vanité risible les fait rougir.

Mais revenons à notre voyageur. Monsieur Michel donc, puisque Michel il y a, s'arrache un beau matin, pour entreprendre son grand voyage, à la société d'une femme délicieuse, sous tous les rapports (cruelle départie !). « Si le ciel ne « l'eût point destinée à nous enchan- « ter par les graces de sa figure et « le piquant de son esprit; si elle eût « vu le jour dans ces anciennes ré- « publiques où le beau sexe partageoit

« avec le nôtre le danger du combat « et les honneurs de la victoire, la « Muse, n'en doutez pas, eût été « une Amazone, et les flèches lan- « cées par ses jolies mains, eussent « fait autant de mal que ses yeux. » Voilà, j'espère, un madrigal en prose assez neuf et assez bien tourné. Monsieur Michel a beau vouloir déguiser sa naissance; des chevaliers françois on reconnoît toujours la galanterie, et même l'indiscrétion; car c'en est une de mettre ainsi tout le public, au moyen d'une lettre initiale, dans la confidence de son bonheur. Nous n'avons garde de nous rendre ici complices de cette légèreté.

Le nouveau Don-Quichotte, jaloux de voir au moins *démantibuler* les tours menaçantes, à l'assaut desquelles il ne s'étoit pas trouvé (Pends-toi, brave Crillon), demande congé à la dame de ses pensées. « Allez, lui dit- « elle avec regret: je voudrois bien « vous suivre; mais on ne laisse point « passer les voitures, et je suis obligée « de rester chez moi, quand toute « la ville est sur pied, et lorsque

« chaque citoyen prépare à l'envi le « grand œuvre de la régénération « nationale. » A ces mots, il part *seul* et *à pied*. (Quoi! sans Rossinante et sans écuyer! cela est par trop courageux.) Il ne marche pas, il *vole*, et en moins d'une *demie-heure*, il se trouve transporté devant le tyrannique château. (C'est mettre beaucoup trop de temps, quand on *vole*, puisqu'on n'en met pas plus quand on *marche*, en partant de la rue de Tournon.) Quelle fut sa joie, lorsque levant les yeux avec empressement, il ne vit plus sur la plateforme de l'édifice, ces tubes d'airain que, trois jours avant, il y avoit remarqués avec *effroi*. (C'est peut-être pour cette raison, que M. *Michel* ne s'est pas montré au fameux siége; d'autant plus qu'il prétend que ces longues machines pourroient vous tuer, *fussiez-vous à la Chine*. Cette hyperbole, même poétique, n'est pas d'un vaillant paladin.) Sa joie ne fit qu'augmenter, lorsqu'il vit quelques créneaux déja désassemblés, et que l'air, ce sont ses termes, lui apporta

la poussière des parapets déja frappés du marteau destructeur. Mais avant d'arriver, un voyageur raconte, pour l'ordinaire, ce qu'il a rencontré sur sa route; et le nôtre, comme il a soin de l'observer lui-même, doit être fidèle à l'exemple que lui ont donné ses devanciers. Ici le rival de Chapelle et de tous les poètes voyageurs, dépose un moment la plume pour prendre la lyre : il veut peindre la révolution qui vient de s'opérer tout-à-coup dans les mœurs et les usages de la capitale.

Vous avez vu Paris, ma très-aimable tante,
Vous savez que dans ce séjour,
Jusqu'à ce moment légère, pétulante
La nation françoise a dansé, fait l'amour,
Et par fois *sifflé les Quarante.*

Cette épigramme, à laquelle on ne s'attend pas, est un usage cruel de la liberté de la presse, qu'on ne doit qu'aux remontrances philosophiques de l'académie. C'est ce qui s'appelle, percer le sein qui s'ouvroit pour recevoir et réchauffer le petit serpent.

Vous avez vu sur nos remparts
Depuis peu nommés boulevarts ;
Et bravement gardés par des marionnettes,
Vous avez vu l'essaim de nos jeunes grisettes,
Suivant du petit Dieu les flottans étendarts
Courir en caraco, folâtrer en cornettes.

Il faut être juste en tout, comme dit la chanson. Ce couplet de vers n'est point mal tourné : l'emploi et le rôle des marionnettes est plaisant.

Eh bien ! tout est changé : ce Paris autrefois,
Des talens, des plaisirs le *mémorable* asyle
Où vivoit un peuple tranquille
Sous l'abri paisible des lois ;
Ce Paris maintenant tel que Lacédémone,
Quand l'Ephore y tenoit conseil
D'un camp présente l'appareil
Et semble gouverné par l'altière Bellone.

Bravo ! Monsieur Michel, bravo ! Mais cependant vous apercevez-vous bien que, par cette tirade, vous faites, contre votre intention, la satyre la plus sanglante de la révolution.

Sur des tas de boulets des canoniers assis
Au lieu du tendre essaim des amours et des ris ;

Des grenadiers l'un l'autre excitant leur courage,
Et les instrumens du carnage
Au lieu des pompons de Cypris.

Pour le coup, voilà du Dorat tout pur. On reconnoît le maître aux jolies antithèses du disciple. Mais il faudroit se souvenir que cet auteur ingénieux est le Sénèque des poètes modernes, et qu'il est plein, comme celui-ci, de défauts séduisans, trop faciles à imiter. *dulcibus abundat vitiis.*

Le front paré d'une cocarde
Chargés d'une giberne et d'un *grand havresac*;
Les Procureurs montent la garde,
Et leurs clercs couchent au bivouac.

On ne se charge d'un havresac que pour faire route, et non pour monter la garde. Mais M. Michel qui est soldat-citoyen, n'est pas encore militaire: il ignore les usages du service, et a cru pouvoir *ab hoc et ab hac* rimer avec *bivouac*.

En proie à de justes allarmes,
Tout Paris, en un mot, vient de prendre les armes.

On ne voit que fusils, sabres et mousquetons;
Les Néréides, les Tritons,
Qui s'égayoient ensemble aux rives de la seine,
A l'aspect des fiers bataillons
De la milice Parisienne,
Avec les tremblans carpillons,
Ont fui sous les pilliers de la Samaritaine.

Toute cette fin a l'air d'une mauvaise plaisanterie. C'est dire en d'autres termes, que cet appareil guerrier fait peur aux moineaux, qui sont encore plus braves que les *carpillons*.

Après ce moment de verve et cette saillie poétique, le prosateur reparoît; il décrit les districts et les patrouilles. Quoiqu'il veuille donner une haute idée de ces dernières, il prétend que dans l'une, il reconnoît son tailleur; son perruquier dans l'autre: celle-ci lui offre le visage de son boulanger; son cordonnier apparoît dans la suivante. Je ne remarquai mon confesseur dans aucune, par une raison que vous devinerez, dit finement à sa tante, sans doute peu dévote, ce petit libertin de neveu. Il ajoute,

que les églises étant nuit et jour occupées par les généreux défenseurs de nos libertés, et les théâtres étant fermés depuis le renvoi d'un ministre qu'on adore, il n'y a plus à Paris, ni messe, ni comédie. Outre que ce rapprochement est scandaleux, il est encore faux dans un point essentiel. Les spectacles, à la vérité, ont été suspendus, mais on n'a jamais interrompu un instant le service divin.

Enfin, l'intrépide voyageur, après avoir vu les merveilles qu'il a racontées, arrive au terme de sa course, je veux dire au pied de cette fameuse Bastille. Il se hâte d'y pénétrer : les gardes bourgeoises le repoussent ; il n'a pas de permission à leur présenter : quel désespoir ! Il faut que Jean s'en aille tristement comme il étoit venu. Quoi ! tant de fatigues seront-elles inutiles ? a-t-on franchi vainement un si long espace ? Rassurons-nous : le voyageur, heureusement, rencontre deux abbés qu'il estime fort, parce qu'ils sont l'un et l'autre bons citoyens et écrivains distingués. Il n'y a pas le moindre doute à cet égard ; car

c'étoient MM. les abbés Brisard et de Cournand; le premier, auteur, entre autres, de quelques feuilles sur les questions du jour; le second, professeur au Collége-Royal, qui vient de publier un poème sur *l'amour de la Liberté*, et qui se montre plein de son sujet, dit M. Michel. C'est répéter niaisement ce qu'on avoit dit très-plaisamment de Robé, à l'occasion de son poème siphillitique. Au surplus, voici le portrait épisodique de ces acteurs qu'on introduit sur la scène.

Ces deux abbés, peu ressemblans
A certains prestolets qu'on rencontre à Versailles,
Etoient, par leurs vertus comme par leurs talens,
Dignes de renverser les antiques murailles
Du plus affreux des monumens.
Que dis-je? par la noble audace
Qui respire dans leurs écrits,
Plus sûrement qu'au Paradis,
Ils avoient mérité d'occuper une place
Dans ce despotique taudis
Où tant de citoyens proscrits

Par nos modernes Phalaris,
N'ont pour société que la triste présence
Des guichetiers et des souris,
Et n'embrassent qu'en espérance
Les Parisiennes Houris.

Je ne sais si ces deux respectables ecclésiastiques seront fort flattés de voir ainsi M. Michel mettre légèrement en problême leur part de Paradis. Il se permet ensuite de prêter beaucoup de calembours au professeur, qui est naturellement jovial. — Voilà donc les gens de lettres sans logement dans Paris! Le roi ne louera plus en chambre garnie : quel dommage!.... Ces saillies spirituelles font rire le bon M. Michel, et on riroit à moins. Mais il n'en pénétroit pas davantage dans la fameuse enceinte, lorsqu'heureusement encore, il rencontre un troisième personnage : c'est M. Dussaulx, dont on donne tout de suite le portrait en raccourci; car je suis, dit le peintre naïvement, pour les miniatures. Voici les dernières touches de celle-ci.

Mêlange intéressant, de fermeté, de grace;
Et suivant la vertu d'un pas toujours égal,

Il a l'urbanité d'Horace
Et la vigueur de Juvenal.

Le scientifique neveu prévient sa chère tante, que Juvénal ne vient point ici pour la rime. Il semble qu'il n'oseroit en dire autant d'Horace. Au reste, *sachez*, ajoute-t-il, que M. Dussaulx a donné au public une fort bonne traduction de Juvénal; *sachez* qu'il aime cet auteur à la folie, et qu'à ce titre il devoit entrer pour quelque chose dans la destruction des tyrans et la démolition de la Bastille; *sachez* de plus que M. Dussaulx est un des électeurs de la ville de Paris, et qu'elle l'avoit chargé de venir s'emparer de tous les manuscrits et livres imprimés qui étoient renfermés dans ce cachot de la pensée. J'espère que la chère tante n'oubliera jamais une leçon qui lui est inculquée d'une manière si précise. C'est donc enfin sous les aîles protectrices du génie tutélaire, dont on vient de parler en vers et en prose, que notre voyageur, avec ses deux acolytes de rencontre, franchit la barrière et les ponts-levis de la citadelle tant désirée. A l'aspect des

tours, des fossés, des remparts, des chaînes, des satellites, des bourreaux, des triples barreaux, etc. Le nouveau Rembrun saisit sa palette, et accouche encore d'une miniature dont nous ferons grace à nos lecteurs.

A peine entré dans la troisième cour, le voyageur, toujours heureux, fait une nouvelle rencontre: c'est celle de M. le comte de Mirabeau, qui venoit d'y conduire une jolie femme, apparemment pour lui montrer son ancien logement; et nous crûmes voir, ajoute M. Michel avec une galanterie niaise, *une belle fleur au milieu d'un buisson d'épines*. Il prétend que ce député célèbre venoit aussi faire sa moisson de manuscrits, et ne doute pas qu'il n'en ait remporté plusieurs de très-curieux, qu'il préfère sûrement à ses titres de noblesse, dit M. Michel, quoiqu'il conserve encore celui de *comte*, au lieu de lui substituer le nom de Blaise et de Nicolas, et d'avoir le courage de suivre un grand exemple.

Comme c'est l'usage, qu'un voyageur rapporte quelques raretés des

pays qu'il a parcourus, le nôtre auroit bien voulu ramasser à son tour quelques papiers; mais en homme bien élevé, qui n'en a pas la permission, il réprima sa tentation. Cependant il n'a pu s'empêcher de se permettre une petite indiscrétion. Apercevant à ses pieds une lettre qu'il pouvoit lire en se baissant, il y appliqua ses yeux d'aussi près qu'il fut possible: elle étoit courte, il l'a retenue facilement. En voici le contenu.

« Je vous envoie un jeune homme « qui a déplu à la femme-de-chambre « de la femme-de-chambre d'une très- « grande dame. Il paroît, par sa con- « duite, qu'il a de fort mauvais des- « seins. Vous le mettrez d'abord au « pain et à l'eau, pour toute nourri- « ture, et vous le garderez huit jours; « si au bout de ce terme, vous ne « recevez point de mes nouvelles, « vous vous en déferez de la manière « accoutumée. J'ai l'honneur d'ê- « tre, etc. »

Le voyageur ne put lire la signature, entièrement altérée par la flam-

me qui avoit consumé l'appartement du gouverneur. La vraisemblance de ce moyen n'en établit pas davantage celle de l'épitre. Une autre, d'une bouffonnerie également plate et barbare, renfermoit soi-disant ces mots :

« Je fais balayer tous les matins et « nettoyer avec grand soin les rues « de Paris, et l'homme que vous re- « mettra de ma part l'exempt . . . a « la rage de s'y promener tous les « jours avec des habits vieux et sales ; « je lui ai fait dire bien des fois de « se vêtir plus décemment : il m'a « fait répondre que sa mauvaise for- « tune ne lui permettoit pas d'avoir « des habits plus riches. Sa mauvaise « fortune !. . . . . Ce n'est pas là une « raison à donner : un pauvre dans « une grande rue est comme une tache « d'huile sur un beau meuble, et je « n'aime à voir des taches d'huile « nulle part. Vous garderez donc . . (on prétend qu'ici étoit le nom du pauvre), « jusqu'à ce qu'il ait trouvé « les moyens de se mieux vêtir. »

La belle chose que la propreté, s'écria l'abbé de Cournand! Que n'ai-je eu l'auteur de cette lettre pour cuisinier! je mangerois ses ragoûts sans défiance. Voilà assurément une plaisanterie sans sel, qui n'est rien moins que ragoûtante.

Autre billet du même genre, tout aussi vraisemblable.

« On vous amènera de ma part un « scélérat qui m'a manqué en pleine « audience. Comme je lui crois le « cerveau malade, vous lui ferez « prendre médecine, pour m'en dé- « barrasser; et s'il n'est pas d'avis qu'on « le purge, vous ordonnerez qu'on lui « fasse la barbe, et qu'on le rase de « très-près. »

M. le professeur royal, homme à bons mots et toujours plaisant, trouve cette dernière lettre la plus jolie de toutes. Si j'eusse été pourtant à la place du prisonnier, ajoûte-t-il en souriant, j'aurois dit au barbier fatal : Rase la Bastille, mon ami, et laisse mon cou tel qu'il est. Véritablement, Monsieur l'abbé, ce seroit grand dommage

de couper une tête qui pétille d'esprit comme la vôtre.

Si ces lettres étoient réelles, au lieu de s'amuser à de ridicules quolibets, il faudroit s'élever avec force et tonner contre des ministres et des magistrats qui se seroient ainsi cruellement joués de la liberté et de la vie des citoyens, et auroient ajoûté le brutal sarcasme à l'abus du pouvoir; il faudroit, s'ils existent encore, les poursuivre comme coupables du crime de lèze-nation, devant le tribunal qui doit en connoître; et s'ils sont morts, il faudroit flétrir leur mémoire. Il n'y a point de prescriptions contre de pareils attentats. Mais par bonheur, tout l'odieux de cette fiction incohérente, ne retombe que sur l'imbécile inventeur. Je suis assurément éloigné de vouloir justifier l'espionnage et tout le régime immoral de l'ancienne police; mais je crois que ce n'est point par des invraisemblances aussi grossières, qu'il faut l'attaquer.

Je ne citerai plus, pour en finir, qu'une des plaisanteries légères que M. Michel va toujours prêtant au

professeur. Celui-ci, plus hardi, venoit de ramasser quelques feuilles à demi-brûlées où, entr'autres gentillesses, on lisoit l'article suivant : « Le sieur Pierre-Simon-Louis .... « horloger, Quai-des-Orfèvres; mis « à la Bastille, pour avoir été atteint « et convaincu de sorcellerie, et d'a- « voir eu commerce avec le diable. »

C'est le diable qui a écrit ce registre, dit M. le professeur, en le portant à son nez; et voilà pourquoi il sent le roussi : il le rejette avec indignation. On ne sauroit disconvenir qu'il ne faille avoir de l'esprit comme un démon, ou tout au moins comme un sorcier, pour trouver sans effort toutes ces choses-là. Le cher abbé doit s'applaudir plus qu'un autre, de la démolition de la Bastille. Que de titres pour y être renfermé! Comment se fait-il qu'il ait pu lui échapper, et qu'il n'ait pas eu, comme tant d'autres qui le valent infiniment moins, les honneurs de cette incarcération célèbre. Heureusement il reste encore pour les beaux esprits de cette force, la ressource des petites-maisons.

Cependant le voyageur et la bande joyeuse ont le courage de quitter ces papiers qui donnoient lieu à tant d'épigrammes brillantes. Guidés par un vieux invalide, ils visitent les chambres des prisonniers, que les assiégeans vainqueurs avoient fait ouvrir. Quand on vit de près les énormes verroux et les triples rangs de barreaux, alors les plaisanteries cessèrent un moment, alors commencèrent les exclamations énergiques. Mais le ton goguenard et françois reprit bientôt le dessus. M. Dussaulx lui-même, qui n'est rien moins que plaisant, électrisé par tous les bons mots précédens, se met à dire avec mignardise, au moment où l'on s'y attendoit le moins: Quel jour doux pénètre à travers ces jalousies! le joli boudoir que voilà! le charmant cabinet que voici! et qu'on devoit se plaire à la Bastille, y étant si agréablement logé! que je la plains, cette pauvre Bastille! qu'on a tort de vouloir la mettre à bas!

Au milieu du mélange continuel d'ironie piquante et de patriotique fureur, ces messieurs parviennent au

sommet et à la plate-forme de ces tours redoutables. Aussi-tôt, saisis tous à-la-fois d'un saint transport, ils s'écrièrent: *Liberté!* M. Dussaulx jouant le rôle de grand pontife dans cette évocation mistyque, ramassa le premier une pierre des décombres, et la jetant loin de lui dans les fossés, s'écria : *Liberté!* Tous les assistans imitèrent religieusement cet exemple, et tous en *chorus* répétèrent, *Liberté!* et fiers d'avoir contribué à la démolition de la Bastille, nous nous regardâmes *bonnement*, dit avec naïveté M. Michel, comme les restaurateurs et les fondateurs de la *Liberté*.

Le voyageur, qui se souvient toujours à propos, qu'il est poète et troubadour, réveille son haut-bois, et nous décoche une chanson à la liberté. A cause de la gravité du sujet, on s'attendoit à un hymne sacré, avec tous les accompagnemens de la harpe divine. Mais l'auteur, qui respecte infiniment ceux du bréviaire, n'en fait plus, depuis qu'il a quitté le petit-collet. Nous apprenons, par cette anecdote, que M. Michel avoit déja abjuré le

premier ordre de l'état, quand il a renoncé solemnellement à celui de la chevalerie. Quel génie tutélaire ces corps illustres ont perdu, dans l'apostasie d'un membre aussi distingué. S'il fût resté parmi eux, *propria, hæc si dona fuissent*, il eût pu, par son éloquence et par ses vertus, les sauver du naufage politique qui vient de les engloutir constitutionellement. Quoi qu'il en soit, voici le premier couplet de cet impromptu civique.

O liberté! noble Déesse,
Qui fait le bonheur des mortels;
Toi que jadis Rome et la Grèce
Placèrent sur les saints autels,
Des cieux te voilà descendue,
Et tous nos malheurs vont finir.
Qu'il est doux lorsqu'on t'a perdue,
De pouvoir te reconquérir.

Nous pardonnerons à l'auteur, de n'être pas grand poète, s'il est bon prophète, et si nos maux finissent bientôt, comme il semble le prédire. Mais cette liberté, si vantée, se trouve toujours froissée entre deux monstres, le Despotisme et la Licence. Les excès

de l'un l'obligent à se montrer, et les abus de l'autre la forcent à se cacher. Ce n'est qu'après avoir triomphé de tous les deux, et les avoir enchaînés à ses pieds, qu'elle règne en souveraine aimable et douce, et qu'elle ramène les jours de la paix, du bonheur et de l'innocence. Mais par quels siècles de fer et de sang ne faut-il pas souvent passer, avant d'arriver à l'âge d'or! La félicité incertaine des races futures doit certainement coûter si cher à la génération présente, que, si l'on étoit maître, on pourroit, sans être égoïste, balancer à conclure ce terrible marché. Mais l'enchaînement et la force des évènemens inattendus, le décident brusquement; et quand une fois la toile est levée, et la tragédie commencée, il faut se hâter d'arriver au dénouement qui doit rétablir l'ordre et l'équilibre des pouvoirs.

Tandis que nous nous livrons à ces tristes réflexions, le voyageur poursuit son projet, et du haut de la plate-forme, descend dans le fond des cachots, en fredonnant sa chansonnette.

Mais là, quoique tous les prisonniers fussent sortis depuis deux jours, comme les poètes ont l'imagination vive, il croit entendre des voix lamentables, et apercevoir des spectres lugubres. Dans cet état de frayeur, il n'a pas de peine à croire le radotage de son invalide, qui reproduit tous les contes populaires sur les armoires et les trapes, vulgairement appelées les *oubliettes*, où l'on jetoit, dit-on, certaines victimes privilégiées, auxquelles on ne donnoit du pain que pour huit jours, et qui, passé ce terme, étoient obligées de se dévorer les membres, et de mourir dans le désespoir. L'intrépide voyageur prétend qu'on lui ouvrit un de ces affreux tombeaux, où il entrevit, à la lueur d'un pâle flambeau, un squelette horrible qu'on y avoit laissé dessécher, et dont les ossemens blanchis le firent reculer d'effroi.... L'historien tremblant nous permettra de ne pas ajoûter foi au rapport incertain de son imagination troublée. Les prisons d'état et leurs coupables gardiens, sont assez chargés de vexations réelles, qui demandoient

mandoient vengeance, sans leur prêter encore gratuitement des horreurs chimériques et inutiles.

Aux approches de la nuit, quand les curieux qui l'accompagnoient, eurent terminé, comme lui, leurs observations, notre voyageur prétend que M. Dussaulx rassembla toute la compagnie, et lui adressa une harangue burlesque, pour engager chaque individu d'aller souper et coucher chez soi, de même qu'après l'enterrement de Marleborough. M. Michel s'empresse le premier de profiter de la permission, et pour rendre compte de son pélerinage patriotique, se dispose, sans doute, à revoler vers la beauté qu'il avoit délaissée, et qu'il semble avoir oubliée, car il n'en parle plus. Mais à peine a-t-il fait quelques pas, qu'il trouve le chevalier de Mauville, qui lui raconte avec feu et avec intérêt, les efforts héroïques de son compagnon d'infortune, le marquis de Pelleport, pour sauver, à la prise de la Bastille, l'honnête M. de l'Osme, qui en étoit major. Ce respectable officier, par sa généreuse sensibilité,

avoit mérité l'amitié et la confiance de tous les prisonniers, et particulièrement des deux jeunes gens que je viens de nommer, et qui auroient bien desiré, en l'arrachant à la fureur des assiégeans, qui ne le connoissoient pas, lui prouver toute leur reconnoissance, que le temps n'avoit point affoiblie, quoiqu'ils fussent sortis de cette prison déja depuis plusieurs années.

Cet épisode est vraiment touchant, parce qu'il n'est gâté par aucun des mauvais lazis que nous avons relevés. Après cela, le reste de ce grand voyage ne signifie plus rien. Il est terminé par quelques notes historiques, dont une mérite d'être citée. L'auteur prétend savoir le secret de l'homme *au masque de fer*, et ne fait pas difficulté de nous le révéler. Il le tient sans doute de quelque ministre, comme Voltaire le tenoit de Chamillard. Mais les deux anecdotes ne se ressemblent pas. Voici la plus moderne :

« L'illustre prisonnier, connu *sous* « le nom du *masque de fer*, naquit

« le 5 septembre 1638 : il naquit à « Saint-Germain-en-Laie, pendant « le souper de Louis XIII ; et Louis « XIV, son frère, naquit le même « jour, à l'heure du dîner de ce même « roi, c'est-à-dire entre midi et une « heure. Le roi prévoyant que les « prétentions d'un frère jumeau au « trône de la France, pouvoient porter « les plus grands troubles dans l'état, « et occasionner une guerre civile, « cacha prudemment sa naissance, « et l'histoire nous apprend les moyens « qu'il employa. »

Nous ne nous amuserons pas à réfuter ce conte bleu, qui n'est appuyé que sur l'autorité de M. Michel, jusqu'à ce qu'il veuille bien avoir la bonté de nous en présenter une un peu plus grave. Nous préférons de rapporter le jugement de l'oracle des journaux ; sur cet ouvrage d'un auteur connu, dit-il, par tant d'autres productions estimables. On ajoûte que celle-ci est un mélange d'esprit et de sensibilité, d'urbanité et de patriotisme. Pour moi qui exprime tout franchement l'impression dont je n'ai pu me défendre

en lisant cette brochure, je suis fâché de n'y trouver qu'un mélange de prétention et de niaiserie, de bavardage et de philosophisme. Cela n'empêche pas que M. Michel, mauvais auteur, ne puisse être bon citoyen et bon soldat. Ces deux titres aujourd'hui valent mieux et sont plus nécessaires que celui d'académicien, après lequel il semble courir à perte d'haleine.

Je suis, etc.

LETTRE XIV.

Esprit de Mably et de Condillac, relativement à la morale et à la politique ; par M. *Bérenger.* A Grenoble, et se trouve à Paris, chez *Lejay* fils, Libraire, rue de l'Echelle Saint-Honoré. 1789. 2 vol *in*-8°.

Ne vous effrayez pas, Monsieur, cet esprit ne doit pas vous faire peur ; ce n'est point un de ces amas monstrueux de pensées incohérentes qui reviennent toujours au public après la mort des grands écrivains. C'est l'extrait clair et analytique des traités de morale et de politique que nous a laissés le vertueux abbé *de Mably*, peut-être trop exalté sur certaines idées, peut-être trop sévère dans quelques principes, et trop indulgent dans quelques autres, mais

à coup sûr rempli d'honnêteté et de patriotisme, et que l'on comptera toujours parmi le petit nombre des écrivains distingués de son siècle; c'est le dépouillement bien fait de tout ce que l'abbé *de Condillac*, son frère, a écrit sur la morale et la politique, et qu'il faut chercher dans douze volumes in-8°. que tout le monde n'a ni le tems, ni la patience de lire. J'ajouterai même, sauf à encourir la disgrace de quelques enthousiastes, que cette histoire, souvent ennuyeuse à lire, manque, par sa prolixité, une partie de l'effet que l'auteur s'en étoit promis, tandis que les observations politiques qui y sont noyées, gagnent beaucoup par le rapprochement qu'en a fait M. *Bérenger*. Enfin, Monsieur, ce recueil est un bon livre, et quoique vous soyez familier avec les ouvrages qui y sont extraits, vous aurez sûrement beaucoup de plaisir à le lire.

On doit donc de la reconnoissance à M. *Bérenger*, et pour l'idée qu'il a conçue, et pour son exécution. « J'adresse principalement ce travail,

« dit-il, aux instituteurs des princes « et des grands; car désormais les « princes et les grands, dépouillés « des vaines décorations dont le pré- « jugé les avoit revêtus, n'auront « d'autre existence que celle qu'ils « sçauront se donner par le patrio- « tisme et par les talens; ils sauront « enfin (et c'est ce que *Mably* vou- « loit leur inculquer), ils sauront « qu'on n'est grand, ni pour avoir « des ancêtres illustres, quand on « ne leur ressemble pas; ni pour oc- « cuper de grands emplois, quand « on les remplit mal; ni pour pos- « séder de grands domaines, quand « on les consume en dépenses folles « et honteuses; ni pour avoir un « nombreux domestique, de brillants « équipages, des habits somptueux, « quand on fait languir à sa porte le « marchand et l'ouvrier; qu'en un « mot on n'est grand et qu'on ne « peut être heureux que par des ver- « tus personnelles, et par le bien « qu'on fait aux hommes ».

On trouve à la tête du premier volume, qui renferme l'esprit *de Ma-*

bly, l'éloge de cet homme célèbre par M. *Lévesque*. Moins brillant peut-être que celui de M. l'abbé *Brizard*, il fait beaucoup mieux connoître, à mon avis, la personne et les talens de l'abbé *de Mably*, ou du moins il me semble que, si j'avois à exécuter le plan de M. *Bérenger*, je l'aurois choisi de préférence.

Vous ne vous attendez sans doute pas, Monsieur, à un extrait suivi de ce recueil. Je me serois contenté de vous l'indiquer, si je n'avois pas cru devoir le distinguer de la foule des livres du même genre: mais le plaisir que j'ai eu à relire dans celui-ci les morceaux que je connoissois déjà, soit en entier, soit par extrait, m'a engagé à vous en parler avec plus de détails. Je hasarderai même quelques citations qui ne vous paroîtront pas déplacées dans les circonstances.

Je lis, pag. 230 de l'esprit *de Mably*, sous le titre: *De la manière dont un prince doit procéder à la réforme des loix*. « Tous les peuples « ont été agités par de longues dis- « sentions domestiques, avant que de

« pouvoir fixer les principes de leur « gouvernement. On sent les inconvéniens d'une mauvaise législation ; personne ne veut être opprimé. Tout le monde veut être oppresseur ; l'autorité souveraine est « comme suspendue entre le prince, « les magistrats et les différents ordres de citoyens, et chacun fait « des efforts pour s'en rendre maître « et en abuser : les passions dictent « alors les loix, qui devroient être « l'ouvrage de la raison : les hommes lassés de leurs dissentions, « s'accoutument-ils enfin au gouvernement qui les a subjugués ? vous « les verrez moins disposés que jamais à se corriger de leurs vices. « L'habitude du mal les a, pour ainsi « dire, engourdis. Dès qu'ils cesseront de se plaindre, ils cesseront « de penser ; il va s'établir un préjugé national, qui passera bientôt « pour une vérité constante. On publiera comme autant de principes « incontestables, les absurdités les « plus ridicules ; les pères en instruiront leurs enfans. C'est ainsi

« que les nations, traitées comme
« de vils troupeaux, tombent peu-à-
« peu dans des erreurs si grossières
« et dans un abrutissement si pro-
« fond, qu'elles aiment leurs vices
« et craindroient de les perdre. Au
« milieu des plus grands emporte-
« mens des guerres civiles, vous ver-
« rez toujours surnager les préjugés
« nationaux. Vous trouverez dans un
« peuple qui se révolte, et qui sem-
« ble avoir pris de nouvelles mœurs,
« le caractère que lui a donné son
« ancien gouvernement. Pourquoi
« les hommes tiennent-ils si fort à
« leurs premiers préjugés et à leurs
« premières habitudes? C'est que
« dans le point où l'on est quand on
« commence à s'agiter, on est tou-
« jours mal placé pour appercevoir
« le point où il faudroit arriver...
« Remarquez ensuite qu'il n'est pas
« de vice, d'abus, dont un certain
« nombre de gens ne profitent, et
« par conséquent qui ne soit protégé
« et défendu ».

Que j'aime le quatrième livre du volume qui renferme l'esprit de *Con*

dillac. Il est entièrement consacré aux Romains. On a beau avoir lu les considérations de *Montesquieu*, sur ce peuple-roi, on aime à suivre les réflexions que son histoire fournit à *Condillac.* Connoissez-vous, Monsieur, quelque chose de plus vrai et de plus lumineux sur les révolutions du gouvernement Romain, que le passage suivant, extrait du chapitre intitulé : *Caractère des Romains?*

« Le gouvernement n'étoit pas purement monarchique, parce qu'il ne fut pas au pouvoir du souverain de s'arroger toute l'autorité. Tant que le peuple eut part à la puissance, il eut part au butin et aux conquêtes. Dans la suite, devenu pauvre, il fut moins craint, moins respecté, et la souveraineté passa toute entière aux patriciens qui, se croyant souverains par droit de naissance, furent naturellement durs et injustes. La puissance consulaire n'offrit qu'une ombre de liberté et fit naître plusieurs tyrans pour un qu'elle avoit détruit. La guerre ne se fit plus que pour les

« patriciens. Si les plébéiens étoient
« hors d'état de fournir aux frais de
« chaque campagne, ils contractoient
« des dettes; et s'ils devenoient in-
« solvables, ils tomboient dans les
« fers de ceux pour qui ils avoient
« conquis des terres. Voilà la source
« des dissentions. Les patriciens,
« durs et aveugles, ne cèdent rien
« et se laissent tout ravir. Un pre-
« mier avantage est, pour les plé-
« béiens, un droit de demander et
« d'obtenir encore. Le tribunal mi-
« litaire s'établit, le consulat se par-
« tage entre les deux ordres, tous
« les honneurs enfin deviennent com-
« muns à l'un et à l'autre. Les det-
« tes et les loix agraires sont le grand
« instrument des tribuns du peuple.
« Elles sont le prétexte des démar-
« ches, dont l'ambition est le mo-
« tif. Les pauvres restent pauvres,
« et les tribuns parviennent aux di-
« gnités. Au milieu des troubles, on
« demande des loix. On en fait, on
« les élude, on les oublie, on les en-
« freint. Rien n'est réglé, ni les droits
« des patriciens, ni ceux des plé-

« béiens, ni même ceux des ma-
« gistrats. L'avidité est la règle des
« citoyens puissants; ils se font des
« droits de leurs prétentions, et ils
« usurpent. L'autorité est donc en
« quelque sorte au pillage. Comme
« le même esprit conduit les citoyens
« au-dedans et au-dehors, on n'é-
« coute pas plus la justice dans les
« dissentions que dans les guerres
« etc. etc. »

La plus légère idée de l'histoire Romaine suffit pour être frappé de ce portrait. Il est de la nature de ceux dont on peut, en quelque sorte, assurer la ressemblance, sans avoir jamais connu l'original.

Je suis, etc.

LETTRE XV.

Choix de petits contes, anecdotes, fables, comédies, dialogues, propres à être mis entre les mains des enfans. A Paris, chez Royer, Libraire, près le Pont-neuf.

LES morceaux qui composent ce recueil, Monsieur, sont imités ou traduits de l'Allemand; car il se fait maintenant, entre les nations voisines et la nôtre, un aimable échange de lumières; et le plaisir et l'instruction circulent comme par autant de canaux par toute l'Europe. Intéressant commerce! heureux seulement s'il ne se glisse point de contrebande parmi ces marchandises, et si toutes les productions venues de l'étranger sont aussi saines et aussi pures que celle dont j'ai à vous rendre compte; cette espèce de préface est bien propre à inspirer de la confiance.

Le ver à soie.

« Où t'es-tu caché, petit ver, qui « charmois mes loisirs ? je te voyois « encore, il y a quelques heures; « maintenant je ne vois plus que ton « habit doré. Tu es enseveli dans « ton propre travail, tu y goûtes un « orgueilleux repos; pourrois-je sui- « vre un plus bel exemple que le tien ? »

« Oui, soyez les bien-venues, oc- « cupations chéries, entourez-moi, « enveloppez-moi tout entier ; j'ai « les forces de la jeunesse, je veux « être un fils du travail ; et quand « j'aurai bien employé mon temps, « j'offrirai toujours un bel exemple, « lors même qu'on ne me verra « plus. »

Les Allemands semblent avoir le secret de parler aux enfans, de se faire entendre à eux, de leur faire goûter l'instruction et aimer la vertu. M. Campe, entre les Allemands, mérite encore d'être distingué. J'ai déjà eu plus d'une fois, Monsieur, occasion de vous parler de lui, no-

tamment de son *Robinson Crusoé*, mis en dialogue, en espèce de drame. Il a fourni quelques pièces à ce recueil. Rien de plus naturel, entre autres, que la manière dont il s'y prend pour faire sentir à ses élèves les avantages de l'exercice, de la sobriété, de la tempérance, etc. Il suppose qu'instruit, par les gazettes ou autrement, que tel étoit mort ou vivoit encore très-âgé, frais, gaillard, et heureux, il lui avoit écrit ou à ses héritiers; on l'étoit allé voir: lui-même pour demander son secret; et ce secret, comme vous l'imaginez bien, Monsieur, n'est autre chose que l'exercice, ou la tempérance ou la sobriété, etc.

L'anecdote des douze fils, qui pour secourir leur père, engagent leur honneur, a été consignée dans presque tous les Journaux; mais on la relit toujours avec plaisir.

Qu'est-ce qu'un caractère ou une marque caractéristique? Qu'est-ce qu'une qualité ou une propriété? Qu'est-ce que ressemblance et différence? Ce sont les titres de trois

chapitres imités d'un livre allemand, intitulé, *Première nourriture de l'esprit*, etc. Des dialogues pleins, sans doute, d'une saine morale, mais un peu abstraits et métaphysiques, et par cette raison, moins à la portée des enfans, que le morceau suivant, imité de l'allemand de M. Overbeck, etc.

« *L'enfant sensible à un pauvre vieillard.*

« Prends, vieillard respectable, et « ne me remercie point; tu peux « prendre ce que je te donne. Tes « habits déchirés, la pâleur de ton « visage, me disent assez que tu « en as besoin! Je rougis de moi-« même; lorsque osant élever mes « yeux à demi vers ta personne vé-« nérable, je compare ma vigueur « et ma santé à ton air foible et « défait, et lorsque je jette un regard « sur le bâton qui soutient ta vieil-« lesse. »

« Tu as si peu, et ce que tu as « est si peu de chose! O mon digne « ami! regarde-moi encore un peu,

« je ne puis pas me séparer de toi, « que ton œil a versé de pleurs! à « combien de veilles la douleur t'a- « t-elle condamné! Ton front paroît « s'obscurcir de jour en jour; ta che- « velure ne consiste plus qu'en quel- « ques cheveux blancs qui ne suffi- « sent pas pour ombrager ta tête, et « ces cheveux tomberont à leur « tour. »

« Ah! pauvre homme, comme « tes mains et tes pieds tremblent! « l'hiver s'approche, tu n'auras pas « de fourrure pour te garantir de ses « rigueurs, pas un lit où reposer ta « tête. Peut-être même, hélas! dé- « sireras-tu quelquefois en vain un peu « de feu pour réchauffer ta main « engourdie par le froid et par l'âge; « toi que ta figure céleste m'annonce « avoit été digne de toutes les fa- « veurs de la fortune! »

« Ciel! quel sentiment j'éprouve! « des pleurs mouillent mon visage! « d'où vient que je suis tremblant? « — Tiens, respectable vieillard, « prends encore ce fruit de mes épar- « gnes, et ne te fâches pas si je te « donne si peu. »

Quelle sensibilité touchante, quelle douce mélancolie respirent dans cette espèce d'idyle. Nul enfant ne la lira sans se sentir meilleur, et sans se bien promettre de faire même chose en pareille rencontre.

Je suis, etc.

LETTRE XVI.

Aux Auteurs du Journal.

MESSIEURS,

Vous ne serez peut-être pas fâchés de faire suivre votre article intitulé : *Observations importantes sur les vins de cabaret*, n° 47, page 350, par celui-ci, extrait d'un ouvrage latin du Docteur *Plouquet*, Médecin à Tubinge, qui a pour titre : *Commentaire sur les procès criminels relatifs à l'homicide, l'infanticide et l'avortement forcé.*

On sait que c'est toujours avec des préparations de plomb que l'on frelate les vins, dans la vue d'en adoucir l'acidité. Cette fraude est très-

dangereuse pour ceux que l'ignorance ou le défaut d'attention livre à l'usage des vins ainsi frélatés ; mais voici un moyen de la découvrir, aussi bien que la présence de la céruse dans le beurre de provision, autre fripponnerie aussi commune en Hollande, que la litharge dans les vins de Paris.

Voici la manière de composer, et d'employer la *liqueur probatoire*, dite *liqueur de Wirtemberg*. « On « prend une once d'orpiment et deux « onces de chaux vive ; on met sé- « parément ces substances en pou- « dre ; on les mêle, on les fait bouil- « lir dans une livre d'eau, on passe « la liqueur, et on la garde dans « une ou plutôt dans plusieurs petites « bouteilles bien bouchées. Pour s'as- « surer si la liqueur est bien compo- « sée, on en jette quelques gouttes « dans du vinaigre qui contient du « plomb ou de la litharge ; si le vi- « naigre devient trouble ou noir, ou « seulement nébuleux, la liqueur a « les qualités convenables ; mais elle « les perd avec le tems, si elle n'est

« pas garantie hermétiquement de « l'impression de l'air. Il faut avoir « recours à cette épreuve chaque fois « qu'on veut essayer du vin, pour « s'assurer si la liqueur probatoire « n'a pas perdu sa vertu.

« On met donc du vin que l'on « veut éprouver, dans un verre pro- « pre; on y mêle un peu de liqueur « probatoire; s'il y a du métal dans « le vin, celui-ci se trouble, devient « rouge, et ensuite plus ou moins « noir, selon la quantité des parti- « cules métalliques qu'il contient.— « En broyant le beurre ou l'huile « dans un mortier, avec la liqueur « probatoire, ces corps gras noircis- « sent, s'ils contiennent du plomb ».

J'ai l'honneur etc. Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, RETZ, D - M.

VARIÉTÉS.

DE LION.

Extrait d'une pièce de vers lue à la Séance de l'Académie de Lion, du 17 Novembre 1789, à laquelle assistèrent Madame la C.. de Beauharnois, et M. le chevalier de Cubière, associés. Ils vont en Italie.

J'entends calomnier les arts,
Et Paris leur superbe asyle,
S'accusant d'un luxe inutile,
N'a plus d'autre ornement que le casque de Mars.
Je vois des Citoyens épars,
Respirant le feu de la guerre,
Se rassembler de toutes parts,
Sous leurs pas cadencés faisant frémir la terre;
Et je vois fuir de ces remparts
Les dieux du Pinde et de Cithère.

La sombre politique occupe les talens:
Dans leurs temples déserts les muses sont muettes:
Et les poëtes, les savans,
Composent à l'envi de nombreuses gazettes:
La lire d'Amphion n'enchante plus nos sens.

Siècle du Grand Louis, en vain la médisance
Confondant tous les faits, voudroit te dénigrer,

L'étranger dans Paris vient encore admirer
Les monumens fameux de ta magnificence;
S'il te manqua la tolérance,
Le sage Fénélon a su nous l'inspirer.

De cette tolérance inconnue à nos pères,
Invoquons la douceur et la tranquillité:
Qu'elle apprenne aux François que les François sont frères;
Qu'elle règne sur nous avec la liberté!
En attendant ce bien suprême
Les beaux arts négligés s'éloignent éperdus;
Minerve les conduit: c'est le calme qu'elle aime,
Et la France n'en jouit plus.

La France en répondant à nos vœux réunis,
Bientôt sur elle-même obtiendra la victoire.
On verra refleurir les lys:
La gaîté renaîtra. Les filles de mémoire,
De chanter le bonheur, disputeront le prix;
Alors revenez à Paris
Jouir en paix de votre gloire.

Par M. VASSELIER.

Cette petite pièce écrite avec beaucoup de goût et d'élégance, prouve que l'esprit militaire qui s'est emparé du royaume n'a pas encore éteint tout à fait le génie poétique.

Extrait d'une Lettre de Lyon.

Le Roi, dont la bonté s'étend sur tous les sujets de son royaume, à bien voulu malgré la gêne de ses finances, concourir encore au soulagement des pauvres de Lyon, pour une somme de vingt cinq mille livres. Jamais il n'y eut autant d'indigens dans cette ville; on mande qu'ils surpasseront vingt mille cette année; et pendant cinq mois de l'hiver, il faudroit avoir trois cent quatre-vingt mille livres de pain par jour à distribuer, sans parler du chauffage et des vêtemens.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

LETTRE XVII.

C'EST bien en vain, Monsieur, qu'on établit les meilleures lois, si on ne prend les moyens les plus efficaces pour les faire exécuter. D'affreux désordres dans presque toutes les parties de la France, annoncent qu'il n'existe point encore de force publique, que l'on confond toujours la licence avec la liberté, et que l'autorité légitime est toujours méconnue; rien n'est cependant plus contraire aux vrais intérêts de la nation que l'anarchie, c'est le dernier et le plus grand des malheurs; on ne peut trop le répéter, et il me semble que tous les vrais Patriotes doivent réunir leurs

vœux pour que le pouvoir exécutif soit rétabli dans toute sa force et dans tous ses droits.

M. le Garde-des-Sceaux a communiqué à l'Assemblée un mémoire, pour l'instruire des obstacles, qui dans presque tous le Royaume, s'opposent à la perception des revenus de la nation : c'est particulièrement dans les trois Evêchés que l'insurrection du peuple a été le plus sensible ; il a détruit les barrières, on les a fait rétablir ; une seconde fois, la fureur de la multitude les a renversées : les Commis se sont adressés aux Chefs des Comités permanens, qui ont répondu qu'ils étoient faits pour veiller au maintien des Décrets de l'Assemblée nationale, et non pas à la conservation des droits de la Ferme. Etrange raisonnement, qui fait bien sentir à quel point les premiers principes du sens commun sont violés dans les temps de trouble et de fanatisme ; car ces chefs ne pouvoient ignorer que les Décrets de l'Assemblée nationale recommandent expressément aux Municipalités d'assurer la perception des revenus de l'Etat, et

par conséquent des droits de la Ferme. Les Maire et Echevins n'ont pas montré plus de logique que les chefs des Comités ; ils ont renvoyé aux Parlemens, mais les Parlemens, avec bien plus de raison, ont renvoyé aux Municipalités. C'est donc inutilement que dans toutes les villes, les Citoyens sont armés, si leurs armes ne peuvent réprimer la populace et maintenir l'ordre public.

La ville de Toulon est devenue le théâtre d'une guerre civile. M. le Comte d'Albert, de Riom, commandant dans le port, s'est vu traîner en prison par le peuple, pour avoir renvoyé deux ouvriers, dont il étoit mécontent ; plusieurs Officiers de la Marine ont subi le même sort ; toutes les lois de la justice ont été violées ; en vain on a réclamé la loi martiale, ceux qui ne sont armés que pour maintenir la tranquillité publique, ont refusé les secours qu'ils doivent à l'innocence opprimée. Ils ont désobéi ouvertement aux Décrets de l'Assemblée nationale, et favorisé le désordre qu'il leur étoit enjoint d'appai-

ser. M. Malouet, ami de l'ordre et de la paix, a sollicité une lettre du Président à la Municipalité propre à calmer les esprits du peuple, à le désabuser des calomnies absurdes qu'on employe pour entretenir sa fureur.

Un Député du Bailliage de Toulon s'y est opposé, il a prétendu que M. Albert de Riom avoit lui-même excité ce soulèvement en commandant aux soldats de tirer sur le peuple ; il a offert d'en fournir les preuves : M. Malouet a détruit cette accusation d'une manière bien simple : toutes les dépositions se réunissent pour constater qu'au premier ordre donné aux soldats de charger leurs armes, ils ont désobéi à leur Général ; il est donc impossible qu'on leur ait ensuite ordonné de faire feu avec des armes qui n'étoient pas chargées. Comment un Député peut-il, dans l'Assemblée nationale, avancer et certifier un fait aussi grave, sans être bien assuré qu'on ne pourra pas lui en démontrer la fausseté. Le même Député n'imagine pas d'autre moyen de sauver l'arsenal et l'état-major de Toulon, qu'en

retirant de cette place les officiers qui ne plaisent pas au peuple. Où en sommes-nous donc réduits si le peuple de Toulon fait la loi au roi et à l'Assemblée nationale ; si pour prix de sa révolte, il faut faire un affront à de braves officiers qui ont servi la nation, dont tout le crime est d'avoir voulu repousser des insultes et des violences qui menaçoient leur vie, et qui la plupart ont été blessés? Qu'elle est la maxime politique qui dit que pour appaiser le peuple et le rendre docile, il faut lui accorder ses demandes les plus injustes, et avoir pour lui une basse complaisance? C'est au contraire le moyen de le rendre plus féroce et plus intraitable, et ouvrir une source continuelle de sédition. Enfin, que faut-il donc penser de l'état actuel de la France, lorsqu'un Député ose dire publiquement que si l'Assemblée portoit sur cette affaire un décret qui déplût au peuple de Toulon, c'en étoit fait de tous ceux dont le peuple croyoit avoir à se plaindre ; lorsqu'il ne craint pas de prostituer à la licence et à la révolte le nom sacré de li-

berté, et lorsqu'il prétend que le meilleur moyen de rétablir l'ordre et la paix, est de témoigner plus de confiance à un peuple généreux *aussi avide de la liberté que fier de la force qu'il a développée pour la conquérir, et qu'il conserve pour la maintenir?*

Quand je refléchis sur ces désordres, et sur cette affreuse anarchie, sur cet oubli de toute discipline militaire qui semble offrir ce beau royaume comme une proie assurée à l'ennemi qui voudroit le conquérir, je me rappelle toujours ce passage du contrat social.

« A ces conditions pour instituer « un peuple il en faut ajouter une « qui ne peut suppléer à nulle autre, « mais sans laquelle elles sont toutes « inutiles, c'est qu'on jouisse de l'a- « bondance et de la paix; car le tems « où s'ordonne un état est comme « celui où se forme un bataillon, « l'instant où le corps est le moins « capable de resistance et le plus fa- « cile à détruire. On resisteroit mieux « dans un désordre absolu que dans

« un moment de fermentation, où « chacun s'occupe de son rang et « non du péril : qu'une guerre, une « famine, une sédition survienne en « ce tems de crise, l'état est infailli- « blement renversé ; ce n'est pas qu'il « n'y ait beaucoup de gouvernemens « établis durant ces orages, mais « alors *ce sont ces gouvernemens « même qui détruisent l'état, les « usurpateurs amènent ou choisis- « sent toujours ces tems de trouble, « pour faire passer à la faveur de « l'effroi public, des loix destructi- « ves que le peuple n'adopteroit ja- « mais de sens froid. Le choix du « moment de l'institution est un « des caractères les plus sûrs par « lesquels on peut distinguer l'œu- « vre du législateur d'avec celle du « tyran* ».

Quoique je sois très-éloigné d'adopter les rêveries consignées dans le Contrat social, je cite cependant avec plaisir et avec confiance cet ouvrage parce que je vois qu'aujourd'hui les écrivains qui se piquent d'être les plus forts en politique affec-

tent d'en révérer les principes comme autant d'oracles ; j'avoue que leur superstition me paroît très-courageuse et très-désintéressée, car il s'en faut bien que l'oracle leur soit favorable; il sappe par les fondemens tout l'édifice de la constitution actuelle.

« La souveraineté, dit cet oracle, « ne peut être représentée par la « même raison quelle ne peut être « aliénée; elle consiste essentielle- « ment dans la volonté générale, et « la volonté ne se représente point; « elle est la même ou elle est autre: « il n'y a point de milieu. Les dépu- « tés du peuple ne sont donc ni ne « peuvent être ses représentans, ils « ne sont que ses commissaires, ils « ne peuvent rien conclure définiti- « vement. Toute loi que le peuple « en personne n'a pas ratifiée est nulle; « ce n'est point une loi. Le peuple « Anglois pense être libre, il se trompe « fort; il ne l'est que durant l'élec- « tion des membres du parlement si- « tôt qu'ils sont élus, il est esclave, « il n'est rien.

« L'idée des *représentans* nous « vient du gouvernement féodal, de « cet inique et absurde gouverne- « ment, dans lequel l'espèce humaine « est dégradée, et où le nom d'homme « est en déshonneur ».

N'est-il pas plaisant que l'homme reputé le plus grand génie en politique, regarde notre Assemblée nationale comme un rejetton de ce gouvernement féodal que l'Assemblée nationale s'efforce d'extirper. Je ne conçois pas d'après cela comment un journaliste en parlant du Contrat social dont *l'autorité* selon lui est *bien respectable* peut dire que c'est une *production profonde et sublime où la France vient de puiser les principaux dogmes de sa nouvelle foi politique*. On seroit tenté de croire que ce journaliste n'a jamais lu le *Contrat social;* car les idées de J. J. Rousseau sont presque en tout diamétralement opposées aux dogmes de notre nouvelle foi politique.

Le citoyen de Genève, conséquemment a son principe que la loi est la volonté générale, est forcé de conve-

nir que le gouvernement qu'il propose n'est point fait pour les grands états, que le gouvernement monarchique est le seul qui leur convienne ; et par gouvernement monarchique, il entend un gouvernement très-différent de celui que l'assemblée nationale veut établir puisqu'il soutient que dans ce gouvernement où « il se trouve une « trop grande distance entre le prince « et le peuple, l'état manque de liai- « son, et que pour la former *il faut « des ordres intermédiaires, il faut « des princes, des grands, de la « noblesse :* »

Le travail des municipalités est presque achevé : c'est au tems et à l'expérience à nous apprendre si cette forme de gouvernement convient à un royaume aussi vaste que la France : si la paix, l'union, le discernement, le véritable amour de la patrie règneront dans cette foule d'assemblées ; si la corruption et l'intrigue seront bannies des élections ; si ces municipalités indépendantes, correspondront bien exactement à un centre commun. L'affaire toute récente de

Toulon ne peut que donner aux bons citoyens des inquiétudes très-bien fondées. Si les plus honnêtes citoyens ont le malheur de déplaire au peuple, et que la partie du peuple qui a les armes à la main leur refuse son secours, à qui s'adresseront-ils? S'il arrive qu'une municipalité corrompue viole les loix ou néglige de les faire observer, quel moyen le roi qui a le pouvoir exécutif suprême employera-t-il pour les faire respecter? Les troupes soit nationales soit réglées ne pouvant agir que sur la réquisition des municipalités, à la réquisition de qui agiront-elles contre une municipalité séditieuse et coupable?

Je vois bien que chaque municipalité à une force particulière, mais je ne vois point encore comment ces forces parriculières peuvent devenir une force publique; et je ne crois pas même que cela soit possible, à moins qu'une seule volonté ne conbine toutes ces forces et ne les dirige vers un même but; et cependant sans force publique, point de com-

merce, point de circulation, point de sûreté, point de gouvernement. Il est bien difficile d'adapter sans inconvéniens les formes démocratiques à un grand royaume. Je vois toutes les anciennes républiques bornées à une seule ville. Rome, maîtresse de toute l'Italie, étoit cependant le seul et unique centre du gouvernement; on pouvoit dire que la république étoit dans Rome, les autres villes étoient des alliées ou des sujettes; et Rome, dans ses plus beaux jours, les gouvernoit avec une prudence si ombrageuse, qu'elle ne leur permettoit pas même de prendre les armes contre leurs ennemis, de peur qu'elles ne les tournassent contre leurs maîtres; la plus part des villes avoient pour magistrats des citoyens Romains choisis par le sénat et le peuple; c'étoit donc à Rome où venoient aboutir tous les rayons de cette vaste circonférence. Tout dépendoit de Rome, tout s'y rapportoit; il en étoit de même des républiques de la Grèce, où le gouvernement étoit toujours concentré et renfermé

dans une seule ville. Je vois au contraire en France, avec toutes les formes du gouvernement républicain, une division effrayante des habitans qui, cependant sont tous également citoyens, qui ont tous les mêmes droits et les mêmes privilèges. Je vois des départemens parfaitement indépendans les uns des autres, qui, chacun, ont leur chef-lieu, et pour ainsi dire leur Capitale, qui n'ont d'autre point de ralliement que l'assemblée nationale qui leur enverra des décrets, et le trésor national où ils verseront leurs tributs. Ce n'est que par un raisonnement abstrait, et au-dessus de la portée du grand nombre, qu'on peut persuader aux habitans de chacun de ces départemens qu'ils font partie d'un grand tout; que leur intérêt est de rester unis les uns avec les autres, et que les impôts auxquels ils sont assujettis, ne payent encore que foiblement les avantages de cette union. J'observe que la plupart des hommes répandus dans ces départemens sont armés, et armés à leur dépens; qu'ils peuvent obéir ou désobéir aux offi-

ciers municipaux, lorsque l'ordre qu'ils recevront déplaira au plus grand nombre ; que la révolution actuelle ayant appris à la multitude qu'elle est toujours la plus forte quand elle est bien réunie, et sur-tout quand elle est armée, nous sommes toujours exposés à n'avoir d'autre loi que le droit du plus fort. De qui les officiers municipaux tirent-ils leur pouvoir ? du peuple qui les a choisis. N'est-il pas à craindre qu'ils ne s'en croient uniquement responsables au peuple duquel ils le tiennent ? source continuelle d'insurrections contre l'autorité, sur-tout de la part d'un peuple continuellement armé contre des magistrats désarmés. Le pouvoir du Roi sur des officiers municipaux qu'il n'a point nommés, n'est point assez déterminé. On peut juger par l'affaire de Toulon du penchant qu'auront les municipalités à se rendre indépendantes. Malgré les ordres du Roi les prisonniers n'avoient point d'abord été relâchés. Il me semble apercevoir, dans cette organisation des municipalités, une gran-

de faute contre la saine politique qui tend toujours à simplifier la machine du gouvernement, à rapprocher toutes les parties, à établir une mutuelle dépendance et une parfaite harmonie entr'elles. Puisque la nation confie au Roi le pouvoir exécutif suprême, pourquoi ensuite des parties de la nation confient-elles des parties du pouvoir éxécutif à d'autres personnes; de même que l'ordre et la sûreté publique exigent qu'il n'y ait dans l'état qu'un corps législatif, dont les décrets servent également de règle à toutes les villes du royaume; de même il est important qu'il n'y ait qu'un pouvoir exécutif duquel émanent tous les pouvoirs. Le Roi doit être seul chargé du maintien des lois; tous les agens subalternes doivent être nommés par lui, et doivent dépendre de lui; ce n'est que de lui, et non d'une portion du peuple, qu'ils peuvent et doivent tenir leurs pouvoirs; et ce n'est qu'à l'assemblée nationale et au pouvoir exécutif suprême, qu'ils doivent en rendre compte. Chaque mu-

nicipalité ne peut ni ne doit avoir une autorité absolue dans son département ; parce qu'une portion de la nation ne peut ni ne doit avoir les droits de la nation. Chaque municipalité doit donc dépendre, pour les lois, de l'assemblée nationale, pour l'exécution et la police du pouvoir exécutif suprême. Sans cette subordination, la France seroit en quelque sorte démembrée, et n'offriroit plus qu'un amas de petites républiques, libres et indépendantes, qui n'auroient d'autres chefs que leurs magistrats et leurs officiers municipaux, qui ne resteroient unies qu'autant qu'elles le jugeroient à propos, et que le plus léger prétexte, ou les intrigues de quelqu'ambitieux pourroient à chaque instant séparer du du corps de l'état.

Les gardes nationales ont pu être utiles et nécessaires dans un moment de convulsion et de crise ; mais l'ordre une fois rétabli, elles peuvent devenir nuisibles et dangereuses. Dans une république conquérante et guerrière, telle que la république Ro-

maine, aucun citoyen n'étoit armé en temps de paix. Les licteurs seuls déployoient au tour des magistrats les attributs de la force publique et du pouvoir exécutif. Chez un peuple aussi belliqueux que les Athéniens, la garde de la ville étoit confiée à des scythes, à des soldats étrangers. Aucun citoyen dans Athènes ne se montroit dans un appareil de guerre. A Londres, ceux mêmes qui gardent la ville pendant la nuit, n'ont à la main qu'un simple bâton, et personne dans cette grande cité n'effarouche les citoyens par les instrumens de la violence et de la mort. Pourquoi les impôts ont-ils été établis? N'est-ce pas pour subvenir aux charges publiques, et pour que le gouvernement assure à chaque particulier la jouissance paisible de ses propriétés, et le défende contre les ennemis du dedans et du dehors. Si les citoyens sont tous soldats, s'ils sont tous armés pour leur défense, ne peuvent-ils pas croire qu'ils ne doivent rien à l'état? A quel titre, et pour quel service exigera-t-on d'eux des impôts, sur-tout lorsque la

désertion et l'oubli de toute discipline militaire semblent rendre nos armées inutiles pour la défense de la patrie ?

Un journaliste dont les vues politiques sont trop souvent égarées par l'enthousiasme, n'a pu se dissimuler que les troubles affreux qui déchirent la France annoncent presque l'entière destruction de la puissance exécutrice, mais il fait éclater à ce sujet une confiance bien étrange pour quiconque connoît les hommes, et raisonne de sang froid. *On diroit sans doute, à cet effrayant tableau, que la puissance exécutrice est absolument détruite, mais elle va reprendre une nouvelle existence ; il falloit bien pour changer de forme que son activité fût un instant suspendue ; elle va la reprendre et sous des formes nationales qui la rendront toute puissante.* Est-il donc si aisé de passer de l'anarchie et de la licence à la subordination et à l'ordre ; sur-tout lorsque ce passage doit être volontaire, lorsque les moyens de contrainte manquent absolument ou deviendroient très-dan-

gereux? est-il donc si aisé de changer l'opinion d'un peuple abusé qui n'a aucune idée de la liberté, et qui croit que chacun peut exercer en particulier cette souveraineté qui n'appartient qu'à la nation? est-ce après lui avoir laissé goûter les douceurs de l'indépendance, qu'on peut le ramener à l'obéissance due aux loix? L'expérience, ce grand maître de l'homme, mais qui nous vend bien cher ses leçons, nous apprendra s'il est aussi facile de rétablir que de détruire le pouvoir exécutif.

Au reste l'Assemblée a décrété que le président se retireroit devant le roi pour demander l'acceptation pure et simple des articles de municipalités, et le supplier de les envoyer sans délai: ce décret a excité les plus violens débats. Le sanctuaire des loix et de la liberté a été, pour ainsi dire, changé en un champ de bataille; les vaincus avec un courage qui dégénéroit en fureur, s'obstinoient encore à disputer la victoire lors même qu'elle étoit décidée; au milieu des cris des combattans la voix du pré-

sident ne pouvoit se faire entendre; et son autorité étoit méconnue: en vain à ton essayé d'intimider ceux qui faisoient le plus de bruit, en les menaçant de faire inscrire leur nom dans le procès-verbal de la séance; cette prétendue punition leur paroissoit un honneur qu'ils briguoient à l'envi l'un de l'autre. Il est triste sans doute qu'une assemblée de législateurs soit troublée par de tels orages: il semble que le zèle du bien public ne doit pas se porter à de tels excès; mais toutes les fois qu'on réunira un grand nombre d'hommes de caractère et de sentimens opposés, on aura le même resultat. Ce même décret qui avoit excité une guerre si vive entre les députés a reçu de la galerie d'éclatantes marques d'approbation; toute la salle a retenti d'applaudissemens redoublés, qui dans ce lieu auguste sont de la dernière indécence. L'Assemblée nationale n'est pas un théâtre; les citoyens qu'on y admet sont spectateurs et auditeurs et non pas juges. Ils n'ont pas plus de droit d'applaudir que de

siffler les représentans de la nation, un réglement exprès leur interdit toute marque d'approbation et d'improbation : depuis que le mauvais goût et la fureur du bel esprit ont fait de si grands progrès, la manie d'applaudir est passée du théâtre dans les assemblées littéraires les plus graves ; et comme ces applaudissemens sont presque toujours injustes ou mandiés, rien n'est plus nuisible aux arts et à la véritable gloire du talent. Tant que l'Assemblée nationale a tenu ses séances à Versailles, les spectateurs ont eu sur les délibérations et sur les opinions une influence funeste très-contraire à la liberté des suffrages ; souvent ils ont poussé l'irrévérence jusqu'à couvrir par leurs murmures et leurs huées la voix du député qui ne pensoit pas comme eux. C'est donc avec raison que M. de Fumel s'est élevé avec beaucoup de chaleur et beaucoup de véhémence contre ces applaudissemens injurieux qui semblent confondre, avec les histrions, les législateurs du peuple François, et changer la salle de l'Assem-

blée nationale en une salle de spectacle. C'est presque toujours l'esprit qu'on applaudit, et l'esprit est presque toujours pernicieux dans les assemblées politiques ; c'est à la raison qu'il appartient de dicter des loix, et la raison n'excite presque jamais les applaudissemens de la multitude.

Il est bien étonnant qu'après ce qui est arrivé au parlement de Metz et à la chambre des vacations de Rouen, les magistrats de Rennes opposent encore une résistance inutile et dangereuse aux décrets de l'Assemblée nationale, dont ils ne sont point responsables, et se refusent à un enrégistrement de pure forme, qui ne peut être regardé comme une approbation de leur part et qui ne compromet en rien ni leur honneur ni leur conscience ; cet entêtement a excité l'indignation de l'Assemblée ; cependant avant qu'on prononçât sur le sort de la chambre des vacations de Rennes, M. le Vicomte de Mirabeau demandoit qu'on examinât des pièces rélatives à cette affaire dont il étoit porteur, et qui lui avoient été envoyées

par M. le président de la Houssaie. Une demande aussi juste n'a point été écoutée; nonobstant les reclamations de M. le Vicomte de Mirabeau, on alloit aux voix; alors le sentiment de l'injustice a soulevé son ame, une violente colère s'est allumée dans tous ses sens, et pour repousser des accusations contre le parlement de Rennes, qui lui paroissoient fausses, il a moins consulté la politesse que l'indignation. Des expressions injurieuses lui sont échappées dans l'ardeur de la colère qui est une espèce d'ivresse; ceux qui se sentoient blessés, ont voulu les attribuer à une ivresse d'un autre genre: c'étoit répondre à des injures par une calomnie. Au reste la chambre des vacations de Rennes est mandée à la barre de l'Assemblée nationale pour rendre compte de sa conduite, le Roi est supplié de casser cette chambre et d'en créér une autre: je suis toujours surpris que l'Assemblée nationale ait une *barre*, et qu'elle y mande des accusés. Une barre suppose une jurisdiction, et l'Assemblée nationale n'a point de

jurisdiction : quand j'entends parler de la *sévérité*, de la *clémence* de l'Assemblée nationale, il me semble qu'on a abusé étrangement des termes ; quelle peut être la sévérité, quelle peut être la clémence d'une assemblée qui n'a le droit ni de punir, ni de pardonner ? Le refus du parlement de Rennes est une désobéissance aux loix ; c'est au pouvoir exécutif à punir cette désobéisance : c'est le Roi qui a envoyé au parlement de Rennes l'ordre d'enrégistrer, c'est au Roi seul qu'il appartient de mander ceux qui n'ont pas obéi à cet ordre, et en général c'est au Roi et au Roi seul que doivent s'adresser les plaintes des municipalités, les avis des désordres qui surviennent dans les provinces : quand on les adresse à l'Assemblée nationale elle doit sur-le-champ, sans examen ni discussion, les renvoyer au pouvoir exécutif, pour ne pas porter atteinte à cette distinction des pouvoirs qui est le plus ferme rempart de la liberté.

Je suis etc.

Exposé

EXPOSÉ

De la conduite du Vicomte de Mirabeau, Membre de l'Assemblée Nationale, dans la Séance du soir 15 Décembre, suivi de son dire dans l'affaire du Parlement de Rennes.

L'ASSEMBLÉE Nationale a jugé à propos de décréter une motion qui tendoit à me rappeler à l'ordre, et à demander que mon nom fût inscrit dans le Procès-verbal. Le Rédacteur non-content d'exécuter les ordres de l'Assemblée, a jugé à propos de rendre compte de toutes les motions qui ont été proposées, et sur lesquelles l'Assemblée n'a pas cru devoir prononcer; il existe cependant un décret qui prescrit aux Secrétaires de ne faire mention que des motions mises aux voix; je laisse à juger quelles peuvent être les considéra-

tions qui ont déterminé cette infraction des règles pour moi seul. Je ne me plains pas du décret de l'Assemblée ; quoique j'en eusse bien quelques motifs, comme on le verra ci-dessous ; mais j'ai droit de me plaindre de l'extension qu'on y a donné dans le procès-verbal ; je me dois à moi-même de rendre un compte exact de ma conduite ; je demande qu'on la juge, et je jure, sur mon honneur, que mon narré sera de la plus parfaite exactitude.

Je suis entré dans la salle de l'Assemblée Nationale à sept heures ; j'ignorois qu'on dût y agiter la question relative au refus d'enrégistrement du Parlement de Bretagne ; j'avois demandé et obtenu la parole sur cet objet, lorsque le Président avoit annoncé quelques jours auparavant, de la part du Garde-des-Sceaux, le refus d'enrégistrer. Je me portai au Bureau, pour y réclamer mon tour d'opinion ; la Tribune étoit occupée par M. Robespierre ; on me dit que je parlerois après lui. Je pris séance ; quelqu'un du Bureau demanda à haute voix, *si j'étois pour ou contre?* Je répondis avec force, comme je le sentois, que j'étois

pour; un instant après, l'Orateur se permit de dire *que la chambre des Vacations du Parlement de Rennes avoit entretenu, avec le Roi et ses Ministres, une correspondance confidentielle, que son dessein avoit été de sonder le terrein et de préparer les voies à une contre-révolution.* J'avoue que cette manière d'accuser un Corps respectable, de le mettre en butte aux effets de l'effervescence populaire, de le vouer aux soupçons injurieux qui s'accréditent avec tant de facilité dans les circonstances présentes, tandis que la conduite de ce même Corps m'avoit paru celle de la loyauté, de la franchise et de la plus admirable fermeté; j'avoue, dis-je, que cette partie de l'opinion de l'Orateur m'émut au point que je ne pus retenir mon indignation; et si je péchai par la forme, je puis au moins assurer que je crois n'avoir fait, quant au fond, que ce que tout galant homme auroit pu faire; je me levai, et m'écriai : *cela est faux, mais de toute fausseté; cela n'est pas vrai.* Je le répétai deux ou trois fois, et je me rendis à la Tribune, où je laissai continuer l'Orateur, résolu seulement à lui répondre, comme j'en avois le droit;

jusques-là, mon affaire étoit absolument particulière. Quand M. Robespierre eut quitte la Tribune, je m'y suis présenté; quelques voix se sont élevées, et ont dit: Comment, M. le vic. de Mir. se mêle-t-il de la Bretagne! J'ai pensé devoir répondre: *On me croit, peut-être, Messieurs, étranger à la Bretagne; il est vrai que je n'ai pas l'honneur d'être gentilhomme breton; je m'en glorifierois assurément; mais outre votre décision qui m'établit Représentant de la Nation, et non de telle ou telle Province, je vous apprendrai que j'ai un fils qui est destiné à être propriétaire breton; et comme ce fils ne pourroit pas profiter du don de la parole quand bien même vous la lui accorderiez, puisqu'il n'a que huit mois, je puis et dois parler pour lui.* Cette plaisanterie, qui n'a rien de malhonnête, ramenoit les esprits, lorsque Monsieur le Président a jugé à propos, pour m'interdire la parole, de mettre aux voix si la discussion devoit être fermée. L'Assemblée a décrété la clôture de la discussion; j'avoue que cette décision, qui ne pouvoit avoir que moi pour objet, m'a exaspéré au point que je me suis révolté contre

l'abus d'autorité du Président ; j'ai demandé avec chaleur qu'on mît dans le procès-verbal, qu'on m'avoit refusé la parole sur le parlement de Rennes. Plusieurs de mes amis, qui me voyoient échauffé, et qui craignoient que la résistance qu'on m'opposoit ne m'enflammât encore davantage, vinrent pour me retirer de la Tribune ; je résistai, et leurs efforts combinés avec les sotises que quelques personnes se permettoient de dire à haute voix, me firent sortir des gonds ; je repoussai l'amitié, je tâchai d'exprimer mon indignation sur les motions qui s'élevoient contre moi ; on voulut ramener l'ordre du jour, mais un Membre fit la motion spéciale, de me rappeler à l'ordre et d'en faire mention dans le procès-verbal ; et cela fut décrété. C'est ici le lieu de rappeler, qu'un Membre de l'Assemblée, qui a chassé un Président en lui disant des injures ; qu'un autre qui s'est permis d'accuser, sans fondement, un de ses collègues ; que plusieurs qui ont dénoncé les Agens du pouvoir exécutif, et n'en ont point administré les preuves ; que la veille de cette Séance, un Orateur qui se permit de qua-

lifier de brigands les militaires, et conséquemment un sixième de l'Assemblée, n'ont point été mis à l'ordre. Que l'on compare cette conduite avec celle qu'on a tenue à mon égard en cette occasion!

Je n'ai pas besoin de dire que l'indignation étoit dans mon cœur et sur mes lèvres; mais il étoit essentiel de prouver à l'Assemblée que je n'avois insisté pour avoir la parole, que parce que j'avois à lui dire des choses essentielles sur l'objet discuté. Ce qui paroîtra sans doute surprenant, c'est que le Président consulta l'Assemblée pour savoir si la discussion seroit r'ouverte aussi-tôt que le Décret contre moi eût été prononcé, si bien qu'en une demie-heure de tems, deux décrets établirent le pour et le contre dans la même motion.

Je fus admis à parler le second; je vais tâcher de rendre avec exactitude ce que j'ait dit en cette occasion, qui est la première où je n'ai pas lu mon dire; mais je crois l'avoir assez retenu, ainsi que tout ce qui s'est passé dans cette Séance, aussi extraordinaire qu'orageuse,

pour pouvoir répondre de ma ponctualité. Ceux qui m'ont jugé d'après les folliculaires ou les gens prévenus, seront peut-être étonnés de cet effort de mémoire, comme ils l'ont été du ton modéré et de la manière suivie, dont mon opinion a été prononcée.

DIRE,

Je désirois obtenir la parole, Messieurs, pour vous représenter que les projets de Décrets qui vous ont été proposés, ne devoient être soumis à votre discussion, qu'après la lecture des pièces qui concernent l'affaire que vous traitez; il existe une lettre de la Municipalité de Rennes à l'Assemblée nationale, antérieure à l'adresse de Nantes, qui vous a été lue, et dont on ne vous a fait aucune mention; à cette pièce sont jointes les adresses de plusieurs corporations de la ville de Rennes, et je puis d'autant moins douter de l'existence de ces pièces importantes qui sont entre les mains de votre Comité des Rapports, que j'en ai la copie; j'offre de vous les représenter, et d'en certifier l'authenticité. On vous

propose, Messieurs, de sévir contre le Parlement de Rennes, en faveur duquel personne, jusqu'ici, n'a élevé la voix, comparez sa conduite avec celle des deux Parlemens que vous avez déjà jugés, et je vous demanderai ensuite quelle peut être la cause de la manière acharnée dont on provoque contre lui une sévérité aveugle. Le Parlement de Rouen avoit cru devoir joindre à son Arrêt d'enregistrement, un arrêté auquel on a donné une publicité pour laquelle il ne l'avoit pas destiné; cet Arrêté vous a paru renfermer des principes contraires à vos décrets, et au respect qu'il lui est dû. Le Parlement de Metz, trompé par de fausses apparences, n'a pas cru la liberté du Monarque, n'a la voire; il s'est permis de le dire, et son arrêté a été soumis, ainsi que le premier, à votre jugement. Vous avez usé envers ces deux Corps, tour-à-tour, de rigueur et d'indulgence. Qu'a fait la Chambre des Vacations du Parlement de Rennes? Elle n'a pas cru voir le bien du peuple Breton, dont les intérêts jusqu'ici, lui avoient été confiés, dans le décret envoyé à son enregistrement. Elle n'a pas

reconnu que le vœu du peuple fût pour ce même enregistrement. Elle a refusé d'enregistrer ; mais n'a fait aucun arrêté, n'a pas même voulu s'assembler une seconde fois, après avoir déclaré, par sa lettre au Roi, le parti qu'elle avoit pris. Elle a cédé à l'impulsion de sa conscience ; est-ce un crime ? Je ne le crois pas : c'est tout au plus une erreur, et pour vous la présenter sous un point de vue plus favorable (cette erreur) je me contenterai de rapporter la belle réponse du Président de la Houssaye, qui préside cette Chambre, à la Municipalité, et aux corporations qui l'invitèrent à la rassembler. (*A cette proposition de ma part, il s'est élevé quelque clameurs, et je me suis contenté de dire*) : Vous ne voulez point entendre, Messieurs, le mot sublime d'un Magistrat, qui n'a jamais connu que son devoir pour Loi, et sa conscience pour Juge ; eh bien, *je ne vous le dirai pas.*

Telle a été, Messieurs, la conduite de la Chambre des Vacations du Parlement de Rennes ; jugez-là, mais auparavant de prononcer, connoissez toutes les

pièces qui y ont rapport ; songez qu'il existe une connexité entre cette affaire, et la division de la Bretagne, à laquelle une grande partie de cette Province s'oppose : ne rendez pas, je vous en conjure, Messieurs, un jugement précipité ; je vous répéterai ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire dans cette Tribune : *presque tous les Décrets d'une Assemblée unique sont rendus par l'adresse du Président, l'éloquence de l'Orateur, ou la lassitude de l'Assemblée.* Ne tombez pas dans ce fatal inconvénient ; ordonnez que toutes les pièces qui ont rapport à cette affaire vous soient lues, et ne jugez qu'avec connoissance de cause. D'après toutes ces considérations je conclus à l'ajournement, à jour fixe, de la question relative à la Chambre des Vacations du Parlement de Rennes.

Telle fut, à-peu-près mon opinion ; ceux qui m'ont entendu l'attesteront, et je demande au Lecteur si elle contient, non-seulement quelque chose de répréhensible, mais même une phrase inutile.

M. Chapellier est monté à la Tribune

après moi; il a combattu mon dire, sans atténuer mes moyens; a invoqué un décret par lequel l'Assemblée avoit, selon lui décrété que la question ne seroit pas ajournée; a dit que les adresses de corporations citées par moi, se réduisoient à celles des Selliers et Carossiers, tandis qu'il en existe dix-huit dont j'ai les copies; et le Décret qui mande à la barre, la Chambre des Vacations du Parlement de Rennes, a passé, malgré ma réclamation et celle de plusieurs Députés Bretons, qui, comme moi, demandèrent la lecture des pièces. C'est le seul regret que me laisse cette Séance orageuse; car si j'ai contre mon intention, manqué à l'Assemblée, elle m'en a bien assez puni, selon ses principes; et si j'ai été assez malheureux pour offenser quelques particuliers, j'imagine qu'ils me rendront assez de justice pour croire qu'ils peuvent et doivent compter sur une prompte et entière réparation de ma part.

J'ai dû cet Exposé de ma conduite à mes Commettans, et c'est à eux que je m'empresse de l'adresser: je desire qu'ils

sarda dans les airs sa colombe, pour voir si elle trouveroit quelque coin de terre découvert au milieu du déluge. Elle rapporta un rameau d'olivier.... Ah! qu'il nous seroit utile aujourd'hui!

Voilà, comme vous voyez, Monsieur, un imprimeur du bon ton, puisqu'il fait de l'esprit, et qu'il met de la prétention jusques dans un *avis*, qui ne veut que de la simplicité. Quoi qu'il en soit, comme nos feuilles ne sont pas vouées exclusivement à la politique, elles offriront un asyle à la colombe poétique dont il s'agit, et nous desirons qu'elle revole bientôt avec le rameau pacificateur qui peut seul ramener la joie dans l'arche consternée de la France.

La première ode, dont on nous présente ici l'imitation en vers, est celle qui roule sur la pensée de la mort, et qui, dans le texte, commence par ces mots: *Æquam memento rebus in arduis servare mentem, etc.* M. Cerutti nous avertit qu'une personne connue par son esprit, et qui est plongée dans de justes cha-

LETTRE XVII.

Traduction libre, ou plutôt imitation de trois odes d'Horace, applicables au temps présent; A Paris, chez Desenne, libraire au Palais-Royal, 1789.

UN avis très-court de l'imprimeur, nous prévient que ces trois odes traduites ou imitées ou paraphrasées d'Horace, étoient destinées aux journaux. L'auteur ne les a pas envoyées, sachant fort bien qu'en ce moment, les feuilles publiques n'ont pas la moindre place à donner aux bagatelles de simple littérature. Mais les lecteurs auront-ils plus de temps, que les journalistes d'espace? Quoique nous l'ignorions, répond l'imprimeur, nous avons demandé à l'auteur ses trois paraphrases, avec les trois préfaces qui les accompagnoient; et nous les hasardons comme Noé ha-

Le pin, le peuplier, amis,
Joignent leur ombre hospitalière;
Tandis que, poursuivant la pente et ses détours,
Un ruisseau fuit, revient, suspend, reprend son cours.

Je ne m'amuserai point à chicaner le traducteur, sur l'harmonie imitative de cette dernière strophe, si célèbre dans le texte. Il convient qu'Horace est intraduisible; mais je crois que ce n'est pas tout-à-fait par les raisons qu'on nous en donne ici, c'est-à-dire, parce que ce poète joint souvent trois mérites inimitables: l'idée profonde, l'image unique, le mot heureux. C'est parce qu'en général, la copie d'un excellent tableau original est toujours timide et tâtonnée, et ne peut jamais avoir la verve ni la franchise du premier trait. A cette occasion, le traducteur demande qu'on lui permette une remarque naïve. Quelques pages de poésie m'ont coûté plus de soins, dit-il, que quatorze brochures que j'ai publiées, depuis un an, sur les affaires publiques. Est-ce que l'étude des mots seroit plus longue, ajoute-t-il,

que celle des choses? et seroit-il moins facile d'arranger des phrases, que d'arranger et de déranger des états? Quant au dérangement des états, on pourroit répondre d'abord au naïf écrivain, que nous avons sous les yeux la preuve combien l'opération est aisée. Ensuite, si les questions de l'auteur étoient sérieuses et de bonne-foi, on ajouteroit qu'il faut, en effet, un bien plus grand talent et un plus grand travail, pour transporter le génie dans une autre langue, que pour écrire des rêveries politiques, à moins qu'on ne fasse l'Esprit des lois, ou le Contrat social. Je ne trouve donc point de naïveté dans la remarque de M. Gérutti; je n'y vois qu'une tournure d'auteur, pour rappeler au public le souvenir de quelques pamphlets éphémères.

La seconde est traduite dans le même esprit que la première, et contient l'éloge de la médiocrité. Elle débute, en latin, par ce vers:

Recrûs vives, Licine, neque altum semper urgendo, etc.

L'art de nous contenter de peu est sans

doute la morale qu'on doit nous prêcher aujourd'hui. Je ne sais si cette médiocrité précieuse *aurea*, est mère du bon esprit, comme le dit Saurin le poète; mais, à coup sûr, elle est fille des circonstances actuelles, et ne fera, malheureusement, qu'augmenter chaque jour.

Le traducteur observe ici avec une naïveté plus franche, qu'on trouvera peut-être, en lisant ses vers sur la médiocrité, que son talent est au niveau de son sujet. Voilà comme un bel esprit souvent se sacrifie lui-même, pour ne pas sacrifier une pointe et un jeu de mots. La critique indulgente doit pourtant laisser quelquefois les auteurs se rendre ainsi justice.

« D'autres jugeront, ajoute plus « sérieusement M. Cérutti, que la « poésie et la morale même sont déplacées en ce moment. La mouche « du coche trouvoit fort mauvais que, « pendant les travaux de l'équipage « public, le moine dît son bréviaire, « et qu'une femme chantât. *Ils prenoient bien leur temps*, dit La

« Fontaine, *c'étoit bien de chansons « qu'il s'agissoit alors !* L'esprit « littéraire a produit l'esprit philoso- « phique ; l'esprit philosophique a « élevé l'esprit législatif : celui-ci « voudroit-il étouffer les deux autres? « Hélas! Dans quels temps furent-ils « plus nécessaires pour la consolation « humaine! Toutes les têtes et toutes « les fortunes sont menacées. Il fau- « droit qu'il vînt un Orphée pour « humaniser les tigres des provinces « et les antropophages de la capitale! « Mais il nous faudroit, avant tout, « un Molière qui traduisît sur la scène « les Tartufes-Erostrates qui se ren- « dent célèbres par notre ruine!

Ces réflexions sont justes à beaucoup d'égards ; mais nous croyons que ce n'est point avec l'arme plaisante du ridicule, ni avec les formes trop douces de la comédie, qu'il faut punir de pareils attentats. Non, c'est avec le fouet de Juvénal, c'est avec les traits mordans de la satyre sanglante, qu'il faut poursuivre et livrer aux furies vengeresses, ces législateurs hypocrites qui, sous le pré-

texte spécieux de régénérer la chose publique ; ne songent qu'à leurs intérêts privés : tandis qu'on doit élever des statues et des autels aux Numa et aux Lycurgue modernes, qui, même aux dépens de leur fortune et de leur vie, voudroient procurer à leurs concitoyens, la paix et le bonheur. Mais voyons un échantillon de la seconde pièce dont il s'agit :

Tu crains la pauvreté, je redoute le faste :
Entre ces deux écueils tu dois te diriger.
Près d'un rivage *étroit*, sur une mer trop vaste,
Ta barque est en danger.

O modération, trésor de la sagesse,
Asyle de la paix ! De ton humble réduit,
Tu contemples de loin les riches qu'on abaisse,
Les grands que l'on détruit.

L'orgueil fonda ces tours, l'orgueil va les dissoudre ;
Ce pin bravoit les vents, ils l'ont déraciné ;
Ce roc perçoit les cieux ! sous les coups de la foudre
Il tombe calciné !

Instruit que tout s'épuise, et que tout se répare,
Tremble dans tes succès ; espère en tes malheurs ;

Songe que des hivers la rudesse prépare
Le vêtement des fleurs.

A propos de cette belle expression de l'original : *Feruntque summos fulmina*, le paraphraste, qui ne l'a nullement entendue, nous apprend que S. Jérôme ne cessoit de la répéter et de la placer dans toutes les occasions. Mais il nous apprend encore une anecdote plus piquante ; c'est que l'écrivain véhément qu'il cite avec éloge, et qu'il taxe pourtant de *rabâchage*, avoit été *l'amant* de la célèbre Paule. Je connoissois bien les vertus et la piété de cette illustre romaine qui, restée veuve, se retira au monastère de Béthléem, où elle mena une vie pénitente, sous la direction de S. Jérôme, et mourut le 25 janvier 407, à 57 ans. Mais je ne connoissois pas les amours de cette nouvelle Héloïse, de la façon de M. Cerutti. Il faut espérer que cet auteur, si bien instruit des intrigues des premiers siècles de notre ère, nous donnera, quelque jour, l'histoire galante de tous les pères de l'église, qui n'existe

que dans l'imagination romanesque de M. Cérutti.

Altera jam teritur bellis civilibus ætas;
Suis et ipsa Roma viribus ruit

Tel est, en latin, le début de la dernière pièce dont il nous reste à parler. Cette troisième ode, dit le paraphraste, est remarquable par ses rapports entre les troubles qui nous ont agités un moment, et les fureurs qui désolèrent Rome du temps des triumvirs. L'anarchie militaire et l'anarchie populaire se ressemblent dans toutes les époques : c'est le désordre armé et la licence impunie. De là sort une férocité qui prouve que les passions naturelles demeurent toujours sauvages, au milieu même de la société, comme les lions au sein de leur ménagerie.

Après le tableau des calamités romaines, le poète a placé celui des îles fortunées, et il invite ses amis à s'y réfugier avec lui. C'est le roman de tous les esprits chagrins, observe finement l'auteur; c'est la conjuration de tous les persécutés. La plupart des

colonies ont été fondées par le malheur....

En paraphrasant, le nouvel interprète a suivi la mesure du vers latin. Il prétend qu'elle n'est pas trop favorable à l'harmonie, mais qu'elle peint l'abandon, et imite la plainte de la douleur. Il ajoute, avec raison, que Horace se montre si affligé des discordes romaines, que les esprits violens de son temps ont dû le trouver meilleur poète que citoyen.

A l'égard de ceux qui ont cru justifier les exécutions populaires, faites de nos jours, en les comparant aux meurtres sans nombre qui se commettent dans une bataille, l'auteur leur répond, avec Blacktone, qu'une armée entière exterminée par le fer, est une calamité plus grande mille fois, mais un forfait moins révoltant qu'un seul homme assassiné sans armes et sans défense, par une multitude qui se repaît de sa douleur. Tout le genre-humain, ajoute ce jurisconsulte, est blessé du coup porté sur une victime que l'innocence et la nature n'ont pu défendre. La tyrannie qui étouffe dans

les ténèbres un citoyen, et l'anarchie qui l'écrase en public ; voilà les deux extrémités d'un mauvais gouvernement. Elles sont également horribles, et l'on doit fuir également un roi geolier et un peuple bourreau.

En ne cessant d'accuser les exécrations populaires, continue M. Gérutti, je suis bien éloigné d'attaquer la révolution actuelle que j'ai désirée, *sollicitée moi-même*, avec autant d'ardeur que personne. Mais je croirai toujours que cette brillante révolution pouvoit s'opérer sans les cruautés accessoires dont la discorde a voulu embellir la matière. L'auteur nous permettra de lui dire, avec autant de franchise qu'il en met dans l'aveu qu'il vient de faire, que le spectacle de tant de cruautés, est le juste châtiment de ses *sollicitations* au moins indiscrettes. On est coupable, quand, ainsi volontairement, d'un bras téméraire, on travaille à renverser les empires ; et les Samsons orgueilleux qui en ébranlent les antiques colonnes, peuvent être écrasés sous leurs vastes débris.

La

La paraphrase suivante doit être prise, sans doute, dans la plus grande étendue de cette acception. L'ode d'Horace n'en est pas le texte, mais seulement le prétexte. En vain chercheroit-on dans l'original, le germe des vers énergiques que nous allons transcrire, et qui donnent une intention plus décidée à un poème peut-être tronqué, auquel l'hypercritique Scaliger ne trouvoit pas de sens.

Le peuple étoit esclave; il devient oppresseur:
Après avoir rompu sa chaîne,
Il veut briser encor le rempart défenseur
De la liberté souveraine.
Les orateurs ont dit: Noble, prêtre, soldat;
Que tout reprenne un nouvel être!
Le peuple écoute; il s'arme, et renversant l'état,
Il s'anéantit pour renaître.
Tel, aux bords de l'Indus, flatté d'un sort nouveau,
De Brama l'élève intrépide,
Au sommet d'un bûcher attache son berceau;
Et tel l'esclave du Druïde,
Quand Theutatès paroît sur son char solemnel,
Devant la roue, avec extase,

Précipite son front, et se croit immortel
Au moment que le char l'écrase.
Ainsi levant par-tout son terrible étendard,
J'ai vu le chisme populaire,
Au nom de la patrie, invoquer le poignard
De la vengeance sanguinaire ;
Arracher, déchirer un cœur tout palpitant ;
Et dans des fêtes monstrueuses,
D'un cadavre abhorré, sur un fer dégoûtant,
Porter les dépouilles hideuses.
J'ai vu l'humanité, dans ce moment d'horreur,
Voiler sa tête vénérable !
La fausse liberté, fondant sur la terreur
Son despotisme inexorable,
Applaudissoit.... L'enfer répondoit à ses cris,
Et savourant ce long carnage,
Tysiphone lisoit la liste des proscrits
A son conseil antropophage.

. . . . . .

Pleurez, pleurez d'avance, ô peuples factieux !
Les maux qui vont punir vos crimes !
Mais je les montre en vain à vos coupables yeux ;
Vous n'observez que vos victimes.

A ce tableau de sang, tracé par une imagination vivement et récem-

ment frappée des tristes objets qu'elle reproduit, le poète moderne, d'après l'ancien qu'alors véritablement il paraphrase, oppose la riante peinture du séjour délicieux où il invite ses amis effrayés à chercher un asyle. Je ne citerai, de cette description gracieuse, que la fin, dont les derniers traits appartiennent entièrement au paraphraste.

Les mâles vérités, les tendres fictions,
Humaniseront nos sauvages.
Nous aurons un ciel pur, brillant dans ses rayons,
Et calme jusqu'en ses nuages.
L'empire des vertus, le respect des vieux ans,
La providence paternelle.
Aux citoyens égaux préparent dans nos champs,
Une royauté naturelle.
Point d'insolent tribun, point d'augure menteur,
Point de pontife ni d'athée;
Point de faux patriote ou de livre imposteur,
Point de Zoïle ou de Prothée.

Le poète fait sagement d'écarter de cet asyle de la paix et du bonheur, les personnages odieux qu'il désigne,

et qui ne manqueroient pas de la troubler. Mais ce vers :

Point de pontife ni d'athée,

ne renferme-t-il pas une contradiction? Sans doute, point d'athées pour former une colonie. Une société d'athées ne sauroit subsister, quoi qu'en disent certains philosophes. Mais une société sans pontifes, et par conséquent sans religion, n'est-ce pas une société d'athées? C'est à l'auteur de nous donner la solution de ce problême qui intéresse la politique.

Cette brochure est terminée par un dialogue relatif à la seconde partie de la dernière paraphrase, et dont on sentira aisément le but et la force, en lisant le commencement.

A.

On vous accusera de conseiller l'émigration.

B.

Est-il défendu de fuir l'injustice?

A.

Vous cédez trop aisément aux clameurs des mécontens : ils crient qu'on

les dépouille, parce qu'on les désarme.

B.

Je ne les écoute pas, mais j'ai vu.....

A.

Oubliez ce que vous avez vu. Rappelez quatorze cents ans de tyrannie. Songez à toutes les révolutions. Aucune qui n'ait eu des taches de sang: la multitude, conduite par des furieux, le devient.

B.

Aussi n'ai-je pas invectivé le peuple que je reconnois pour bon; mais ses instigateurs, qui l'ont presque dénaturé.

A.

Comment vouliez-vous parvenir à la liberté, sans rompre les barreaux?

B.

L'instrument étoit fait. L'assemblée nationale avoit toute la force nécessaire pour briser, nœud par nœud, la vaste chaîne qui nous opprimoit. Mais les chefs de parti ont voulu do-

miner la nation, plutôt que la délivrer.

A.

Ils ont abrégé le chemin.

B.

Vous admirez sans cesse la rapidité de notre révolution; et moi, je pense que cette rapidité est un piége de la fortune. Les longs combats, les triomphes successifs, fondent et raffermissent l'indépendance. Je n'ose me fier aux changemens subits, ni applaudir aux coups violens. Rome, en chassant les tyrans, ne se permit pas une cruauté; elle n'endurcit pas son cœur, mais elle roidit son génie. Sa liberté, ses lois, ont mûri ensemble. Pour ne pas demeurer éternellement sur les exemples de l'antiquité, je descends tout-à-coup à l'Amérique angloise. Elle a projeté, exécuté, accompli, l'œuvre sublime de son indépendance, sans commettre une seule injustice: elle a posé des digues immuables pendant une tempête affreuse, et avec une géométrie approximante de celle de l'architecte suprême. Mon cœur est

enthousiaste de ce peuple raisonnable. C'est à lui que j'ai songé en traduisant l'ode émigrative d'Horace, etc. etc.

Nous ne pensons pas, comme l'auteur, dont nous ne pousserons pas plus loin le dialogue politique, que les émigrans françois doivent se presser d'aller chercher, chez les Anglo-américains, la paix et tous les avantages qu'ils ne trouvent plus dans leur patrie. Malgré la raison souveraine de ce peuple, qu'on appelle plus bas : *La première refonte du genre-humain*, et malgré sa géométrie approximante de celle de l'architecte suprême, sa constitution fédérative n'est rien moins que solidement établie. Déja il vient d'être obligé d'y retoucher, et sans doute il y retouchera encore plus d'une fois, avec des convulsions qui la changeront peut-être entièrement avant qu'il soit peu.

Tantæ molis erat romanam condere gentem !

On voit, à travers les bonnes choses de ce petit ouvrage, que l'auteur a furieusement changé de principes et de langage, depuis qu'il a quitté une so-

ciété célèbre et malheureuse qui l'avoit formé, et que quelques-uns de ses enfans ont lâchement trahie. Son style même, auquel nous avions si justement applaudi dans ses premiers essais, a perdu de sa pureté, de son éclat et de sa fraîcheur, à mesure qu'il a hanté les boudoirs du bel esprit féminin, et les clubs du philosophisme anglomane. Il est devenu précieux, maniéré, bisarre même, et peu digne d'un professeur désigné du droit public, en Lycée moderne. Je n'en citerai que deux exemples, tirés de la brochure qui vient de nous occuper peut-être trop long-temps.

M. Cérutti prétend, dans une observation sur la dernière ode, que les Gaulois, passionnés pour Antoine qui les avoit comblés de libéralités, admiroient sur-tout sa bravoure *grenadière*, sa joie *caporale*, et son éloquence *houzarde*. Il est vrai que l'auteur demande la permission d'employer cet accouplement monstrueux d'expressions étonnées de se trouver ensemble pour la première fois. Mais on ne demande jamais celle de dire une sottise. Or c'en est une que

de parler de la bravoure *grenadière* d'Antoine, qui n'étoit pas plus brave que César, dont le nom, sous ce rapport, est devenu proverbe. C'en est une de citer sa joie *caporale*, parce que les caporaux ne sont pas plus joyeux que les autres soldats; au contraire, ils le sont un peu moins dans nos troupes; ils se montrent plus graves, puisqu'ils exercent une sorte de police et d'inspection dans les chambrées et dans les corps-de-garde; enfin c'en est une de nommer *houzarde* son éloquence. Les houzards ne connoissent que celle du sabre. Antoine en avoit une autre; il la déploya énergiquement, lorsqu'après l'assassinat du dictateur, il monta à la tribune, en présentant au peuple la robe ensanglantée de ce grand homme.

M. Cérutti rapporte au même endroit, d'après Horace, que le moment de la défection des Gaulois, lequel décida de la bataille d'Actium, fut celui où ils aperçurent, parmi les équipages d'Antoine et de Cléopâtre, débarqués sur le rivage, un canapé égyptien chargé d'enseignes romaines. A ce

spectacle, deux mille hommes de cavalerie gauloise, frémissant d'indignation, firent volte face, et allèrent, au galop, se joindre au camp d'Auguste, au milieu des acclamations militaires (1). C'est ainsi, ajoute l'auteur avec une opposition un peu recherchée de mots et de choses, qu'un *sopha* a fait perdre à Antoine le *trône* du monde. Cette anecdote, contée à la manière de M. Cérutti, peut fournir un chapitre curieux à l'histoire des grands événemens par les petites causes.

Nous n'insistons pas davantage sur les défauts légers de l'auteur, qui ne paroît plus ni d'âge, ni d'humeur à se corriger. Nous ne voulons que précautionner les jeunes gens contre l'abus séduisant de l'esprit, qui nuit, chez eux, au progrès de la raison et du goût.

Je suis, etc.

---

(1) Interque signa turpe ! militaria
Sol aspicit canopeum.
Ad hoc frementes verterunt bis mille equos
Galli, canentes Cæsarem.

LETTRE XVIII.

Contes Moraux à l'usage de la jeunesse, traduits de l'Italien de François Soave (1); Par M. Simon D. M. de l'Académie des arcades de Rome, etc, etc. avec cette épigraphe tirée de Virgile : *Quos legat ipsa Lycoris. Que Lycoris elle-même lise.* A Paris, chez Royez, Libraire, rue et quai des Augustins. 1789.

Au moins voici, Monsieur, une importation utile. Ce ne sont plus d'insipides et d'inutiles romans, traduits de l'anglois : l'ouvrage que je vous annonce est vraiment moral,

(1) Novelle di Morali di Francisco Soave. Paris, chez Molini, Libraire, rue Mignon, in-12, 1789.

du moins en général, et c'est bien mériter, je ne dis pas seulement de notre littérature, mais de la patrie, que de faire connoître de petites histoires touchantes qui peuvent être mises entre les mains de la jeunesse; car telle fût l'intention de l'auteur, le R. P. Soave, ainsi que du seigneur bienfaisant qui, en 1776, avoit déposé, entre les mains des présidens des écoles de Brescis, un prix destiné au meilleur recueil de ce genre; celui du R. P. Soave fut couronné, et c'est lui que je vous annonce.

Le premier de ces contes, *la veuve malade*, est non seulement touchant, mais dramatique. Le fils de cette veuve allant chercher un médecin, rencontre un inconnu qui l'arrête: le récit du jeune homme le touche, et il court à l'instant chez sa mère. Celle-ci le prend pour un médecin. Il écrit: elle croit que c'est une ordonnance; il sort. Le fils revient, et annonce un médecin. Il est venu, dit-elle, et voici son ordonnance. C'en étoit une en effet, ordonnance non de médecin, mais

d'un prince auguste et généreux, qui, sur le fond de son trésor privé, assignoit à ces infortunés une somme assez considérable. Cette ordonnance en valut bien une autre je crois, et le bienfaiteur, en effet, fut le véritable médecin.

Richard Macwill est plus romanesque; on pourroit faire le même reproche au conte arabe intitulé *Alimek* ou *le Bonheur*; mais on ne le fera pas aux contes qui ont pour titre *Damon* et *Pithias*, et *Guillaume Tell*. Ce ne sont point des contes, mais des histoires véritables, bonnes à rappeler sans doute, surtout la première, mais enfin très-connues, presque triviales, et que le titre du recueil n'annonçoit pas. Sous d'autres noms, *Pippo* et *Monicuccio*, sont *Jannot* et *Colin*, de Voltaire, et il faut avouer que les Italiens ne valent pas les *petits Auvergnats*; mais un conte très-intéressant, et vraiment moral, c'est le 12e; il mérite une attention particulière. Antoine Léonelli, en est le héros. Fils d'un riche négociant, il

épouse une belle et vertueuse personne, nommée *Isabelle*, et il est bon mari, comme il avoit été bon fils, c'est l'usage. Des revers imprévus ruinent son père; il le recueille chez lui, et redouble d'égards et de soins que sa femme partage. Lui-même éprouve les caprices du sort, et les supporte avec courage, affligé seulement des malheurs de son père et de sa femme. Tout le monde l'abandonne. Un grand seigneur seul paroît s'intéresser à lui, mais il en coûteroit trop à sa délicatesse et à la vertu d'Isabelle pour profiter de ses dons. Il étoit sans ressource, éconduit par ses amis, rebuté même par les passans.

« Tandis que d'un pas tardif, le « front abattu, et courbé sur la terre, « l'ame déchirée de mille pensées « tristes et désespérantes, ayant dé- « sormais en horreur le commerce « des hommes, détestant presque la « lumière du jour, il s'avance lente- « ment par une rue détournée; il « aperçoit par hasard, sur le pavé, « un petit paquet: c'étoit un billet

« de cent écus. Son premier mou-
« vement avoit été de rendre grace
« au ciel et de l'emporter. »

« Mille pensées agréables l'accom-
« pagnent dans le chemin ; il roule
« dans sa tête une foule d'idées flat-
« teuses sur la faveur imprévue que
« le ciel lui a procurée ; sur la nou-
« velle suite de jours fortunés qui
« l'attendent encore, lorsqu'une pen-
« sée contraire l'arrête tout-à-coup,
« et le glace.—Comment puis-je for-
« mer de pareils projets sur cet objet
« qui ne m'appartient pas? ceci est
« une chose perdue ; le propriétaire
« a droit de la réclamer ; mon devoir
« est de la rendre. — Mais moi cepen-
« dant ! mais ma famille abandon-
« née, mourant de faim ! Dieu la sou-
« tiendra. Dieu sait qu'elle existe ; il
« connoît sa détresse, et moi, je ne
« je ne dois pas, pour elle, disposer
« du bien d'autrui. — Mais pourquoi,
« si je ne dois pas m'en servir, Dieu
« m'a-t-il fait trouver ce secours dans
« un temps où j'en ai un si grand be-
« soin? pour quelle fin? — Je ne dois
« point être le juge de ses desseins ;

« il faut que j'attende les décrets de « sa providence ; mais ce qui ne m'ap- « partient pas, je ne suis pas moins « obligé de le rendre. Après quel- « ques momens d'incertitude, grand « Dieu, dit-il, mon front s'humilie « devant vos loix admirables ; je vous « obéis ; et sans délibérer davantage, « il prend le chemin de la maison « de son curé. »

Il lui remet le billet, lui expose sa détresse, et lui confesse ses incertitudes : le curé le plaint, l'admire, et le dédommage, autant qu'il peut, d'un tel sacrifice. Le propriétaire du billet se découvre : c'étoit le marquis de *** qui, touché du trait généreux de Léonelli, lui donne la moitié de la somme, et vient à bout de relever cette honnête famille.

Je me suis un peu arrêté sur ce conte, assurément très-moral, tant par l'intérêt qu'il m'a inspiré, que pour vous faire connoître la manière du traducteur. Vous trouverez peut-être un peu de longueur dans son style, et quelquefois de la phrase : peut-être aussi en faut-il mettre quel-

que chose sur le compte de l'original : on connoît assez le faire italien, et les contes qu'il se permet. En général ce recueil est intéressant ; plusieurs contes sont très-moraux ; ceux qui le sont moins, sont intéressans ; et ceux qui n'ont pas le mérite de la nouveauté, ont celui de ne pouvoir être trop connus (1).

Je suis, &c.

---

(1) Le même Libraire vient de publier, avec beaucoup de succès, différens Ouvrages nouveaux, propres aux deux sexes.

Le nouvel Eden ou *Lycée du beau sexe*, et l'*Ecole du bonheur*, 2 vol. brochés, 4 liv. 10 s., et reliés proprement, 6 liv. Cet ouvrage respire la morale la plus douce ; il met si bien en action les caractères les plus touchans, l'ingénuité, la candeur et les vertus du sexe avec les vices contraires, dans autant de chants ou de scènes détachées, que non-seulement la lecture en est agréable, mais les meres en pourront prescrire la lecture à leurs filles, de même que celle de *l'Ami des Femmes*, quatrième édition, 2 liv. On a joint à cet Ouvrage, qui renferme les meilleurs principes pour les Demoiselles destinées au mariage, *l'Education des Filles, par Fénélon*.

LETTRE XIX.

NOUVEAU Catéchisme Militaire, approuvé par M. de la Fayette, *Commandant Général des Gardes Nationales Parisiennes, pour l'instruction des Citoyens, brochure de 46 pages, par* M. Vautier. Paris, chez Guillaume junior, Libraire, quai des Augustins, n°. 35. De l'Imprimerie de Louis Jorry, rue de la Huchette, 1780.

UN nouvel ordre de choses se présente, Monsieur, et tout est bien changé. Paris est devenu une ville de guerre: ses habitans jadis si doux, si pacifiques, sont autant de soldats. Le tambour est la seule musique que l'on entend: nos temples sont étonnés de se voir remplis d'armes et de dra

peaux ; nos chaires sont des tribunes aux harangues, et nos cathéchismes enfin sont militaires. En voici un approuvé, non par l'Evêque diocésain, mais par le Commandant-général. La préface en est courte, simple, en un mot, celle d'un ancien soldat : la voici :

« Dans les circonstances présentes, » plusieurs amis et compatriotes ont » pensé, qu'ayant eu l'honneur de » servir dans les troupes du Roi, je » pouvois leur donner des idées d'un » éclaircissement facile, sur un état » qui fixe leur patriotisme ; j'ai donc » cédé à leur zèle, plus qu'à l'envie » de me faire connoître ; le succès » seul fera ma recompense, si le » développement de mes principes » peut être utile à ma patrie.

Les hommes sont égaux : ce n'est pas la naissance,
Mais la seule vertu qui fait la différence.

Le second vers est un peu estropié ; mais c'est une bagatelle : l'essentiel est que tous les grades sont bien définis, bien marqués ; et c'est une justice qu'il faut rendre à cet

ouvrage. Je ne vous citerai, Monsieur, que la définition du soldat : car comme observe fort bien l'auteur, qui dit soldat, dit officier, sergent, caporal, grenadier, tous sont soldats. Qu'est-ce donc qu'un soldat ?

« Un brave soldat est un homme » plein d'honneur, dévoué au service » de sa patrie, représentant, lorsqu'il » est de service, la personne sacrée » du Roi, l'appui et le défenseur de » ses proches, le rempart inébran- » lable contre toute injustice faite à sa » nation, de laquelle il est payé, et » doit être généreusement recompen- » sé pour ses actes signalés de valeur, » actes par lesquels il parvient aux » plus hauts grades, tels même que » Maréchal de France, et donne lieu » dans ces cas peu fréquens, aux cé- » lèbres vers de Voltaire :

» Le premier qui fut Roi, fut un soldat heureux ;
» Qui sert bien sa patrie, n'a pas besoin d'aïeux.

C'est *pays* qu'il falloit mettre, mais l'auteur n'y regarde pas de si près : je ne sais pourquoi il a la fureur de citer des vers. Du reste, rien n'est oublié dans son catéchisme,

on y apprendroit presque sans autre maître, à faire l'exercice : un peintre feroit un tableau d'après la description suivante :

« D. Au mot de *garde à vous*, « comment se place-t-on ?

» R. Vous vous postez ainsi : les » deux talons joints, et les pointes » des pieds éloignées d'environ dix » pouces, le chapeau sur l'oreille, » le corps droit, d'aplomb sur vous- » même, le haut du corps un peu » en avant, les épaules bien effacées, » de manière à découvrir la poitrine, » la tête haute et tournée à droite, » de manière à voir la gauche de » celui qui est à la droite, l'œil gauche » en vue perpendiculaire, doit voir » directement les boutons de la veste ; » les mains, lorsque l'on n'a pas » d'armes, doivent tomber à plat, » et le bras étendu sur les basques de » l'habit ».

L'exercice me rappelle ces vers de l'inconstant :

Mais ce qui m'a sur-tout dégoûté du service ;
C'est, il faut l'avouer, ce maudit exercice,

Je ne pouvois jamais regarder sans dépit,
Mille soldats de front, vêtus d'un même habit,
Qui, semblables de taille ainsi que de coiffure,
Etoient aussi, je crois, semblables de figure.
Un seul mot, à-la-fois, fait hausser mille bras,
Un autre mot les fait retomber tous en bas.
Le même mouvement vous fait à gauche, à droite,
Tourner tous ces gens là, comme une girouette.

Sérieusement, Monsieur, ce catéchisme est utile à des soldats novices, il est ce qu'il doit être, et l'approbation de M. de la Fayette, achève son éloge.

Je suis, etc.

VARIÉTÉ.

Solution d'un Problême sur les effets de la presse en France, donnée en 1740, par un Anglois.

« Un écrivain Anglois mettoit en question quel usage on feroit en France de la liberté d'écrire, si elle y étoit aussi bien établie qu'en Angleterre. Voici son opinion. Les six premières semaines, on écriroit tout le mal qu'on sçauroit de son prochain. Le goût de la nouveauté feroit ensuite passer les Ecrivains à la censure du Gouvernement. La religion auroit son tour. Dans moins d'un an, tout ce qu'il y avoit de piquant pour la Nation dans les matières interdites lui paroîtroit épuisé; et par dégoût, on la verroit revenir aux chansons et aux épigrames. » La prophétie de l'écrivain Anglois s'est assez bien vérifiée jusqu'ici : reste à sçavoir si les bons citoyens François ne doivent pas désirer qu'elle s'accomplisse entièrement.

Johnson, dans sa comédie intitulée *le Fainéant*, prétend prouver que tout ce qui se trouve dans une grande assemblée, se trouve aussi dans une jatte de punch. Cette boisson, dit-il, est composée d'eau-de-vie, de sucs acides, de sucre et d'eau. L'eau-de-vie qui est inflammable, et qui s'évapore en un instant, est l'image de l'esprit; l'acide du suc de citron représente le mordant de la plaisanterie; le sucre est l'emblême de l'indulgence et de la flatterie; et l'eau, celui du bavardage insignifiant.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE XX.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Réflexions d'un abonné du Mercure (1) *sur une diatribe de M. de la Harpe insérée dans le Mercure de France, du samedi 19 Décembre 1789.*

LORSQUE le propriétaire du Mercure, épouvanté de la destruction de

(1) L'Auteur n'a pas envoyé ces réflexions au Mercure lui-même, où naturellement elles devoient trouver place, dans la crainte que le crédit de M. de la Harpe n'empêchât qu'elles n'y fussent insérées; elles nous ont été adressées, et nous avons cru remplir un devoir de justice en les communiquant au public.

tous les privilèges de la librairie, et de la naissance soudaine d'une foule de Journaux politiques, a jugé à propos, pour soutenir son œuvre, de convoquer le ban et l'arrière-ban de ses pensionnaires, M. de la Harpe auroit pu lui faire la même réponse que fit autrefois Horace à Mécène. (La comparaison est assurément très-noble.)

Spectatum satis, et donatum jam rude quæris,
Mecenas, iterum antiquo me includere ludo;
Non eadem est ætas aut mens.

C'est-à-dire, « *vous voulez donc* « *Mécène rapeler sur son an-* « *cien théâtre un gladiateur assez* « *long-temps éprouvé; et qui a déjà* « *reçu son congé. Mes talens se* « *sont affaiblis avec l'âge*, etc. «

Ce n'est donc point l'amour du bien public; ce n'est point le zèle pour le bon goût et pour le progrès de l'art qui fait reprendre le fleuret à ce gladiateur littéraire, et qui le ramène sur l'arène de la critique; c'est le desir de conserver sa pension; il va combattre *pro aris et focis*. Mais pour

remplir cet objet, il faut plaire au public, il faut à-la-fois être solide et piquant, instruire et amuser; et je ne conçois pas par quelle mal-adresse M. de la Harpe nous donne aujourd'hui pour son début une diatribe lourde et ennuyeuse, pleine d'idées fausses ou triviales, et dans laquelle il se tourmente pour dire péniblement, et avec prétention, les choses les plus communes. J'avoue que c'est le devoir d'un homme de lettres et d'un bon citoyen, de s'opposer à une doctrine absurde et pernicieuse qu'on prétend établir à la faveur du désordre qui s'est emparé de tous les esprits. Le moment où l'enthousiasme a banni la réflexion, est très-favorable pour accréditer les erreurs de toute espèce. Je sçais donc très-bon gré à M. de la Harpe de la peine qu'il prend pour combattre cette odieuse maxime : que *la délation doit être une de nos nouvelles vertus.* Il est vrai qu'elle a déjà été réfutée avec beaucoup plus de force, d'intérêt, et même d'érudition dans la lettre de M. le Comte de Lally.

Tolendal. Nous avions déjà, sur ce sujet, un morceau d'une éloquence sublime, et M. de la Harpe nous donne une dissertation grammaticale. Ce n'est pas nous faire un grand présent; cependant je suis assez généreux pour lui tenir compte de son intention : je regarde sa diatribe comme une bonne œuvre, plutôt que comme un bon écrit; et il lui arrive si rarement de penser d'une manière saine et juste, que je lui fais un grand mérite, de ce qui, dans un autre écrivain, seroit à peine remarqué : mais ce que je ne lui pardonne pas, c'est de nous faire acheter quelques phrases de bon sens, par un amas d'inutilités, de sophismes, de réflexions triviales, qui rendent sa diatribe assommante, et qui ne répondent pas à l'idée que MM. les abonnés s'étoient formée d'un coopérateur de cette importance. Est-il possible qu'un Professeur de Littérature au Lycée ignore que le premier devoir d'un écrivain est d'éviter les digressions ennuyeuses, et de se renfermer dans son sujet, sur-tout

quand ce sujet est plus utile et plus intéressant par lui-même que toute espèce d'accessoire. Si M. de la Harpe n'a pas consulté les intérêts de ses lecteurs, on peut dire qu'il n'a pas moins négligé ceux de son amour-propre ; il a voulu parler de ce qu'il n'entendoit pas, et il en a parlé de manière à faire sentir à tout le monde combien la sphère de ses idées est circonscrite. Un homme qui a passé sa vie à faire des discours académiques, ou des vers médiocres, se trouve fort embarrassé quand il se jette imprudemment dans une question philosophique. M. de la Harpe *a voulu faire voir qu'il n'étoit pas indigne de parler de liberté*, et il n'a rien fait voir autre chose, sinon qu'il étoit très-peu philosophe, et très-neuf dans les matières politiques. Ce sont là les disgraces qu'attire à un écrivain la trop bonne opinion qu'il a de lui-même. Mais comme je n'ai pas l'honneur d'être membre de l'Assemblée nationale, je me garderai bien d'accuser sans preuves.

« La liberté, selon M. de la Harpe,

« doit donner des *vertus nouvelles* :
« mais elle en donne de différentes à
« différentes époques. Quand elle est
« encore toute récente, elle inspire
« ce généreux enthousiasme néces-
« saire pour soutenir et animer le
« courage qui a servi à la conquérir
« et qui doit toujours la défendre ;
« elle nous remplit du sentiment pro-
« fond des droits de l'homme que
« nous venons de recouvrer. Avec
« le temps, elle nous apprend à ré-
« gler l'usage de ces droits et à en
« assurer la jouissance, et nous y
« parvenons quand la liberté a pu
« nous accoutumer à l'amour de l'or-
« dre et de la justice, à un respect
« religieux pour la loi : ce sont-là les
« *nouvelles vertus* que nous lui de-
« vons, lorsque nous avons bien senti
« la nécessité de respecter les droits
« d'autrui pour maintenir les nôtres
« qui sont les mêmes : c'est-là pro-
« prement la science de la liberté.
« Elle ne s'acquiert pas tout de suite,
« il s'en faut de beaucoup : pour s'af-
« franchir, il suffit de ne vouloir plus
« être esclave ; mais pour être vrai-

« ment libre, il faut avoir appris à « l'être. Entre l'affranchissement et « la liberté, se trouve l'anarchie, pas- « sage pénible, mais inévitable, que « prolongent également et comme à « l'envi, ceux qui regrettent le des- « potisme, et ceux qui ne connois- « sent pas encore la liberté ».

Cela est écrit avec pureté et avec élégance, c'est le devoir d'un académicien; cela ne veut rien dire, et c'est aussi le privilége d'un académicien. Mais est-on *digne de parler de la liberté*, lorsqu'un aussi grand sujet ne nous inspire que des mots vuides de sens? C'est *l'enthousiasme* qui nous fait conquérir la liberté, et c'est le *courage* qui nous sert à la défendre. M. de la Harpe a confondu mal-à-propos ces deux expressions; l'enthousiasme qui nous porte à secouer le joug n'est pas un effet de la liberté, puisqu'il la précède; avant de *recouvrer les droits de l'homme*, il faut en avoir *un sentiment profond*. Est-il possible que la licence donne à l'homme quelques vertus, et cependant, selon M. de la Harpe,

un peuple après avoir secoué le joug de l'authorité tombe dans *l'anarchie*, il ne jouit point encore de la liberté, comment la liberté pourroit-elle lui donner de *nouvelles vertus?* ce que je conçois encore moins, c'est que l'anarchie puisse nous accoutumer à *l'amour de l'ordre et de la justice*, à un *respect religieux pour la loi*; est-ce donc au milieu de la licence qu'on apprend à respecter les droits d'autrui et à connoître la véritable liberté, c'est au despotisme et non point à la liberté, que mene l'anarchie: la pure démocratie, le seul gouvernement où la liberté se trouve, ne peut exister que chez un peuple simple, pauvre, vertueux, et dont le territoire est d'une très-petite étendue. Lorsque les Romains eurent chassé les Tarquins, ils tombèrent sous le joug du sénat et des patriciens; et lorsqu'ils s'affranchirent de cette aristocratie par l'établissement des tribuns du peuple, cet affranchissement ne fut point suivi de l'anarchie. Les Athéniens, il est vrai, après avoir détruit le gouvernement

monarchique furent en proye aux factions et aux horreurs de la guerre civile; mais aussi n'ont-ils jamais connu la véritable liberté? Les loix de Solon mal observées amenèrent la tyrannie de Pisistrate; cette tyrannie fit place au despotisme démocratique, le plus injuste et le plus cruel de tous; de sorte que les Athéniens eurent même lieu de se féliciter d'être asservis par Philippe.

M. de la Harpe prétend aussi que la liberté doit changer la langue d'un peuple. « Les hommes libres, « dit-il, ne peuvent ni agir ni par- « ler, ni jouir à la manière des es- « claves. Leur idiome doit être aussi « différent que leur ame. Les carac- « tères de servitude disparoissent « d'une langue, comme l'impression « des fers s'efface sur un captif dé- « livré. Une constitution légale in- « troduit un langage tout autre que « celui du pouvoir arbitraire. L'af- « fluence d'idées nouvelles produit « une foule de nouvelles expressions, « d'abord sans choix et sans règles, « autant pour la fantaisie que pour

« le besoin : celles que ce dernier a « créées sont bientôt les seules qui « restent; car s'il étoit de l'essence « de la liberté que chacun s'expri- « mât à sa fantaisie, bientôt on ne « pourroit plus s'entendre ; comme « on ne pourroit plus vivre en société, » si chacun, pour être libre, se « croyoit en droit de faire tout ce « qu'il voudroit ».

Je puis tourner ici contre l'auteur sa propre doctrine, et lui rappeler ce qu'il a dit dans un endroit de sa diatribe sur l'abus de l'éloquence. *J'approuve les sentences* qu'il vient de débiter, *la tournure* m'en paroît assez bonne; *mais je ramene la question par cette seule parole: à l'application.* La langue des Romains libres étoit-elle donc si différente de celle des Romains esclaves ? Le langage de *Térence*, de *Lucrèce*, de *Cicéron*, de *Catulle*, de *Cornelius-Nepos*, de *Salluste*, qui ont écrit au sein de la liberté, n'est-il donc pas à peu près le même que celui de *Tite-Live*, de *Virgile*, d'*Horace*, de *Tibulle*, de *Vellejus-*

Paterculus, etc. qui ont écrit sous le despotisme? les auteurs même postérieurs et dont les ouvrages n'ont paru qu'après un siècle de servitude, *Sénéque, Lucain, Florus, Tacite, Pline l'ancien,* n'ont-ils pas un caractére de fierté, de hardiesse, d'énergie dans l'expression, qu'on ne rencontre pas dans les écrivains de la république, *Salluste* excepté? Pourquoi *Cicéron,* pourquoi *César* sont-ils si simples, si naturels, si timides, quelquefois même si lâches et si froids dans leur langage, tandis que des esclaves tels que *Sénéque, Florus, Quintilien* ont une si vigoureuse précision, des tours si audacieux et si mâles? Assurément je ne crois pas que notre anarchie ou notre liberté puisse nous donner des orateurs dont le caractère soit plus grand et le langage plus hardi que celui de Bossuet, qui écrivoit sous le règne du monarque le plus absolu.

Si M. de la Harpe vouloit parler de la liberté en philosophe, il falloit qu'il examinât en quoi consiste la liberté particulière d'un individu.

Qu'est-ce que la liberté politique d'une nation? Si cette liberté consiste à n'être soumis qu'aux loix, subsiste-t-elle, quand les loix sont arbitraires, faites par une ou plusieurs personnes, et non point par la volonté générale, et quand elles sont sujettes à des changemens continuels? Chez les peuples même où la nation assemblée faisoit elle-même les loix, les cabales, les intrigues, les passions, qui dirigeoient ces assemblées ne détruisoient-elles pas la liberté? Les loix qui en résultoient, étoient-elles vraiment l'expression de la volonté générale? S'il est de nécessité que la volonté d'un certain nombre de personnes règle celle de tout un peuple; les loix sont donc nécessairement arbitraires. Un gouvernement où les citoyens seroient vraiment libres, c'est-à-dire, n'obéiroient qu'à leur propre volonté, est donc une chimère, un être de raison. S'ensuit-il de là que nous n'avons que le choix des différentes espèces de despotisme? Un gouvernement purement arbitraire n'est-il pas aussi impossible qu'un gouverne-

ment parfaitement libre? Les états de l'Asie que nous regardons comme despotiques ne sont-ils pas gouvernés par des loix auxquelles le Sultan lui-même est soumis? Son despotisme n'est-il pas borné à ses officiers et à ses ministres etc.? Ces questions, et beaucoup d'autres de cette espèce, eussent été plus dignes de la philosophie de M. de la Harpe, que d'inutiles amplifications sur la liberté dont on ne peut pas extraire une idée juste et solide.

J'aurois désiré que M. de la Harpe attachât moins d'importance à des *ouï-dire*, et ne prît pas un si frivole prétexte pour nous ennuyer, par des phrases aussi vaines qu'insipides. Par exemple parce qu'il a *ouï-dire* que désormais *noble et noblesse ne seroient plus des mots de la langue;* il se croit authorisé à nous prouver *qu'il y aura toujours* en France *des nobles, c'est-à-dire, des gens nés d'un sang illustre, car l'on ne sauroit empêcher un homme d'être le fils de son père:* il est vrai qu'il observe avec beaucoup de profon-

deur que désormais les nobles seront condamnés à avoir plus de mérite que les roturiers sous peine d'être mis au-dessous d'eux. M. de la Harpe philosophe profond dans la connoissance du cœur humain est persuadé que chez un peuple usé, corrompu et maintenant livré à l'anarchie, le mérite et la vertu jouiront seuls désormais de la considération publique : je le félicite de cette bonhommie si elle est sincère ; mais un écrivain instruit eût remarqué que c'est l'excès même de la corruption des mœurs qui produit l'indifférence et le mépris pour la noblesse ; que c'est chez les peuples les plus vertueux que la distinction des nobles et des roturiers a toujours été la plus sensible ; dans les états despotiques de l'Orient il n'y a point de noblesse ; sous les empereurs romains les patriciens et les plébéïens furent presque confondus : il y avoit même déjà long-temps qu'en France la noblesse étoit venale, et que l'opulence étoit plus considérée qu'un sang illustre. Ainsi peut-être n'y aura-t-il plus en France désor-

mais d'autres nobles que les riches; on peut bien anéantir les différens ordres de l'état, détruire la noblesse et le clergé, mais on ne peut pas détruire les vices et les passions; quoique les réformes actuelles fassent un grand nombre de pauvres, il y aura toujours des riches, du moins relativement, et ces riches seront toujours une classe *privilégiée* qui jouira de tous les avantages de la société, et les pauvres en dépit des droits de l'homme seront toujours esclaves *de fait*.

M. de la Harpe, après avoir opiné pour la conservation des mots *noble*, *noblesse*, fait une motion contre cette façon de parler *un homme comme il faut* qu'il n'a *jamais entendu*, dit il, *sans être tenté de lever les épaules*, et qui lui a *toujours paru le simbole de l'impertinence*; il analyse, il dissèque, il commente cette expression avec une pesanteur et un pédantisme qu'on n'avoit pas lieu d'attendre d'un homme accoutumé à donner des leçons aux gens du monde et aux femmes: on sait

bien qu'on appeloit *un homme comme il faut* dans la société, celui qui y tenoit un rang distingué, qui occupoit une grande place et par-là même méritoit des égards extérieurs indépendamment de son mérite personnel, car l'ordre social le veut ainsi :

D'un Magistrat ignorant
C'est la robe qu'on salue

et il faut saluer cette robe. Je crois que malgré M. de la Harpe on continuera encore d'avoir des égards pour les gens en place, pour les hommes qui par leur naissance, leur fortune et leurs emplois tiennent un grand état dans la société : la subordination est fondée sur ces égards ; et sans subordination point de vraie liberté.

Au reste je pardonne très-volontiers à M. de la Harpe son lourd galimathias, ses idées fausses et son pédantisme ; il est permis à tout citoyen d'écrire des fadaises et d'ennuyer le public.

Chacun à ce métier
Peut prendre impunément de l'encre et du papier.

Mais ce qui a révolté tous les honnêtes gens, c'est de le voir tremper sa plume dans le fiel, distiller le venin de l'imposture, immoler à son amour propre irrité l'honneur de plusieurs de ses concitoyens, faire servir le Mercure à ses haines et à ses vengeances personnelles, et salir les pages de ce journal par des accusations atroces et des calomnies dégoûtantes. Un journaliste doit instruire ses lecteurs et non pas déchirer ses ennemis: et je puis assurer M. de la Harpe au nom de tous les abonnés du Mercure, que ses querelles n'ont aucun intérêt pour eux, et qu'ils ont souscrit pour apprendre des vérités utiles et non pas pour lire des injures grossières.

Il faut que M. de la Harpe méprise bien le public, s'il se flatte de lui persuader que les écrivains périodiques, qui n'ont pas admiré sa prose et ses vers, étoient autant de *délateurs*. Quoique je ne transcrive qu'avec répugnance cette satyre virulente; il faut la faire connoître pour la confondre.

« Depuis que la philosophie, dit-« il, eut commencé, contre le des-« potisme sacerdotal et ministériel, « cette guerre, d'abord sourde et in-« termittente, ensuite déclarée et « continue, et devenue enfin mor-« telle, les délateurs nous ont-ils « manqué ? Qu'étoit-ce donc que « tous ces barbouilleurs mercenaires « qui envoyoient si soigneusement à « Versailles leurs feuilles souvent mal « payées, mais toujours bien proté-« gées, où quiconque n'étoit ni un sot, « ni un bas flatteur, étoit noté comme « un *ennemi du trône et de l'autel*, « un *séditieux*, un *impie*, en un « mot, un *philosophe ?* »

Ainsi selon M. de la Harpe c'est la philosophie qui a tout l'honneur de la destruction de la noblesse et du clergé, c'est la philosophie qui a fait la révolution: Il n'a pas tout-à-fait tort; la philosophie a été effectivement la principale cause des désastres dont nous avons été les témoins. Depuis long-temps cette fausse philosophie avoit détruit en France l'éducation et la religion, anéanti tous

les principes, relaché tous les liens de l'ordre social, introduit un égoïsme funeste, et une anglomanie dangereuse; depuis long-temps elle favorisoit le luxe, allumoit la cupidité, corrompoit les esprits et les cœurs, enflammoit tous les vices et toutes les passions. Les ministres et les grands aveuglés et abrutis par cette prétendue philosophie, ont commis des brigandages si affreux, de si énormes bévues, que le gouvernement n'a pu subsister : c'est dans ce sens-là seul qu'on peut dire que la philosophie a fait la révolution, en comblant les maux qui l'ont rendue nécessaire; mais les philosophes sont bien éloignés de s'en glorifier et de s'en applaudir. S'ils osoient être sincères ils pleureroient maintenant sur ce grand succès qui les ruine. Jamais ils n'auroient pensé qu'on s'aviseroit un jour de réaliser les systêmes qu'ils débitoient pour briller plutôt que pour instruire; ils espéroient pouvoir jouir toujours à-la-fois et des avantages que la flatterie et l'intrigue leur procuroient auprès des grands, et de

la réputation qu'ils se donnoient vis-à-vis du peuple, de citoyens courageux, d'ames fortes et républicaines; les voilà forcés de finir cette comédie, et le dénouement n'a rien de satisfaisant pour eux. Il est très-douteux que l'Assemblée nationale qui regarde les corps comme autant de foyers d'aristocratie, laisse subsister un corps aussi aristocratique que l'Académie françoise, un ordre privilégié de gens de lettres, qui n'a cessé d'accaparer les honneurs et les bénéfices littéraires, et d'exercer le despotisme le plus absolu sur les auteurs plébéïens. Où les philosophes trouveront-ils jamais d'aussi excellentes dupes que ces bons aristocrates, assez simples pour admirer et pour prôner une doctrine qui tendoit à soulever le peuple contr'eux? Où trouveront-ils d'aussi bonnes maisons, d'aussi bons diners? qui leur procurera des places et des pensions? Il me semble que les ministres et les grands seigneurs seroient bien incorrigibles, s'ils n'étoient pas absolument dégoûtés de la philosophie et

des philosophes: la révolution actuelle renverse tout l'édifice de leur renommée littéraire; elle ôte à ces Messieurs tous les moyens que leur industrie avoit imaginés pour acquérir de la gloire sans avoir de talens: ils ne pourront plus crier contre les abus, puisqu'on les réforme tous; ils ne pourront plus déclamer contre les préjugés, puisqu'on ne veut en laisser subsister aucun; quand la religion, les prêtres et les moines n'existeront plus, il n'y aura point de mérite à invectiver contre le fanatisme religieux; les plaisanteries sur la superstition du peuple, sur les fourberies des prêtres et des moines n'auront plus de sel. Depuis que l'enthousiasme de la liberté est devenu général; depuis que dans les moindres pamphlets on tonne contre le despotisme, quelle figure voulez-vous que fassent les académiciens? on n'est jamais piquant quand on pense et quand on parle comme tout le monde. Leurs ouvrages n'ayant plus l'agrément particulier de la nouveauté, de la hardiesse, de la folie et de l'in-

décence, que leur restera-t-il pour faire sensation et se tirer de la foule? Le moindre député venu du fonds d'une petite ville de province occupera plus la capitale et tout le royaume que toute l'académie ensemble: je regarde donc la philosophie et les philosophes comme ensevelis et enterrés sous les ruines de la religion, du gouvernement et de la littérature, qu'ils travailloient à ruiner depuis un demi siècle; et ils ont trouvé leur tombeau dans le triomphe même de leur doctrine.

M. Freron est le premier sur lequel s'acharne M. de la Harpe, parce que c'est celui qui a le plus éclairé le public sur la médiocrité de ses talens. « Qu'étoit-ce qu'un Freron, de-« mande-t-il avec mépris, qui s'étoit « fait l'apôtre de la religion pour « avoir un parti qui soutînt ses feuil-« les décriées, qui accusoit l'acadé-« mie, malgré ses abbés, ses car-« dinaux et ses évêques, d'être *le cen-« tre de l'impiété et l'école du blas-« phême,* qui adressoit à Louis XV « une apostrophe pathétique pour

« l'exhorter *à immortaliser son re-*
« *gne, en exterminant la philo-*
« *sophie?* »

M. de la Harpe demande ce qu'étoit M. Freron : il doit le savoir mieux que personne; c'étoit un critique plein d'esprit et de goût qui écrivoit avec beaucoup de légéreté et d'enjouement; qui immoloit a la risée publique les petits barbouilleurs de papier bouffis d'orgueil et d'impudence ; qui a toujours combattu les systêmes dangereux de la moderne philosophie. Il pensoit avec les plus sages philosophes de l'antiquité, et plusieurs écrivains distingués de notre siècle, tels que Duclos et Montesquieu que la religion est la base de la prospérité publique, qu'il n'y a qu'un mauvais citoyen qui attaque la religion de son pays; il reprochoit avec raison à l'Académie françoise de favoriser ouvertement les nouvelles opinions; quant aux *abbés, cardinaux et évêques* qu'une vaine ambition faisoit entrer dans ce corps littéraire, ils y étoient déplacés, et je crois qu'ils se repen-

tent bien aujourd'hui de leur sottise. M. Freron avoit bien raison sans doute d'exhorter Louis XV à exterminer cette prétendue philosophie destructive de toute religion et de toute société, et si son apostrophe avoit produit quelqu'effet, elle eût sans doute épargné bien des maux à la France. Cet écrivain étoit bien éloigné d'approuver les abus du pouvoir arbitraire, mais il étoit persuadé ainsi que les plus fameux publicistes, que les formes de la démocratie *ne* peuvent s'allier avec la monarchie, et que le gouvernement monarchique est le seul qui convienne au caractère de notre nation et à l'étendue de ce royaume; il soutenoit avec Montesquieu que la monarchie a besoin de corps intermédiaires; qu'attaquer les prérogatives de la noblesse et du clergé ce n'étoit pas établir la liberté mais établir le despotisme. Montesquieu le dit formellement en ces termes: *abolissez dans une monarchie les prérogatives des seigneurs, du clergé, de la noblesse et des villes, vous aurez bientôt un*

un état populaire ou bien un état despotique; enfin il pensoit qu'il étoit très-possible de remédier aux vices du gouvernement sans le bouleverser et le détruire. Ses feuilles n'étoient *décriées* que dans l'esprit des novateurs, des incrédules, des mauvais écrivains de toute espèce; les honnêtes gens, les hommes de goût en faisoient le plus grand cas. Au reste quoique Mgr. le Dauphin, père de notre auguste monarque, l'honorât d'une protection spéciale, quoiqu'il fût très-aimé du vertueux Stanislas, roi de Pologne (1), beau-

(1) A Lunéville ce 20 Février 1751.

Extrait d'une Lettre écrite à M. Fréron, par ordre du feu Roi de Pologne.

Il y a long-temps que Sa Majesté fait beaucoup de cas, Monsieur, de votre esprit, et qu'Elle prend plaisir à vous lire. Vous n'ignorez pas combien Elle a été fâchée de vous voir discontinuer vos feuilles; ne pouvant ordonner, Elle pria... Ne rappelons point le passé. Le Roi de Pologne est charmé à présent que vous

père de Louis XV, quoique le feu duc d'Orléans eût pour lui beaucoup d'estime, il n'a jamais demandé aucune grace; il n'a reçu du gouvernement ni pension, ni récompense d'aucune espèce: ses feuilles même ont été grevées de pensions injustes, et on l'a forcé de partager les fruits de ses travaux même avec ses ennemis, tyrannie qui l'a conduit au tombeau. Voilà certes une preuve incontestable

---

puissiez continuer un ouvrage qui vous fait honneur, et aux Lettres que vous cultivez, et qu'il aime. Vous pouvez, sûrement, Monsieur, compter sur la protection du Prince. Je suis tout à la joie de mon cœur d'avoir à vous apprendre ses sentimens. Quelque empressement que j'aie toujours à m'acquitter de ses ordres, je sens une joie singulière à remplir celui-ci, puisqu'il me fournit en même-temps une occasion de vous faire connoître la haute estime et l'inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-obéissant serviteur, le Chevalier DE SOLIGNAC.

et sans replique de son désintéressement.

Après avoir remué la cendre d'un ennemi mort avec une bassesse bien indigne, je ne dis pas d'un philosophe, mais d'un honnête homme, il répand la fange à pleines mains sur les vivans, sur l'abbé *Sabbatier*, auteur des trois siècles, contre lequel il se permet la plus noire et la plus perfide délation, lorsqu'il dit qu'on trouve dans son Journal une savante dissertation *sur les moyens d'affamer Paris*, sur l'estimable auteur des Petites Affiches, auquel il fait un grand crime d'avoir imprimé en italique ou en grosses capitales quelques principes et quelques maximes politiques de M. Necker. La dernière victime qu'il immole à sa haine est M. Linguet qui est absent et ne peut se défendre. Son ennemi pousse à son égard l'injustice et l'impudence jusqu'à lui prêter d'après un bruit populaire, un propos absurde qu'il ne peut pas avoir tenu.

Quand on voit M. de la Harpe exercer publiquement l'infâme mé-

tier de délateur dans un écrit où il condamne la délation, quand on est témoin de l'audace et de la rage avec laquelle il insulte et déchire des hommes de lettres et des citoyens, on est tenté de lui appliquer à lui même la tournure injurieuse et indécente dont il se sert pour les outrager, et l'on se demande *qu'est-ce donc qu'un la Harpe?* n'est-ce pas cet enfant du hazard, qui, après avoir reçu gratuitement une éducation honnête et soignée dans un collège de *Paris*, pour essayer son talent, a commencé par diffamer ses maîtres et ses bienfaiteurs, et qui depuis a renouvelé la scène du *mariage forcé* de *Molière?* n'est-ce pas ce rimailleur rival de Pradon qui a fatigué les sifflets du théâtre, et n'a jamais pu faire qu'une tragédie passable, dont on doute avec raison qu'il soit le père; qui a fabriqué tant de discours et tant de poëmes, sans être ni orateur ni poëte, mandié tant de palmes académiques qui déshonoroient les juges et l'auteur couronné, et qui faisoient rire le public? n'est-ce

pas ce vil flatteur des chefs de la littérature, qui par une alliance assez commune de l'orgueil et de la bassesse s'est élevé en rampant jusqu'au fauteuil? qui n'a cessé de faire sa cour aux ministres et aux grands, qu'il a l'ingratitude d'insulter aujourd'hui, parce qu'ils sont persécutés? n'est-ce pas enfin ce lourd professeur de bavardage, qui s'est avisé d'ouvrir au *lycée* une boutique de pédantisme pour les gens du monde et les femmes du bel air, qui ont la simplicité de lui payer bien cher des phrases de Trissotin, tandis que sans sortir de chez elles, elles pourroient trouver dans le premier livre de leur bibliothèque, une instruction plus solide et plus agréable? Enfin après qu'on a fait en soi-même cette *commémoration de faits publics, incontestables, et universellement connus,* chacun s'étonne qu'un homme si couvert de ridicules, et qui fournit un si riche sujet à la satyre ait la maladresse de dire tant de mal d'autrui.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LETTRE XXI.

Eloge historique de M. de Latour, Peintre du Roi, *Conseiller de l'Académie royale de peinture de Paris, de celles des Sciences et Belles-Lettres et Arts d'Amiens, etc. prononcé à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin, le jour de la distribution des prix de l'Ecole royale gratuite de la même ville, etc;* par M. l'abbé du Plaquet, Chanoine-Honoraire d'Auch, Prieur-Commendataire de Valentine, Censeur royal, etc. A Saint-Quentin, chez Hautoy, Libraire-Imprimeur du Roi; et se trouve à Paris, chez Brocas, Libraire, rue Saint-Jacques. 1789.

Tel est donc parmi nous, Monsieur, l'empire des préjugés, que les grandes vertus ayent, le plus souvent, be-

soin ou des avantages d'une naissance illustre, ou de la sublimité du génie, ou de l'éclat des talens supérieurs pour obtenir nos hommages, et ceux de la postérité! sans la réputation brillante que M. de Latour s'est acquis dans la peinture, peut-être auroit-on ignoré que sa vie entière fut consacrée au soulagement des infortunés; que des fondations utiles pour les arts, pour l'indigence au berceau, pour la vieillesse infirme et malheureuse, honorent à jamais sa mémoire, et placent son nom parmi les bienfaiteurs de l'humanité, de même que ses superbes productions lui assurent un rang distingué parmi les artistes qui font la gloire de l'école françoise.

C'est sous ce double rapport que M. l'abbé *du Plaquet* a considéré M. *de Latour*, dans l'*Éloge historique* dont je vais vous rendre compte. Je choisirai les traits les plus propres à vous faire connoître le peintre célèbre et le citoyen bienfaisant.

Né à Saint-Quentin, en 1705, M. *de Latour* annonça, dès l'âge le plus

tendre, les heureuses dispositions qu'il avoit reçues de la nature, ainsi que cette gaîté franche qui ne l'abandonna jamais. Ses livres de classe portoient sur toutes les marges l'empreinte de son génie pour la peinture; et souvent le professeur étonné trouvoit sa caricature pédantesque, ce qui ne manquoit pas d'attirer au jeune *de Latour* la correction ordinaire. Au sortir des classes cédant au penchant irrésistible qui l'entraînoit vers la peinture, son père le place chez un maître qui lui donne les premières leçons de son art, et il ne tarde pas à y faire de rapides progrès.

Un voyage dans les Pays-Bas les augmente encore; son imagination s'enflamme à la vue des chef-d'œuvres de l'école Flamande. Cambrai étoit alors le théâtre des négociations de plusieurs souverains, et le jeune *de Latour* eut occasion d'y faire connoître ses talens. Il peignit les portraits de plusieurs ministres avec un tel succès que l'ambassadeur d'Angleterre engagea le jeune artiste

à passer à Londres avec lui; et chez cette nation rivale et jalouse de la nôtre, mais qui sait apprécier le mérite, M. *de Latour* reçut les suffrages les plus flatteurs.

De retour en France une excessive irritabilité de nerfs interdit à M. *de Latour* l'emploi des couleurs à l'huile, et le contraignit à se fixer au pastel: procédé par lequel on atteint rarement à la fermeté du pinceau. Ces obstacles redoublent le courage de l'artiste; il cherche tous les moyens d'arriver à la perfection de son art par une étude constante de la science du dessin; il y joint celle de la géométrie, de la physique et de la philosophie même, qu'il applique à la peinture. Les fruits de ses méditations profondes ajoutent un nouveau mérite à ses crayons enchanteurs; et tandis qu'il ne semble occupé qu'à saisir la ressemblance de ses modèles, sa conversation vive, animée, spirituelle, charme l'ennui de l'attitude, et l'ame est peinte sur la toile avec autant d'énergie que les traits du visage.

Admis à l'Académie Royale de peinture, à l'âge de trente-trois ans, il ne tarde pas à être appelé à la cour; mais son caractère libre, indépendant, lui fait refuser cette faveur avec la même constance qu'on en met ordinairement à l'obtenir: il obéit enfin aux ordres du monarque. Louis XV avoit choisi pour le lieu de la séance un donjon éclairé de toutes parts « Que veut-on que je « fasse dans cette lanterne, quand il « ne faut pour peindre qu'un seul pas- « sage de lumière? — Je l'ai choisi « exprès à l'écart, reprit le prince, « pour n'être pas détourné. — Je ne « savois pas, Sire, replique le peintre, « qu'un Roi de France ne fût pas le « maître chez lui » (*a*).

---

(1) Le feu Roi s'amusoit beaucoup des saillies originales de *M. de Latour*, qui les poussoit quelquefois assez loin: on en pourra juger par l'anecdote suivante. Mandé à Versailles pour faire le portrait de Madame de Pompadour, il répond brusquement: *Dites à Madame*

M. *de Latour* peignit toute la famille royale; la cour et la ville assiégeoient alors son cabinet, et dans ses nombreux ouvrages, qui sont l'ornement des palais et des galeries des

---

la Marquise que je ne vais pas peindre en ville. Quelques amis lui font observer l'inconséquence de ce procédé; il promet de se rendre à Versailles un jour indiqué, mais à condition que la séance ne sera interrompue par personne. Arrivé chez Madame la Marquise de Pompadour, il réitère ses conventions, et demande la liberté de se mettre à son aise, pour pouvoir peindre commodément. On la lui accorde; alors il détache ses boucles de souliers, ses jarretières, son col, ôte sa perruque, l'accroche à une girandole, tire de sa poche un petit bonnet de taffetas, le met sur sa tête; et dans ce déshabillé pittoresque, commence le portrait. Il n'y avoit pas un quart-d'heure qu'il étoit occupé lorsque le Roi arriva. *Vous aviez promis, Madame, que votre porte seroit fermée*, dit M. *de Latour*, en ôtant son petit

ovj

amateurs, on discerne aisément ceux qui sont le fruit de la complaisance, de ceux que l'amitié ou l'estime ont fait choisir. C'est dans ces derniers particulièrement que l'artiste s'est surpassé; un sentiment expressif semble indiquer le caractère physique et moral de chaque personnage (1).

---

bonnet? Le Roi rit beaucoup du costume et du reproche de l'artiste, et l'engagea à continuer. *Il ne m'est pas possible d'obéir à votre Majesté*, réplique M. *de la Tour; je reviendrai, lorsque Madame sera seule.* Il se lève, emporte sa perruque, ses jarretières, et va s'habiller dans une autre pièce, en répétant plusieurs fois : *je n'aime point à être interrompu.* La belle favorite céda au caprice du Peintre, et le portrait fut achevé. M. de Latour le peignit en pied, grand comme nature; on l'a vu exposé au Sallon du Louvre; c'est un des plus grands ouvrages qu'on ait encore exécuté en ce genre.

(1) On se borne à citer le portrait de feu M. *de Lacondamine*, dans lequel on aperçoit, par le jeu et le mouvement des organes, que ce savant étoit privé de l'ouie.

Avec une tournure d'esprit agréable, un goût délicat, une mémoire ornée par des connoissances étendues, une repartie vive, et plus encore par les qualités du cœur, M. *de Latour* méritoit d'avoir des amis et il en eut. Sa maison étoit le rendez-vous des savans, des gens de lettres, et des artistes les plus distingués de la capitale. Chéri du souverain et de l'héritier présomptif du trône, il ne s'enorgueillit jamais de cette faveur, et deux fois il eut la modestie ou la fierté de refuser le cordon de St. Michel.

Après avoir fait connoître M. *de Latour* comme artiste célèbre, l'auteur le considere comme citoyen utile, généreux et sensible. Le désir d'obliger étoit sa passion dominante, ou plutôt il n'en eut point d'autre. La reconnoissance décele, malgré lui, sa bienfaisance continuelle, et sa porte est assiégée sans cesse par une foule de nécessiteux; il voudroit faire présider le discernement à ses bonnes œuvres, mais comment distinguer le besoin réel de l'oisiveté

importune qui réclame également son assistance? N'importe, son ame sensible ne lui permet point d'hésiter; il aime mieux donner à celui qui abuse de sa confiance que de manquer l'occasion de soulager l'indigence; et s'il voit un de ces infortunés, qu'il vient d'assister, venir réclamer encore sa bienfaisance, il lui suppose de nouveaux besoins et lui donne de nouveaux secours.

« Dans les établissemens utiles que « médite M. *de Latour*, la peinture, « source de sa réputation et d'une « partie de sa fortune, doit tenir un « rang distingué. Privé dans sa jeu- « nesse des moyens qui auroient pu « lui en abréger l'étude et les pro- « grès, il consacre dix mille livres « pour fonder, à l'Académie de pein- « ture de Paris, un prix annuel ap- « pliquable, alternativement, au « meilleur ouvrage de perspective « linéaire, et aërienne ».

Mais c'est particulièrement dans sa patrie que M. *de Latour* se plaît à répandre ses bienfaits; autant persuadé de la nécessité des bonnes

mœurs que des arts utiles, il fonde un prix de cinq cents livres pour être distribué tous les ans à la plus belle action, ou à la découverte la plus avantageuse dans les arts, au jugement de l'Académie d'Amiens.

La prévoyance généreuse et compatissante de M. *de Latour* ne se borne pas à cette fondation utile, il l'étend à l'enfance indigente qui gémit dans le berceau, et à la vieillesse malheureuse, privée de secours: des fonds suffisans sont destinés à ces pieux usages. M. *de Latour* fonde aussi à St.-Quentin une École Royale gratuite de Dessin. Ainsi la foiblesse des deux extrêmités de la vie trouve des secours assurés, et l'âge intermédiaire en éprouve ainsi dans les différentes occupations auxquels il se destine.

Après avoir joui de sa gloire dans la capitale M. *de Latour* vint en gouter une plus pure encore dans sa patrie, celle de faire des heureux! Son entrée à St.-Quentin ressembloit à un triomphe: ces honneurs, décernés aux conquérans qui rava-

gent la terre, ne devroient-ils pas être réservés aux bienfaiteurs de l'humanité? C'est dans sa patrie que M. *de Latour* termina sa carrière à 84 ans : puisse son exemple engager ceux que la fortune a favorisés de ses dons à en faire un aussi digne usage!

Les bornes que je me suis prescrites ne me permettent pas, Monsieur, d'employer des citations pour vous faire connoître le style de l'auteur; l'*Eloge historique* de M. *de Latour* fera certainement honneur aux sentimens de M. l'abbé *du Plaquet;* mais après avoir dit au commencement de son ouvrage qu'il n'employera point *la pompe, les traits brillans, le luxe des orateurs,* qu'il se renfermera *dans le simple récit de l'historien,* on est étrangement surpris de le voir tout-à-coup débuter par l'*Eloge de très-grand et très-excellent homme Maurice-Quintin de Latour etc., prince de la peinture au pastel,... un de ces êtres rares que la nature ne se plaît à montrer que de loin en loin à l'admiration des siècles, dont la nais-*

s ance semble avoir épuisé la fécondité etc. etc.

Si l'auteur ne veut point appeler cela des tournures oratoires, j'y consens volontiers ; mais quel nom donner à des phrases de ce genre que l'on rencontre à chaque page? Rien n'est plus éloigné de la véritable éloquence, comme rien ne contribue davantage à faire perdre la confiance du lecteur que de l'abuser par de fausses promesses.

Je suis, etc.

LETTRE XXII.

Le bonheur dans les campagnes. Nouvelle édition, considérablement augmentée. A Neuchâtel, et se trouve à Paris chez *Royez*, Libraire, quai des Augustins, près le Pont-neuf, *in* 8°. de 312 pag.

Le bonheur des habitans des campagnes est, comme vous le savez, Monsieur, la base de la prospérité publique : c'est le thermomètre le plus sûr de la bonté des loix et du gouvernement. D'après ce principe, il nous reste beaucoup à désirer, et la misère de la plupart des cultivateurs fixoit depuis long-temps l'attention de tous les bons esprits, qui ne jugent pas de la splendeur d'une nation par le luxe des agioteurs, le bon goût et la variété des gilets, et les décorations de l'Opéra.

L'auteur anonyme de l'ouvrage que je vous annonce, s'est déjà essayé dans une première édition: mais la matière est si riche, qu'il a pu faire de la seconde un ouvrage presqu'absolument neuf. Vous trouverez que, dans certaines occasions, il est bien éloigné des idées nouvelles: mais d'abord, peut-on lui faire un crime de n'avoir pas deviné que nous vivrions trois cents ans en trois mois? Ne peut-on pas observer ensuite que le caractère ordinaire de tous ceux qui veulent véritablement le bien, est de chercher à l'amener peu-à-peu, sans secousses, et de manière à ce que les malheurs particuliers ne soient pas la suite des réformes utiles à l'universalité des citoyens? Cette conduite, prudente et peut-être même nécessaire, de la part d'un bon citoyen qui propose, n'est pas essentiellement le modèle de celle d'une assemblée nombreuse de représentans, qui profitent des circonstances pour faire tout le bien qu'ils peuvent, même à leurs dépens; qui s'oublient eux-mêmes pour penser à la fortune

publique, qui sacrifient le présent à l'avenir, et s'empressent de détruire, avec toute la force qui leur appartient, jusqu'à la racine des abus qu'ils aperçoivent. Tant de courage et d'énergie n'est pas le fait d'un particulier raisonnable :

« Un des grands bienfaits, dit l'anonyme, est d'avoir rendu la liberté « à la pensée, *quand elle est sans « audace et sans licence.* Je ne dirai « qu'un mot de cet ouvrage. Comme « il y a eu peu de mérite à le faire, « des éloges ne lui sont pas dus; « comme l'amour du bien l'a fait entreprendre, la critique lui doit des « égards. C'est devant ma conscience « que je l'ai écrit, et en l'écrivant « j'ai senti qu'il est bien plus doux « de s'occuper obscurément du bonheur des hommes, que de travailler « avec effort à ravir leur admiration. « Qui doute que l'abbé *de St.-Pierre*, « qui n'est connu que par la bonté « de son ame, n'ait été bien plus heureux que *Voltaire* dans tout l'éclat de sa gloire? »

A propos de l'abbé de *St.-Pierre*,

l'auteur rend hommage, dans une note, aux talens et à la sensibilité de M. *Bernardin de St.-Pierre*, auquel nous devons les *études de la nature* et les *vœux d'un solitaire*. Je partage sincèrement son enthousiasme pour les ouvrages de cet écrivain estimable qui est aussi près de la gloire la plus solide, qu'il est loin des académies. C'est sur-tout à son ame, c'est à l'expression naïve de ses sentimens que je paye bien volontiers un tribut d'éloges. « Il semble, dit l'anonyme, que l'humanité s'est (se soit) plue à choisir des hommes de « ce nom pour ses apôtres. Jamais « elle n'en eut de plus éloquent, « de plus touchant, de plus rempli « d'intérêt, de véritable imagination, « de pompe, d'harmonie et de charme, que M. *Bernardin de St.-Pierre.* Je le remercie du bonheur « qu'il m'a procuré, et je lui souhaite, « non la gloire qu'il mérite, qu'il dédaigne, et qui le couronne, malgré « lui, mais le calme et la félicité « dont il est si digne ».

Voulez-vous savoir, Monsieur, le

plan et le but de l'anonyme? Son introduction a deux lignes et demie, et je puis vous la rapporter. « J'ai vu « les maux des campagnes, dit-il, « et j'en ai cherché les remèdes. « Voilà, en deux mots, le but et le « plan de cet ouvrage ».

Il commence en effet par examiner les principales causes de la misère du peuple des campagnes, qui est si peu connu à la cour et à la ville. Ces causes sont l'excès du luxe, l'abus du pouvoir, la négligence de ceux que le gouvernement prépose pour administrer les provinces, la manière inégale, arbitraire, injuste, dont les impositions sont réparties, l'extrême dureté avec laquelle elles sont souvent perçues, les corvées et les pertes qu'elles entraînent. L'auteur aura satisfaction, car la plupart de ces maux seront détruits par l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale; mais il ne pouvoit pas le prévoir.

Quoique les remèdes qu'il indique, doivent être employés, du moins en partie, je ne puis m'empêcher de

vous citer ici quelques-unes de ses réflexions, parce que je les crois utiles, malgré tout ce qu'on a déjà fait; parce qu'il faut bien se convaincre que ce n'est point aux agioteurs, mais aux agriculteurs, que ce n'est point aux capitalistes, mais aux propriétaires de terres, que le royaume devra sa restauration. « Le vice déshonorant, qui actuellement domine « les François, n'est que trop connu, « dit l'auteur : c'est l'union de la pro« digalité sans retenue, avec la cu« pidité sans bornes. Pour eux, l'ar« gent est devenu le prix de tout. « Pour de l'argent, il n'est rien qu'on « ne vende; avec de l'argent il n'est « rien qu'on n'achète. Voilà, c'est « en frémissant qu'on est forcé de le « dire, voilà le dernier période de la « dégradation.... L'extrême abus « du luxe est d'entraîner dans une « dépense beaucoup plus forte que « ne le sont les moyens de la soute« nir. On sent quelles injustices, « quels vices, quels crimes cet abus « entraîne.... Il est une simplicité « noble, une économie sage, qui s'al-

« lient même avec la majesté du « trône. Que les rois n'en écartent « pas les décorations nécessaires, la « magnificence et la pompe; mais « qu'ils n'en laissent pas approcher « la profusion. Quand ils auront la « force de ne pas se la permettre, « leurs courtisans n'oseront pas l'in- « troduire sous leurs yeux. Ah! si les « rois savoient combien la stérile « gloire de briller à leurs fêtes, cause « de troubles, fait répandre de lar- « mes, ôte la possibilité d'être géné- « reux et humain, ils arrêteroient « cette émulation de dépense, d'au- « tant plus ruineuse qu'elle se porte « sur de plus frivoles objets ».

L'auteur invite les riches et les grands à habiter souvent leurs terres; il leur trace un tableau touchant de l'état où sont leurs vassaux, de celui où leur présence les mettroit, du bonheur dont ils jouiroient eux-mêmes. Il invite les évêques, les commandans, les administrateurs, à une résidence habituelle; il montre tout le bien qui résultera de l'établissement des administrations provinciales;

les; il prouve et ses preuves sont sans réplique, qu'un des plus grands vices des empires modernes est de *ne pas donner assez d'occupations aux nobles et aux riches, et de ne leur pas inspirer assez d'intérêt pour la chose publique;* qu'en général l'occupation manque en France à toutes les classes au-dessus de celle du peuple; il propose l'établissement d'un ordre patriotique, mais tout le monde ne sera peut-être pas de son avis; il se récrie sur la trop grande quantité de nobles, mais il me semble que le système actuel est un remède à ce mal; il parle en faveur de la religion, dont il fait le plus bel éloge, et cela le conduit à traiter du choix de ses ministres. Je vous exhorte, Monsieur, à lire avec attention le chapitre qui concerne les curés: c'est un des mieux faits de l'ouvrage, « Transportez-vous dans les « villages de la Suisse, et sur-tout « dans ceux du Valais, dit l'auteur, « vous y verrez des hommes actifs « se livrer avec intelligence au tra- « vail, des femmes modestes et la-

« borieuses, des vieillards respectés « et contents, des ménages tranquil- « les et unis, la paix règner toujours « et des fêtes animées, sans désor- « dre, par une joie franche et vive : « mais vous y verrez aussi des pas- « teurs très-instruits qui surveillent « sans cesse leurs troupeaux, et qui « joignent à la profonde connoissance « de la doctrine qu'ils enseignent, « cet esprit de charité que la religion « demande, et qui rend ses minis- « tres des guides sûrs et de tendres « consolateurs pour les autres hom- « mes. Il leur est ordinaire de réunir « aux lumières et aux vertus de leur « état, le goût des sciences qui peu- « vent enrichir les campagnes, et « procurer à leurs habitans de nou- « velles jouissances. Il est possible de « donner à nos villages de sembla- « bles curés ». L'auteur en indique les moyens.

En un mot, Monsieur, il n'est presqu'aucun point d'administration sur lequel il n'offre des vues saines et lumineuses, souvent d'une manière touchante et persuasive. Je crois

que cet ouvrage mérite d'être distingué de la foule, et plaira à tous les bons esprits et à toutes les ames sensibles. Encore quelques mots de sa conclusion : « Je n'ai pas prétendu « rendre le peuple seul heureux : il « ne peut l'être sans que tous les or- « dres le soient avec lui. Les plus « vicieux de tous les gouvernemens « sont ceux d'Asie, où chaque caste « forme un établissement isolé, qui « n'a de commun avec les autres « castes, qu'un maître qui les op- « prime, l'antipathie que chacune « d'elles éprouve pour toutes les au- « tres, et qu'elle leur inspire à son « tour. Les nations vraiement fortes « et heureuses, celles qui ne forment « qu'un seul corps, dont toutes les « parties distinctes, mais intimement « liées, agissent et réagissent conti- « nuellement les unes sur les autres. « Ainsi, pour rendre une classe meil- « leure et plus fortunée, il faut tra- « vailler à la perfection et au bon- « heur de toutes. La base de la féli- « cité publique, est la vertu générale. « Ce ne sont ni les richesses ni les

« conquêtes qui rendent un état puis-
« sant et heureux : en bannir les vi-
« ces, autant qu'il est possible, en
« écarter la corruption, voilà le sûr
« moyen d'en assurer la durée, d'y
« fixer le bonheur. Mais comment y
« parvenir ? Par l'autorité de la reli-
« gion ».

Je suis, etc.

LETTRE XXIII.

Essai sur l'Histoire chronologique de plus de 80 *peuples de l'antiquité, composé pour l'éducation de Mgr. le Dauphin.* Par M. *de Laborde*, ancien Valet-de-chambre du Roi et Gouverneur du Louvre, l'un des Fermiers-Généraux de S. M. à Paris, de l'imprimerie de *Fr. Amb. Didot l'aîné.* in-4°. de 553 pag.

Quel ouvrage que celui où l'auteur essaye de lever en quelque sorte,

les difficultés de la chronologie, et de chercher à tellement combiner les événemens, qu'ils puissent s'accorder! Quelle érudition et quelle patience n'exige-t-il pas, mais aussi qu'il est doux d'en jouir à tous ceux que les épines de la chronologie ont repoussés jusqu'à présent de l'étude méthodique de l'histoire! Tel est le but de l'ouvrage de M. *de Laborde*, et l'idée seule de cette entreprise a des droits à la réconnoissance publique. Quand vous aurez parcouru cet ouvrage avec quelque attention, vous verrez, Monsieur, que l'auteur mérite encore d'autres éloges.

Les travaux immenses des plus grand chronologistes, tels que *Jules l'Africain, Denis le petit, Eusèbe, St. Cyrille, Bède, Scaliger, le P. Petau, etc.* n'ont pu dépouiller cette science de son obscurité. *Fontenelle* avoit raison de comparer les premiers temps de la chronologie à un vaste palais ruiné, dont les débris sont entassés pêle-mêle, et dont la plupart des matériaux ont disparu. Aussi pres-

que tous les chronologistes diffèrent entr'eux, même sur les points les plus essentiels de l'histoire sacrée et profane, à plus forte raison sur les temps fabuleux et héroïques. Probablement la cause de toutes ces erreurs vient de l'étendue différente que les anciens donnoient aux années. Il paroît qu'ils désignoient par ce nom, la révolution d'une planète quelconque autour du ciel. Ainsi l'année eut deux, quatre, six, douze mois. Les Chaldéens, qui se vantoient de 473,000 ans d'observations, entendoient par année un jour solaire: ce qui réduit cette suite si considérable de siècles à l'espace de 1197 ans et environ neuf mois de nos années solaires. La preuve en est que c'est là précisément le nombre d'années qu'*Eusèbe* compte depuis les premières découvertes d'*Atlas* en astronomie jusqu'au passage d'*Alexandre* en Asie, et il place ces découvertes à l'an 384 d'*Abraham*, le passage d'*Alexandre* étant certainement arrivé en l'an 1582. L'intervalle est donc précisément 1198 ans. Une au-

tre preuve que les jours ont été appelés années par plusieurs auteurs, c'est qu'*Alexandre-Polyhistor* dit, d'après *Bérose*, que l'on conservoit à Babylone, depuis 150,000 ans, des mémoires historiques de tout ce qui s'étoit passé pendant un si long intervalle. *Bérose* ne peut qu'être taxé d'imposture, lorsqu'on se rappelle que *Nabonassar*, qui ne vivoit que 410 à 411 ans avant *Alexandre*, détruisit tous les monumens historiques des tems qui l'avoient précédé. Cependant, en réduisant ces 150,000 ans à autant de jours, on trouve 410 ans, 8 mois et 3 jours, qui se sont précisément écoulés depuis le 26 Février de l'an 747 avant J. C., où commence l'Ere de *Nabonassar*, jusqu'au 1 Novembre de l'an 337, époque d'où les Babyloniens datoient le règne d'*Alexandre* après la mort de son père. Les 30,000 ans que les Egyptiens donnoient au règne du soleil (le même que *Joseph*), se réduisent aux 80 ans que l'écriture accorde au ministère de ce patriarche.

C'est par de semblables rapproche-

mens et des calculs aussi ingénieux que les 1300 ans, comptés par quelques auteurs depuis *Menès* jusqu'à *Nitocris*, regardés comme des années de six mois, se réduisent à 668 années juliennes que le canon des rois thébains d'*Eratosthène*, met entre les deux mêmes règnes. Les 2936 ans que *Dicéarque* compte, depuis *Sésostris* jusqu'à la première olympiade, ne sont que des années de trois mois, qui se réduisent aux 734 que les marbres de Paros comptent entre *Danaüs*, frère de *Sésostris*, et les olympiades.

Aidé de ces vues lumineuses qui éclairent la nuit profonde de la chronologie ancienne, M. *de Laborde* nous offre le tableau chronologique de plus de 80 peuples de l'antiquité et un précis de l'histoire de leurs rois. Il y avoit long-temps que je n'avois été aussi vivement interessé par un ouvrage de cette nature et j'ose croire que ceux qui le consulteront, seront tous étonnés qu'on ait pu y mettre autant de clarté. Vous sentez bien, Monsieur, qu'un pareil livre n'est

pas susceptible d'extrait ; mais ce que je vous en ai dit, suffit pour vous en donner une idée, et justifier les éloges que j'en fais.

Au reste, l'Auteur ne se dissimule point toute la difficulté de son entreprise. « Pour sentir toute l'impossibilité morale de la précision qu'exige « toute chronologie, dit-il, il ne faut « que considérer la multitude prodigieuse des faits à combiner : la variété de génie des peuples chez les « quels les faits se sont passés ; le peu « d'exactitude des dates, inévitable « dans les temps où les évènemens ne « se transmettoient que par tradition ; « la manie de l'ancienneté, dont presque toutes les nations ont été infectées ; les mensonges des Historiens, leurs erreurs involontaires ; « la ressemblance des noms, qui a « souvent diminué le nombre des personnages ; leur indifférence, qui les « a multipliés souvent encore ; les « fables présentées comme des vérités ; les vérités métamorphosées en « fables ; la diversité des langues, « celles des mesures du temps, et une

« infinité d'autres circonstances, qui « concourent toutes à former des té- « nèbres. Que de raisons pour qu'il « se soit trouvé des différences entre « les systêmes chronologiques qu'on « a inventés ! Il est bien plus surpre- « nant qu'on ait jamais pu en inven- » ter. »

Ne croyez pas que M. *de Laborde*, se contentant d'être clair et précis, ait donné à son ouvrage une sécheresse qui en paroissoit inséparable. Chacun de ses articles offre un abrégé fort agréable à lire de l'histoire des rois ou des grands-hommes, et des pays dont il y est question. Je vous invite à lire les articles *Athènes*, *Lacédémone*, *Macédoine*, *Ionie*, *Crète*, *Corinthe*, etc. et vous vous convaincrez qu'ils renferment tout ce qu'on peut désirer dans un livre d'histoire élémentaire.

Quoique je me sois proposé de ne vous faire aucune citation, je ne puis cependant m'empêcher de vous communiquer une remarque que j'ai faite, en parcourant cet ouvrage, dût-elle passer à vos yeux pour une

folie. J'avois la tête encore remplie des déclamations, des relations, des dénonciations, publiées dans le déluge de brochures qui paroissent, contre ce qu'on appelle les *Aristocrates*. J'ai remarqué machinalement que deux rois d'Arcadie s'appeloient *Aristocrate*.

Je suis, etc.

Exposé de la conduite de M. DE BROVES, *le* 1er *Décembre* 1789.

J'étois chez un de mes camarades à neuf heures du matin environ, lorsqu'un domestique entrant très-ému, nous annonça que l'hôtel de M. le Comte d'Albert, notre Général, étoit assailli par une foule de de personnes, et qu'il avoit vu un Officier, qu'il n'avoit pu reconnoître, terrassé et désarmé au moment où il se présentoit pour entrer dans l'hôtel. Je courus sur-le-champ pour me rendre auprès du Général; mais en arrivant sur le champ de bataille, un honnête citoyen me répétant ce que m'avoit dit le domestique, me pressa et me sollicita de ne pas me présenter par la grande porte, par la crainte que je ne fusse aussi désarmé et maltraité; alors je suivis l'une des allées, au bout de laquelle j'apperçus un détachement de canonniers du Corps-Royal de la Marine, qui, sans

doute, avoit été commandé; je le joignis pour revenir avec eux à l'hôtel et y entrer, espérant alors que je ne serois pas insulté. Je dis aux canonniers qu'on ne vouloit pas faire de mal à personne : mais que leur chef et son hôtel étant menacés, ils étoient demandés pour protéger l'un et l'autre. Ce détachement eut ordre de faire halte sur les derrières de l'hôtel, et très-près de la galerie. L'on cria de l'hôtel, *faites reposer les armes ;* le Sous-lieutenant qui commandoit, obéit, et c'est dans cette position qu'au moment d'entrer à l'hôtel par la galerie, un homme me chercha querelle, enhardi par d'autres qui se rapprochoient, il se jetta sur mon épée, dont il ne put saisir que le fourreau, et alors je la mis à la main ; je fus blessé à la cheville par un coup de pierre, et dans le moment je criai au détachement de porter les armes, n'ayant d'autre projet que d'écarter, par un tel mouvement, ceux qui revenoient à moi, et en détournant leur attention, me jetter dans l'hôtel en passant par-dessus la balus-

trade qui termine la galerie ; je réussis dans mon projet, et dans cette époque je restai constamment avec le Général et nombre d'Officiers dans les salles basses.

J'eus lieu d'être fort surpris lorsque, quelque temps après, j'appris qu'on m'accusoit d'avoir commandé de faire feu, lors même qu'au préalable on s'étoit abstenu de faire charger les armes. Ce commandement n'a jamais été fait, j'en atteste la vérité et l'honneur que l'on sait m'être plus précieux que la vie ; et si quelques canoniers ont cru l'entendre, je dois leur pardonner cette accusation, car dans un moment de tumulte, et lorsque j'étois attaqué, j'ai pu faire le simple commandement de porter les armes, avec l'air menaçant que j'aurois pu avoir en commandant de les charger ; mais encore une fois je jure sur ma parole d'honneur, non-seulement que je n'ai pas fait un commandement que je n'étois pas en droit de faire, mais même que je n'en ai pas eu l'idée.

Dans l'après-midi, étant toujours

dans l'hôtel, entouré de la garde nationale, il s'éleva un grand murmure de la part d'une populace qu'il n'est pas possible de faire raisonner, même en faveur de l'innocence. J'appris que c'étoit à moi qu'elle en vouloit, et que si l'on ne me livroit, l'hôtel et tous mes camarades qui y étoient courroient les plus grands dangers. Malheureux, et très-certainement point coupable, je n'hésitai pas de me livrer à la garde nationale, et sous sa protection, j'arrivai, sans le moindre attentat, aux cachots du palais de cette ville, heureux de penser que je serois la seule victime, et que le calme se rétabliroit par l'effusion de tout mon sang. Je fus cruellement détrompé, lorsque peu après je crus entendre la voix de plusieurs de mes camarades et notamment celle du brave général auprès de qui je m'étois rallié le matin, bien décidé à défendre jusqu'au dernier moment sa personne que je croyois en danger. A neuf heures du soir, Messieurs les Consuls, conduits par l'humanité, et le cœur plein de douleur de la suite

qu'avoit eue cette affreuse journée, vinrent m'arracher d'un lieu plein d'horreur, pour me laisser partager un cabinet qu'on avoit accordé à M. le Comte d'Albert, et où je suis retenu dans ce moment-ci avec Messieurs du Castellet et des Villages, tous sous la garde nationale, et sous la protection de la nation, dont je fais gloire d'être l'un des plus zélés citoyens, et dont à ce titre je réclame la justice avec toute confiance.

Fait à Toulon, le trois Décembre mil sept cent quatre-vingt-neuf. *Signé* le Comte DE RAFFELIS DE BROVES.

VARIÉTÉ.

Réponse de M. de la Houssaye à Messieurs de la Municipalité, et aux Députés des Corporations de Rennes.

Il n'y a de péril en ce moment que pour nous; notre fortune, peut-être même notre existence sont en danger; mais en parlant à des Bretons, je ne craindrai pas de leur dire que ces considérations ne peuvent balancer le devoir et l'honneur de leurs Magistrats.

Avis du Rédacteur de l'Année Littéraire.

Trompé par quelques Journaux, nous avons dit, dans le dernier numéro, que M. le Président de la Houssaie avoit remis à M. le Vicomte de Mirabeau des pieces relatives à l'affaire du Parlement de Rennes; mais nous avons reconnu, d'après les observations de M. le Vicomte de Mirabeau, que ce fait n'étoit point exact, et nous nous empressons de réparer cette erreur. M. le Vicomte de Mirabeau n'a *jamais dit que M. le Président de la Houssaie* lui ait envoyé aucunes pieces relatives à la Bretagne.

TABLE DES MATIERES CONTENUES DANS CE HUITIÈME VOLUME.

LETTRE PREMIERE.

Assemblée Nationale. *Question sur la propriété des biens-fonds Ecclésiastiques en France.* 3

LETTRE II.

Cléopâtre, Roman historique en 3 volumes. 25

LETTRE III.

Pensées sur différents sujets de morale et de piété, choisies dans les Sermons de M. Bossuet, Evêque de Meaux, précédées de quelques réflexions, etc. 37

LETTRE IV.

Pain et disette. Régénération de l'agriculture en France. 45

LETTRE V.

Le Parisien à Londres, ou *avis aux François qui vont en Angleterre, contenant le parallèle des deux plus grandes villes de l'Europe, avec six planches, et le plan de Londres*; par M. Decremps. 53

LETTRE VI.

Elliot, ou le généreux Américain, traduit de l'Anglois. 65
Variété. 68
Lettres à MM. les Commissaires-Rédacteurs de l'adresse des citoyens de Lille à l'Assemblée Nationale. 81

LETTRE VII.

Assemblée Nationale. 73

LETTRE VIII.

Discours de morale sur l'honneur, l'opinion, les devoirs, les passions, le bonheur et les plaisirs, adressés à un jeune Seigneur. 103

LETTRE IX.

Précis historique sur le Cardinal de Lorraine, adressé au Rédacteur de l'Année Littéraire ; Par M. l'abbé de S. L***. 116

LETTRE X.

La sainte Bible, contenant l'ancien et nouveau testament, traduite en françois sur la vulgate, par M. le Maître de Saci. 127

LETTRE XI.

Nouvelle correspondance, ou *choix de lettres intéressantes sur divers sujets,* etc. 135

Vers d'un Député à l'Assemblée Nationale, etc. 141

Variétés. 143

LETTRE XII.

Observations du Comte de Lally-Tolendal sur la lettre écrite par M. le Comte de Mirabeau, au Comité des recherches, contre M. le Comte de Saint-Priest, Ministre d'Etat. 145

LETTRE XIII.

Voyage à la Bastille, fait le 15 Juillet 1789, et adressé à Madame de G.., à Bagnols, en Languedoc; par Michel Cubières, citoyen et soldat. 169

LETTRE XIV.

Esprit de Mably et de Condillac, relativement à la morale et à la politique; par M. *Bérenger.* 197

LETTRE XV.

Choix de petits contes, anecdotes, fables, comédies, dialogues, propres à être mis entre les mains des enfans. 206

Variétés, *Extrait d'une pièce de vers lue à la séance de l'Académie de Lion, etc.* 214
Extrait d'une lettre de Lyon. 216

LETTRE XVI.

Assemblée nationale. 217
Exposé de la conduite du Vicomte de Mirabeau, Membre de l'Assemblée Nationale, dans la Séance du soir 15 Décembre, suivi de son dire dans l'affaire du Parlement de Rennes. 241

LETTRE XVII.

Traduction libre, ou plutôt imitation de trois odes d'Horace, applicables au temps présent. 253

LETTRE XVIII.

Contes Moraux à l'usage de la jeunesse, traduits de l'Italien de François Soave, 275

LETTRE XIX.

Nouveau Catéchisme Militaire, approuvé par M. de la Fayette, *Commandant Général des Gardes Nationales Parisiennes, pour l'instruction des Citoyens.* 282

Variété. *Solution d'un problême sur les effets de la presse en France*, etc. » 287

LETTRE XX.

Réflexions d'un abonné du Mercure sur une diatribe de M. de la Harpe insérée dans le Mercure de France. 290

LETTRE XXI.

Eloge historique de M. de Latour, Peintre du Roi, *Conseiller de l'Académie royale de peinture de Paris, de celles des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Amiens,* 318

LETTRE XXII.

Le bonheur dans les campagnes, nouvelle édition, considérablement augmentée. 330

LETTRE XXIII.

Essai sur l'Histoire chronologique de plus de 80 *peuples de l'antiquité, composé pour l'éducation de Mgr. le Dauphin;* par M. de Laborde. 340

Exposé de la conduite de M. de Broves. 343

Variétés. 353

Fin de la Table des Matières.
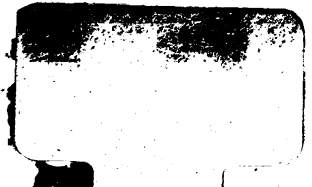
M. DCC. LXXXIX.